

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AVIS ET RAPPORTS DU
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2005

Sommaire

Préface de M. Jacques Dermagne, Président du Conseil économique et social.....	1
---	----------

Les activités du Bureau.....	3
-------------------------------------	----------

COMPOSITION DU BUREAU.....	5
LES SÉMINAIRES.....	7
LA RÉFORME DES TEXTES CONSTITUTIFS.....	9
LES DÉBATS D'ACTUALITÉ	11
LA CONTRIBUTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL AU RAPPORT DE SYNTHÈSE DU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN SUR LA STRATÉGIE DE LISBONNE.....	13
ANNEXES	15

La vie des sections et des délégations	29
---	-----------

<i>Section des affaires sociales.....</i>	<i>31</i>
<i>Section du travail</i>	<i>35</i>
<i>Section des économies régionales et de l'aménagement du territoire</i>	<i>37</i>
<i>Section du cadre de vie</i>	<i>43</i>
<i>Section des finances</i>	<i>47</i>
<i>Section des relations extérieures.....</i>	<i>51</i>
<i>Section des activités productives, de la recherche et de la technologie...61</i>	
<i>Section de l'agriculture et de l'alimentation.....</i>	<i>67</i>
<i>Section des questions économiques générales et de la conjoncture.....</i>	<i>73</i>
<i>Délégation pour l'Union européenne</i>	<i>81</i>
<i>Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes.....</i>	<i>85</i>

Regard transversal sur les travaux du Conseil économique et social	89
---	-----------

« LA MONDIALISATION, UN THÈME PRIORITAIRE DES TRAVAUX DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN 2005 ».....	91
---	-----------

Résumé des travaux publiés durant l'année..... 99

SOMMAIRE CHRONOLOGIQUE DES AVIS, ETUDES ET COMMUNICATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.....101

« Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux services dans le marché intérieur » <i>Autosaisine</i>	105
« Vers une mondialisation plus juste » <i>Saisine gouvernementale</i>	111
« Situations de la France au regard des indicateurs de Lisbonne » <i>Autosaisine</i>	117
« Conséquences sur l'emploi et le travail des stratégies d'externalisation d'activités » <i>Autosaisine</i>	123
« La maîtrise foncière, clé du développement rural » <i>Autosaisine</i>	131
« Projet de loi d'orientation agricole » <i>Saisine gouvernementale</i>	139
« Les perspectives financières de l'Union européenne » <i>Autosaisine</i>	147
« Entreprises et simplifications administratives » <i>Saisine gouvernementale</i>	155
« La conjoncture économique et sociale en 2005 » <i>Saisine permanente</i>	161
« L'hôpital public en France : bilan et perspectives » <i>Etude</i>	167
« Communes, intercommunalités, quels devenir ? » <i>Autosaisine</i>	175
« L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur » <i>Saisine gouvernementale</i>	183
« Garantir le pluralisme et l'indépendance de la presse quotidienne pour assurer son avenir » <i>Autosaisine</i>	191
« Contribution au Livre vert sur le thème : "Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre les générations" » <i>Communication</i>	197
« Redynamiser le partenariat euro-méditerranéen : quel rôle pour la société civile ? » <i>Autosaisine</i>	201
« La pêche, acteur de la vie du littoral métropolitain : l'heure des choix » <i>Autosaisine</i>	207
« L'économie de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne » <i>Autosaisine</i>	215
« Les politiques économiques au service de la stratégie de Lisbonne » <i>Autosaisine</i>	221
« Contribution du Conseil économique et social au Pacte européen pour la jeunesse » <i>Communication</i>	227
« Projet de loi de programme pour la recherche » <i>Saisine gouvernementale</i>	233
« Prélèvements obligatoires : compréhension, efficacité économique et justice sociale » <i>Autosaisine</i>	239
« Droits des Femmes dans le partenariat euro-méditerranéen » <i>Communication</i>	245

« Comparaison internationale des politiques d'accueil des étudiants étrangers : quelles finalités ? Quels moyens ? » <i>Etude</i>	251
« La reconversion des militaires dans la vie civile : le cas des officiers généraux » <i>Saisine gouvernementale</i>	257
« Le logement de demain, pour une meilleure qualité de vie » <i>Autosaisine</i>	263

SOMMAIRE ANALYTIQUE AVIS, ETUDES ET COMMUNICATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL.	271
--	------------

Ouverture sur l'extérieur 275

COMMUNICATION ET DIFFUSION DES TRAVAUX DU CES	277
COLLOQUES ET MANIFESTATIONS EXTÉRIEURES	281
CONVENTION NATIONALE DES CES	289
RELATIONS INTERNATIONALES	297
L'AMICALE	305

Préface de M. Jacques Dermagne, Président du Conseil économique et social

« Le Conseil économique et social est, auprès des pouvoirs publics, une assemblée consultative. Par la représentation des principales activités économiques et sociales, il favorise la collaboration des différentes catégories professionnelles entre elles et assure leur participation à la politique économique et sociale du gouvernement ».

Ainsi débute le premier article de l'ordonnance du 29 décembre 1958 mettant en œuvre la Constitution du 4 octobre 1958.

Il règne au Palais d'Iéna une ardente volonté de remplir cette mission au service des citoyens et de la décision publique de notre époque. Première année d'une nouvelle mandature, 2005 a permis de poursuivre les importantes réformes engagées par le Conseil économique et social afin de mettre en harmonie son positionnement et sa production institutionnelle avec les exigences du 21^{ème} siècle.

Le présent rapport permet non seulement de mettre en lumière le chemin parcouru mais il en est, en lui-même, l'illustration.

Le Bureau, au sein duquel sont représentés les dix-huit groupes réunissant l'immense majorité des employeurs, des salariés et des associations de France, a en effet décidé de donner au rapport annuel un caractère très novateur. Avant même de présenter l'ensemble des travaux effectués, que ce soit sous forme d'avis, d'études ou communications, le comité du rapport s'est investi, avec rigueur, pour extraire les idées constantes et fortes des travaux du Conseil, qu'ils se développent en matière économique, sociale ou culturelle.

Traversée par de nouvelles valeurs, confrontée à de nouvelles contraintes nées de la mondialisation et de la financiarisation et animée par la quête de nouvelles solidarités, notre époque doit répondre à de nouvelles priorités qui s'expriment au sein de la société civile organisée. En dehors de toute démarche partisane, nous avons à conseiller les élus de la Nation, à l'heure où ceux-ci doivent se déterminer sur la décision publique. Nous le faisons avec réalisme et en privilégiant la proximité et la quotidienneté sur les logiques de pouvoir ou les orientations partisans. Le Conseil économique et social n'a et ne doit avoir, aucun autre pouvoir que celui de l'influence que lui assure sa composition. C'est l'assemblée du « premier mot » mis à la disposition de ceux qui doivent conserver le dernier, les élus. C'est le partenariat entre la démocratie participative et la démocratie représentative dont ne peuvent plus s'éloigner les démocraties contemporaines au risque de graves périls.

Le rapport sur l'activité 2005 marque donc une étape très importante de la vie de l'Institution. Il reflète le dynamisme du Conseil économique et social en accompagnement d'une société civile de plus en plus exigeante, qui entend se manifester sur tous les grands dossiers d'actualité. Pour elle, le choix de ceux qui assument la décision publique dépend des urnes mais la façon dont ces décisions seront reçues par la société dépend beaucoup de son implication et de sa capacité à exprimer à tout moment les réalités des choses de la vie : c'est ce qu'entend assurer le Conseil dans son action de chaque jour en faisant précéder la publication de tous les avis formulés dans l'année par une synthèse des grandes tendances des aspirations de nos concitoyens.

Le rapport a également été enrichi du relevé des importantes et nombreuses manifestations dont le Conseil économique et social a pris l'initiative et de la synthèse des travaux du Bureau lui-même.

L'ensemble devrait enfin aider notre assemblée à mieux contrôler le suivi donné à ses avis afin qu'ils constituent une réelle contribution au développement du mieux-être et du mieux-vivre dans la cité. Le « rapport » devient ainsi un outil précieux pour concilier la nécessaire adaptation de notre pays aux défis du futur avec le poids de notre histoire et la dignité des hommes.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dermagne', with a stylized flourish at the end.

Jacques Dermagne
Président du Conseil économique et social

Les activités du Bureau

COMPOSITION DU BUREAU

Président

Monsieur Jacques DERMAGNE

Vice-Présidents

Monsieur Christian LAROSE

Monsieur Luc GUYAU

Monsieur André MARCON

Monsieur Alain DELEU

Questeurs

Monsieur Francis VANDEWEEGHE

Monsieur Bernard DEVY

Secrétaires

Monsieur Pierre PERRIN

Monsieur Claude MAFFIOLI

Monsieur Patrick SEGOUIN

Monsieur Hubert BRIN

Membres

Madame Edith ARNOULT-BRILL

Monsieur Jacques DURON

Monsieur Jean-Louis WALTER

Monsieur Jean-Pierre DAVANT

Monsieur Christophe BLANCHARD-DIGNAC

Monsieur Michel ROUSSIN

Monsieur Younoussé Goulam Mamode OMARJEE

Monsieur Bernard CARIOT

LES SÉMINAIRES

Outre ses activités statutaires liées à la gestion de l'assemblée et à l'organisation des travaux, le Bureau du Conseil économique et social s'est réuni à deux reprises en séminaire pour réfléchir aux évolutions de la politique de l'institution.

À l'issue d'un premier séminaire qui s'est tenu juste après son élection en octobre 2004, le Bureau a décidé de créer en son sein deux Comités composés chacun de trois membres.

Le premier Comité dit « d'orientation » (MM. Hubert Brin, André Marcon, et Francis Vandeweege), a été chargé de fixer un cadre de travail pour l'ensemble de la mandature dans lequel viendraient s'inscrire les auto-saisines proposées par les sections. Par ailleurs, un Comité « du Rapport » (Mme Edith Arnoult-Brill, MM. Christophe Blanchard-Dignac et Alain Deleu) s'est vu investi d'une mission de rénovation du rapport annuel d'activité pour notamment prolonger la compilation des différents travaux de l'assemblée au cours de l'année par une réflexion plus globale sur les principales composantes de la « pensée » du Conseil économique et social sur les grands problèmes économiques et sociaux de l'heure.

Après concertation avec les Présidents de groupe et de section, le Comité d'orientation a rendu son rapport qui a été adopté par le Bureau le 8 mars¹. Ce document définit un cadre commun de réflexion sur la valeur ajoutée des avis du Conseil économique et social qui s'articule d'abord autour d'une interaction constante entre les approches économique, sociale et sociétale. À ce niveau, c'est également la capacité de notre assemblée d'anticiper, d'analyser les blocages de la société et d'évaluer le suivi des politiques mises en œuvre qui doit être privilégiée dans les travaux conduits par les sections.

Au-delà de ces principes d'action, le Comité a arrêté trois axes de travail pour la mandature. Le premier s'articule autour de la problématique : « quelle croissance demain au service de quelles ambitions pour notre pays dans un contexte de mondialisation ? ». Le second prend en compte les ruptures de la société et le troisième concerne le secteur des services et les nouvelles perspectives qu'il offre en terme d'emplois.

Pour sa part, les propositions du Comité du rapport ont été adoptées par le Bureau le 11 octobre², elles visent à mieux rendre compte de la diversité des activités de l'assemblée et trouvent leur première application dans le nouveau contenu du présent document.

¹ Le document figure en annexe page 17

² Le document figure en annexe page 25

Lors de son second séminaire, en avril 2005, le Bureau a décidé de poursuivre sa réflexion sur la société civile en y associant les Conseils économiques et sociaux régionaux et en engageant le dialogue sur ce thème avec des intervenants extérieurs issus du monde universitaire, comme le Collège de France. Ce séminaire a également été l'occasion d'approfondir la réflexion sur la politique de communication de l'institution.

LA RÉFORME DES TEXTES CONSTITUTIFS

Sur proposition du Bureau, le décret relatif à l'organisation du Conseil économique et social et le règlement intérieur ont été modifiés fin 2004 pour :

- actualiser le champ de compétence des neuf sections ;
- supprimer la Commission spéciale du Plan qui avait perdu sa vocation avec l'évolution des procédures de planification ;
- confier à la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire une vocation générale de relation avec les CESR ;
- donner au Bureau la faculté de créer des comités ou délégations temporaires sur des questions intéressant l'activité ou les missions du Conseil. La composition, les règles de fonctionnement, ainsi que les formes et suites à donner aux travaux de ces nouvelles formations de travail sont également fixées par le Bureau.

Toujours dans le cadre des textes relatifs à l'organisation de l'assemblée un arrêté du Président et des Questeurs a précisé les conditions de mise en oeuvre du contrôle de l'assiduité des membres de l'assemblée qui ont trouvé leur pleine application durant l'année 2005 et ont permis de considérables progrès.

LES DÉBATS D'ACTUALITÉ

Cette nouvelle activité de l'assemblée souhaitée par le Bureau vise à nourrir le dialogue entre la société civile représentée au Conseil et des grands intervenants extérieurs.

Trouvant naturellement leur place, les mercredis après-midi de séances plénières, ces « débats d'actualité » ont été l'occasion d'accueillir au Conseil économique et social:

- le 15 décembre 2004, M. Camdessus, gouverneur honoraire de la banque de France pour présenter son rapport « le sursaut : vers une nouvelle croissance pour le France » ;
- le 19 janvier 2005, M. Barnier, ministre des Affaires étrangères, et Mme Sigmund, Présidente du Comité économique et social européen, sur le thème : « *L'avenir de l'Union européenne, le rôle des institutions de la société civile* » ;
- le 23 février 2005, M. Beffa, Président-Directeur Général de Saint-Gobain à propos de son rapport : « *Pour une nouvelle politique industrielle* » ;
- le 23 mars 2005, M. Malosse, rapporteur de l'avis du CESE concernant la Future Constitution Européenne ;
- le 22 juin 2005, M. Delevoye, Médiateur de la République, qui a présenté le rapport annuel de la médiation;
- le 14 décembre 2005, M. Briet, Président, MM. Beffa et Le Duigou, Vice-Présidents du Conseil de surveillance du Fonds de réserve pour les retraites, ont présenté les activités de ce Fonds.

Ces débats ont donné lieu à des échanges nourris et constructifs avec les groupes représentés au sein de l'assemblée et contribuent ainsi à alimenter la réflexion des différentes sections et délégations. Ils sont même parfois à l'origine d'importantes autosaisines.

**LA CONTRIBUTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
AU RAPPORT DE SYNTHÈSE DU
COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN
SUR LA STRATÉGIE DE LISBONNE**

Dans ses conclusions, le Conseil européen de mars 2005 encourage le Comité économique et social européen à établir avec les Comités économiques et sociaux des États membres et autres organisations partenaires un réseau interactif d'initiatives de la société civile destiné à promouvoir la mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne.

Pour répondre à cette demande du Conseil européen, le Comité économique et social européen (CESE) a mis en place un sous comité « Stratégie de Lisbonne » et a demandé aux CES nationaux de résumer leurs rapports nationaux dans un bref document relatant l'état de la mise en oeuvre au plan national de la stratégie de Lisbonne et le rôle des acteurs économiques et sociaux.

Ce rapport de synthèse sera soumis au Conseil européen de mars 2006.

Dans ce cadre, le Bureau du Conseil économique et social a confié à la délégation pour l'Union européenne l'élaboration d'une communication intitulée « *Contribution du Conseil économique et social au Pacte européen pour la jeunesse* » (rapporteur, Mme Elisabeth Morin) qu'il a adopté le 29 septembre 2005.

Par ailleurs, le Bureau a également confié :

- d'une part, à la section des questions économiques générales et de la conjoncture, l'élaboration d'un projet d'avis sur « *Les politiques économiques au service de la stratégie de Lisbonne* » (rapporteur, M. Henri Feltz) ;
- et d'autre part, à la section des activités productives, de la recherche et de la technologie, l'élaboration d'un projet d'avis sur « *La société de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne* » (rapporteur M. Hubert Bouchet).

Ces deux avis ont été adoptés en séance plénière le 26 octobre 2005.

Enfin, le Bureau a chargé l'un de ses membres, M. Alain Deleu de préparer la contribution du Conseil économique français au rapport de synthèse du CESE, à partir de ces avis et communication. Cette contribution a été adoptée le 15 novembre 2005.

ANNEXES

RAPPORT DU COMITÉ D'ORIENTATION

Les travaux du CES se caractérisent, entre autre, par leur diversité. Celle-ci est le reflet de la composition de notre assemblée consultative, riche des organisations qui y sont représentées mais aussi de l'expérience des personnalités qui y siègent et des approches complémentaires de ses sections et délégations. En priorité cette diversité doit être préservée mais elle ne doit pas être un obstacle à la recherche d'une plus grande cohérence globale des travaux engagés au cours d'une mandature.

Cette orientation visant à faire apparaître plus clairement les lignes directrices de nos travaux deviendra plus nécessaire encore à partir de 2005 quand le dialogue budgétaire avec le Parlement, dans le cadre de la LOLF, se fera essentiellement autour du programme de travail du CES.

La mise en place d'un comité d'orientation, souhaitée au cours de la mandature précédente, a donc pour premier objectif de faciliter cette nécessaire mise en cohérence. Le comité a souhaité le faire avec le souci de conjuguer la capacité d'initiative des sections et délégations avec la fonction de régulation qu'exerce nécessairement le Bureau dans toute assemblée.

C'est ce qui explique la démarche du comité d'orientation fondée sur l'audition de l'ensemble des présidents de groupe et de section.

C'est ce qui explique aussi le choix de trois options :

- la tentative de définir un cadre commun de réflexion sur la valeur ajoutée des avis du CES ;
- la définition de quelques axes de travail, solution préférée à celle d'un plan de travail jugé trop contraignant ;
- le repérage de quelques problématiques qui, quel que soit le sujet abordé, ne devraient pas être absentes de la réflexion de notre assemblée.

I - PROMOUVOIR UNE RÉFLEXION COMMUNE SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES AVIS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

L'objectif est de faire en sorte qu'à l'issue de cette réflexion le bureau et les sections disposent d'une grille de lecture commune pour apprécier la pertinence d'un projet de saisine.

Le Conseil économique et social n'est en effet pas un organisme comme les autres.

S'il conseille le Gouvernement en lui adressant des avis, sa vocation à traiter de tous les sujets du champ économique et social et sa structure d'assemblée qui réunit tous les représentants des organisations de la société civile, lui confèrent une qualité d'expertise particulière. C'est donc autant la possibilité de mettre en lumière le caractère unique de cette expertise sur un sujet

donné que l'intérêt du sujet lui-même qui devra servir de fil conducteur au choix des saisines.

Sans prétendre à l'exhaustivité le comité d'orientation a retenu quatre critères qui lui semblent importants.

1. Une interaction constante entre l'économique, le social et le sociétal

Traiter sur le même plan avec la même importance l'économique, le social et les grandes questions de société (dimension sociétale) constitue un élément spécifique de la valeur ajoutée du Conseil économique et social.

Les sections doivent donc analyser avec la même acuité tant les conséquences économiques et financières des mesures sociales que les conséquences sociales des propositions à caractère économique.

Cette préoccupation qui doit être présente dans l'appréhension de chaque saisine traitée conduit également à mieux équilibrer la répartition des saisines entre celles à dominante « économique », celles à dominante « sociale » et celles à dominante « sociétale ».

2. La capacité d'anticipation

La capacité d'anticipation du CES constitue une condition de la qualité et de l'efficacité de ses avis. C'est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit d'être en phase avec l'actualité car quand le problème surgit, il est souvent trop tard pour engager une réflexion. Il faut donc avoir anticipé sur l'événement.

C'est encore plus vrai si l'on souhaite que notre assemblée joue le rôle spécifique qui peut être le sien en matière de prospective. Cette vocation tient au fait que le temps du Conseil économique et social n'est pas le temps de la vie politique et qu'il dispose de ce fait d'une authentique capacité à réfléchir sereinement sur les différents futurs possibles.

La valeur ajoutée du Conseil économique et social peut donc être, en s'appuyant le plus souvent sur des travaux déjà existants, d'exercer un rôle de pédagogie collective, de promouvoir et de faciliter le débat public sur des évolutions en cours, de porter des jugements de valeur sur ces évolutions et éventuellement les mesures pour les infléchir

Pour permettre cette double capacité d'anticipation, il faudrait se donner les moyens d'une veille à deux niveaux :

- une veille permettant d'anticiper sur les calendriers politiques

Il faut être à même d'anticiper sur les calendriers politiques par une information régulière sur les agendas politiques nationaux (gouvernement, Assemblée nationale, Sénat...), européens (Commission, Conseil, CESE...) et internationaux (OMC...). Cette fonction de veille devrait être complétée par une fonction de tri, dans la mesure où le CES n'a ni les moyens ni la vocation de se prononcer sur toutes les politiques.

S'agissant des agendas européens, cette fonction pourrait largement reposer sur la délégation pour l'Union européenne.

- une veille prospective

Il s'agirait de repérer les grandes tendances économiques, technologiques, sociales et sociétales susceptibles de transformer le fonctionnement de notre société. Cette veille pourrait s'appuyer :

- sur le questionnement des conseillers qui, chacun dans leur domaine, constituent des « capteurs » des évolutions en cours,
- sur des relations régulières avec des spécialistes (CGP, prospectivistes...)

3. La fonction de facilitation

Le constat est souvent fait que la vie publique est sur de nombreuses questions jonchée de rapports dont les propositions semblent ne jamais faire l'objet d'un véritable examen comme si le rapport était une fin en soi. Ce phénomène contribue à donner le sentiment d'une société bloquée dans laquelle les questions ne se résolvent pas mais s'usent. Le Conseil économique et social pourrait donc être le lieu où, dans le cadre précis d'un projet de saisine, les différentes préconisations déjà faites (ou contre propositions faites, à cette occasion, par le Conseil économique et social), pourraient être analysées sous l'angle de l'analyse de ces blocages et des mesures qu'il conviendrait de prendre pour les surmonter.

4. La fonction d'évaluation et de suivi

La France n'a pas la culture de l'évaluation, peut-être tout simplement parce qu'il n'existe pas de lieux pour cela. L'évaluation des mesures prises ou des politiques menées a jusqu'à présent été confisqué par l'État et a pris soit la forme de « l'évaluation des politiques publiques » confiées à des organismes technocratiques à la production inégale et souvent confidentielle, soit à des corps d'inspection administratifs ce qui a contribué à confondre évaluation et sanction. Bref, il est temps que le débat public s'empare de ce thème. Le Conseil économique et social pourrait se donner comme objectif, là-aussi dans le cadre précis de projets de saisine, de porter une appréciation sur des mesures prises ou des politiques menées. Dans ce même ordre d'idée mêlant évaluation et comparaisons internationales, la perspective européenne pourrait être plus systématiquement présente par le biais des indicateurs structurels permettant ainsi à la fois d'analyser la manière dont ces indicateurs sont construits, mais également de nous interroger dans un certain nombre de domaines sur l'efficacité comparée de nos politiques.

Le conseil pourrait par ailleurs s'interroger plus régulièrement sur les suites qui ont été réservées à ses propres préconisations mais aussi sur la pérennité de leur pertinence à l'épreuve du temps. Un tel travail suppose l'engagement des sections et des rapporteurs

Le suivi de préconisations antérieures du Conseil économique et social ou de plans gouvernementaux ayant fait ou non l'objet d'avis du Conseil peut enfin constituer un bon critère de pertinence pour le choix d'une saisine.

Bien sûr, il n'est pas envisageable que toutes les saisines soumises à l'aval du Bureau répondent à chacun de ces différents critères, mais *a contrario* tout laisse à penser que si elles ne répondent pas au moins à l'un d'entre eux la pertinence des réponses que le Conseil économique et social pourra apporter aux problèmes posés sera certainement amoindrie.

II - TROIS AXES DE TRAVAIL

La capacité de proposition des sections est fondamentale et la capacité d'initiative de ces dernières doit être encouragée, car elle permet de faire émerger des sujets de saisine très spécifiques. Elle peut également permettre d'étudier des sujets d'actualité propres à un secteur d'activité, à une profession ou à une catégorie socioprofessionnelle.

En revanche, le recours à cette seule source d'initiative, conduit, d'une part, le Bureau à se comporter en simple chambre d'enregistrement, et contribue, d'autre part, à donner aux travaux de notre assemblée sur une année, voire sur une mandature, un certain caractère éclectique sans qu'il soit facile d'y distinguer quelques fils conducteurs de l'évolution de la pensée de l'assemblée sur les grands problèmes économiques ou sociaux.

Aussi paraît-il souhaitable qu'une certaine proportion des sujets d'autosaisines (un sur deux...) soit certes définie par les sections, mais dans le cadre de grands axes de travail arrêtés par le Bureau, et autour desquels chaque section peut se retrouver. Cet exercice est à la fois indispensable et compliqué. En effet, si les axes de travail sont trop vastes, l'ensemble perd de sa cohérence et de sa lisibilité ; s'ils sont trop précis, ils se transforment en projet de saisine et les sections auront l'impression de perdre de leur autonomie.

La définition de ces axes doit par ailleurs prendre en compte des préoccupations fondamentales exprimées par les groupes quant aux attentes de la société sur le court et moyen termes.

Il ressort ainsi, et d'une manière bien évidente, des consultations menées par le comité d'orientation, qu'aujourd'hui la principale préoccupation de nos concitoyens demeure l'emploi. Mais si ce thème de l'emploi peut constituer « le fil rouge » des travaux de notre assemblée, permettant de rendre compte périodiquement de l'évolution de l'analyse et des propositions de la société civile sur toutes les questions qui s'y rattachent, il ne constitue pas en lui-même un axe de travail opérationnel : « y penser toujours, en parler jamais ». En revanche, la préoccupation de l'emploi peut s'apprécier avec d'autres au travers des approches de nature différente du monde contemporain qui seraient choisies et constitueraient les axes de travail dans lesquels viendraient s'inscrire les travaux des sections.

Premier axe : Croissance – compétitivité – attractivité – mondialisation

La mondialisation de l'économie est une réalité dont il faut tenir compte, ce peut être également un atout, une chance, une opportunité. Compte tenu de ce contexte, comment notre économie doit-elle s'adapter pour maintenir un potentiel de croissance élevé porteur d'emploi pour demain ?

Les sujets de saisine centrés autour de cette question pourraient s'articuler autour de la problématique :

« *Quelle croissance demain, au service de quelles ambitions pour notre pays, dans un contexte de mondialisation ?* »

A partir de cette formulation, différents sujets de saisine pourraient être proposés par les sections (démographie et croissance, éducation-recherche, investissement et infrastructure, attractivité des territoires, endettement public, la question foncière, etc.). Il convient d'ailleurs de souligner le rôle particulier que jouent, à la fois dans cette thématique et d'une manière plus générale au service du dynamisme économique de notre pays, les Français établis hors de France qui constituent un des groupes de notre assemblée.

Deuxième axe : Les ruptures de la société

La société contemporaine évolue de plus en plus rapidement. Les évolutions technologiques notamment dans le domaine de la communication introduisent une autre appréhension du monde extérieur et des autres. Les évolutions démographiques et par exemple l'allongement de la durée de vie vont entraîner des bouleversements considérables de notre société.

Certaines de ces ruptures sont souhaitables (égalité homme-femme) et méritent d'être accélérées, d'autres auront des conséquences qu'il est difficile d'évaluer, d'autres, enfin, méritent sans doute une action pour les éviter. Dans tous les cas, une attitude de crispation sur le maintien d'équilibres révolus s'avère illusoire.

La contribution du CES à cette réflexion sur les changements à long terme pourrait s'articuler autour de quelques thèmes de travail. Il ne s'agit pas là non plus de rechercher l'exhaustivité car il appartiendra, bien évidemment à chaque section de proposer des projets de saisine autour de ce thème central (citons simplement à titre d'exemple : la mondialisation comme rupture, le risque dans la société, les temps de la vie, les conséquences des évolutions démographiques, etc.).

Troisième axe : Les services, nouvelle perspective pour l'emploi

Il convient certes de tout faire pour redynamiser l'activité industrielle dans notre pays.. Force est cependant d'admettre que le développement de l'emploi industriel demeurera vraisemblablement structurellement limité dans les sociétés occidentales développées et que la production de services prendra peu à peu le pas sur celle des biens.

Les gisements d'emplois pour demain sont donc pour l'essentiel dans les services tant aux entreprises qu'aux personnes ; même si le développement industriel et le développement des services doivent être pensés comme complémentaires et non comme substituables.

Les deux saisines sur le projet de directive « services » et sur l'externalisation des activités des entreprises mettent clairement en évidence tant le potentiel de croissance et d'emploi de ce secteur que les problèmes qu'il pose en raison de la diversité des domaines touchés et de ses implications dans un certain nombre de domaines d'activités y compris les services publics et services d'intérêt général.

III - AIDE-MÉMOIRE

Indépendamment de ces axes de travail, il apparaît nécessaire de rappeler quelques problématiques qui, quel que soit le sujet abordé, ne devraient pas être absentes de la réflexion de notre assemblée. Il s'agit en particulier :

- de la stratégie de Lisbonne,
- du développement durable,
- des spécificités de l'Outre-mer français,
- de la collaboration avec les CESR,
- de la réflexion sur le dialogue social.

Dans le cadre de la construction européenne, la mise en œuvre de « la stratégie de Lisbonne » sur laquelle la délégation pour l'Union européenne a élaboré une communication devrait constituer un élément important de tous les travaux qui toucheront aux politiques concernées par cette stratégie. Dans le cadre de ces travaux, mais aussi d'une manière plus générale, les échanges devraient être développés avec le CESE, tant en amont pour nourrir ses réflexions, qu'en aval pour alimenter les nôtres.

De même la prise en compte de la problématique du développement durable constitue une dimension qui devrait être présente dans de nombreux thèmes de saisine. Même si la notion de développement durable apparaît souvent galvaudée et relève plus lorsqu'elle est utilisée de l'ordre du discours incantatoire que d'une réelle démarche opérationnelle, le Conseil économique et social pourrait contribuer à mieux faire comprendre cette démarche en l'intégrant le plus souvent possible dans sa réflexion.

C'est le cas également des spécificités économiques ou sociales de l'Outre-mer français. Le Conseil économique et social a la chance de disposer en son sein d'un groupe de l'Outre-mer dont les membres reflètent la diversité des territoires concernés. Déjà nombre de travaux des sections intègrent systématiquement la dimension ultra-marine dans leurs réflexions, cette préoccupation est à poursuivre.

La référence et l'utilisation des travaux réalisés par les Conseils économiques et sociaux régionaux devraient aussi devenir une habitude de toutes les sections et pas seulement de celle des économies régionales et de l'aménagement du territoire qui est, de par les textes, l'interlocuteur privilégié des Conseils économiques et sociaux régionaux. La mise en synergie des travaux des assemblées régionales avec le Conseil économique et social constitue une source de richesse pour la réflexion collective qu'il convient de mieux utiliser qu'aujourd'hui afin de donner une réelle consistance à la notion de « réseau des Conseils économiques et sociaux » qu'ils soient nationaux ou régionaux.

Une place à part, c'est-à-dire ne relevant pas nécessairement du travail classique des sections, doit enfin être réservée au thème plus général des modalités du dialogue social dans notre pays. Une réflexion de fond, menée au sein d'un comité « ad hoc » pourrait s'engager en s'inspirant des méthodes de réflexions inaugurées lors de la mandature précédente sur les questions relatives à la « société civile ».

*
* *

CONCLUSION

Ces quelques propositions ne constituent qu'une première étape du travail du comité qui se poursuivra tout au long de la mandature. Il s'agira en particulier :

- de faire quelques propositions quant aux méthodes de travail, à l'organisation de ce travail et la façon de communiquer, autant de thèmes qui ont fait l'objet de nombreuses observations lors de l'audition des présidents ;
- de poursuivre le dialogue interne (sections, groupes, Bureau...) et externe (CGP, DATAR, gouvernement...) de manière à être en mesure de faire évoluer, en cours de mandat, les orientations initiales ;
- de dialoguer, en particulier, avec le comité chargé, au sein du Bureau, du rapport d'activité du CES dont l'action contribuera également à mettre davantage en relief la cohérence de nos travaux

RAPPORT DU COMITÉ DU RAPPORT

Après avoir adopté un premier document du 11 avril 2005 qui ébauche les premières orientations du Comité, il a été procédé sur cette base à l'audition des Présidents de section et délégation afin de recueillir leurs attentes. Les membres du Comité remercient les Présidents de la coopération fructueuse qui s'est nouée à cette occasion et qui a permis de nourrir la réflexion du Comité telle qu'elle est soumise au Bureau dans le présent document.

*
* *

L'unanimité se fait pour reconnaître que le document actuel qui n'est qu'une compilation des notes d'Iéna peut être utile en tant que tel mais ne constitue en aucune manière un « rapport d'activité ». Il est d'ailleurs semble-t-il peu utilisé par les conseillers. Toutefois l'accélération rapide des potentialités des NTIC ouvre de nouvelles perspectives qui devront être prises en compte dans la réflexion sur la forme à donner au nouveau rapport d'activité. Le succès actuel des téléchargements de rapports sur le site du Conseil économique et social prouve qu'il faut réfléchir sinon en termes d'alternative mais a minima en termes de complémentarité entre les supports papiers et immatériels.

Les pistes d'évolution suggérées lors des entretiens peuvent s'organiser autour de trois thèmes : la forme du rapport, le contenu du rapport, la communication autour du rapport.

*
* *

A - LA FORME DU RAPPORT : UN OU PLUSIEURS DOCUMENTS ?

1. Il apparaît difficile de définir un document unique qui réponde aux objectifs d'un rapport d'activité à savoir :

- rendre compte de l'activité de l'assemblée au cours de l'année
- servir de support de communication pour promouvoir l'action du Conseil économique et social à l'extérieur

Sur ce dernier point tous les intervenants sont d'accord pour reconnaître que la cible visée doit être les relais d'opinion et non pas le grand public

2. Une majorité semble se dégager sur la nécessité de prévoir deux documents annuels

- un premier document rendant compte de manière exhaustive de l'activité qui serait réalisée en interne et édité par le Journal officiel

- un second document moins complet mais plus « attrayant » dont la réalisation matérielle serait confiée à une entreprise spécialisée et qui reprendrait quelques thématiques sélectionnées mettant en valeur certains aspects du travail du Conseil et valorisant son action (la compatibilité de ce dernier document avec la plaquette existante est à examiner)

Chaque document papier devrait être accompagné d'une version numérique (CD rom + internet)

Toutefois une formule proche de celle dont on dispose actuellement (rapport + plaquette) ne doit pas être totalement écartée, même si les préférences des auditionnés vont plutôt vers une refonte complète, sans toutefois que puissent être clairement appréciés en l'état actuel de la réflexion, la surcharge de travail et les frais supplémentaires afférents.

3. Sur la périodicité du document

À la notion de rapport annuel permettant un accès facilité à l'ensemble des travaux de l'année (grâce à un index chronologique et thématique) s'ajoute l'idée d'un bilan pluriannuel par mandature ou semi-mandature.

B - LE CONTENU DU RAPPORT

1. Sur le premier document

Tous les Présidents reconnaissent que le compte rendu sur les avis et rapport ne reflète que partiellement l'activité de la section et de ses membres. Il faudrait donc compléter ce document par une note d'ambiance rédigée par le Président de la section qui illustrerait les activités diverses (Comité de suivi de l'OMC ; Comité de suivi de la FAO, rencontre avec les CESR, études de nouveaux indicateurs pour le tableau de bord social, entretiens annuels avec la BCE etc.). Cette note permettrait en outre de parler des orientations des travaux de la section pour l'année n+1.

L'aspect compilation des travaux doit être sauvegardé, un Président suggérant toutefois une double entrée chronologique et thématique en fonction des axes d'orientation du Bureau. Plusieurs autres ont souhaité une modification de la présentation actuelle (par section, en distinguant saisines gouvernementales et autosaisines).

En outre, la mention des activités autres que celles liées aux avis et rapport qui se limite actuellement aux Forums d'Iéna pourrait s'étendre aux relations internationales, aux représentations et interventions extérieures, aux auditions ayant particulièrement marqué (notamment les auditions en plénière) et séances d'actualité, voire certaines interventions de ministres apportant des éléments concrets et nouveaux, aux coopérations, à l'ouverture du Conseil et ses relations, par exemple, avec le monde de l'éducation, etc.

2. Sur le second document

Ce second rapport annuel serait un document de promotion mettant l'accent sur quelques activités de l'assemblée qu'il s'agisse des avis et rapport comme des autres activités (auditions, colloques, international) en fonction de l'actualité ou de thèmes qui illustrent la position de notre Assemblée sur un aspect de la vie économique et sociale (par exemple l'habitat ? le développement durable, la mondialisation, les nouvelles technologies etc.).

Les thèmes à évoquer dans ce second document seraient sélectionnés par le Bureau en fonction de critères à définir. Le principe pourrait être de couvrir sur plusieurs années la totalité du champ d'intervention de l'assemblée.

Ce document qui pourrait également comporter une brève partie institutionnelle servirait ainsi d'argumentaire pour la valorisation du Conseil économique et social à l'extérieur. Il serait plutôt conçu comme un rapport de performance que comme un rapport d'activité.

3. La communication autour du rapport

Bien que l'article 4 de l'ordonnance de 58 prévoit une information annuelle par le Premier ministre sur la suite réservée aux avis du Conseil, cette obligation n'est que très partiellement satisfaite. Ce qui conduit d'ailleurs le Conseil économique et social à effectuer lui-même une sorte de veille sur le suivi de ses avis, ne serait-ce que pour répondre aux demandes des parlementaires lors des questionnaires accompagnant la loi de finances.

Il ressort des entretiens avec les Présidents que l'organisation d'une séance solennelle de rentrée en janvier pourrait être l'occasion de présenter le rapport d'activité de l'année précédente, en présence du Premier ministre ou du ministre chargé des relations avec le Parlement, et de recueillir ainsi l'information sur les suites réservées par le gouvernement.

Cette séance pourrait également être l'occasion d'une mise en valeur médiatique de l'assemblée, surtout si le Premier ministre est présent.

Outre cette séance solennelle, un Président de section a suggéré que lors des saisines gouvernementales, l'avis du Conseil économique et social soit remis officiellement au Premier ministre en présence de la presse.

Par ailleurs, plusieurs Présidents ont fait référence aux enseignements à tirer des pratiques du Comité économique et social européen en ce domaine.

*

* *

En conclusion, les débats ont été riches sur le contenu. Il semble qu'il faudrait noter des pistes comme :

- Structurer le rapport en cohérence avec les orientations fixées par le Bureau pour les activités du Conseil, mettant en relief les questions de société. Développer une analyse transversale, et faire émerger une doctrine économique et sociale du Conseil.
- Mettre en relief les propositions par thèmes.
- Donner des résumés qui permettent d'aller à l'essentiel.
- La mesure de l'impact, de la valeur ajoutée de nos travaux, prendre en considération le critère d'efficacité et notamment les indicateurs de la Lof, donner toute sa place au suivi et à l'évaluation.
- Engager la responsabilité du Bureau dans un texte de synthèse mettant en relief les dominantes, la cohérence de l'action, donnant les éléments d'évaluation et des perspectives pour la suite.

*

* *

- Un rapport à vivre :

Une des idées sous-jacentes à nos échanges est que le rapport est l'occasion de mettre en discussion les perspectives d'action du Conseil, les méthodes de travail, les objectifs, comme un outil d'activation mutuelle, sinon un outil pour préparer les évolutions et les réformes possibles. La séance « de rentrée » en serait un point d'orgue. Se pose alors la question du style, du ton du rapport. Faut-il par exemple, ne pas hésiter à être incisif, ou au contraire choisir d'être didactique ?

L'idée est de faire des documents vivants pour qu'ils alimentent la réactivité du Conseil. Au-delà du rapport lui-même, nos échanges mettent en relief l'intérêt d'un travail d'évaluation périodique et d'orientation. Ainsi une forme de dialogue peut se structurer entre le comité d'orientation et le comité du rapport pour une dynamique de rythme annuel, avec une seconde périodicité sur la mandature.

La vie des sections et des délégations

Cette rubrique se présente sous la forme d'une tribune libre ouverte à chaque président de sections et délégations afin de lui permettre d'évoquer tant le contexte que le contenu des activités de la formation de travail qu'il préside, durant l'année 2005 ainsi que les perspectives envisagées pour l'année 2006.

SECTION DES AFFAIRES SOCIALES

Le rythme soutenu du calendrier de travail de la section des affaires sociales en 2005 (37 réunions) s'est accompagné d'une participation importante des conseillers aux réunions.

I - LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE LA SECTION AU COURS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

a) Les travaux réalisés ou en voie d'achèvement

A la fin du premier semestre 2005, la section des affaires sociales a achevé la rédaction d'une étude sur l'hôpital public présentée par M. Eric Molinié, membre de section. Cette étude, adoptée par le Bureau, rendue publique en juillet, a fait l'objet d'une présentation en séance plénière en octobre 2005. Ces travaux ont largement été diffusés par la presse généraliste et spécialisée (La Tribune, La Revue de la Fédération hospitalière de France...).

Par ailleurs, le gouvernement a saisi le Conseil économique et social le 29 avril 2005 sur l'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur. La préparation de l'avis a été confiée à une commission temporaire constituée des sections des affaires sociales et du travail.

Le second semestre de l'année a principalement été consacré à l'avancement du rapport préparatoire à l'avis portant sur les conditions de la réinsertion socioprofessionnelle des détenus présenté par M. Donat Decisier. A cette occasion, trois établissements pénitentiaires ont été visités par une délégation composée d'une dizaine de conseillers de la section.

b) La programmation des futurs travaux

La section des affaires sociales a débattu, lors de deux réunions de travail, des thèmes qu'elle pourrait traiter. Ces débats ont conduit la section à retenir dans un premier temps trois sujets, validés par le Bureau, pouvant faire l'objet d'un rapport et avis dont deux au cours de l'année 2006.

La première saisine concerne la gérance de tutelle et est présentée par Mme Rose Boutaric qui a été désignée rapporteur. La protection juridique des majeurs incapables concerne 700 000 personnes et les projections envisagent qu'elle concernera d'ici dix ans plus d'un million de personnes. Le dispositif juridique est fortement critiqué et le Médiateur de la République n'a de cesse de réclamer, depuis 1996, une réforme humanisée du dispositif juridique. En 1998, les inspections des affaires sociales, des finances et des services judiciaires ont publié conjointement un rapport faisant état des nombreux et inquiétants dysfonctionnements de la protection des majeurs en France et propose des solutions pour sortir de l'impasse. Le Président de la République Jacques Chirac a déclaré vouloir faire de la protection des majeurs un des thèmes prioritaires de son second mandat. La section souhaite réfléchir aux dysfonctionnements et aux lacunes du dispositif actuel qui rendent de plus en plus nécessaire la modernisation d'une loi devenue inadaptée aux évolutions de la société française.

La section a commencé ses auditions en décembre 2005. Elle a entendu M. Jean-Paul Delevoye, Médiateur de la République et M. Michel Bauer, directeur de l'UDAF du Finistère et auteur de nombreux ouvrages sur la protection juridique et sociale des adultes et des enfants.

La seconde saisine concerne le développement des services à la personne dont M. Yves Verollet a été désigné en qualité de rapporteur. Les mutations de notre société expliquent la multiplication des services à la personne et la création, d'ici trois ans, de 500 000 emplois dans ce domaine : l'accroissement du taux d'activité des femmes et l'externalisation de tâches auparavant assurées par la famille elle-même, l'allongement de la durée de vie et la dépendance, les transformations de la famille, les changements dans la gestion des temps ou la croissance des revenus peuvent constituer à terme une source importante de création d'emplois dans le secteur. Dans le prolongement des rapport et avis sur « *Le recrutement, la formation et la professionnalisation des salariés du secteur sanitaire et social* » voté en 2004 par notre assemblée, la section souhaite étudier les principales mesures qui permettraient d'accroître l'offre de services, d'assurer une meilleure solvabilisation des prestations ainsi que la revalorisation des métiers

La troisième saisine s'intéressera à l'impact du vieillissement démographique sur les systèmes d'aides et de soins dont M. Michel Coquillion a été désigné rapporteur. L'espérance de vie des Français augmente chaque année, et en même temps, l'âge d'entrée dans la dépendance s'élève. La moitié des personnes les plus dépendantes a plus de 85 ans. Pour autant, ces bons chiffres ne doivent pas masquer la fragilité de certaines personnes âgées atteintes de maladies chroniques ou invalidantes, susceptibles de devenir rapidement dépendantes. Avec le grand âge et la survenue de multiples pathologies, conserver son indépendance et une vie sociale représente l'objectif principal du maintien de la qualité de vie. Cette évolution nécessite de renforcer dès à présent nos politiques de prévention et d'adapter l'organisation des systèmes d'aides et de soins aux besoins spécifiques des personnes âgées fragiles, que la personne âgée réside à domicile, en institution, ou qu'elle soit hospitalisée. La section souhaite étudier les conséquences de l'allongement de la durée de vie sur les systèmes d'aides et de soins et formuler des propositions d'adaptation de ces systèmes. L'avis devrait être présenté à l'assemblée plénière au cours du premier semestre 2007.

II - LES AUTRES ACTIVITÉS DE LA SECTION DES AFFAIRES SOCIALES

a) Des auditions hors saisine

Afin de nourrir sa réflexion et d'identifier des problématiques qui pourraient faire l'objet de saisines, la section a organisé au cours de l'année 2005 des auditions de personnalités sur trois thématiques intéressant ses compétences : la protection de l'enfance, la famille, la protection sociale.

Mme Claire Brisset, défenseure des enfants, a ainsi présenté l'institution Défenseur des enfants et son rapport d'activité 2005. Mme Evelyne Sullerot,

co-auteur avec M. Michel Godet du rapport « *La famille, une affaire publique* » pour le Conseil de l'analyse économique, a été invitée pour présenter ces travaux avant leur publication. M. Michel Braunstein, conseiller maître à la Cour des Comptes, a présenté les grandes lignes du rapport de la Cour sur l'exécution de la Loi de finances de la sécurité sociale pour 2005.

La section a également auditionné M. Philippe Le Clezio rapporteur de l'avis « *Prélèvements obligatoires : compréhension, efficacité économique et justice sociale* », après l'adoption du rapport par la section des questions économiques et de la conjoncture. La présentation de ces travaux a été l'occasion d'un débat sur la problématique essentielle du financement de la protection sociale.

b) La participation aux auditions sollicitées par l'Assemblée nationale

La section des affaires sociales a été sollicitée par la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale dans le cadre de la préparation du projet de lois de finances pour 2006. Suite à l'avis voté le 6 juillet 2005 sur l'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur, Mme Claude Azéma a été auditionnée par Mme Juliana Rimane, députée de Guyane, rapporteure de l'avis « *Recherche et enseignement supérieur - Formations supérieures et recherche universitaire ; vie étudiante* », sur la professionnalisation de l'enseignement supérieur. Mme Claude Azéma a également été auditionnée par M. Lionnel Luca, député des Alpes maritimes, rapporteur de l'avis « *Enseignement scolaire* », sur le problème de l'intégration scolaire des élèves en situation de handicap.

c) Le concours apporté à la réalisation d'un film documentaire

La section des Affaires sociales a participé au documentaire de 52 mn « *La vigie de la République* » destiné à la chaîne Parlementaire/Assemblée nationale et réalisé par Artefilm.

L'équipe du film a suivi la section dans la préparation des rapports et avis « *Les conditions de la réinsertion socioprofessionnelle des détenus en France* ». Après s'être entretenue avec le rapporteur, elle a filmé une réunion de la section consacrée aux auditions de deux directeurs de services d'insertion et de probation. Elle a également suivi une délégation de la section lors de sa visite de la maison d'arrêt de La Santé le 19 octobre 2005.

d) L'accueil de stagiaires

La section des affaires sociales a accueilli, pour une durée variable, trois stagiaires au cours de l'année 2005 : une attachée territoriale de la région Centre, la chef de l'administration du CESR de Martinique, une élève de l'école supérieure de commerce de Nantes.

Hubert Brin
Président

SECTION DU TRAVAIL

La section du travail est une section extrêmement vivante, qui a la volonté de débattre des sujets les plus difficiles, dans la perspective de mettre à jour et d'expertiser les pistes qui lui apparaissent comme les plus judicieuses, c'est-à-dire celles qui présentent un double caractère de crédibilité et d'applicabilité.

La section du travail débat ainsi collectivement et à échéance régulière de son champ d'intervention, sur des thèmes qui nécessitent un large débat pour être visités en profondeur et servir de base à la réflexion politique.

L'examen des choix de sujets, régulièrement remis sur le métier, pousse à la prise en compte des problèmes réels rencontrés dans le champ du travail. En ce sens, la section, au travers de son président et de ses vice-présidents, tente de convaincre les ministres concernés que des saisines gouvernementales, même exprimées dans l'urgence, constituent une source essentielle contribuant au dynamisme ambiant, qu'il s'agisse du rapporteur concerné, du président mais également de la section toute entière.

Prendre en charge ce que la section a coutume d'appeler les « vrais sujets », y compris ceux dont on sait par avance qu'ils peuvent être conflictuels, conduit à un haut niveau d'exigence s'agissant de la qualité des travaux réalisés. Les débats interactifs les plus animés constituent ainsi une source féconde de travail. Certains projets d'avis disposent *in fine* au stade du passage en assemblée plénière de majorités relativement courtes mais cela ne doit pas nous inquiéter.

La composition même de la section où cohabitent des femmes et des hommes d'expériences, tant au niveau local que national, donne une hauteur de vue précise et des débats d'un excellent niveau. L'échange passionné d'arguments donne de la confiance aux différents rapporteurs, au président et au-delà à l'ensemble de la section.

La production de saisines gouvernementales ou d'auto saisines ayant eu un large écho dans l'opinion publique telles « *SMIC et réduction du temps de travail : des divergences à la convergence* », « *La place du travail* », « *L'insertion professionnelle en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap* », « *Le recrutement, la formation et la professionnalisation des salariés du secteur sanitaire et social* » et d'autres ont ainsi permis, dans la mandature précédente, de solidifier à la fois l'ambiance et le travail de la section. Les réflexions transversales que la section a été conduite à mener avec d'autres sections a beaucoup aidé à un travail de qualité.

La section du travail est une section attachante, composée de praticiens du travail qui savent dépasser les seules positions de leur organisation pour trouver les pistes les plus judicieuses pour faire avancer la réflexion des décideurs politiques. Ses conseillers et ses membres savent également, au-delà du travail réalisé tout au long des mandatures, trouver le temps de se rencontrer pour échanger de façon conviviale, contribuant ainsi à sceller davantage les liens nécessaires à un travail efficace.

I - LES TRAVAUX DE L'ANNÉE 2005

Le 23 mars 2005, a été voté en séance plénière l'avis relatif aux « *Conséquences sur l'emploi et le travail des stratégies d'externalisation d'activités* », rapporté par M. François Edouard.

Le 6 juillet 2005, a été voté en séance plénière l'avis relatif à « *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », saisine gouvernementale rapportée par M. Jean Louis Walter, au nom de la commission temporaire constituée de l'ensemble des membres des sections du travail et des affaires sociales.

Le 14 décembre a été voté en séance plénière l'avis relatif à « *La reconversion des militaires dans la vie civile : le cas des officiers généraux* », saisine gouvernementale rapportée par M. Dominique-Jean Chertier.

II – LES PROJETS EN COURS

La section du travail examine actuellement une saisine relative aux « *Enjeux sociaux de la concurrence internationale : du dumping social au mieux disant social* », rapportée par M. Didier Marteau.

III - LES SUITES DES AVIS ET RAPPORTS

Aucune suite aux avis et rapports produits par la section du travail en 2005 n'a pour l'instant été donnée par les pouvoirs publics.

Christian Larose
Président

SECTION DES ÉCONOMIES RÉGIONALES ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

I - LA SECTION DES ÉCONOMIES RÉGIONALES ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, SECTION HORIZONTALE ET TERRITORIALE

- La section est avant tout une section « *horizontale* » de par ses compétences

Elle connaît des questions relatives à l'aménagement du territoire. L'aménagement du territoire, c'est la recherche sur l'ensemble du pays d'une répartition harmonieuse, au service des hommes et des femmes qui y vivent, des équipements collectifs de toute nature et des activités, économiques, sociales, culturelles... de tous secteurs. Les transports et les communications, qui figurent expressément parmi ses compétences, contribuent à favoriser cette répartition harmonieuse.

Elle connaît aussi des questions de développement régional. De la même manière, le développement d'un territoire s'obtient grâce à des actions multiples, touchant toutes les activités, aussi bien en France qu'à l'échelle européenne. C'est à ce titre que peu avant l'ouverture de l'Union européenne à ses nouveaux membres, elle a réfléchi à l'avenir des divers fonds structurels et plus généralement aux conditions de mise en oeuvre d'une nouvelle politique régionale européenne.

C'est à elle également qu'il revient d'étudier les questions touchant à la décentralisation et à l'exercice de leurs compétences par les collectivités territoriales. Compte tenu de l'ampleur du mouvement de décentralisation intervenu depuis les années quatre-vingt, et des nombreux domaines dans lesquels les collectivités territoriales interviennent désormais, ce sont là aussi des secteurs très variés qui entrent dans le champ des travaux de la section.

- La section est également une section « *territoriale* »

Ses membres, qui pour la plupart habitent et exercent leur activité hors de l'Ile-de-France, lui assurent une bonne représentativité du territoire français dans sa diversité. Certains sont - ou ont été - membres d'un conseil économique et social régional.

Elle compte aussi un certain nombre d'élus locaux (anciens ou en exercice) qui, au-delà de leur nomination au titre d'une activité et de leur appartenance à un groupe, lui apportent la touche « *politique* » qui lui permet de traiter, selon une approche plus large, de sujets parfois difficiles. Ainsi alors que l'intercommunalité divise encore, la section a pu, par un vote quasi unanime, avancer des solutions novatrices en ce domaine.

En outre, ses compétences la conduisent à auditionner, lors des phases d'information et de préparation, des élus territoriaux ou des représentants de leurs associations (Association des maires de France, Association des communautés de France...). De ce fait, elle trouve auprès d'eux une écoute importante et souvent un relais dans la mise en œuvre de ses conclusions.

II - LES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2005 ET LES TRAVAUX FUTURS

- En 2005, après avoir élaboré un rapport et un projet d'avis sur « *Communes, intercommunalités, quels devenirs ?* », la section a répondu à la question que lui posait Michel Sappin, préfet de Picardie, sur le « *Projet de canal Seine-Nord Europe* »

Mi-décembre 2005, elle lui a adressé une contribution portant sur le tracé, les aspects hydrauliques, les aspects environnementaux et les perspectives de développement économique liés à ce projet.

- Elle a également élaboré un rapport sur « *Aménagement du territoire, services publics et services au public* »

Le projet d'avis a été approuvé par la section le 14 décembre 2005 pour être soumis à l'Assemblée plénière du 10 janvier 2006.

Il a permis de montrer que, face aux mutations de toutes natures qui touchent la société, les services publics doivent évoluer ; qu'il convient désormais de passer à une définition fonctionnelle axée sur le service rendu et de recourir à une notion plus large mais plus conforme à la réalité de « *services au public* » ; que les formes d'organisation privilégiant les partenariats entre acteurs, publics et privés, doivent être encouragées et que toute réforme suppose l'adhésion des usagers et des personnels, mais aussi leur responsabilisation et leur formation.

- La section prépare aussi une étude sur « *Une nouvelle dynamique pour le transport intermodal* »

Cette étude fait suite à l'avis, également élaboré par la section, adopté par le CES en mars 1999 et intitulé « *Pour une politique intermodale : le transport combiné* ». Elle s'inscrit dans le cadre des travaux de la Commission européenne qui estime qu'un développement au fil de l'eau du transport de fret ferait peser une lourde menace sur le développement durable européen sur les plans de la pollution et de la congestion.

La section devra répondre aux questions concernant notamment les solutions de complémentarité modale au transport routier, les conséquences de la libéralisation du transport de fret ferroviaire international, le concept de route roulante... l'adoption de l'étude est prévue pour le premier semestre 2006.

III - LA SUITE DONNÉE EN 2005 AUX AVIS ADOPTÉS

- L'avis sur « *Aménagement du territoire et établissements de santé* » adopté le 26 mai 2004 proposait des mesures pour lutter contre la désertification sanitaire du pays

A plusieurs reprises, le ministre de la santé s'est déclaré déterminé à lutter contre cette désertification, à mettre un terme à la politique de fermetures d'établissements qui a prévalu ces dernières années, à conforter au contraire les hôpitaux locaux et à renforcer leurs liens avec la médecine libérale.

Témoignent ainsi de la convergence entre l'action du gouvernement et les souhaits du CES : les crédits budgétaires pour accompagner sur la durée la re-médicalisation des petites structures (27 millions d'euros en 2005), la légalisation de l'ouverture de cabinet secondaire à l'hôpital local, le nouveau dispositif d'aides à l'installation des médecins en zones sous-médicalisées.

Ce dispositif, prévu par la loi relative à l'assurance maladie, a été conforté par la loi sur le développement des territoires ruraux en date du 23 février 2005 (exonérations fiscales - taxe professionnelle, impôt sur le revenu ou les sociétés - en faveur des professionnels libéraux qui s'installent, notamment dans les zones de revitalisation rurale ; possibilités pour les collectivités de financer l'installation de médecins, de centres de santé, de maisons médicales... dans les zones présentant une faible densité de médecins par habitant).

- Le 23 juin 2004, le CES rendait sur saisine du Premier ministre un avis intitulé « *Décentralisation, nouvelle politique contractuelle et avenir des contrats de plan Etat-régions* »

Parallèlement à la saisine de notre assemblée, le Premier ministre consultait les grandes associations d'élus et les deux délégations parlementaires à l'aménagement durable du territoire. L'ensemble des conclusions a fait l'objet d'une synthèse réalisée par deux inspecteurs généraux, de l'administration et des finances, et remise au Premier ministre en mars 2005.

Nombre de propositions de notre assemblée ont été partagées par l'une ou l'autre des délégations ou associations (rôle central de la région, fongibilité des crédits, recentrage des actions...).

Notamment nos propositions quant à la durée des contrats - contrats d'objectifs de neuf ans, révisables tous les trois ans et contrats de programmation de trois ans inscrits dans le cadre des contrats d'objectifs - convergent avec celles faites par l'Assemblée nationale - contrats de neuf ans subdivisés en trois étapes de réalisation de trois ans chacune. Pour sa part le Sénat a insisté, comme le CES, sur l'intérêt d'un traitement particulier pour les métropoles, ainsi que sur la nécessité d'une prospective à long terme - élaboration d'un schéma national d'aménagement du territoire et relance de schémas régionaux rénovés - et d'une évaluation systématique.

- L'avis sur « *Communes, intercommunalités, quels devenirs ?* » a été adopté par le CES le 22 juin 2005

Le rapporteur s'est rendu devant diverses instances pour le présenter comme en octobre 2005 devant l'Assemblée des communautés urbaines ; le président interviendra en janvier 2006 devant la CCI du Cher. Ce thème retient actuellement l'attention dans de nombreuses enceintes où il fait l'objet de débats ou de rapports.

La loi d'orientation sur l'énergie du 13 juillet 2005 a reporté d'un an la définition de « *l'intérêt communautaire* », comme le demandait le CES pour laisser aux communes et à leurs intercommunalités un temps de débat suffisant et préserver les constructions en cours. Le ministre délégué aux collectivités territoriales a donné des instructions aux préfets pour empêcher les projets intercommunaux d'aboutir lorsque le périmètre proposé ne leur paraîtra ni cohérent, ni pertinent ; son objectif est de rationaliser les périmètres des intercommunalités en les axant davantage autour des bassins de vie et d'emplois ; ce qui va dans le sens des souhaits du CES.

La Cour des comptes quant à elle a rendu en novembre 2005 un rapport dans lequel, à côté des dérives, elle met aussi en exergue les succès en matière d'intercommunalité.

Elle y souligne que l'intercommunalité ne produira tous ses effets que si elle atteint un niveau d'intégration suffisant pour mener à bien un projet cohérent de développement, ce qui suppose que les communautés aient réellement les moyens d'agir. Faute de remplir cette condition, le risque est celui d'une réforme inachevée qui aurait cependant représenté un coût réel pour le contribuable. Elle y rappelle que le développement de l'intercommunalité renforce la nécessité de « *rendre compte* » et que ce sont aussi les mécanismes de la démocratie locale qui devraient évoluer. En cela elle rejoint les conclusions de notre assemblée.

IV - LES LIENS AVEC LES INSTITUTIONS SIMILAIRES ET L'ÉCOUTE DU TERRAIN

- Les liens avec les conseils économiques et sociaux régionaux (CESR)

C'est parce qu'elle est en charge des questions territoriales et de décentralisation que les textes réglementaires lui ont expressément confié les relations avec les conseils économiques et sociaux régionaux. Elle a toujours entretenu des liens privilégiés avec ces instances auxquelles elle a, dès leur création en 1974, apporté son soutien et qui, de leur côté, ont enrichi ses travaux de leurs multiples expériences.

L'Assemblée des conseils économiques et sociaux régionaux de France (ACESRF) dont le siège est au Palais d'Iéna a renouvelé son Bureau en mars 2005. La section a immédiatement reçu en audition Jean-Claude Boucherat, son nouveau président, également président du CESR d'Ile-de-France, qui a exprimé

le souhait de renforcer les relations entre les deux institutions pour partager le vécu régional et échanger des expériences et des solutions.

Pour sa part, la section a souligné son ambition de travailler davantage en synergie. C'est dans cet esprit que, lors de la préparation de son rapport sur « *Aménagement du territoire, services publics et services au public* », elle a consulté plusieurs présidents de CESR, dont ceux chargés au sein de l'ACESRF de réfléchir aux questions de ruralité. Ceux-ci, après avoir porté leur appréciation sur le rapport, ont fait part à la section de leurs observations et suggestions à reprendre éventuellement dans le projet d'avis.

- La prise en compte de l'Europe

Toujours soucieuse d'avoir une approche européenne, la section tient, à l'occasion de chaque rapport et avis, à traiter des implications découlant des règlements et directives communautaires. Elle s'appuie en l'occurrence sur les avis du Comité économique et social européen.

- Les déplacements sur le terrain

Outre sa collaboration avec les CESR, la section attache beaucoup d'importance à se déplacer dans les régions pour mieux apprécier la problématique de ses rapports et études et observer sur le terrain les solutions qui sont trouvées en fonction des spécificités locales et régionales.

C'est ainsi que les 20 et 21 septembre 2005, elle s'est rendue dans l'Aveyron pour y étudier l'organisation des services publics et des services au public. Elle a pu rencontrer des élus locaux qui lui ont présenté leurs expériences (relais Wifi dans la petite commune rurale de Saint-Jean-d'Alcapiès, portage de médicaments à domicile à La Cavalerie...), des responsables associatifs qui ont mis en place des solutions innovantes (structures d'accueil pour la petite enfance à Marcillac-Vallon), le préfet et les responsables des services déconcentrés qui lui ont expliqué comment ils appréhendaient les besoins et tentaient de mieux coordonner l'ensemble des services offerts sur le département...

Ce déplacement a aussi été l'occasion pour elle de visiter le viaduc de Millau, d'apprécier la qualité architecturale et les caractéristiques techniques de cet ouvrage d'art d'envergure et d'apprécier son impact sur le désenclavement de la ville, mais aussi sur son cadre de vie et son développement économique et touristique ainsi que ceux de ses environs.

Dans ses déplacements sur le terrain, la section ne se limite pas à l'hexagone. C'est ainsi que dans le cadre de son rapport sur « *Communes, intercommunalités, quels devenirs ?* », une délégation s'est rendue au Canada pour rencontrer, à Montréal et à Québec, des élus (maires d'arrondissement et président du conseil de ville de Montréal, parlementaires et ministres de la province de Québec...) et des responsables socioprofessionnels (CCI de Québec, Fédération des travailleurs québécois...).

Cette mission lui a permis de voir comment un pays avait tenté de réduire de façon autoritaire le nombre de ses communes et les difficultés sérieuses qu'il rencontre actuellement notamment à Montréal à la suite de la réforme de l'organisation municipale. Elle lui a permis de conclure que la fusion autoritaire, conduite dans la précipitation, n'est pas un exemple à suivre et de faire apparaître l'intérêt des regroupements librement consentis tels que les prévoit le système français fondé sur le volontariat.

En conclusion, attentive aux expériences conduites sur le terrain, aux solutions adoptées dans d'autres pays et aux avis tant des CES régionaux que du CES européen, la section s'appuie aussi, pour tout nouveau rapport, sur les travaux qu'elle-même a menés antérieurement. Cette attention portée à ses travaux antérieurs et la reprise de leurs conclusions dans ses nouveaux travaux lui permettent d'avoir une ligne de pensée et de construire une doctrine, évolutive mais fondée sur la durée.

Hubert-Marie Ghigonis
Président

SECTION DU CADRE DE VIE

I - NOTE D'AMBIANCE DU PRÉSIDENT

Comme l'ensemble du Conseil économique et social, la section du cadre de vie a été largement renouvelée.

Sur les 29 conseillers affectés à la section, seules cinq femmes occupent un siège. En revanche, parmi les huit membres de section la parité est respectée.

Compte tenu du fort taux de renouvellement (plus de 70 %), la section du cadre de vie a dû trouver sa cohésion. Ceci semble maintenant acquis lorsque l'on considère la qualité, la densité des échanges et la forte participation.

Il est vrai que le premier thème traité, portant sur l'avenir de la presse quotidienne, ne pouvait laisser personne indifférent. Est apparue également à l'occasion de cette saisine une volonté de dépasser des clivages réels et supposés entre organisations pour apporter des propositions concrètes face à la gravité de la situation.

Le deuxième chantier de notre section, consacré au logement de demain, a permis à plusieurs conseillers, experts de la question ou profanes, de s'investir dans un esprit constructif aux côtés de la rapporteure pour un véritable travail collectif.

Concernant le tourisme, deux saisines sont en cours et une troisième sera lancée au premier trimestre 2006. Cette méthode permet à la fois une approche globale d'un secteur essentiel pour l'économie et l'emploi et des avis ciblés sur les préconisations, induisant une concertation entre les trois rapporteurs concernés.

Des rapporteurs vraiment intégrés dans un travail collectif, une ambiance à la fois studieuse et empreinte de convivialité, des interventions nombreuses où chacun des groupes défend ses points de vues, ses convictions mais tient compte de celles des autres, ce sont là les éléments visibles du fonctionnement de la section.

II - TRAVAUX RÉALISÉS

Depuis le début de la mandature, notre section s'est réunie à 46 reprises et, malgré ce rythme intensif, le taux de participation n'a pas faibli puisqu'il atteint 71 %.

Deux auto-saisines avec rapport ont ainsi donc pu être traitées et déboucher sur des avis dont il est difficile d'apprécier la totalité des retombées à l'heure actuelle compte tenu de leur date de présentation en plénière.

- S'agissant du rapport sur « *Garantir le pluralisme et l'indépendance de la presse quotidienne pour assurer son avenir* » présenté par M. Michel Muller (juillet 2005), quelques précisions peuvent être apportées sur l'évolution de la situation de plus en plus préoccupante de la presse quotidienne : mise en liquidation judiciaire de *France-Soir*, poursuite du démantèlement de la Socpresse qui préfigure d'un nouveau type de concentration et difficultés accrues de *Libération* en dépit d'une récente recapitalisation du quotidien. Les mesures annoncées par le ministre de la Culture et de la communication, M. Donnedieu de Vabres rejoignent les propositions du Conseil économique et social. Elles concernent notamment les nouvelles aides à la modernisation de la distribution et à la capitalisation des sociétés de presse.

M. Muller a été auditionné par la commission « Lancelot » sur les aides à la presse mise en place par le Premier ministre, par M. Martin-Lalande, rapporteur spécial du budget sur les médias à l'Assemblée nationale et enfin, par M. Digne conseiller pour les médias auprès du Premier ministre sur les structures capitalistiques de la presse et des sociétés d'investissement.

L'audience de ces rapport et avis du Conseil économique et social a dépassé nos frontières puisque deux délégations d'associations de presse coréennes (Corée du Sud) ont tenu à entendre le rapporteur, à la veille de l'adoption par leur pays d'une loi sur la presse (le document a fait l'objet d'une traduction en coréen).

- Le deuxième rapport et avis de la section « *Le logement de demain, pour une meilleure qualité de vie* » est très récent : l'avis a été adopté le 14 décembre 2005. Il insistait notamment sur la nécessité d'inscrire le logement dans une logique de développement durable

Il présente déjà une importante suite puisque par lettre en date du 23 décembre, le Premier ministre a saisi le Conseil économique et social d'un avis portant sur les moyens et efforts à développer dans le domaine de l'urbanisme et de l'habitat pour que notre pays satisfasse aux engagements pris à Kyoto, puis dans le cadre du Plan climat, en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour mener à bien ces travaux la section a, comme c'est la pratique de notre assemblée, procédé à de nombreuses auditions de personnalités reconnues pour leurs connaissances sur les sujets traités. Les rapporteurs, et parfois la section entière, se sont déplacés afin de s'entretenir avec des promoteurs de projets ou visiter des réalisations particulièrement novatrices ou significatives. C'est ainsi qu'un déplacement a eu lieu à Fribourg en Brisgau (Allemagne) afin de mieux comprendre les efforts et les succès d'une « ville écologique » qui a su combiner l'utilisation de différents matériaux, techniques et types d'énergies pour

promouvoir par un habitat et un urbanisme intelligents une limitation de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre.

C'est dans le cadre de cette même saisine qu'une visite du centre de recherche et développement d'EDF des Renaudières a été organisée.

Concernant les saisines sur le tourisme, deux déplacements ont eu lieu. L'un à La Rochelle pour visiter l'aquarium de la ville, équipement touristique qui attire chaque année des milliers de visiteurs. L'autre à Semur-en-Auxois pour découvrir un village de vacances en milieu rural. Tous deux ont permis de mieux comprendre auprès des élus locaux l'importance de ces sites sur le dynamisme économique local.

III - LES PROJETS EN COURS

La section a consacré plusieurs séances à réfléchir sur le choix de thèmes de saisines et sur leur opportunité dans la conjoncture économique et sociale, mais aussi dans une optique plus prospective. C'est ainsi qu'elle a proposé au Bureau un axe de travail sur le tourisme tout au long de la mandature. Celui-ci se décline en quatre volets successifs, chacun faisant l'objet d'un rapport et d'un avis, afin de mieux étudier chacun des aspects de ce secteur des services indispensable à notre économie et menacé par une concurrence accrue :

- Quelle stratégie pour l'hôtellerie dans l'économie française ?
- Le tourisme associatif en milieu rural source de développement local et de cohésion sociale ;
- Le tourisme d'affaires, sa place dans l'économie nationale ;
- Le tourisme, un atout à développer, dans l'Outre-mer français.

Les travaux concernant les deux premières saisines sont déjà très engagés et devraient déboucher sur une présentation en séance plénière avant la fin du premier semestre 2006. Les deux autres saisines devraient suivre rapidement.

Le Premier ministre vient de saisir, par lettre en date du 23 décembre 2005, notre assemblée sur les efforts à réaliser sur l'urbanisme et le logement pour permettre à notre pays de respecter les engagements qu'il a souscrits à Kyoto et ceux qu'il a adoptés dans le Plan climat. Ce travail devrait aboutir d'ici à la fin du mois d'avril 2006.

Début 2006 sera également examiné par le Bureau un projet de saisine concernant le sport au service de la vie sociale.

D'autres projets ont été débattus par la section et devraient faire l'objet de prochaines saisines. Ils concernent plus particulièrement le domaine de l'environnement :

- la maîtrise et le traitement des déchets ménagers ;
- l'eau, une ressource à épargner et à protéger ;

mais devraient aussi porter sur des aspects culturels :

- Internet et ses conséquences sur la consommation culturelle ;
- la protection du patrimoine.
- Autres activités de la section du cadre de vie ;
 - deux membres de la section suivent les travaux du comité de suivi de l'OMC ;
 - un autre membre siège au sein du comité du défi alimentaire.

Bernard Quintreau
Président

SECTION DES FINANCES

I - NOTE D'AMBIANCE DU PRÉSIDENT

Après le renouvellement du Conseil économique et social de septembre 2004, la section des finances a été composée à près de 60 % de nouveaux membres et un nouveau président a été élu. Très vite, la section a trouvé une cohésion forte d'autant qu'elle a dû, dans les deux mois, rendre un avis sur une saisine gouvernementale traitant du sujet important de la transmission des PME, qui a d'ailleurs fait l'objet d'une nouvelle loi.

Par la suite, un autre moment fort a été l'adoption de l'avis sur les perspectives financières de l'Union européenne -une quinzaine de jours avant le référendum du 29 mai 2005 - qui s'est déroulée dans un climat de grande sérénité dans la section eu égard aux déchaînements de passion qu'une telle perspective suscitait dans la Nation.

En plus de la contribution de la section à la saisine gouvernementale sur les simplifications administratives, deux saisines ont suivi leur cours : celle sur la pluri-annualité du budget de l'Etat mais l'indisponibilité du rapporteur nous oblige à différer son examen et celle sur la faisabilité financière des programmes d'infrastructures, dont des développements, affectant les autoroutes françaises et leur « privatisation », nous ont obligé à retarder de trois mois le rapport et l'avis. Une troisième saisine nous a été confiée, sur l'intelligence économique, pour laquelle la première audition a eu lieu avant la fin de l'année 2005 ; sur ce sujet, un important travail de contacts et d'entretiens a été effectué par le rapporteur, l'administration et la présidence de la section. A la suite de la présentation en assemblée plénière du rapport d'activité de la Médiature de la République, un entretien avec le Médiateur et ses services a été le signal de la mise en route d'un avis de suite sur le surendettement des ménages ; des travaux exploratoires ont déjà été entrepris et des entretiens sont d'ores et déjà prévus.

En parallèle de ces travaux officiels, la section a innové en établissant, à l'intention du Bureau du Conseil, une note sur la taxe professionnelle. Nous avons également établi, pour le compte du Président du Conseil, une note traitant du crédit aux personnes en situation financière précaire, en conduisant plusieurs entretiens ; des expériences en cours durant l'année 2005 vont nous conduire en 2006 à actualiser notre note et à enrichir notre étude, comme à proposer à la Présidence une suite à donner à ce sujet. Dans le cadre de la journée consacrée aux professeurs d'économie, notre section a été sollicitée en 2005. Le président est également intervenu dans le cadre d'un mastère spécialisé en ingénierie de la sécurité à l'ITT de Troyes.

Le président de la section a été amené à ouvrir un forum d'Iéna sur la réforme du régime hypothécaire ; les évolutions récentes affectant ce sujet vont nous amener à probablement proposer une saisine sur cette problématique, un éventuel rapporteur s'étant déjà manifesté dans la section.

Le travail s'effectue dans la section avec une grande rigueur et une totale liberté d'expression et de ton, dans le respect de l'autre et de ses différences, sans tabou ni autocensure préjudiciables, mais aussi en sachant garder convivialité et bonne ambiance, ce qui conduit à privilégier les échanges mutuels dans le seul but de favoriser l'intérêt général.

II - TRAVAUX DE LA SECTION

- rapport et avis « *Les perspectives financières de l'Union européenne* » (M. Georges de la Loyère) voté en mai 2005

Ce rapport analyse les difficultés des négociations budgétaires européennes sans omettre la nécessité de définir des priorités face à des souhaits contradictoires. Les propositions de l'avis ont été formulées très peu de temps avant le référendum sur la constitution européenne. L'une d'entre elles vise à scinder la période budgétaire en prolongeant d'abord la méthode actuelle pour se donner le temps de négocier ensuite un nouveau système, l'idée étant de parvenir à doter l'Union de vraies marges de manœuvre. Cette solution a été adoptée à l'issue du compromis élaboré en décembre 2005, la période de réflexion étant toutefois décalée jusqu'en 2013.

Quant à la proposition importante de recourir à des ressources propres pour financer le budget européen dans le futur, elle est à présent étudiée par la Commission car elle suppose d'abord une harmonisation des assiettes fiscales.

- auditions et début de l'examen du rapport sur « La faisabilité financière des programmes d'infrastructures »

Ce rapport s'inscrit dans l'actualité avec la décision du gouvernement de privatiser les sociétés d'autoroutes et le souci de développer les infrastructures dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. Il devrait être voté au premier trimestre 2006.

III - PROJETS EN COURS

- point sur l'expérience du secours catholique : développement de micro-crédits ;
- avis de suite sur le surendettement des ménages ;
- saisine avec la section des relations extérieures sur le financement de l'aide au développement (objectifs du Millénaire) ;
- éventuellement, s'il y a lieu, avis de suite ou communiqué sur les perspectives financières de l'Union européenne ;
- saisine sur « Intelligence économique, risques financiers et stratégies des entreprises » ;
- saisine sur « La pluriannualité du budget de l'Etat » ;
- éventuellement saisine sur le crédit hypothécaire.

IV - SUITES DES AVIS

- Avis de Mme Vilain sur saisine gouvernementale (voté en décembre 2004)

Cet avis, qui traite de la transmission des PME artisanales, commerciales, industrielles et de services, a été l'objet d'un très grand nombre de consultations et téléchargements sur Internet, a également été présenté à plusieurs reprises dans des colloques de diverses natures organisés le plus souvent par des organisations professionnelles. De plus, on sait que la loi de juillet 2005 sur les PME a repris certaines des préconisations de l'avis ; la loi de finances pour 2006 comporte elle aussi des aménagements fiscaux suggérés par l'avis.

Ce suivi est d'autant plus satisfaisant que l'une des préconisations de l'avis était de sensibiliser au maximum le public concerné.

V - AUTRES ACTIVITÉS

- réflexion sur la taxe professionnelle

A l'initiative d'un conseiller, la section a débattu de cet impôt sur la base d'une note de problématique et dans le prolongement des travaux menés durant la mandature précédente sur « *L'avenir de l'autonomie financière des collectivités locales* ».

- crédit aux personnes en situation financière précaire

Une note a été établie pour faire le point sur les thèses en présence, grâce à des contacts pris notamment avec des établissements de crédit et des associations d'aide aux personnes en situation précaire.

- forum d'Iéna sur la transparence financière, tenu en décembre 2005

La section a suivi la préparation de ce forum avec une attention particulière puisqu'il recouvre son champ de compétence et se situe dans le prolongement de certains des avis précédents. Le président de la section a d'ailleurs assuré la synthèse des débats.

- comme les autres sections, la section des finances s'est impliquée dans **le Comité pour l'éradication de la faim dans le monde** (un débat a été organisé pour étayer les positions du représentant de la section) et pour le **comité de suivi de l'OMC**.

Jean-Michel Reynaud
Président

SECTION DES RELATIONS EXTÉRIEURES

I - AMBIANCE DE TRAVAIL ET DÉROULEMENT DES TRAVAUX EN 2005

Il doit être rappelé que la section des relations extérieures issue du renouvellement du Conseil en septembre 2004 a été profondément renouvelée dans sa composition, puisque seulement 4 membres sur 29 siégeaient dans cette section lors de la mandature précédente.

Au terme de seize mois de fonctionnement, la cohésion de la section s'est affirmée, créant une ambiance de très grande convivialité entre ses membres et excluant toute posture prédéterminée, favorisant ainsi une liberté de ton stimulante pour les travaux conduits en son sein.

N'ayant eu à assumer aucun héritage - bon ou mauvais - la section a pu, en toute liberté et dans un esprit de large ouverture, conduire ses travaux et engager une réflexion non encore définitivement aboutie sur son programme de travail pour la mandature, et ses méthodes de travail.

Les auditions, nombreuses, auxquelles la section a procédé ont été l'occasion d'un échange très riche entre les intervenants et les membres, à qui elles ont permis de mieux appréhender des réalités souvent complexes ou mal connues, et de nourrir les propositions formulées dans les avis.

Des personnalités et des experts éminents ont ainsi été invités à s'exprimer devant la section :

- dans le cadre de l'avis rapporté par Alain Deleu « *Vers une mondialisation plus juste* » :
 - M. Michel Camdessus, ancien directeur général du FMI ;
 - M. Philippe Seguin, ancien ministre, en sa qualité de représentant du gouvernement au conseil d'administration de l'OIT ;
 - M. François Périgot, en sa qualité de membre de la Commission mondiale sur la dimension sociale de mondialisation ;
 - M. Pierre Duquesne, administrateur pour la France auprès du FMI et de la Banque Mondiale ;
 - M. Jean-Daniel Leroy, directeur du bureau de l'OIT en France ;
 - M. Henri Rouillé d'Orfeuil, président de Coordination SUD.

- dans le cadre de l'avis présenté par Mme Chantal Lebatard « *Redynamiser le partenariat euro-méditerranéen : quel rôle pour la société civile ?* » :
 - M. Hervé de Charette, ancien ministre ;
 - M. André Janier, ambassadeur chargé du processus euro-méditerranéen ;
 - M. Gilles Kepel, professeur à l'IEP de Paris ;
 - M. Jean-Louis Reiffers, président du conseil scientifique de l'Institut de la Méditerranée ;
 - nos collègues Guillaume Sarkozy et Christian Larose qui sont venus nous parler du secteur de l'industrie textile, dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen.
- dans le cadre du rapport et de l'avis, en cours d'élaboration, du professeur Marc Gentilini, sur le thème de « *La coopération sanitaire française dans les pays en développement* » :
 - Dr Pierre Morange, vice-président de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale ;
 - M. Bernard Kouchner, ancien ministre, professeur titulaire de la chaire « santé et développement » au Conservatoire national des arts et métiers ;
 - Mme Michèle Barzach, ancien ministre, présidente de la Fondation Glaxo Smith Kline ;
 - M. Philippe Duneton, chef de la mission européenne et internationale sur le médicament au ministère de la Santé et des Solidarités ;
 - Dr Henri Dubois et Dr Dominique Kérouedan, respectivement président et vice-présidente de l'Association des professionnels de santé en coopération (ASPROCOP) ;
 - M. Jean-Christophe Deberre, directeur des politiques de développement au ministère des Affaires étrangères ;
 - M. Jean-Michel Severino, directeur général de l'Agence française de développement (AFD).
- dans le cadre de l'étude rapportée par Guillaume Vuilletet, membre de section, intitulée « *Comparaison internationale des politiques d'accueil des étudiants étrangers : quelles finalités ? Quels moyens ?* » :
 - M. Antoine Frérot, directeur général de Veolia Water ;
 - M. Gérard Binder, président d'EduFrance ;
 - M. Josy Reiffers, professeur à l'Université de Bordeaux-2 ;

- M. Elie Cohen, professeur des Universités, président du Conseil national pour le développement de la mobilité internationale des étudiants.

II - ORIENTATION DES TRAVAUX FUTURS

La section a engagé, au cours de l'année, une réflexion sur l'orientation de ses travaux futurs et ses méthodes de travail.

A - PROGRAMMATION DES TRAVAUX À VENIR

La section des relations extérieures, n'étant qu'exceptionnellement destinataire d'une saisine gouvernementale, est dans l'obligation de se fixer un cadre cohérent, tout au long de la mandature, pour le choix des auto-saisines qu'elle a l'intention de proposer au Bureau.

Cette exigence de cohérence s'impose d'autant plus que l'actualité internationale, sous l'influence de la mondialisation, est foisonnante et recouvre l'ensemble des activités et préoccupations de nos concitoyens.

Les moyens en personnel et la disponibilité de ses membres étant limités, en raison des importantes responsabilités qui sont les leurs dans la vie professionnelle, une sélectivité cohérente des choix de saisines s'impose. Il a cependant été convenu qu'une activité de « veille », voire d'anticipation, sur les temps forts de l'activité internationale devait être organisée, certains membres acceptant, indépendamment de toute formulation de saisine, de s'investir dans le suivi des grandes questions qui font l'actualité, comme les négociations commerciales multilatérales conduites dans le cadre de l'OMC, la réalisation des Objectifs du millénaire, le dialogue Nord-Sud, les relations de voisinage de l'Union européenne avec le sud et l'est de la Méditerranée, les Balkans occidentaux, les Républiques européennes de l'ex-URSS, ou les relations spécifiques de l'Union européenne et de la France avec le continent africain.

Des thèmes plus transversaux, liés aux phénomènes de mondialisation, ont également été identifiés comme pouvant faire l'objet d'étude de la part de la section, par exemple :

- le thème mondialisation et ordre public, partant du constat que si les capitaux circulent très librement et en temps réel, à la différence des échanges de biens et de services, ou des migrations de population, les règles mondiales et même européennes régissant cette circulation restent trop embryonnaires et insuffisantes, eu égard aux enjeux posés en termes de sécurité, notamment la lutte contre la criminalité organisée ;
- le thème de l'organisation, à l'échelle planétaire, d'une force d'intervention en cas de catastrophes naturelles dépassant les moyens susceptibles d'être mobilisés par les pays qui les subissent, et dont les

cataclysmes qui ont marqué l'année 2005, comme le tsunami qui a frappé l'Asie du Sud, le tremblement de terre au Cachemire, les cyclones dans le Golfe du Mexique, les incendies de forêts dans le Sud-méditerranéen ont révélé l'urgence ;

- le thème de la reconnaissance et de la promotion de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises transnationales, qui devrait nécessairement accompagner la libéralisation des échanges, afin d'introduire une dimension éthique, qui fait cruellement défaut ;
- le contrôle et la régulation, par une autorité indépendante, des grands réseaux d'information et de communication (internet, GPS) ;
- la réforme des institutions internationales, dont les modes actuels de fonctionnement ne correspondent plus aux exigences des défis nouveaux résultant de la mondialisation ;
- la recherche de modes innovants de financement du développement, afin d'assurer la réalisation des Objectifs du millénaire et leur pérennisation.

Sur tous ces sujets, il est apparu qu'il serait utile et sans doute nécessaire de constituer de petits groupes de travail informels, associant des membres d'autres sections, intéressés par le thème retenu, voire, si possible, des membres du Comité économique et social Européen, ou des comités membres de l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS) réfléchissant sur la même thématique.

Le projet de saisine concernant les financements innovants pour la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire, qui fait l'objet d'un groupe de travail spécifique de l'AICESIS, devrait permettre - s'il est retenu - d'expérimenter cette nouvelle forme de coopération entre Conseils économiques et sociaux. D'ores et déjà, une coordination étroite a été établie avec l'animateur du groupe de travail de l'AICESIS, M. Pinzani, lui-même membre du CNEL d'Italie.

Dans le même esprit, devrait être recherchée une coopération avec les CESR qui pourraient être intéressés par certains thèmes de travail de la section.

Cette formule a pu être expérimentée à l'occasion de l'élaboration de l'avis de Mme Lebatard, sur le rôle de la société civile dans le partenariat euro-méditerranéen. Une réunion déconcentrée de la section a eu lieu à Marseille, le 19 avril 2005, au siège du CESR de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, avec la participation des CESR de PACA, de Rhône-Alpes, de Languedoc-Roussillon et de Corse. Cette réunion conjointe a été très appréciée par les participants.

Les membres de la section ont tous insisté sur la valeur ajoutée que représente la réflexion des principaux acteurs de la société civile, sur les grandes questions internationales, par rapport aux travaux habituels des chancelleries, ou

des *think tanks* plus académiques. Il est essentiel que chacun, à son niveau de responsabilité propre, s'approprie la mondialisation et se sente concerné par les modifications de raisonnement et de comportement qu'elle implique. La coopération décentralisée, en plein développement, favorise cette prise de conscience.

Enfin, les membres de la section ont souhaité que soit organisée, en plénière le mercredi après le vote des avis, l'audition d'acteurs importants sur la scène internationale ou européenne, comme par exemple Pascal Lamy, directeur général de l'OMC, Jacques Diouf, directeur général de la FAO, ou Louis Michel, commissaire européen en charge du développement.

B - MÉTHODES DE TRAVAIL À PROMOUVOIR

1. Conception des avis et rapports

Les membres de la section ont clairement indiqué leur préférence pour des avis, courts, percutants et bien ciblés sur un thème précis, afin d'éviter des développements diffus qui en affaibliraient la portée. La possibilité d'accompagner ces avis de fiches techniques facilitant la compréhension des sujets traités a également été proposée.

2. Suivi des rapports

Ce thème récurrent, et qui ne concerne pas spécifiquement la section des relations extérieures, a été très largement abordé.

Le suivi, selon les membres de la section, pourrait revêtir différentes formes :

- **avis de suite**, lorsqu'une thématique se développe dans le temps et doit faire l'objet d'une actualisation permanente. À titre d'exemple, l'évolution du partenariat euro-méditerranéen a fait l'objet de trois avis de la section votés en 1998, en 2000 et en 2005. Un nouvel avis de suite avant la fin de la mandature, en 2009, pourrait s'imposer. Il en va de même pour la politique de coopération avec l'Afrique, mise en œuvre par l'Union européenne ou par la France dans le cadre bilatéral ;
- **comité de suivi**, à recommander lorsqu'il s'agit de thèmes circonscrits dans le temps comme, par exemple, le cycle de négociations de Doha au sein de l'OMC, ouvert en 1999 et qui devrait s'achever en 2006.

Dès 1999, le Conseil économique et social a constitué un comité de suivi de l'OMC, rassemblant des représentants de toutes sections intéressées. Ce comité de suivi a tenu trois réunions dans l'année 2005 : le 19 janvier, le 22 juin et le 9 novembre pour auditionner Mme Dubois-Destrizais, sous-directrice en charge de la politique

commerciale et des investissements à la DGTPE du Minefi, qui a fait le point des discussions en cours avant la conférence de Hong-Kong. Les membres de la section ont déploré que le CES n'ait pas été invité à désigner un représentant au sein de la délégation officielle française pour la conférence ministérielle de Hong-Kong, comme cela avait été le cas pour les conférences de Seattle et de Cancun, ce qui aurait permis des contacts utiles sur place, avec d'autres représentants de la société civile, notamment de l'AICESIS, actuellement présidée par la Chine.

- **audition en plénière avec débat du ministre** principalement concerné par les avis présentés

Cette procédure a été proposée par M. le Premier ministre, pour le ministre des Affaires étrangères, qui devrait rendre compte, début 2006, des résultats du sommet euro-méditerranéen qui s'est tenu début décembre à Barcelone, à l'occasion duquel l'avis élaboré par Mme Lebatard a formulé plusieurs propositions concrètes.

III - MISSIONS ET REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES

A - MISSIONS EFFECTUÉES À L'OCCASION DE LA PRÉPARATION DES AVIS

Dans le cadre de l'élaboration de l'avis rapporté par Mme Lebatard, sur le rôle de la société civile dans le partenariat euro-méditerranéen, une mission conduite par le président de la section, M. Jean-Claude Pasty, à laquelle participaient la rapporteure et Mme Prieto, administratrice de la section, s'est rendue successivement au Maroc du 27 au 30 avril et en Egypte du 16 au 21 mai 2005.

Dans les deux cas, l'ambassadeur et ses collaborateurs se sont personnellement impliqués dans le bon déroulement de la mission, et ont permis des prises de contacts avec les autorités locales et les représentants de la société civile, du plus grand intérêt.

– **Au Maroc**, les entretiens ont eu lieu à Rabat et à Casablanca.

À Rabat, l'ambassadeur SEM Philippe Faure a invité la délégation à une réception à sa résidence, donnée à l'occasion de la remise d'une décoration à M. Driss Khrouz, directeur de la Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc, bien connu du CES de France, car il a été un des animateurs du Conseil national de la jeunesse et l'avenir, organisation membre de l'AICESIS. L'ambassadeur a permis également à la délégation d'avoir des entretiens avec plusieurs éminentes personnalités marocaines, M. Abderrahim Harouchi, ministre du développement social, de la famille et de la solidarité, Mme Yasmina Baddou, secrétaire d'Etat chargée de la famille, de l'enfance et des personnes handicapées, Mme Nouzha Chekrouni, ministre déléguée chargée des Marocains résidents à

l'étranger (MRE), M. Abderrahmane Zahi, secrétaire général de la Fondation Hassan II pour les MRE, M. Mohamed Chafiki, chef de cabinet et directeur de la politique économique générale du ministère des finances et de la privatisation.

À Casablanca, la délégation a été invitée à partager le couscous avec Mme Aïcha Ech-Channa, présidente de l'Association solidarité féminine, qui s'occupe de la réinsertion sociale par le travail (restaurant, boulangerie, gestion d'un hammam) de jeunes femmes abandonnées avec leur bébé. Le conseiller social de l'ambassade, M. Jean-Pierre Contis, a par ailleurs organisé des rencontres avec les principales organisations syndicales marocaines (Union marocaine du travail - Fédération démocratique du travail - Union nationale des travailleurs marocains) et le patronat marocain (Confédération générale des entreprises du Maroc).

Tous les interlocuteurs sociaux rencontrés ont regretté l'absence de Conseil économique et social au Maroc depuis la mise en sommeil du CNJA, suite à la réforme constitutionnelle qui a créé une deuxième Chambre législative - le Sénat - au sein de laquelle sont représentées les collectivités territoriales et les organisations de la société civile.

– **En Égypte**, des rencontres fructueuses ont eu lieu au Caire et à Alexandrie.

Au Caire, l'ambassadeur, SEM Jean-Claude Cousseran a spécialement organisé à sa résidence, à l'occasion de la visite de la délégation du CES, un dîner auquel il a invité ses collègues ambassadeurs de l'Union européenne, représentant l'Espagne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Italie, ainsi que le délégué de la Commission européenne. Il a permis à notre délégation de rencontrer d'éminentes personnalités égyptiennes, S.E.M. Amr Moussa, secrétaire général de la Ligue arabe, M. Nader Fergany, co-rédacteur au titre du PNUD des rapports arabes sur le développement humain, M. Néhul-Abdel Latif, secrétaire permanent en charge de l'accord d'association Egypte-Union européenne au ministère des Affaires étrangères, M. Mokhles Kotb, secrétaire général du Conseil national des droits de l'homme, M. Negad El Borai, avocat, président du groupe pour le Développement démocratique, Mme Hala Mustafa, universitaire, rédactrice en chef de la revue *Démocratie*, du groupe de presse Al Ahram.

La délégation du CES a également rendu visite à la délégation de l'Union européenne, à l'Université du Caire où elle a eu un entretien avec M. Jean Marcou, coordonnateur de la filière francophone de la Faculté d'économie et de sciences politiques, qui connaît un succès croissant auprès des étudiants égyptiens, à l'Université américaine, au Centre français de culture et de coopération (CFCC) où elle a été accueillie par M. Denis Louche, conseiller culturel, qui a organisé un déjeuner de travail avec les chercheurs de l'Institut de recherche sur le développement (IRD) et du Centre d'études et de documentation économiques, juridiques et sociales (CEDEJ). M. Hervé Piquet, conseiller

économique et commercial a ménagé à la délégation des rencontres avec des responsables économiques égyptiens (Club d'affaires franco-égyptien).

Par ailleurs, la délégation a été accompagnée dans ses différents déplacements par des membres de l'Ambassade, et tout particulièrement par M. Christian Nakhle, deuxième conseiller, et par M. Guy Meublat, attaché pour le développement et la coopération technique.

À Alexandrie, la délégation a rendu visite à la Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures, dont les moyens sont trop modestes (la Fondation ne dispose pas de locaux propres et est hébergée par l'Institut culturel suédois et la Bibliothèque d'Alexandrie), et à la Bibliotheca Alexandrina, qui constitue un exceptionnel foyer de rayonnement culturel, remarquablement développé par son directeur, M. Ismail Serageldine, et son adjoint, M. Bernard Salomé, avec lequel la délégation a pu s'entretenir longuement, lors de la visite de la Bibliothèque, et au cours du déjeuner donné en l'honneur de la délégation par le Consul général de France, M. Louis Blin.

En conclusion, ces deux missions extrêmement denses, très soigneusement préparées par nos services diplomatiques, qui doivent être chaleureusement remerciés, ont été extrêmement profitables. Non seulement elles ont nourri l'avis élaboré par Mme Lebatard, mais elles ont également permis de tisser des liens avec les différentes personnalités et organisations rencontrées, facilitant l'établissement de relations durables entre le CES et les acteurs de la société civile de ces pays.

B - MISSIONS EFFECTUÉES DANS LE CADRE DES RELATIONS DU CES

La section a participé à deux missions de ce type. La première, organisée au titre du programme TRESMED2, financé par l'Union européenne dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, s'est tenue à Istanbul du 28 au 30 juin 2005 ; la seconde, dans le cadre du sommet annuel des CES et Institutions similaires organisé à l'initiative du Comité économique et social européen, s'est tenue à Amman.

Ces deux missions étaient conduites par M. Alain Deleu, en sa qualité de vice-président du CES - il est aussi membre de la section -, accompagné par Mme Elisabeth Dahan, directrice des relations internationales du CES.

La section était représentée à Istanbul par son président et, à Amman, par sa vice-présidente, Mme Chantal Lebatard.

La réunion d'Istanbul a rassemblé à côté de représentants du CESE et de différents Conseils économiques européens, dont le président du Conseil d'Espagne, coordonnateur du programme TRESMED2, M. Montaldo Correa, des délégués d'organisations syndicales ou patronales du Maroc, de Jordanie, d'Israël et des Territoires palestiniens. Des membres du gouvernement et des représentants de la société civile du pays hôte, la Turquie, dont le ministre en charge du Travail et de la sécurité sociale, ont également participé aux débats.

Le programme TRESMED2, financé par l'Union européenne a pour objectif de rapprocher les acteurs économiques et sociaux des deux rives de la Méditerranée, en favorisant des relations de coopération permettant de conforter dans chaque pays le dialogue social, et d'accroître la participation des acteurs de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques économiques et sociales, engagées au titre du partenariat euro-méditerranéen. L'objectif est aussi d'aider à la mise en place de conseils économiques et sociaux dans les pays qui en sont dépourvus. À ce titre, grâce aux efforts concertés des Conseils économiques et sociaux français, espagnol et du CESE, un conseil économique et social devrait prochainement voir le jour en Jordanie.

Dans l'exposé qu'il a présenté, le président de la section a insisté, d'une part sur l'impulsion politique forte qui devrait être donnée au partenariat pour créer le sentiment partagé par tous d'appartenir à une véritable communauté euro-méditerranéenne, fondée sur une solidarité d'intérêt et de destins, d'autre part sur le renforcement nécessaire du rôle des différents acteurs de la société civile, dans la mise en œuvre des politiques, avec la reconnaissance d'un droit d'initiative également «partagé», ceci afin de remédier au caractère trop unilatéral du partenariat, tel qu'il est perçu par les populations du Sud.

Le séminaire s'est conclu par une déclaration adoptée à l'unanimité, se félicitant des liens établis par le truchement de nombreux groupes de travail constitués entre représentants palestiniens et israéliens, et invitant le comité de suivi à présenter au sommet des CES et institutions similaires, devant se réunir à Amman, une résolution visant à promouvoir les aspects civils du processus de paix entre Israéliens et Palestiniens par l'abolition des barrières existantes qui s'opposent à la coopération entre ces deux peuples.

Le sommet des CES et institutions similaires, qui est organisé chaque année, s'est réuni fin novembre 2005 à Amman. Le choix de cette ville avait valeur de symbole, car c'est la première fois que le sommet se réunissait dans une capitale arabe, avec la participation de délégués israéliens.

Par ailleurs, il devrait marquer de façon très solennelle le soutien de l'ensemble des Conseils économiques et sociaux existants à la création d'un conseil économique et social jordanien.

Cette réunion a été rehaussée par la présence de la présidente du CESE, Mme Anne-Marie Sigmund.

Si le sommet s'est montré déçu des résultats de la conférence de Barcelone des 27 et 28 novembre 2005, dont les conclusions ne sont pas à la hauteur des attentes des citoyens euro-méditerranéens, il a néanmoins apporté une nouvelle fois la preuve de la mobilisation des sociétés civiles euro-méditerranéennes pour donner plus de substance et d'efficacité au partenariat.

En quelque sorte, la société civile est en avance par rapport aux décideurs politiques, et constitue actuellement le principal moteur du partenariat.

Le sommet d'Amman a adopté deux rapports : l'un sur la stratégie de l'information, l'autre sur la coopération industrielle et technologique et sur la délocalisation dans la région euro-méditerranéenne. Il a par ailleurs initié des travaux relatifs à la place des jeunes dans l'ensemble Euro-Med, et à l'approfondissement du concept de voisinage, mis en œuvre par l'Union européenne.

Les représentants du CES au sommet ont pu ainsi conforter les relations entre notre institution et les représentants de structures comparables au sud de la Méditerranée, qui ne cessent de s'intensifier au fil des réflexions conduites en commun à l'occasion de ces réunions euro-méditerranéennes.

*
* *

Les réflexions conduites par la section des relations extérieures en 2005 ont été particulièrement denses et riches dans leur diversité.

Cependant, plus cette réflexion sur les relations internationales dans un contexte de mondialisation accélérée avance, plus d'interrogations naissent, quant aux stratégies qui pourraient être proposées pour donner un visage plus humain à ce phénomène de globalisation planétaire, qui suscite contradictoirement espoirs et craintes.

En 2006, les travaux et réflexions de la section continueront à porter sur les multiples facettes de la mondialisation et sur les moyens et procédures de régulation qui pourraient être mis en place, afin de donner une finalité plus humaine à cette mondialisation. Cette réflexion pourra s'appuyer sur des cas concrets, avec une attention particulière portée à l'Afrique, qui sera au centre du rapport en cours de préparation, élaboré par le professeur Gentilini, sur « *La coopération sanitaire française dans les pays en développement* », la santé constituant un des objectifs majeurs pour le développement des pays les plus démunis.

Jean-Claude Pasty
Président

SECTION DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

La première année de la mandature 2005/2009 qui vient de s'achever, est pour moi l'occasion de dresser un bilan très positif des travaux réalisés par la section des activités productives, de la recherche et de la technologie, que j'ai l'honneur de présider.

Sur les 28 conseillers qui la composent (auxquels s'ajoutent les 4 membres de section), seuls 6 d'entre eux étaient déjà membres du CES lors de la mandature précédente, soit un renouvellement de près de 80 %. Je me félicite en outre que la parité soit mieux respectée au sein de la section puisque près de la moitié de mes collègues sont des femmes.

I - AMBIANCE DE LA SECTION ET TRAVAUX DE L'ANNÉE

Les premières réunions de la section ont été consacrées à mener une réflexion sur les thèmes de travail de la mandature, donnant à chacun l'occasion de mieux connaître ses collègues et de découvrir le fonctionnement propre d'une section.

Cette période de « mise en route » a été de courte durée puisque dès le 26 octobre 2004, nous avons été saisis, à l'initiative du Bureau du Conseil économique et social, de la « Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux services dans le marché intérieur » dite « directive Bolkenstein ».

L'exercice fut pour la section un véritable « baptême du feu » : le rapporteur - M. Francis Lemor - exerçait pour la première fois cette mission avec pour objectif de rendre, en un peu moins de trois mois, un avis « simple » sur un projet de texte communautaire très sensible, comme en témoigne le large débat qui s'est instauré par la suite.

Le rythme soutenu pour traiter cette saisine, a inscrit la section dans une dynamique que le calendrier gouvernemental et européen a maintenu jusqu'à la fin de l'année 2005 :

- le gouvernement nous a saisi à deux reprises : une première fois le 28 février 2005 sur « *Entreprises et simplifications administratives* » dont Mme Anne Duthilleul fut le rapporteur et une deuxième fois le 5 octobre 2005 sur « *Le projet de loi de programme pour la recherche* » avec pour rapporteur M. François Ailleret qui, lors de la mandature précédente, avait déjà été en charge d'une saisine gouvernementale sur le même thème de la recherche intitulé « *Economie de la connaissance : la recherche publique française et les entreprises* » ;

- le Bureau nous a, à nouveau, saisi le 21 juin 2005 sur une demande du Comité économique et social européen (CESE), lequel dans le cadre de la relance du processus de Lisbonne a souhaité consulter les Conseils économiques et sociaux et organismes assimilés des Etats-membres. M. Hubert Bouchet fut le rapporteur de l'avis relatif à « *L'économie de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne* ».

Notre section a donc élaboré au cours de l'année 2005 quatre avis sur des sujets très variés et sans être passée par l'étape préalable de l'élaboration d'un rapport.

Je tiens donc à remercier les rapporteurs et les membres de la section qui ont fait face à leur responsabilité avec une grande rigueur et disponibilité.

Le taux de présence élevé (proche de 70 % en moyenne) malgré un calendrier de travail très dense (33 réunions) doit être salué. Pour illustrer cet investissement personnel et collectif, je rappelle que l'adoption de l'avis relatif au projet de loi de programme pour la recherche a nécessité la tenue de plusieurs réunions de section dans la même semaine se déroulant pour la plupart sur une journée entière. La qualité des recommandations n'en a nullement pâti tandis que le CES a prouvé sa capacité d'adaptation pour répondre en urgence aux demandes du gouvernement et respecter le calendrier parlementaire.

La richesse et l'intensité des séances de travail ont toujours permis d'apporter une réelle valeur ajoutée à nos travaux en formulant des propositions équilibrées, empreintes de réalisme et de pragmatisme.

L'objectif est de fournir aux pouvoirs publics des pistes de réflexion en amont de leurs décisions et d'enrichir la connaissance et la réflexion de chacun. « L'assemblée du premier mot » est une mosaïque d'expressions qui s'adresse à la fois aux décideurs et aux citoyens. C'est dans cet état d'esprit que nos travaux ont été menés.

Enfin, l'avis relatif à « *La société de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne* » s'inscrit dans une saisine transversale - ce n'était d'ailleurs pas la seule - associant la section des questions économiques et de la conjoncture et la délégation pour l'Union européenne. C'est la première fois qu'une saisine a pour origine directe une demande du CESE. Cette excellente initiative de nos homologues européens est à souligner et encourager. On peut donc espérer que cette démarche sera renouvelée dans un proche avenir afin notamment de consolider l'émergence d'une société civile européenne fonctionnant en réseau. Notre assemblée doit s'y préparer et les sections doivent s'habituer à travailler en transversalité.

II - LES SUITES DES AVIS

Concernant les quatre avis qui ont été rendu au cours de l'année 2005, l'intégralité des suites qu'ils ont pu connaître n'est pas connue au moment où nous élaborons ce rapport d'activité. Cependant, quelques suites peuvent dès maintenant être exposées :

- L'avis relatif à la « *Proposition de directive européenne relative aux services dans le marché intérieur* » a connu des retombées politiques et médiatiques considérables. Le Conseil économique et social fut la première des assemblées de la République à se saisir du sujet en analysant toutes ses incidences économiques et sociales. Le débat en section fut très nourri, entre d'une part ceux qui approuvaient la libéralisation ou l'ouverture du marché intérieur des services telle que prévue par le projet de directive et d'autre part ceux qui souhaitaient « dynamiter » ce texte afin qu'il ne soit jamais applicable au sein des Etats-membres. Après le vote et la publication de l'avis au JO du 24 janvier 2005, on a pu constater que le débat public s'est immédiatement instauré. De nombreux hommes politiques se sont emparés du sujet, en se basant notamment sur l'analyse du CES, pour défendre leurs thèses politiques. On peut alors regretter que le débat portant sur la « directive Bolkenstein » se soit, au fur et à mesure, confondu avec celui qui concerna l'organisation du référendum conditionnant l'adoption par notre pays du projet de constitution pour l'Europe. Actuellement, la proposition de directive n'a toujours pas été adoptée par les autorités communautaires sachant que la France a demandé la refonte du texte pour écarter l'application du principe du pays d'origine au profit du pays de destination.
- L'avis intitulé « *Entreprises et simplifications administratives* » a été adopté le 25 mai 2005 par le Conseil économique et social, quelques temps avant que le gouvernement ne dépose par l'intermédiaire du secrétariat d'Etat à la réforme de l'Etat, un projet de loi constituant le troisième volet des simplifications administratives entreprises depuis le 2 juillet 2003 par le « gouvernement Ruffin ». Un grand nombre de nos recommandations ont été reprises lors de l'élaboration de ce dispositif législatif. En outre, de nombreuses revues spécialisées telles que « *Liaisons sociales* » ou « *Les annonces de la Seine* » ont publié de larges extraits de l'avis en soulignant la qualité et le bon sens des propositions adoptées par notre assemblée. Toute société développée générant, par construction, la complexité, nul doute que le thème des simplifications administratives sera de nouveau abordé, directement ou indirectement, dans nos futurs travaux.

- Les principales recommandations de l'avis relatif à « *L'économie de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne* », ont été reprises dans une synthèse qui constitue la contribution du Conseil économique et social français au rapport de synthèse du Comité économique et social européen.
Le gouvernement français nous a aussi informé que notre assemblée serait saisie du projet de Programme nationale de réforme (PNR). Ce programme constitue en quelque sorte les lignes d'action que la France souhaite mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par le processus de Lisbonne. En outre, mener une réflexion ambitieuse sur le sujet majeur de la société et de l'économie de la connaissance entraîne comme postulat de « construire l'avenir sur ce que l'être humain a en propre dans l'univers : l'esprit créateur ». La maturation de notre réflexion sur le sujet est donc loin d'être achevée.
- L'avis adopté le 16 novembre 2005 sur « *Le projet de loi de programme pour la recherche* » connaît une diffusion très large au travers des médias et également dans le milieu de la recherche. Par exemple, le site internet du collectif « Sauvons la recherche » invite expressément tous ses visiteurs à prendre connaissance de notre avis en soulignant la qualité de l'analyse faite du projet de loi et la pertinence des recommandations. De plus et conformément aux dispositions de l'article 69 de la Constitution, le rapporteur, M. François Ailleret, aura été entendu en séance publique par l'Assemblée nationale et le Sénat. Une première audition non publique a déjà eu lieu au sein de la « chambre haute » le 23 novembre 2005, dans le cadre d'un groupe de travail inter-commission sur la recherche auquel participait le président de la commission des affaires culturelles. Le gouvernement a également fait savoir que nos travaux devraient contribuer à améliorer la rédaction du projet de loi avant qu'il ne soit présenté au Parlement.

III - LES PROJETS EN COURS ET LES AUTRES ACTIVITÉS

La section des APRT s'est réunie à plusieurs reprises pour réfléchir à des thèmes de travail pouvant être abordés au cours de la mandature. A l'issue de ces réflexions, deux projets de saisine ont été présentés puis validés par le Bureau :

- La première saisine concerne « *L'automobile française : une filière majeure en mutation* » dont M. Roland Gardin a été désigné rapporteur. Cette saisine comprendra tout d'abord l'élaboration d'un rapport d'environ 100 pages suivi d'un avis qui devrait être présenté en assemblée plénière à la fin du premier semestre 2006. L'objectif est de formuler des propositions pour faciliter l'adaptation de la filière automobile aux enjeux économiques et sociaux de l'avenir. Lors de ces travaux il est prévu de visiter un certain nombre de sites tels que le

centre de R&D de Michelin et un technocentre de Renault à Guyancourt. Un site de production situé en République Tchèque et qui présente la particularité de regrouper sur la même chaîne de montage trois véhicules de marque différente mais construits sur une plate-forme commune pourrait également faire l'objet d'une visite. Une première visite a déjà eu lieu le 8 décembre 2005 sur l'un des sites de production de PSA situé à Aulnay-sous-Bois. En guise de clôture de nos travaux, un colloque Iéna sur l'automobile pourrait, en association avec le rapporteur, être organisé peu de temps avant le salon « Mondial de l'automobile 2006 » qui ouvrira ses portes au public du 30 septembre au 15 octobre 2006 à Paris.

- La deuxième saisine s'intéressera à « *L'industrie, les technologies et les services de l'information et de la communication au cœur de l'avenir* ». M. Hubert Bouchet en est le rapporteur et aura la lourde tâche de « tracer les enjeux sur les voies et moyens des meilleures présences française et européenne dans les TIC pour le développement de l'activité productive ».

Lors de la mandature précédente, les travaux relatifs à la saisine sur les « *Technologies du futur : quelles orientations stratégiques pour la recherche et la production d'énergie ?* » avaient débuté notamment par la réalisation d'un certain nombre d'auditions et d'entretiens, qui n'ont pu être achevés avant la fin de la mandature. Le Bureau a reconduit cette saisine pour la mandature 2005-2009 pour permettre au rapporteur - Mme Marie-Odile Paulet - de terminer ses travaux. Actuellement, les auditions et entretiens se poursuivent et le premier chapitre du rapport a été examiné en section.

Enfin, un certain nombre de mes collègues ont réfléchi au cours de cette année à des propositions d'auto-saisine qui pourraient être, après discussion au sein de la section, présentées au Bureau du CES dans le courant de l'année 2006. Elles porteraient sur : le changement climatique ; les mutations du commerce ; la filière luxe ; les nanotechnologies ; l'exploitation industrielle des fonds marins... Ces thèmes de réflexion ne préjugent en rien des éventuelles saisines gouvernementales dont notre assemblée pourrait être saisie et qui relèveraient du champ de compétence de la section.

*
* *

En conclusion, je n'aurai qu'un seul souhait à formuler pour l'année 2006 : qu'elle soit, pour notre section, aussi riche en réflexions et productions que l'année 2005.

Didier Simond
Président

SECTION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

I – LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2005 a été une mauvaise année sur le plan du revenu agricole qui enregistre une forte baisse en raison notamment de la baisse des volumes et des prix des productions végétales et de la crise viticole. C'est une année particulièrement importante pour l'agriculture française et européenne en raison des nombreuses négociations portant sur ce secteur d'activités :

- tant au **plan intérieur** avec l'intervention de la loi d'orientation agricole, dont les mesures prévues dans le projet initial ont été soumises à l'avis du Conseil économique et social et dont l'adoption par le Parlement devrait intervenir au début de l'année 2006 ;
- qu'au plan européen et international.

Le Conseil européen, sous la présidence du Premier ministre britannique, vient d'adopter le budget de l'Union européenne pour la période 2006-2013, après d'âpres discussions sur l'évolution du mécanisme du « rabais » britannique et sur le financement des dépenses agricoles jusqu'en 2013, sur lequel, il faut le rappeler, un accord unanime des Etats-membres avait été obtenu en 2002.

L'agriculture a besoin, comme cela a été signalé à maintes reprises, dans les rapports et avis élaborés par la section de l'agriculture et de l'alimentation de notre assemblée, de visibilité et de perspectives durables. Les enjeux en sont importants : notre souveraineté alimentaire, le choix de notre modèle alimentaire, le maintien d'une activité sur tout le territoire, la création et l'entretien de paysages variés qui font l'attrait de la France, première destination touristique mondiale, en dépendent.

Au niveau international, un accord de compromis a été signé, le 18 décembre 2005, dans le cadre de la conférence ministérielle de l'OMC à Hong-Kong. Les subventions européennes à l'exportation, qui avaient fortement diminué, devront être éliminées d'ici à 2013, cette diminution progressive étant liée à la réduction par les autres grands pays exportateurs que sont les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande d'autres formes d'aides comme l'aide alimentaire, les crédits à l'exportation ou le rôle des entreprises commerciales d'Etat pour certains de ces pays.

Il conviendra de voir comment ce compromis sera mis en application par l'ensemble des parties et quelles seront les suites des négociations.

En tout état de cause, comme cela a été souligné dans l'avis du Conseil économique et social sur le projet de loi d'orientation agricole « *Le principe de souveraineté alimentaire doit être réaffirmé et demeurer un enjeu stratégique, tout comme le maintien de réglementations économiques et structurelles efficaces qui en sont la condition* ».

II - TRAVAUX DE L'ANNÉE

Deux rapports et avis ont été élaborés sur :

- « La maîtrise foncière : clé du développement durable », rapporteur M. Jean-Pierre Boisson ;
- « La pêche, acteur de la vie du littoral métropolitain : l'heure des choix », rapporteur M. Gérard d'Aboville ;
- et un avis sur le projet de loi d'orientation agricole, rapporteur M. Gaël Grosmaire.

Ces avis ont permis de souligner la nécessité de réglementations concernant par exemple le droit d'utilisation des sols, qui doit concourir à une meilleure protection à court et à long termes des terres agricoles et forestières, protection à laquelle doivent être sensibilisés les élus et la société. Cela suppose également une volonté forte de l'Etat.

De même, la filière pêche, et notamment la production, doit se doter de nouveaux outils structurels tant en ce qui concerne la gestion de la ressource que celle du marché.

En ce qui concerne le projet de loi d'orientation agricole, le Conseil économique et social a eu à se prononcer sur les mesures du projet de loi initial. Dans le cadre de cet examen, a été soulignée la nécessaire modernisation du statut de l'exploitation agricole, celle de l'organisation de l'offre de produits, le développement des débouchés non alimentaires (objet d'un précédent rapport et avis du Conseil économique et social, de mai 2004, élaborés par M. Jean-Claude Pasty).

L'attention du gouvernement a été appelée sur d'autres questions jugées essentielles pour l'agriculture française des vingt prochaines années, telles que le foncier agricole, l'emploi salarié ou la redéfinition des services à l'agriculture, qui n'étaient pas au nombre des mesures proposées dans le projet de loi.

III - PROJETS EN COURS

Quatre projets de rapports et d'avis sont inscrits au programme de travail de la section :

- « *L'enjeu économique et les perspectives de l'horticulture ornementale, des plantes à parfum, aromatiques et médicinales* », rapporteure Mme Michèle Viguier ;

- « *Un atout pour la pluriactivité agricole : la conservation du patrimoine rural* ». Ce projet de rapport concernera essentiellement le bâti agricole (bâtiments d'habitation et bâtiments d'exploitation), rapporteur M. Michel de Beaumesnil ;
- « *Quels besoins en services techniques et de conseil pour l'agriculture du XXI^{ème} siècle* », rapporteur M. François Heyman ;
- « *La pêche en Outre-mer* », rapporteur : M. Gérard d'Aboville.

La pêche en Outre-mer présentant, par rapport à la pêche métropolitaine, nombre de spécificités, il a été convenu que ce sujet ferait l'objet d'un rapport et d'un avis particuliers.

IV – LES SUITES RÉSERVÉES AUX AVIS

« *Les débouchés non alimentaires des produits agricoles : un enjeu pour la France et l'Union européenne* » - avis adopté par le Conseil économique et social - mai 2004 - rapporteur M. Jean-Claude Pasty.

Un élan a été donné au développement des valorisations des agro-ressources dont le caractère renouvelable leur confère un rôle incontournable dans toute politique visant à limiter les conséquences, d'une part, de l'épuisement des ressources fossiles et, d'autre part, des émissions de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique. Ces valorisations non alimentaires offrent également l'opportunité d'un développement et d'une diversification rentables des activités agricoles au moment où les effets de la réforme de la PAC vont se faire sentir.

C'est ainsi que la loi de programme du 13 juillet 2005, fixant les orientations de la politique énergétique, a inscrit la diversification du « bouquet énergétique » parmi les quatre axes retenus. A l'horizon 2010, 10 % de nos besoins énergétiques devront être satisfaits à partir de sources d'énergie renouvelable, dont la biomasse.

Dans son avis, du 12 mai 2004, sur « *Les débouchés non alimentaires des produits agricoles : un enjeu pour la France et l'Union européenne* », sur le rapport présenté par M. Jean-Claude Pasty, au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation, le Conseil soulignait le retard de la France par rapport à ses voisins européens (et par rapport aux Etats-Unis et au Brésil) pour la production de biocarburants et la nécessité de l'adoption d'un plan stratégique pour le développement des bio-industries dans leur ensemble.

Le soutien de l'Etat au développement des biocarburants et son encouragement à l'amélioration de la compétitivité de la filière, prévus par la loi, répondent au souhait de notre assemblée. A cette fin, la loi prévoit que « *l'Etat crée, notamment par l'agrément de capacités de production nouvelles, les conditions permettant de porter, conformément à nos engagements européens, à 2 % au 31 décembre 2005 et à 5,75 % au 31 décembre 2010, la part des*

biocarburants » dans la teneur énergétique d'essence et de gazole utilisés pour les transports.

Le ministre délégué à l'Industrie, M. François Loos, a récemment indiqué que l'objectif était d'atteindre ce pourcentage de 5,75 % dès 2008.

Le développement de la recherche, afin d'augmenter la compétitivité des énergies renouvelables, notamment des carburants issus de la biomasse, de même que l'utilisation de la fiscalité pour favoriser leur progression, vont dans le sens des recommandations faites par notre assemblée.

La mise en place par le ministre chargé de l'Energie et par le ministre chargé de l'Agriculture, d'un plan « Terre énergie », doit mobiliser les moyens nécessaires pour atteindre un objectif d'une économie d'importations d'au moins 10 millions de tonnes d'équivalent pétrole en 2010, grâce à l'apport de la biomasse pour la production de chaleur et de carburants. A cet effet, ce plan favorisera « la production, la promotion et la diffusion des biocarburants dans les transports ».

Ce plan s'inscrit donc bien dans la proposition faite par le Conseil d'un plan stratégique pour le développement des bio-industries. La loi prévoit qu'un bilan énergétique annuel, publié par le ministère chargé de l'énergie, rend compte de l'état d'avancement de ce plan, ce qui devrait être une incitation à sa réalisation.

Le Conseil économique et social, qui avait suggéré la création d'une mission sous la coordination d'un délégué interministériel, ne peut que se réjouir de la création par décret n° 2005-1288, du 17 octobre 2005, d'un coordonnateur interministériel pour la valorisation de la biomasse, placé auprès du ministre de l'Agriculture.

Le coordonnateur interministériel, M. Claude Roy, vient d'être nommé.

La création d'un pôle de compétitivité « Europol'agro », spécialisé dans l'utilisation non agricole des produits agricoles, pôle de compétitivité à vocation mondiale, constituera également un levier pour le développement de ces utilisations.

Ces mesures montrent l'intérêt accru porté aux nouvelles valorisations des agro-ressources dont le Conseil économique et social a montré l'importance, tant au point de vue économique et social que pour l'environnement.

- « *Projet de loi d'orientation agricole* » - rapporteur M. Gaël Grosmaire

Dans son avis du 11 mai 2005 sur le projet de loi d'orientation agricole (rapporteur : M. Gaël Grosmaire des « Jeunes Agriculteurs »), dans lequel le Conseil a eu à se prononcer sur les trente mesures initialement prévues et non sur le projet de loi lui-même, le Conseil a appelé l'attention du gouvernement sur l'importance d'une maîtrise foncière pour l'agriculture des vingt prochaines années ainsi que sur l'emploi salarié, qui représente aujourd'hui 25 % du travail agricole.

Lors de la discussion en assemblée plénière de cet avis, mais également de celui sur « *La maîtrise foncière : clé du développement rural* » (rapporteur : M. Jean-Pierre Boisson), le 13 avril 2005, le ministre de l'Agriculture et de la pêche, M. Dominique Bussereau, a déclaré qu'il enrichirait le projet de loi des propositions du Conseil, notamment sur le foncier, et restait ouvert à la poursuite de la discussion dans le cadre du débat parlementaire.

Lors de ses interventions devant l'assemblée du Conseil, le ministre s'est également dit être très attentif à la volonté du Conseil pour améliorer les dispositions concernant la déduction pour investissement et celle pour aléas. De même, au sujet de la mise en place d'une autorité indépendante chargée de l'évaluation du risque dans le secteur phytosanitaire, il a précisé que le gouvernement étudiait le principe d'une décision ministérielle pour la mise sur le marché, comme le proposait notre assemblée.

La prochaine adoption par le Parlement, après l'examen en commission mixte paritaire, le 8 décembre 2005, permettra de voir quelles recommandations du Conseil ont été retenues et si cette loi d'orientation pourra contribuer à redonner des perspectives durables à l'agriculture française placée dans un environnement concurrentiel très fort.

V - LES AUTRES ACTIVITÉS : COMITÉS, AUDITIONS, DÉPLACEMENTS...

- Comité du « Défi alimentaire »

A l'initiative de M. Luc Guyau, vice-président du Conseil économique et social, membre du comité interministériel pour l'agriculture et l'alimentation, du président de la section des relations extérieures, M. Jean-Claude Pasty, et du président de la section de l'agriculture et de l'alimentation, M. André Thevenot, a été mis en place un comité du « Défi alimentaire » chargé du suivi des décisions susceptibles d'être prises à l'échelle internationale pour faire face au défi alimentaire et éradiquer la faim dans le monde.

Par ailleurs, le siège social de l'association « Alliés contre la faim » a été domicilié au Conseil économique et social.

En 2002, les Etats-membres de la FAO ont décidé de constituer une alliance internationale contre la faim, pour mobiliser les Etats et toutes les bonnes volontés, la société civile dans son ensemble. Plus de quatre-vingts Etats, dont la France, ont créé des alliances au niveau national.

Le comité du « Défi alimentaire » a entendu M. Patrick Pruvot, secrétaire général du Comité interministériel de l'agriculture et de l'alimentation au Secrétariat général aux affaires européennes, ainsi que M. Alain Pierret, co-président d'« Alliés contre la faim », qui a présenté les initiatives en cours.

- Groupe de réflexion et de mise en œuvre pour la chasse au XXI^{ème} siècle

Ce groupe de réflexion, qui s'inscrit dans la suite du rapport et de l'avis du Conseil économique et social sur « *Réinventer la chasse pour le XXI^{ème} siècle* », a été constitué à l'initiative du rapporteur M. Victor Scherrer.

Il a élaboré un tronc commun des guides de bonnes pratiques cynégétiques et conduit une réflexion sur le recrutement de nouveaux chasseurs ainsi que sur la politique de communication de la chasse.

- Déplacement de la section au Guilvinec

Dans le cadre de la préparation de son rapport et avis sur « *La pêche, acteur de la vie du littoral métropolitain : l'heure des choix* », la section s'est déplacée au Guilvinec pour une rencontre avec les professionnels locaux de la pêche et une visite de la halle à marée, ce qui lui a permis de mieux mesurer le rôle essentiel de la pêche dans la vie de nombreuses régions littorales.

André Thévenot

Président

SECTION DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES ET DE LA CONJONCTURE

I - LA SECTION DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES ET DE LA CONJONCTURE

La section des questions économiques générales et de la conjoncture fonctionne naturellement selon des règles identiques à celles qui président aux travaux des autres sections du Conseil économique et social, telles qu'elles sont définies par le règlement intérieur de notre assemblée. Elle possède toutefois une caractéristique originale, qui la distingue en tout cas assez nettement des autres et justifie de lui réserver un traitement particulier : c'est, en effet, la seule d'entre elles comportant, dans ses attributions, la réalisation d'une saisine permanente, à savoir l'établissement périodique d'un rapport de conjoncture (article 2 du décret n° 84-822 modifié relatif à l'organisation du Conseil économique et social).

Jusqu'à la fin du précédent mandat, c'est un rythme semestriel qui avait été traditionnellement retenu. Dans la dernière période, le rapport et l'avis du premier semestre étaient plutôt à dominante économique, tandis que ceux du second semestre traitaient de manière plus équilibrée de l'économique et du social. Depuis le début de l'actuel mandat, c'est une périodicité annuelle qui a été retenue par le Bureau, la séance plénière étant située de préférence à la fin du mois de mai afin de disposer d'informations suffisamment solides pour porter une appréciation sur l'impact des politiques publiques et de faire de la publication de ces documents un moment plus fort de l'activité du Conseil alors que se précisent les orientations budgétaires pour l'exercice suivant.

Cette nouvelle configuration imposait de mener une réflexion sur l'adaptation de la maquette du « Tableau de bord des indicateurs sociaux » qui figurait en annexe du rapport de conjoncture du second semestre et dont le champ d'investigation pourrait s'étendre désormais aux questions économiques et environnementales, dans la logique du développement durable. Un tel outil constituerait à n'en pas douter un complément utile des rapports annuels dont les développements pourraient s'appuyer sur les soixante-douze figures (tableaux et graphiques) qui composent ce recueil raisonné de données statistiques. Sa parution en 2006 représenterait aussi une avancée certaine du point de vue de la diffusion des données statistiques les plus significatives vers le grand public

Il convient, en tout état de cause, de souligner la spécificité de ces travaux qui ne sauraient être considérés comme de pures analyses de conjoncture, ce qui conduirait à les assimiler, par exemple, à ceux des instituts spécialisés ou des services d'études des établissements financiers. Il s'agit, plus précisément, pour la section, en s'appuyant bien entendu sur les nombreuses productions existantes, de dresser le constat le plus largement partagé possible de la situation économique et sociale du pays (resituée dans son environnement international et européen). C'est sur cette base que la valeur ajoutée spécifique de nos avis peut se manifester à travers la convergence des corps intermédiaires représentés au sein de notre assemblée autour de préconisations de politique économique et sociale destinées au gouvernement.

La rédaction relativement large de l'article 2 du décret déjà cité définissant le champ de compétences des sections du Conseil économique et social invite, par ailleurs, la section des questions économiques générales et de la conjoncture à élaborer, dans l'intervalles entre deux rapports et avis annuels, d'autres saisines portant sur des thèmes plus généraux. Cela a été le cas en 2005, soit de manière autonome (sur les prélèvements obligatoires), soit en coopération avec d'autres formations de travail du Conseil (sur la stratégie de Lisbonne).

Cette première année de plein exercice depuis le renouvellement du Conseil fut donc une année studieuse pour la section des questions économiques générales et de la conjoncture qui lui a permis de couvrir les différentes facettes de ses attributions. Elle a aussi pu commencer à trouver son équilibre que traduisent fidèlement les avis adoptés par le Conseil sur sa proposition. Des avis soutenus pas une majorité des membres de cette assemblée mais ne masquant pas les débats parfois vifs qui entourent la politique économique et sociale. Sa mission est de les éclairer en traçant une voie de compromis cohérente susceptible d'inspirer les choix des pouvoirs publics. Son ambition est d'y parvenir au mieux, en s'efforçant de discerner, autant que faire se peut, le possible dans le souhaitable, dans l'intérêt du bien-être de nos concitoyens.

II - LES TRAVAUX DE L'ANNÉE

Les travaux réalisés par la section au cours de l'année passée ont résulté pour beaucoup d'innovations par rapport à la pratique des précédents mandats, tandis que d'autres se sont situés davantage dans la continuité des exercices antérieurs.

La novation est clairement perceptible dans trois cas singuliers :

- d'abord, le rapporteur de l'avis sur « *La conjoncture économique et sociale en 2005* » (M. Luc Guyau) a présenté en séance plénière, dès la mi-janvier, un « *point de conjoncture* » alors que l'économie mondiale était marquée par la crainte d'un ralentissement de la croissance en raison tant de la forte hausse des prix du pétrole et des matières premières constatée depuis l'été 2004 que de la reprise de

l'instabilité sur les marchés financiers. Ces évolutions appelaient, selon le Conseil économique et social, des réponses adaptées, au niveau national comme à l'échelon européen, en termes de politique économique pour faire face aux aléas monétaires, budgétaires et au plan de la consommation des ménages, sans négliger les inflexions de plus en plus nécessaires en faveur de la promotion des énergies renouvelables ;

- ensuite, notre assemblée a adopté le 25 mai, sur la base du rapport élaboré par la section, son premier avis annuel portant sur la conjoncture économique et sociale dont les grands axes avaient donc déjà été tracés en début d'année. Les 20 propositions avancées à cette occasion s'efforçaient de conjuguer le souci légitime de l'efficacité économique avec l'exigence tout aussi nécessaire de la justice sociale : elles visaient à permettre à l'Europe de sortir de sa morosité grâce à une meilleure coordination des politiques économiques entre les Etats-membres ; elles avaient aussi pour finalité de favoriser le retour de la confiance dans notre pays, à la faveur notamment d'une amélioration du pouvoir d'achat des ménages ; elles reposaient sur la conviction que l'économie française ne saurait se satisfaire d'un rythme de croissance n'autorisant pas la création d'un nombre d'emplois suffisant pour résorber un chômage de masse destructeur pour son tissu social ;
- enfin, la section a contribué à la réflexion sur la stratégie de Lisbonne et à ses enjeux en termes de politique économique en élaborant un projet d'avis sur ce thème (rapporteur : M. Henri Feltz) dont une synthèse commune avec les travaux menés par la section des activités productives, de la recherche et de la technologie et la délégation pour l'Union européenne a alimenté (au même titre que les contributions des autres conseils économiques et sociaux de l'Union) un rapport de synthèse du Comité économique et social européen (CESE) pour le Conseil européen de mars 2006. Dans son avis adopté le 26 octobre dernier, notre assemblée a souligné notamment que la réussite des réformes structurelles reposait d'abord sur l'adhésion des citoyens, qui suppose à tout le moins de mieux articuler politique de l'offre et soutien de la demande. C'est là, en tout cas, une première expérience de travail en commun avec cette institution bruxelloise qui mériterait de ne pas rester isolée afin de multiplier les sources d'enrichissement réciproque.

La section a, par ailleurs, traité de thèmes relevant des « *questions économiques générales* » particulièrement d'actualité même s'ils ne sont pas purement « *conjoncturels* » : elle s'est ainsi emparée de la question des prélèvements obligatoires en visant, par une approche aussi dépassionnée que possible de ce sujet - par essence controversé -, à avancer des propositions de nature à rendre notre système social et fiscal non seulement plus lisible pour chacun d'entre nous mais aussi plus efficace d'un point de vue économique et plus juste au plan social. L'avis adopté par le Conseil (rapporteur : M. Philippe Le Clézio) plaide notamment en faveur de la préservation de la fonction redistributive des prélèvements et d'une réhabilitation de l'impôt progressif dans notre pays. Il a aussi le mérite de relever qu'il y a une certaine contradiction - tout particulièrement en période de faible croissance - à affirmer vouloir simultanément diminuer le déficit public (donc, à terme, l'endettement), maintenir globalement le niveau des dépenses et réduire les ressources fiscales.

L'année qui vient de s'achever fut donc particulièrement riche pour la section des questions économiques générales et de la conjoncture qui a ainsi trouvé un nouveau rythme d'activité, combinant le regard de court terme et la visée plus prospective ou structurelle, des préoccupations purement nationales et la prise en compte déterminée de la dimension européenne. Cette richesse est bien sûr le fruit du travail en commun des membres de la section, appartenant aux différents groupes du Conseil, qui sont ainsi appelés à confronter leurs visions et leurs sensibilités. Elle tient aussi aux apports des personnalités extérieures que nous sommes amenés à entendre et qui nous font bénéficier de leur expertise sur les différents sujets étudiés.

III - LES PROJETS EN COURS

Dès la fin de l'année 2005, la section a engagé une réflexion sur les orientations possibles du projet de rapport sur « *La conjoncture économique et sociale en 2006* » (rapporteur : M. Michel Didier). Alors que la croissance de l'économie mondiale continuait d'être impulsée par la vigueur des Etats-Unis et des pays émergents en dépit des risques associés notamment au « *choc pétrolier* » et aux déséquilibres américains (les fameux « *déficits jumeaux* », budgétaire et extérieur), la zone euro apparaissait toujours incapable d'un rebond autonome susceptible de permettre à la construction européenne de mieux répondre aux attentes des populations. Après un troisième trimestre plutôt favorable, l'économie française elle-même faisait toujours face à une atonie de l'investissement des entreprises et à une pénurie de création d'emplois qui ne laissaient pas présager l'apparition d'une nouvelle dynamique en 2006.

Dans ce contexte, la section a fait le choix d'approfondir plus particulièrement la question des outils de régulation conjoncturelle encore disponibles dans une économie de plus en plus « mondialisée » et celle des canaux de transmission de la politique monétaire, au moment où la Banque centrale européenne (BCE) procédait précisément au premier relèvement de son principal taux directeur depuis cinq ans. Elle s'intéressera aussi naturellement à la situation toujours morose du marché du travail, la baisse récente du taux de chômage ne devant pas masquer la faiblesse des créations d'emplois qui pourraient seules assurer un socle durable à la croissance. Dans ce cadre, l'avenir de la politique de baisse des cotisations sociales à la charge des employeurs fera l'objet d'un examen tout particulier.

L'année 2005 a aussi été marquée par le début des travaux sur un thème plus structurel, celui des liens entre la croissance potentielle et le développement (rapporteur : M. Pierre Duharcourt). L'objectif de cette saisine, dont l'échéance est fixée à l'automne 2006, consistera à dégager des propositions en vue d'élever le rythme de croissance de l'économie européenne et celui de notre pays en assurant un développement économique et social bénéficiant à tous et respectueux de l'environnement. Les réflexions de la section pourront s'appuyer sur les auditions d'experts déjà réalisées au cours de l'année passée, qui ont couvert un vaste champ d'investigation allant de l'approfondissement du concept de croissance potentielle à la recherche de nouveaux indicateurs de bien-être en passant par des éclairages étrangers sur les approches possibles de la compétitivité structurelle d'une économie.

IV - LES SUITES DES AVIS ET RAPPORTS

Il est toujours aléatoire d'établir un lien de causalité stricte entre les avis et études adoptés par notre assemblée et telle ou telle décision gouvernementale en matière économique et sociale. Force est toutefois de reconnaître que les travaux de la section ont été particulièrement en phase avec l'actualité économique et sociale et le débat public autour des enjeux qu'elle recouvre. Cette corrélation a été manifeste aussi bien s'agissant de la saisine permanente de conjoncture qu'en ce qui concerne les autres thèmes abordés au cours de l'année, ce qui a d'ailleurs pu parfois perturber quelque peu la sérénité de nos débats.

Dans le premier cas, l'avis reflétait assez fidèlement les inquiétudes de la population qui allaient s'exprimer quelques jours plus tard, à l'occasion du référendum sur le « *Projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe* ». Cette morosité liée pour beaucoup à la persistance d'un chômage de masse dans notre pays et au sentiment diffus que la politique économique et sociale menée au plan national comme à l'échelon européen n'était pas en mesure d'impulser un nouvel élan a été perçue par le gouvernement qui a notamment procédé en août à une révision de sa politique de l'emploi, remettant à l'honneur les emplois aidés. Cette réorientation souhaitée de longue date par le Conseil

économique et social n'est sans doute pas étrangère à l'embellie constatée depuis sur le front du chômage, qui doit désormais être confortée sur la durée afin de faire régresser les trop nombreuses situations de précarité et d'exclusion.

S'agissant des autres saisines, c'est d'abord à la demande du Comité économique et social européen (CESE) et dans le cadre du réseau interactif mis en place par celui-ci entre les conseils économiques et sociaux et institutions similaires de l'Union que notre assemblée a dressé le bilan de la stratégie de Lisbonne parvenue à mi-parcours, en analysant les conséquences de la révision opérée au printemps 2005 par les chefs d'Etat et de gouvernement. La section s'est concentrée sur la contribution des politiques économiques à cette stratégie, au moment même où les pouvoirs publics élaboraient le premier « *programme national de réforme* » destiné à permettre à notre pays de s'inscrire résolument dans le cadre défini en 2000, à savoir faire de l'Union « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ». Le gouvernement s'est d'ailleurs engagé à soumettre ce programme pour avis à notre assemblée, comme l'a rappelé à l'occasion de la séance plénière Mme Catherine Colonna, ministre déléguée chargée des Affaires européennes. Dans cette hypothèse, la section pourrait être amenée à jouer un rôle de premier plan pour élaborer l'avis du Conseil.

On ne saurait achever cette rétrospective des travaux de la section sans évoquer la simultanéité entre l'élaboration puis l'examen du projet d'avis sur les prélèvements obligatoires et les débats au Parlement sur le projet de Loi de finances pour 2006. A travers cet avis, notre assemblée s'est pleinement inscrite dans le débat de principe consistant à savoir quelle place doit être réservée à l'impôt progressif dans notre système fiscal et social, tout en préconisant un effort conséquent en matière de clarification et de simplification de ce dernier à travers notamment un réexamen des dépenses fiscales.

V - LES AUTRES ACTIVITÉS

L'activité de la section au cours de l'année 2005 ne saurait toutefois être retracée uniquement à travers le prisme des rapports et avis qu'elle a été amenée à élaborer. Ces textes adoptés par le Conseil économique et social correspondent, il est vrai, à sa mission constitutionnelle, à savoir : conseiller le gouvernement sur les questions économiques et sociales. Pour aboutir à ce résultat naturellement essentiel, il est toutefois nécessaire de mettre en place tout un réseau de veille, de suivi de l'actualité économique et sociale ainsi qu'une relation de coopération avec les grands décideurs en la matière pour alimenter nos travaux tout en favorisant la diffusion au plus haut niveau des préoccupations des corps intermédiaires représentés au sein de notre assemblée.

A ce titre, il convient de citer les liens noués depuis plus de cinq ans par la section avec la BCE, qui gère la politique monétaire pour le compte des membres de la zone euro. Ces relations se traduisent notamment par des entretiens annuels désormais traditionnels, à Francfort, entre une délégation de la section conduite par son président (et comprenant notamment le rapporteur de l'avis portant sur la conjoncture) et les responsables de la banque centrale sous la conduite de son président. C'est l'occasion pour les représentants de la section de répercuter les préoccupations économiques et sociales des citoyens auprès de cette institution européenne indépendante et de débattre des orientations de sa politique. A cet égard, il convient de souligner la convergence entre la nouvelle interprétation du mandat de la BCE résultant de sa décision du 8 mai 2003 (contenir le taux d'inflation moyen dans la zone euro à moins de 2 % l'an mais à un rythme proche de ce seuil), qui illustre sa volonté de combattre tout autant le risque d'inflation que celui de déflation, et les prises de position récurrentes de notre assemblée dans ses avis de conjoncture, relayés chaque année à Francfort.

Henri de Benoist
Président

DÉLÉGATION POUR L'UNION EUROPÉENNE

Depuis 2001, la délégation pour l'Union européenne instituée au sein du Conseil économique et social affirme la nécessaire articulation entre les politiques communautaires et les politiques nationales. La nouvelle mandature doit confirmer la fonction consultative à ces deux niveaux. Cinq fonctions principales ont été dévolues à la délégation : jouer un rôle de veille, apporter une expertise, aider à l'anticipation, se mettre en réseau et valoriser la dimension européenne des travaux du Conseil.

Au cours de l'année 2005, l'activité de la délégation s'est orientée autour de trois thèmes au cœur de l'actualité de l'Union européenne : le suivi du processus de Lisbonne, le débat sur la réforme des institutions européennes et la veille.

La délégation a poursuivi et amplifié son implication dans le suivi de la Stratégie de Lisbonne, le Bureau confiant à la délégation l'élaboration d'un projet de communication intitulé : « *Situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne* ». A l'approche de la révision à mi-parcours de cette stratégie, cette communication rapportée par Mme Evelyne Pichenot, présidente de la délégation, analyse la situation française au regard des quatorze indicateurs de la liste dite « restreinte » définis par le Conseil européen, en fournissant des éléments de comparaison avec celles des autres Etats-membres. Cette communication de la délégation pour l'Union européenne, adoptée par le Bureau, a été publiée au Journal officiel en février 2005 et présentée en assemblée plénière du Conseil économique et social à l'approche du sommet de printemps de mars 2005.

Le Bureau a également confié à la délégation, dans la perspective du sommet de printemps 2006, la préparation d'une communication intitulée « *Contribution du Conseil économique et social au Pacte européen pour la jeunesse* ». Le Conseil européen de mars 2005 a en effet adopté un Pacte européen pour la jeunesse pour garantir la cohérence des initiatives à prendre en ce domaine et servir de point de départ à une mobilisation forte en faveur des jeunes. La communication de la délégation, élaborée à partir des nombreux travaux du Conseil économique et social portant sur cette dimension, et rapportée par Mme Elisabeth Morin, a été publiée au Journal officiel et présentée en assemblée plénière du Conseil. Avec l'avis « *La société de la connaissance dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne* », rapporté par M. Hubert Bouchet au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie, et l'avis « *Les politiques économiques au service de la Stratégie de Lisbonne* » rapporté par M. Henri Feltz au nom de la section des Questions économiques générales et de la conjoncture, ce triptyque constitue la contribution de notre assemblée au prochain sommet de printemps.

La délégation pour l'Union européenne a par ailleurs participé, avec la section des activités productives, de la recherche et de la technologie et celle des questions économiques générales et de la conjoncture, à la préparation de la note de synthèse « *Stratégie de Lisbonne : contribution du Conseil économique et social français au rapport de synthèse du Comité économique et social européen* », rapportée par M. Alain Deleu au nom du Bureau. Ce document sera, avec l'avis du CESE et les rapports de synthèse des CES nationaux des autres Etats-membres, soumis au Conseil européen de mars 2006. Un sous-comité « *Stratégie de Lisbonne* » réunissant des membres du CESE, auxquels ont été adjoints des représentants des CES nationaux, a été constitué à cette fin. Des membres de la délégation pour l'Union européenne, ainsi que d'autres sections, y participent au titre du Conseil économique et social français.

Le Conseil européen de mars 2005 a en effet appelé la société civile, à côté des autres acteurs concernés (gouvernements, parlements, instances régionales et locales, partenaires sociaux) à s'approprier la stratégie de Lisbonne et à participer activement à la réalisation de ses objectifs. Il a également encouragé le Comité économique et social européen (CESE) à établir, avec les CES nationaux des autres Etats-membres, un réseau interactif d'initiatives de la société civile destiné à promouvoir la mise en œuvre de cette stratégie, en mentionnant pour la première fois le rôle des CES nationaux dans ce cadre.

Outre ces travaux entrant dans le champ de la Stratégie de Lisbonne, la délégation a élaboré une communication intitulée « *Contribution au livre vert sur le thème " Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre les générations "* », rapportée par Mme Evelyne Pichenot. La Commission européenne avait en effet lancé sur ce thème une consultation ouverte à l'ensemble des acteurs européens et nationaux intéressés. Une vingtaine de travaux récents de notre assemblée ayant porté sur cette dimension, il a paru utile d'en synthétiser les apports en réponse aux questions posées. Cette participation à une consultation publique lancée par la Commission, qui, pour notre assemblée, constitue une première, vise à éclairer le gouvernement dans la préparation par celui-ci de la position française sur ce Livre vert.

Outre les auditions auxquelles elle a procédé dans le cadre de la préparation des communications qu'elle a élaborées, la délégation a, au titre de sa mission d'information générale, procédé à l'audition de diverses personnalités : Mme Maria Joao Rodriguès, conseillère spéciale de la présidence luxembourgeoise sur la stratégie de Lisbonne ; M. Georges Dassis, rapporteur au Comité économique et social européen d'un avis intitulé « *Construire notre avenir commun : défis politiques et moyens budgétaires de l'Union élargie : 2007-2013* » ; M. Georges de La Loyère, membre du Conseil économique et social et rapporteur en son sein d'un avis sur « *Les perspectives financières de l'Union européenne* » ; M. Daniel Retureau, rapporteur au Comité économique et social européen de l'avis intitulé « *Mieux légiférer* » ; M. Joost Van Iersel,

rapporteur au Comité économique et social européen d'un avis sur le thème « *Comment améliorer l'application de la législation communautaire* ».

Elle a en outre réalisé une quinzaine de dossiers d'information, comprenant une sélection de documents européens et une vingtaine de fiches de synthèse, portant sur des sujets européens, tels que les institutions européennes, le projet de traité constitutionnel, les structures et procédures françaises en matière de politique européenne, les priorités des présidences successives du Conseil européen et les principaux résultats des sommets européens, la stratégie de Lisbonne, les réflexions en cours sur l'amélioration de la législation européenne, les services d'intérêt général, les perspectives financières et les fonds structurels européens.

Au titre de la mission de veille confiée par le Bureau à la délégation, sa présidente est intervenue devant la cellule de prospective et a adressé une note au président du Conseil économique et social sur les principales consultations publiques lancées par la Commission européenne.

La présidente de la délégation est enfin intervenue dans différents cercles européens pour présenter les travaux du Conseil économique et social dans les domaines traités par la délégation.

Evelyne Pichenot
Présidente

DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE HOMMES ET FEMMES

Cette première année à la présidence de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes, au sein de laquelle règne une ambiance excellente, à la fois sympathique et constructive, a été pour moi une année de bonheur. Nous avons travaillé avec beaucoup d'énergie et de conviction sur des sujets importants, dans un objectif clair : faire respecter et progresser la place des femmes dans la société et ce dans un esprit d'ouverture au monde. Nous avons conscience de l'ampleur de la tâche mais notre détermination à poursuivre ce travail en est d'autant plus grande.

Au cours de l'année 2005, la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes du Conseil économique et social, constituée en février 2000, a ainsi poursuivi et amplifié son développement sous l'égide du Bureau.

Dotée d'un mode original de représentation (16 des 18 groupes composant le Conseil sont représentés en son sein, avec un conseiller titulaire par groupe représenté et, le cas échéant, un ou deux suppléants) et de vote (un seul vote par groupe), la délégation a élaboré en 2005 trois contributions et communications différentes.

Elle a tout d'abord contribué, en janvier 2005, au rapport « *Statut de la femme* » élaboré dans le cadre de l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS), au sein du groupe de travail « Condition de la femme ».

Ce document a été présenté à New York, en mars 2005, lors de la 49^{ème} session de la Commission sur la condition de la femme (CSW), par Mme Santoro, vice-présidente du CNEL italien et présidente du groupe de travail, ainsi qu'à Paris en juin 2005, lors des 9^{èmes} rencontres internationales des CESIS présidées par M. Jacques Dermagne, président de l'AICESIS et du Conseil économique et social.

La délégation a également préparé une contribution intitulée « *Droits des femmes dans le partenariat euro-méditerranéen* », rapportée par Mme Claude Azéma, dans le cadre de l'avis « *Redynamiser le partenariat euro-méditerranéen : quel rôle pour la société civile ?* » dont Mme Chantal Lebatard était le rapporteur au nom de la section des Relations extérieures.

Ce document, adopté à l'unanimité, a été présenté lors de l'assemblée plénière des 11 et 12 octobre 2005 ; une synthèse en a été publiée en annexe à l'avis de Mme Chantal Lebatard. En raison de son intérêt, le Bureau a par ailleurs décidé la publication au Journal officiel, sous la forme d'une communication, de l'intégralité de cette contribution.

La délégation aux droits des femmes a aussi élaboré et adopté à l'unanimité, à la demande de Mme Catherine Vautrin, ministre de la Cohésion sociale et de la parité, et à son intention, une note sur « *Le travail à temps partiel féminin* », rapportée par Mme Françoise Vilain, présidente de la délégation.

Notre délégation s'est par ailleurs acquittée de la **mission de veille** confiée par le Bureau en auditionnant les rapporteurs d'avant-projets d'avis élaborés dans le cadre des sections du Conseil.

Cette formule mise en œuvre depuis 2003 au sein de notre assemblée présente l'avantage de sa grande souplesse, le rapporteur venant présenter devant les membres de la délégation l'état de ses réflexions afin que, si nécessaire, ceux-ci puissent appeler son attention sur des aspects auxquels il n'aurait pas suffisamment songé. Elle a aussi le mérite de présenter un faible degré de contrainte, l'audition ne donnant pas lieu à rédaction d'une contribution mais d'un procès verbal qui permet au rapporteur de prendre en compte les observations formulées par les membres de la délégation, ce qui autorise d'y recourir chaque fois que nécessaire.

Ont été entendus dans le cadre d'une audition de ce type, au cours de ces douze mois, M. Pierre-Jean Rozet, rapporteur de l'avis « *Communes, intercommunalités, quels devenirs ?* » au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire, ainsi que M. Eric Molinié, rapporteur de l'étude « *L'hôpital public en France : bilan et perspectives* », au nom de la section des affaires sociales.

Des **auditions d'information** permettent en outre à la délégation de contribuer à faire vivre la dimension du droit des femmes au Conseil par l'intervention de personnalités extérieures qui, en dehors des thèmes de travail traités, font le point sur l'état de la question dans telle ou telle de ses dimensions. En 2005, la délégation a notamment auditionné à ce titre Mme Nicole Ameline, ministre de la Parité et de l'égalité professionnelle, Mme Marie-Jo Zimmermann, présidente de la délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, ainsi que M. André Leclercq, président de l'Académie olympique, Comité national olympique et sportif français et auteur de l'étude « *Historique de la participation des femmes aux jeux olympiques modernes et aux grandes compétitions internationales* ».

La délégation participe enfin à la **visibilité du Conseil économique et social** sur la question des droits des femmes.

Le 8 février 2005, une conférence de presse commune a ainsi été tenue avec les présidentes des trois délégations homonymes de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Conseil économique et social.

Une contribution a été rédigée pour constituer l'apport de notre Conseil au recueil rassemblant des contributions sur le thème « *Etre citoyenne aujourd'hui à part entière, à parts égales* » établi sous l'égide du ministère de la Parité à l'occasion de la Journée internationale de la Femme, le 8 mars 2005.

La délégation s'est impliquée dans la préparation de l'« **Etape nationale du Tour de France de l'égalité** », tenue en mars 2005 au Palais d'Iéna à l'initiative de Mme Nicole Ameline, ministre de la Parité et de l'égalité professionnelle.

La présidente de la délégation est également intervenue en audition devant la délégation homonyme du Sénat le 11 octobre 2005, et s'est rendue en tant qu'invitée au « Forum des femmes pour l'économie et la société » qui s'est tenu à Deauville à la mi-octobre 2005.

Françoise Vilain
Présidente

**Regard transversal
sur les travaux
du Conseil économique et social**

**« LA MONDIALISATION,
UN THÈME PRIORITAIRE DES TRAVAUX
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EN 2005 »**

Dans le cadre de la mandature 2004-2009, le Bureau du Conseil économique et social a identifié des orientations prioritaires et les a proposées aux sections et délégations pour éclairer leurs propositions d'études et de saisines et la conduite de leurs travaux. Il s'agissait de s'attacher aux problématiques jugées essentielles et de les traiter de manière coordonnée, selon les trois axes retenus par le Bureau :

- croissance, compétitivité, attractivité, mondialisation ;
- les ruptures de la société ;
- les services, nouvelle perspective pour l'emploi.

L'année 2005, qui voyait la démarche se mettre en place, revêtait nécessairement un caractère expérimental et ne pouvait connaître qu'une montée en charge progressive compte tenu des travaux déjà engagés et des délais nécessaires à l'adaptation des méthodes de travail.

Il faut pourtant constater que, dès cette première année, les travaux entrepris se sont largement situés dans les perspectives tracées par le Bureau. Il n'y a rien là de surprenant, ne serait-ce que parce que les analyses des sections et délégations ont constitué la base principale des réflexions du Bureau aussi bien que celle des saisines proposées par les sections elles mêmes. Par exemple, l'auto saisine sur la proposition de directive du Parlement et du Conseil européen relative aux services dans le marché intérieur en est une illustration concernant l'axe « services ». De même, les travaux sur le livre vert « *Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre les générations* », la « *Contribution du Conseil économique et social au Pacte européen pour la jeunesse* », ou encore l'étude sur l'hôpital public en France ne sont pas étrangers à la préoccupation d'approfondir la connaissance des domaines où se peuvent se manifester des ruptures de la société française.

Il est donc d'ores et déjà intéressant de faire apparaître les lignes directrices qui se dégagent des travaux de notre assemblée. Pour l'année 2005, la mondialisation apparaît comme un thème présent dans de nombreuses saisines. L'actualité aussi bien que les tendances de fond de la société ont encouragé notre assemblée à traiter de nombreux aspects de la mondialisation de l'économie et de ses conséquences aussi bien sociales qu'économiques. D'abord, une saisine gouvernementale sur le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, lui-même commandé par l'Organisation internationale du travail, a permis de camper le décor dès février 2005. L'avis « *Vers une mondialisation plus juste* » qui en a résulté a mis en relief l'interdépendance des politiques conduites par la France aux différents échelons, national, européen et mondial, ainsi que la nécessité de faire de l'objectif d'une

mondialisation plus juste l'affaire de tous. Plusieurs avis, études ou contributions ont ensuite repris des éléments de cette problématique, notamment à propos du rôle pivot de l'Union européenne, en particulier dans ses perspectives financières, sa politique euro-méditerranéenne ou la stratégie de Lisbonne.

Une relecture des travaux du Conseil économique et social pendant l'année 2005 sous l'angle de la mondialisation des relations entre les peuples permet d'extraire quelques lignes de force des orientations du Conseil. Bien entendu, chacun mesurera les limites d'un tel exercice, aussi bien que l'intérêt qu'il y aurait à conduire le même travail à partir des autres axes prioritaires définis par le Bureau.

I - LA MONDIALISATION BOUSCULE NOTRE VISION DE LA SOCIÉTÉ ET NÉCESSITE UNE APPROCHE ÉTHIQUE DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

La mondialisation de l'économie bouscule les représentations que nous nous faisons de notre société et de notre propre futur, provoquant à la fois peurs et espoirs. Rares sont les dossiers qu'elle n'influence pas aujourd'hui et dont elle ne change pas les perspectives. De ce fait, elle éveille parmi les peuples la conscience d'appartenir à une communauté mondiale interdépendante et pose en des termes nouveaux la question sociale, qui est devenue mondiale. Elle représente un énorme potentiel mais le monde souffre d'inégalités et de déséquilibres inacceptables sur plan éthique et intenable sur le plan politique.

La nécessité d'adopter une démarche de niveau éthique a été le point de départ du travail de notre assemblée sur la dimension sociale de la mondialisation. Quelle que soit la diversité des analyses que les membres du CES peuvent tirer de ce phénomène hyper complexe, notre assemblée s'est retrouvée sur la nécessité impérative de placer l'organisation économique et politique sous le signe de la liberté et de la responsabilité, portée par le respect de valeurs comme celles de la démocratie, du bien commun, de la transparence, de l'honnêteté et dans un engagement de solidarité.

Cette dimension éthique se retrouve, par exemple, dans des propositions à tous échelons, qu'il s'agisse de la promotion du multilatéralisme au niveau international, ou de la responsabilité sociale des entreprises, thème que notre assemblée gagnerait à approfondir. Pour pouvoir exercer leurs responsabilités propres en vue d'une mondialisation juste, les entreprises ont besoin de dispositions d'ordre public, au niveau national et international, qui, s'imposant à toutes, permettent à chacune de trouver son intérêt bien compris et d'exercer ses responsabilités sociales dans le respect des lois.

Dans plusieurs de ses avis, le CES s'est livré à une analyse fine des conséquences des transformations sociales sur l'emploi et le travail³, ainsi que sur la situation des jeunes et les politiques d'insertion qui les concernent⁴, afin de faire des propositions nouvelles pour faire face à ces bouleversements.

³ cf. note de synthèse de l'Avis présenté par M. Edouard, page 123

⁴ cf. note de synthèse de l'Avis présenté par M. Walter, page 183

Notre assemblée a procédé à une information et à un débat en séance plénière sur le projet de constitution européenne avant le vote sur le référendum. Force est de constater que les conséquences de la mondialisation ont pesé sur l'opinion et, s'il est admis que le vote négatif des Français a eu des causes variées, nul doute que l'incompréhension et l'inquiétude créées par le contexte international font partie de ces causes. Plusieurs documents du Conseil économique et social sur les questions européennes sont donc venus à point nommé pour travailler à un avenir mieux maîtrisé de l'Union.

II - LA MONDIALISATION APPELLE DES CHOIX ÉCONOMIQUES ET DE SOCIÉTÉ

L'objectif de développement humain durable est affirmé

Plusieurs avis insistent sur une conception équilibrée du développement, selon ses trois piliers, économique, social et environnemental⁵. L'avis de conjoncture, maintenant annuel, est l'occasion de présenter un « mini-programme » de politique économique et social en réponse à une analyse conjoncturelle⁶. Le Conseil prend ses distances avec une conception du développement qui se limiterait à un taux de progression du PIB⁷ : quelle croissance, quelles réponses aux questions de la croissance⁸ ? La notion de développement durable est présentée comme ayant la personne humaine au centre de la démarche⁹. Vont dans le même sens les avis touchant à différents aspects de l'organisation des territoires et de la vie économique¹⁰.

Au-delà même de la nécessité d'une croissance forte et équilibrée, indispensable pour garantir et faire vivre le modèle social français, le Conseil souligne que la croissance dans notre pays est également nécessaire pour que la France ait les moyens de concrétiser ses ambitions au service du progrès économique et social des pays les plus pauvres¹¹.

Le développement de la connaissance apparaît décisif

⁵ cf. note de synthèse de l'Avis présenté par M. Feltz, page 221

⁶ cf. note de synthèse de l'Avis présenté par M. Guyau, page 161

⁷ cf. note de synthèse de l'Avis présenté par M. Feltz, page 221

⁸ cf. note de synthèse de l'Avis présenté par M. Guyau, page 161

⁹ cf. note de synthèse de l'Avis présenté par M. Deleu, page 111

¹⁰ cf. note de synthèse des Avis présenté par M. Rozet, page 175 ; cf. note de synthèse de l'Avis présenté par M. Boisson, page 131 ; cf. note de synthèse de l'Avis présenté par M. Grosmaire, page 139 ; cf. note de synthèse de l'Avis présenté par M. d'Aboville, page 207 ; cf. note de synthèse de l'Avis présenté par Mme Felzines, page 263.

¹¹ cf. note de synthèse de l'Avis présenté par M. Deleu, page 111

Le défi de la connaissance apparaît comme l'un des plus fondamentaux face aux bouleversements qu'entraîne la mutation économique, qui fait partie intégrante de la mondialisation. Notre assemblée insiste sur l'impératif catégorique du développement de la recherche¹². Elle préconise un effort de recherche innovante pour la production agricole et l'environnement¹³; elle renouvelle ses propositions à l'occasion du projet de loi programme sur la recherche¹⁴.

L'idée de base de la démarche du Conseil est celle de la promotion de « l'organisation apprenante »¹⁵; cette démarche est d'abord une disposition de l'esprit, et consiste à concevoir la conduite des activités économiques, dans leur diversité, toujours dans la perspective d'organisations permettant à chacun des acteurs de développer ses connaissances et ses capacités, pour les mettre au service de la collectivité, autant que pour son développement personnel. L'avis du Conseil sur la reconversion des officiers généraux dans la vie civile procède également de cet esprit¹⁶.

Cette conception devrait aller de soi dans les établissements scolaires et les universités, et plus généralement dans le monde de l'éducation et de la formation. Et notre assemblée préconise la promotion de l'accompagnement des jeunes, de l'orientation à l'emploi, avec une option claire et courageuse sur la dimension professionnelle de la formation initiale¹⁷. Mais le Conseil juge cette attitude « d'apprenance » tout aussi importante dans le monde de l'entreprise et de l'activité productive¹⁸. L'idée force est de permettre à chacun de réaliser aussi pleinement que possible ses capacités.

La construction européenne est essentielle face à la mondialisation.

On retrouve naturellement la dimension « développement de la connaissance » dans les travaux du Conseil relatifs aux questions européennes. La stratégie de Lisbonne n'apparaît-elle pas de plus en plus comme la clé de la réussite du projet économique et social européen ? D'où la communication sur la « *Situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne* »¹⁹, la communication « *Contribution du Conseil économique et social au Pacte européen pour la jeunesse* », dans la perspective de favoriser la mobilité des jeunes en Europe²⁰, et les demandes de notre assemblée pour un soutien européen à l'investissement dans la recherche²¹, autant que la demande de mobilisation de la Banque centrale européenne pour la croissance et l'emploi²².

¹² cf. note de synthèse de l'Avis présenté par M. Bouchet, page 215

¹³ cf. note de synthèse de l'Avis présenté par M. Grosmaire, page 139

¹⁴ cf. note de synthèse de l'Avis présenté par M. Ailleret, page 233

¹⁵ cf. note de synthèse de l'Avis présenté par M. Bouchet, page 215

¹⁶ cf. note de synthèse de l'Avis présenté par M. Chertier, page 257

¹⁷ cf. note de synthèse de l'Avis présenté par M. Walter, page 183

¹⁸ cf. note de synthèse de l'Avis présenté par M. Bouchet, page 215

¹⁹ cf. note de synthèse de la Communication présentée par Mme Pichenot, page 117

²⁰ cf. note de synthèse de la Communication présentée par Mme Morin, page 227

²¹ cf. note de synthèse de l'Avis présenté par M. Bouchet, page 215

²² cf. note de synthèse de l'Avis présenté par M. Feltz, page 221

Notre assemblée a adopté une attitude volontariste et réaliste sur les questions financières européennes en faisant une proposition de stratégie en deux étapes²³, pour un budget européen conséquent²⁴. Elle préconise une harmonisation fiscale européenne en complément d'un réexamen des prélèvements obligatoires français²⁵. Ces différents travaux s'inscrivent clairement dans la volonté de poursuivre la construction européenne.

Le Conseil n'a pas hésité à aborder des sujets sensibles, comme celui de la directive européenne sur les services et de la question du principe du pays d'origine, s'efforçant de donner des clés pour traiter un tel sujet à haut risque²⁶. Il réaffirme sa vigilance à l'égard des services d'intérêt général et de secteurs particuliers de l'économie. Il précise son objectif de qualité à la fois économique, sociale et environnementale du projet européen. Il préconise un suivi attentif des indicateurs de Lisbonne, afin de construire une feuille de route au plan national²⁷.

III - LA MONDIALISATION APPELLE UNE GOUVERNANCE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE, QUI SOIT L'AFFAIRE DE TOUS

A la suite de l'avis « *Vers une mondialisation plus juste* »²⁸, le Conseil fait de l'intégration européenne un enjeu déterminant de l'humanisation de la mondialisation, l'Union européenne occupant une position charnière déterminante dans les grands enjeux mondiaux, de même que la France se doit d'y jouer un rôle moteur.

Le Conseil constate que, lorsque l'échelon politique s'avère hors de capacité de faire des avancées significatives, comme on l'a vu pour le 10^{ème} anniversaire du processus de Barcelone, on peut solliciter la société civile, qui est capable de mobilisation²⁹. Il s'agit de maîtriser les mutations par le dialogue, l'anticipation, l'accompagnement, la sécurisation³⁰.

Ainsi, l'une des premières lignes de force de la nouvelle gouvernance souhaitée par le Conseil doit être de faire de la mondialisation l'affaire de tous, dans les différents domaines de la vie économique, depuis la vie des entreprises jusqu'à l'implication de l'éducation nationale, des médias, des conseils économiques et sociaux régionaux³¹, pour gérer la complexité, donner de la lisibilité et de la transparence, accompagner le public et créer la confiance³². Le Conseil insiste sur la relance du processus de dialogue économique de Cologne au niveau européen et il revendique une pleine implication de la société civile

²³ cf. note de synthèse de l'Avis présenté par M. de La Loyère, page 147

²⁴ cf. note de synthèse de l'Avis présenté par M. Feltz, page 221

²⁵ cf. note de synthèse de l'Avis présenté par M. Le Clézio, page 239

²⁶ cf. note de synthèse de l'Avis présenté par M. Lemor, page 105

²⁷ cf. note de synthèse de la Communication présentée par Mme Pichenot, page 117

²⁸ cf. note de synthèse de l'Avis présenté par M. Deleu, page 111

²⁹ cf. note de synthèse de l'Avis présenté par Mme Lebatard, page 201

³⁰ cf. note de synthèse de l'Avis présenté par M. Edouard, page 123

³¹ cf. note de synthèse de l'Avis présenté par M. Deleu, page 111

³² cf. note de synthèse de l'Avis présenté par Mme Duthilleul, page 155

organisée dans le programme national de réformes³³. Même l'avis sur le pluralisme de la presse quotidienne, n'est pas étranger à cette question de la démocratie sociale³⁴.

Dans le prolongement de l'avis de la commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, le CES fait un ensemble de propositions pour une réforme de la gouvernance mondiale, dont on retiendra en particulier l'approche subsidiaire, mettant en relief la nécessité de garantir les équilibres régionaux et de réformer les institutions internationales pour que le volet social et le volet environnemental soient traités à parité avec le volet économique. Les questions des droits des femmes (sur lesquelles la délégation aux droits des femmes a produits plusieurs documents), de la place des jeunes et des personnes immigrées font l'objet d'une attention particulière du Conseil³⁵.

Cette attention portée à la mondialisation reste d'actualité et de nouvelles saisines sont en cours pour l'année 2006, par exemple sur la coopération sanitaire internationale et sur le financement des objectifs de développement du millénaire.

En conclusion de ce bref survol on retiendra quelques caractéristiques du travail du CES pendant l'année 2005 : une réactivité croissante à l'actualité³⁶ par ses débats en plénière, sa capacité d'auto saisine et de délibération dans des délais très courts, la richesse et l'originalité de ses études qui ouvrent des pistes³⁷, le travail de synthèse à partir de plusieurs avis, un avis annuel de conjoncture, saisine permanente du Conseil, recentré et revalorisé, une coopération de plus en plus étroite avec les services du Premier ministre (ensemble de travaux conduits dans le cadre de la contribution du Conseil économique et social à la stratégie de Lisbonne qui a débouché sur une saisine permanente du CES sur ce thème pendant la durée du Plan national de réforme) et des saisines gouvernementales importantes, le renforcement du travail de suivi des avis du conseil (comité de suivi OMC, Euromed).

Mais les activités du Conseil ne se limitent pas à la production de contributions, d'études et d'avis. Ses locaux et ses membres sont largement ouverts à la vitalité du débat au sein de la société civile, et cela dans des domaines très divers, par exemple avec l'association française des amis de l'OIT. Il faut en particulier souligner l'importance de la coopération qui se renforce chaque année avec l'Assemblée des Conseils économiques et sociaux régionaux et le rôle moteur du Conseil français dans la mise en place et le développement d'institutions de dialogue de la société civile organisée à travers le monde. De même, au sujet de la mondialisation, il convient de mettre en valeur la participation du Conseil français aux débats organisés par le Comité économique et social européen, ainsi que l'évènement qu'a constitué l'Assemblée générale de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS) qui s'est tenue à Paris en 2005, avec des délibérations

³³ cf. note de synthèse de l'Avis présenté par M. Feltz, page 221

³⁴ cf. note de synthèse de l'Avis présenté par M. Muller, page 191

³⁵ cf. note de synthèse de l'Avis présenté par Mme Lebatard, page 201

³⁶ cf. note de synthèse de l'Avis présenté par M. Lemor, page 105

³⁷ cf. note de synthèse de l'Etude présentée par M. Molinié, page 167 ; cf. note de synthèse de la Communication présentée par Mme Pichenot, page 197

concrètes, des objectifs et une confrontation entre des participants aux grands forums internationaux qui se partagent le débat sur la mondialisation.

*

* *

L'évaluation du travail accompli en 2005 au regard des axes fixés par le Bureau permettra d'apprécier les nouvelles perspectives qu'il convient de donner à l'activité du Conseil.

**Résumé des travaux
publiés durant l'année**

**SOMMAIRE CHRONOLOGIQUE DES
AVIS, ÉTUDES ET COMMUNICATIONS
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

Avis n°2005-01 du 24 janvier 2005 :

« Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux services dans le marché intérieur », présenté par M. Francis Lemor.

Avis n°2005-02 du 28 février 2005 :

« Vers une mondialisation plus juste », présenté par M. Alain Deleu.

Communication n°2005-03 du 9 mars 2005 :

« Situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne », présenté par Mme Evelyne Pichenot.

Avis n°2005-04 du 30 mars 2005 :

« Conséquences sur l'emploi et le travail des stratégies d'externalisation d'activités », présenté par M. François Edouard.

Rapport et avis n°2005-05 du 21 avril 2005

« La maîtrise foncière : clé du développement rural », présenté par M. Jean-Pierre Boisson.

Avis n°2005-06 du 16 mai 2005

« Projet de loi d'orientation agricole », présenté par M. Gaël Grosmaire.

Rapport et avis n°2005-07 du 18 mai 2005

« Les perspectives financières de l'Union européenne », présenté par M. Georges de La Loyère.

Avis n°2005-08 du 30 mai 2005

« Entreprises et simplifications administratives », présenté par Mme Anne Duthilleul.

Rapport n°2005-09 du 1^{er} juin 2005

« *La conjoncture économique et social en 2005* », présenté par M. Luc Guyau.

Etude n°2005-10 du 28 juin 2005

« *L'hôpital public en France : bilan et perspectives* », présenté par M. Eric Molinié.

Rapport et avis n°2005-11 du 29 juin 2005

« *Communes, intercommunalités, quels devenirs ?* », présenté par M. Pierre-Jean Rozet.

Avis n°2005-12 du 11 juillet 2005

« *L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur* », présenté par M. Jean-Louis Walter.

Rapport et avis n°2005-13 du 13 juillet 2005

« *Garantir le pluralisme et l'indépendance de la presse quotidienne pour assurer son avenir* », présenté par M. Michel Muller.

Communication n°2005-14 du 28 juillet 2005

« *Contribution au livre vert sur le thème " Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre les générations "* », présenté par Mme Evelyne Pichenot.

Avis n°2005-15 du 19 octobre 2005

« *Redynamiser le partenariat euro-méditerranéen : quel rôle pour la société civile ?* », présenté par Mme Chantal Lebatard

Rapport et avis n°2005-16 du 2 novembre 2005

« *La pêche, acteur de la vie du littoral métropolitain : l'heure du choix* », présenté par M. Gérard d'Aboville.

Avis n°2005-17 du 3 novembre 2005

« *La société de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne* », présenté par M. Hubert Bouchet.

Avis n°2005-18 du 4 novembre 2005

« *Les politiques économiques au service de la stratégie de Lisbonne* », présenté par M. Henri Feltz.

Communication n°2005-19 du 7 novembre 2005

« *Contribution au Pacte européen pour la jeunesse* », présenté par Mme Elisabeth Morin.

Avis n°2005-21 du 21 novembre 2005

« *Projet de loi de programme pour la recherche* », présenté par M. François Ailleret.

Rapport et avis n°2005-22 du 30 novembre 2005

« *Prélèvements obligatoires : compréhension, efficacité économique et justice sociale* », présenté par M. Philippe Le Clézio.

Communication n°2005-23 du 9 décembre 2005

« *Droit des femmes dans le partenariat euro-méditerranéen* », présenté par Mme Claude Azéma.

Etude n°2005-24 du 16 décembre 2005

« *Comparaison internationale des politiques d'accueil des étudiants : quelles finalités* », présenté par M. Guillaume Vuilletet.

Avis n°2005-25 du 19 décembre 2005

« *La reconversion des militaires dans la vie civile : le cas des officiers généraux* », présenté par M. Dominique-Jean Chertier.

Rapport et avis n°2005-26 du 21 décembre 2005

« *Le logement de demain, pour une meilleure qualité de vie* », présenté par Mme Cécile Felzines.

**« PROPOSITION DE DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN
ET DU CONSEIL RELATIVE AUX SERVICES
DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR »
*Autosaisine***

Synthèse de l'avis présenté par Monsieur Francis Lemor, au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie, lors de l'assemblée plénière des 18 et 19 janvier 2005.

Monsieur Francis Lemor, membre du Conseil économique et social au titre du groupe des entreprises privées, est membre de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie.

*
* *

Si les activités des services sont omniprésentes dans l'économie moderne, leur fort potentiel de croissance et de création d'emplois serait entravé, dans le marché intérieur européen, par la persistance de freins ; essentiellement d'ordre juridique.

La proposition de directive (COM 2004/2 final, 13/01/2004) relative aux « services dans le marché intérieur » vise à établir un cadre permettant de lever les obstacles à la liberté d'établissement et à la libre circulation des services entre Etats membres et de garantir aux prestataires, comme aux destinataires, une prestation de qualité.

Le Conseil économique et social souscrivant au principe d'un tel texte, dès lors qu'il se donne pour objectif de renforcer la croissance économique et la cohésion sociale de l'Union, s'interroge toutefois, sur la mise en œuvre de certaines de ses dispositions.

*
* *

La proposition de directive relative aux services dans le marché intérieur est un facteur clef dans le processus de réforme économique lancé par le Conseil européen de Lisbonne qui vise à faire de l'Union européenne, à l'horizon 2010, « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». La méthode suivie se veut originale et novatrice, notamment par l'application du principe du pays d'origine, en rupture avec l'harmonisation « *par le haut* » des droits nationaux, secteur par secteur, privilégiée jusqu'ici pour la création du marché intérieur.

A - LE PRINCIPE D'UNE DIRECTIVE CADRE SUR LES SERVICES

Le Conseil économique et social approuve la réalisation d'un marché intérieur « *sans frontières* » dès lors qu'il contribue à un progrès partagé et à préserver le modèle social européen.

Toutefois, la proposition de directive devrait être précisée dans sa rédaction pour tenir compte des positions de l'Union européenne et de notre pays dans le cadre des négociations commerciales multilatérales.

B - SIMPLIFICATIONS ADMINISTRATIVES D'ÉTABLISSEMENT ET DÉMARCHES VOLONTAIRES

Ces principes ne peuvent que recueillir l'assentiment : ils ont pour objet de faciliter l'activité des prestataires et de garantir aux consommateurs un service de qualité. Si la reconnaissance mutuelle de tous les documents délivrés par les Etats membres sert avec pertinence l'objectif de simplification, elle suppose la réalisation d'états des lieux comparatifs généraux sur les dispositifs nationaux et l'instauration d'une solide confiance mutuelle. Par ailleurs, la multiplicité des langues entraînera des dépenses de traduction accrues et des risques d'interprétations.

Le Conseil économique et social, qui a régulièrement déploré l'existence d'une multitude de guichets sur le territoire national ainsi que la « *lourdeur* » administrative, ne peut que souscrire à la création de guichets uniques, présentée comme « *emblématique* » par la directive. L'exemple des Centres de formalités des entreprises (CFE) et de CFEnet peut constituer une base pertinente de réflexion.

Néanmoins, le corollaire du guichet unique, c'est-à-dire un accès à une information garantie et organisée, reste à mettre en place. De plus, en l'état, la rédaction de la proposition de directive n'apparaît pas suffisamment précise pour dissiper les risques d'une remise en cause de la qualité des autorisations et des contrôles nécessaires.

Notre assemblée rappelle que la normalisation, à laquelle il est fait explicitement référence, présente l'avantage d'être un mode privilégié de structuration des relations économiques, mais, en matière de services, elle n'a pas encore atteint le degré qui est le sien dans le domaine industriel.

C - LE PRINCIPE DU PAYS D'ORIGINE

La proposition de directive prévoit que le prestataire est uniquement soumis à la loi du pays dans lequel il est établi, les autres Etats membres ne pouvant pas imposer leur propre réglementation. La mise en œuvre de ce principe pourrait être source d'insécurité juridique. En effet, le foisonnement de ses dérogations pourrait empêcher les prestataires de déterminer avec certitude la législation applicable à leurs activités. De plus, un risque réel de distorsion de concurrence existe, du fait de législations nationales non harmonisées, notamment en matière sociale, environnementale...

La praticabilité des contrôles de qualité par l'Etat d'origine soulève également de multiples interrogations quant au degré effectif de coopération administrative entre les Etats membres.

D - L'ARTICULATION DU PRINCIPE DU PAYS D'ORIGINE AVEC LES RÈGLES PRÉEXISTANTES

Selon la proposition de directive, l'application de ses propres dispositions « *n'exclut pas* » celles des autres instruments communautaires qui existent déjà. Pour le Conseil économique et social, une difficulté d'articulation est donc à prévoir.

Trois grands domaines sont concernés : la responsabilité contractuelle, déjà couverte par la Convention de Rome du 19 juin 1980, la responsabilité extra-contractuelle par le règlement Rome II du 22 juillet 2003 et le détachement des travailleurs régi par la directive n° 96/71. Dans chacun de ces cas, les dispositions antérieures semblent plus protectrices pour le consommateur, le travailleur ou le citoyen.

Le Conseil demande donc une meilleure mise en cohérence de la proposition de directive avec les autres textes communautaires et internationaux. De même, en l'absence d'harmonisation, l'application du principe du pays d'origine pourrait encourager les prestataires de service à se délocaliser, générant ainsi un risque de « *dumping* » juridique et/ou social.

En outre, la combinaison de la suppression des autorisations et du contrôle relevant du pays d'établissement, vide de sens la dérogation au principe du pays d'origine en matière de détachement des travailleurs. L'Etat d'accueil se trouvera ainsi privé des moyens effectifs de contrôle de l'activité de service sur son territoire pouvant conduire, dans les faits, à une opacité des détachements de main d'œuvre.

Le contrôle en matière de détachement des travailleurs doit donc être intégralement entre les mains de l'Etat d'accueil sans préjuger d'une souhaitable amélioration de la coopération entre Etats.

Notre assemblée souhaite aussi que le travail intérimaire soit exclu du champ d'application du projet de texte et se déclare favorable à l'élaboration d'une directive-cadre européenne spécifique.

Enfin, ne doit pas être éludée la question de la reconnaissance des qualifications professionnelles au sein de l'Union, condition nécessaire au développement d'un marché intérieur des services.

E - AUTORISATIONS, « EXIGENCES INTERDITES OU SOUMISES À ÉVALUATION »

Les principes de non-discrimination, de nécessité (justification par une raison impérieuse d'intérêt général) et de proportionnalité (l'objectif poursuivi ne peut pas être réalisé par une mesure moins contraignante) s'imposent aux régimes d'autorisation nationaux. En France, sont particulièrement touchées, d'une part, les procédures d'autorisations en matière commerciale et, d'autre part, celles concernant les ventes à perte et les soldes. Les lois dites « *Royer* » et « *Raffarin* » pourraient être contraires à cette proposition de directive. C'est pourquoi, le Conseil économique et social considère que le principe de subsidiarité doit être sauvegardé en la matière.

F - DES SECTEURS À EXCLURE

L'ambition affirmée de la proposition de directive d'aborder un « *éventail très large d'activités* » laisse à penser que les considérations qui prévalent sont davantage liées à l'objectif de réaliser l'effectivité du marché intérieur des services que de prendre en compte les spécificités propres à certains secteurs dont le rôle dans la cohésion sociale est pourtant essentiel. Tel est le cas des activités du secteur de la santé et, en particulier, des systèmes nationaux de protection sociale.

Le Conseil économique et social rappelle que les services de santé ne peuvent pas être comparés à ceux fournis par un prestataire à un consommateur pour lesquels les prix sont fixés selon la loi de l'offre et de la demande. Plus généralement, il s'interroge sur la pertinence d'y inclure tous secteurs ayant par nature vocation à éviter une rupture entre prestations fournies à une population solvable et interventions minimales envers des populations non solvables et en situation de précarité et de vulnérabilité ou qui répondent à des besoins d'intérêt général.

Par ailleurs, notre assemblée considère que les activités exercées par des professionnels ayant le statut d'officiers publics ou ministériels, lesquels relèvent des dispositions de l'article 45 du traité de Rome, ne devraient pas être prises en compte.

Enfin, bien que les jeux d'argent fassent l'objet d'une dérogation transitoire dans la proposition de directive, le Conseil économique et social souhaite que ce domaine en soit exclu définitivement pour assurer la protection du consommateur.

G - LES SERVICES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Les services d'intérêt général non économiques sont exclus du champ de cette directive. Cependant, la Commission a tenté à plusieurs reprises de les ouvrir à la concurrence ce qui a suscité des débats particulièrement vifs. Seuls sont donc concernés par ce projet de texte les Services d'intérêt économique général (SIEG) qui correspondent, dans notre droit administratif, à la notion de « *service public industriel et commercial* ».

Les SIEG sont donc des activités de services marchands remplissant des missions d'intérêt général et soumis à des obligations de service public répondant donc aux principes d'adaptabilité, de continuité et d'égalité.

Le Conseil économique et social rappelle son attachement à ces principes et invite les pouvoirs publics à être particulièrement attentifs aux développements à venir concernant les services d'intérêt général, notamment les suites qui seront données au livre blanc de la Commission.

Notre assemblée souhaite être associée à la réflexion nationale qui devra être menée sur cette question. Il conviendra que les SIEG soient traités par un texte communautaire spécifique et non dans cette proposition de directive.

*
* *

La libéralisation du secteur des services constitue un enjeu de taille pour notre pays puisque nos entreprises disposent de solides atouts leur permettant d'occuper des positions enviables dans maints domaines où la qualité des prestations offertes et leur savoir-faire sont reconnus.

Au-delà, l'urgence pour l'Union européenne est aussi de renforcer la compétitivité des prestataires européens dans un contexte extrêmement concurrentiel.

Une pareille réalisation suppose qu'une étude d'impact économique et social soit menée afin de prendre en compte les préoccupations sociales et humaines autant qu'économiques et techniques.

Telle est la politique que les pères fondateurs avaient voulu initier, il est toujours temps d'y faire droit, en particulier en modifiant la proposition de directive dans l'esprit des propositions du Conseil économique et social.

*
* *

L'avis a été adopté par 182 voix contre 18 et 1 abstention.

*
* *

Auditions effectuées par la section :

- M. Raymond Cointe, secrétaire général adjoint, au Secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (SGCI) ;
- M. Sébastien Malangeau, adjoint au chef du secteur marché intérieur, concurrence aides d'Etat, au SGCI ;
- M. Jean-Christophe Martin, directeur à la Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services (DEcas).

« VERS UNE MONDIALISATION PLUS JUSTE »
Saisine gouvernementale

Synthèse de l'avis présenté par Monsieur Alain Deleu, au nom de la section des relations extérieures, lors de l'assemblée plénière des 22 et 23 février 2005.

Monsieur Alain Deleu, vice-président du Conseil économique et social et membre du groupe de la CFTC, est membre de la section des relations extérieures, vice-président de la section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture et membre de la délégation pour l'Union européenne.

*
* *

Face à la mondialisation, entre peurs et espoir, notre pays est appelé à l'universel par ses valeurs et par son histoire. Il doit continuer de s'engager pour une mondialisation plus juste.

Par lettre en date du 15 juin 2004, le Premier ministre a saisi le Conseil économique et social d'un avis sur le Rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation intitulé « *Une mondialisation juste - Des opportunités pour tous* ».

Constatant que la mondialisation « *représente un énorme potentiel* » qui a « *ouvert la voie à de nombreux avantages* », la Commission mondiale observe toutefois que le monde souffre d'« *inégalités et de déséquilibres inacceptables sur le plan éthique et intenables sur le plan politique* ». Elle formule des recommandations destinées à « *faire de la mondialisation un processus juste qui profite à tous* ».

Partant de la conviction que le développement humain doit être placé au cœur du processus de mondialisation, le Conseil économique et social souligne que la libéralisation des échanges n'est pas une fin en soi. Il appelle à une organisation économique et politique de liberté et de responsabilité, portée par des valeurs partagées dans la solidarité, pour une économie performante et juste.

Il se prononce sur les orientations de la Commission mondiale à partir de trois grands axes :

- les actions concrètes et immédiates que le gouvernement français et l'Union européenne peuvent entreprendre pour assurer un développement humain durable dans la réalisation des Objectifs du Millénaire ;
- la réforme du système multilatéral afin de donner plus de cohérence, de transparence et d'équité à la gouvernance mondiale ;
- la mobilisation des forces vives et le développement du débat, afin de faire de la mondialisation l'affaire de tous.

I - CONDUIRE DES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE QUI ASSOCIENT PROGRÈS ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Contribuer à une mondialisation plus juste, c'est d'abord, pour la France et l'Europe, valoriser leur propre potentiel, fournissant les moyens d'une croissance forte et solidaire. Le Conseil économique et social partage le point de vue de la Commission mondiale sur la nécessité de politiques macro-économiques coordonnées visant à une croissance mondiale durable et **d'une plus grande synergie entre l'économique, le social et l'environnemental**. Ces principes ont inspiré la stratégie de Lisbonne, qui doit être relancée. Celle-ci repose notamment sur des objectifs d'éducation, de formation, d'emploi et de cohésion sociale qui exigent **de la France** une politique très volontariste, en particulier une meilleure complémentarité entre les modes de formation et un renforcement des moyens de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En matière d'emploi, notre assemblée insiste fortement pour que **le travail décent**, tel qu'il a été défini par l'OIT, **constitue une priorité**, notamment pour les travailleurs précaires, les jeunes, les seniors et les personnes fragiles, ainsi que la garantie d'une réelle égalité devant le travail et l'accroissement du taux d'emploi.

Notre pays se doit de **poursuivre son action en faveur des pays en développement** pour atteindre l'objectif d'une participation de 0,7 % du PIB à l'aide publique au développement, mais également en œuvrant pour rallier la communauté internationale au principe de la levée de nouvelles ressources au niveau mondial.

L'Union européenne peut et doit jouer un rôle déterminant. Dans l'esprit du processus de Lisbonne, cela implique de **développer en premier lieu l'espace européen de recherche**. Il est urgent de promouvoir des universités de dimension européenne, de créer un brevet européen et d'harmoniser le droit fiscal, social et financier pour les entreprises innovantes. Cela suppose également, afin d'anticiper et de faciliter l'adaptation des travailleurs aux changements économiques, de **mobiliser des politiques et des ressources**, notamment les fonds structurels, **pour les axer plus résolument sur les objectifs de Lisbonne**.

S'agissant du développement social des nouveaux Etats membres, il est nécessaire de continuer à encourager le dialogue social et de favoriser l'émergence de véritables partenaires sociaux.

L'UE peut contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire en favorisant les initiatives de dialogue entre sociétés civiles, en intégrant systématiquement dans les accords de coopération, d'association ou de libre-échange, des clauses de respect des droits de l'homme et en encourageant, dans le cadre d'un système de préférences généralisées rénové, l'application des normes fondamentales du travail. La politique des migrations doit s'inscrire dans une politique globale de co-développement.

De la même façon, notre Assemblée rejoint la Commission mondiale dans son approche subsidiaire et régionale de la mondialisation, notamment **dans le domaine agricole** pour permettre à chaque pays d'assurer son autosuffisance alimentaire, dans le respect de sa culture et de la valorisation de ses productions.

Dans cet esprit, le Conseil économique et social est partisan d'un **traitement spécial et différencié** pour les pays les plus vulnérables sans pour autant pénaliser les régions ultrapériphériques telles que les DOM-TOM.

II - RÉFORMER LE SYSTÈME MULTILATERAL POUR DONNER PLUS DE COHÉRENCE, DE TRANSPARENCE ET D'ÉQUITÉ À LA GOUVERNANCE MONDIALE

Favorable au multilatéralisme et au renforcement des institutions internationales, le Conseil économique et social observe toutefois que celles-ci sont excessivement polarisées sur les mesures d'ouverture commerciale et les considérations financières au détriment d'une vision globale du développement qui intègre les notions de progrès social.

Par ailleurs, la hiérarchisation de nos priorités et leur mise en cohérence restent insuffisantes ; elles justifient un renforcement de la coordination de nos actions dans les différentes enceintes multilatérales.

Force est de constater enfin que les institutions internationales manquent de transparence dans l'élaboration de leurs politiques et qu'elles n'y associent pas suffisamment la société civile.

Aussi, afin d'assurer une cohérence des positions des Etats, le CES préconise-t-il au niveau français une **coordination interministérielle au sein d'un SGCI aux compétences étendues**, ainsi que la mise en place **au niveau européen de groupes de travail** visant à coordonner les positions des Etats membres.

Il partage également l'objectif de laisser une plus grande marge de manœuvre aux pays en développement et de **leur faire une place plus importante au sein des organes de décision des institutions de Bretton Woods**, mais aussi dans un **Conseil de sécurité économique et social à créer et dans un G8 élargi** et ouvert à des représentants de chacune des grandes régions du monde.

L'action des organisations internationales doit être mieux coordonnée grâce à un dialogue renforcé entre elles. Il convient de rééquilibrer leur autorité en conférant des moyens accrus à l'OIT et à l'OMS.

Compte tenu de l'enjeu que représente l'environnement, **le Conseil économique et social soutient la création d'une organisation mondiale de l'environnement** qui se substituerait au PNUÉ et aux différents secrétariats des accords existants.

Il insiste sur le **renforcement de la transparence de la gouvernance mondiale**, aussi bien de la part des institutions internationales que des Etats et des ONG, afin d'associer plus étroitement la société civile aux prises de décisions. Il estime nécessaire de définir une procédure d'accréditation des ONG auprès des organisations internationales et d'évaluation de leurs actions dans le cadre des programmes de développement.

La coopération avec les CES et leur association internationale, l'AICESIS, est essentielle pour la coordination des politiques et, par exemple, pour les programmes stratégiques de réduction de la pauvreté.

III - FAIRE D'UNE MONDIALISATION PLUS JUSTE L'AFFAIRE DE TOUS

Pour le Conseil économique et social, **l'écoute mutuelle, le dialogue et l'implication de tous les acteurs de la société civile sont nécessaires** à la prise en compte de la dimension sociale de la mondialisation. Qu'il s'agisse des entreprises, des élus locaux, du système éducatif ou des médias, chacun peut contribuer à une mondialisation plus juste.

Dans cette optique, notre assemblée préconise de **soutenir la responsabilité sociale des entreprises** par le respect des normes définies par les institutions internationales et les autorités régionales ou nationales, par la valorisation de la négociation collective et la promotion des expériences d'investissements socialement responsables.

L'amélioration des procédures de suivi des principes directeurs de l'OCDE et de la déclaration de principes tripartite de l'OIT participe du même objectif.

L'initiative individuelle et la diversité des formes d'entreprise doivent être valorisées pour répondre à la variété des situations et des besoins. Ainsi les partenariats « *public – privé* » sont-ils à promouvoir. Le Conseil économique et social souscrit par exemple à la recommandation de la Commission mondiale en faveur des valeurs et des principes coopératifs, tout comme il soutient le secteur de l'économie sociale et les initiatives économiques éthiques (commerce équitable, commerce éthique, micro-crédit).

Au niveau local, les CESR et plus généralement les réseaux d'élus, en informant et en diffusant des expériences de coopération réussies, ont un rôle à jouer dans la définition et le renforcement des liens entre collectivités locales françaises et étrangères.

Le Conseil économique et social propose une dynamique du local au global, dans laquelle le débat est le moteur du changement. Il entend promouvoir le dialogue au plus près des réalités du terrain entre les acteurs les plus divers pour renforcer la confiance et faciliter une nouvelle gouvernance. Il s'engage dans cette démarche, attentif au rôle des CESR, pour en assurer un suivi et en tirer des enseignements pour sa réflexion prospective.

Enfin, il considère qu'un effort de sensibilisation aux enjeux de la mondialisation est indispensable **au travers des médias** et recommande **une priorité vers les jeunes**, dans le cadre de l'enseignement et par l'encouragement aux échanges, notamment avec les pays en développement.

Une mondialisation juste est possible, d'autant plus que les peuples, dans la richesse de leur diversité, prennent de plus en plus conscience de leur solidarité de destin. C'est donc affaire de volonté politique, mais c'est aussi l'affaire de tous.

*
* *

L'avis a été adopté par 186 voix et 11 abstentions.

*
* *

Auditions effectuées par la section :

- M. Michel Camdessus, ancien directeur général du Fonds monétaire international, gouverneur honoraire de la Banque de France ;
- M. Pierre Duquesne, administrateur pour la France auprès du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale ;
- M. Jean-Daniel Leroy, directeur du Bureau de l'Organisation internationale du travail en France ;
- M. François Périgot, président du MEDEF international et de l'Organisation internationale des employeurs, membre de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation ;
- M. Henri Rouillé d'Orfeuil, président de Coordination Sud ;
- M. Philippe Seguin, ancien ministre, président du conseil d'administration du Bureau international du travail.
- Le rapporteur a également bénéficié des informations que lui ont fournies les personnalités rencontrées dans le cadre de sa réflexion :
- M. Yvan Aulin, chargé de mission au cabinet du ministre de l'Ecologie et du développement durable ;

- M. Marc Blondel, représentant des syndicats de salariés français à l'OIT ;
- M. Bernard Boisson, représentant des employeurs français à l'OIT ;
- M. Jean-Louis Debré, président de l'Assemblée nationale ;
- M. Jean-Paul Evrard, délégué de Caritas international auprès des Institutions internationales en France ;
- Mme Agnès Leclerc, conseillère au cabinet du ministre délégué aux Relations du travail.
- Le rapporteur a effectué un déplacement à Bruxelles où il a auditionné :
 - M. Thomas Etty, membre du Comité économique et social européen (groupe des salariés), rapporteur du CESE sur le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation ;
 - M. Guy Ryder, secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats libres ;
 - M. Jean-Paul Tricart, chef d'unité à la Commission européenne ;
 - M. Jorys Van de Voorde, représentant M. Willy Thys, secrétaire général de la confédération mondiale du travail.

**« SITUATIONS DE LA FRANCE
AU REGARD DES INDICATEURS DE LISBONNE »**
Autosaisine

Synthèse de la communication rapportée par Madame Évelyne Pichenot au nom de la délégation pour l'Union européenne, adoptée par le Bureau lors de sa réunion du 22 février 2005.

Madame Évelyne Pichenot, membre du groupe de la CFDT, est présidente de la délégation pour l'Union européenne et membre de la section des relations extérieures.

*
* *

Par cette Communication, le Conseil économique et social entend contribuer à faire connaître en France la stratégie de Lisbonne, son équilibre interne et en particulier au travers des principaux indicateurs chiffrés utilisés, en précisant leur définition et leurs limites.

A l'occasion de la révision à mi-parcours en 2005, et alors que l'entrée de nouveaux États membres renforce l'enjeu que constitue cette stratégie, il est apparu utile de faire un constat pour la France. Cette étude observe son état d'avancement vers les objectifs de Lisbonne en référence aux 14 critères dits « *de la liste restreinte* » adoptés par le Conseil européen en 2003.

Cette étude approfondie comprend des cartes, graphiques et données statistiques sur les 25 États membres, permettant toutes les comparaisons utiles sur leur position respective au regard de ces indicateurs.

**I - PREMIER BILAN DE LA SITUATION FRANÇAISE AU REGARD
DES 14 INDICATEURS DE LISBONNE**

Appréhendée au regard des 14 indicateurs de la liste restreinte, la situation de la France apparaît plutôt bonne quand on la situe dans une Union à 25, mais seulement dans la moyenne si on la compare aux seuls États membres de l'Europe à 15.

Deux pays (le Danemark et la Suède) apparaissent dans une situation relative favorable au regard de nombre de ces critères. Un pays, l'Irlande, a connu, au cours des dix dernières années, une amélioration sensible de sa situation relative. Tel n'a pas été le cas pour la France, dont les résultats en tendance sont dans l'ensemble restés relativement proches de ceux de la moyenne de l'Union à 15.

En tout état de cause, aucun pays ne se trouve en position favorable au regard de la totalité des 14 indicateurs de la liste restreinte, et les progressions à cet égard sont, dans la plupart des pays de l'Union à 15, restées limitées depuis le lancement de ce processus.

1. Au regard des deux indicateurs relatifs à la situation économique générale, la France se trouve dans une situation relativement favorable en Europe

Quant au PIB par habitant en standard de pouvoir d'achat (SPA), elle était en 2003 à l'indice 114, bien au dessus de la moyenne européenne et au dessus de l'UE à 15 (proche de l'indice 110), figurant dans le deuxième groupe de pays. Sa situation est stable depuis 1995.

En matière de PIB par personne occupée en SPA, elle participait, avec un indice de 115 en 2003, au groupe des États membres dont la situation était la plus favorable au regard de cet indicateur, l'UE à 15 étant à l'indice 100. Cette situation est stable depuis 1995.

En revanche, elle a vu, comme le reste de l'UE à 15, sa situation relative au regard de ces deux indicateurs se dégrader depuis le milieu des années 90 par rapport aux États-Unis, et la stratégie de Lisbonne n'a pas pour l'instant permis le rattrapage espéré.

2. La France est bien située dans l'Union au regard des trois indicateurs d'environnement

Quant à l'émission de gaz à effet de serre, la France était en 2002, avec la Suède et le Royaume-Uni, l'un des trois pays de l'UE 15 à avoir d'ores et déjà atteint les objectifs qui lui étaient impartis pour 2010 par l'accord communautaire de « *répartition de la charge* ».

L'intensité énergétique de l'économie française était, en 2002, sensiblement inférieure à la moyenne de l'UE 25 et un peu moins élevée que celle de l'UE 15, la France figurant à cet égard dans le deuxième groupe de pays, en situation relativement favorable. La consommation d'énergie nécessaire pour produire 1000 euros de PIB s'est de même réduite en France depuis 1993 dans des proportions voisines de la moyenne de l'UE à 15.

A l'égard du volume du transport de fret par rapport au PIB, la France était de même, en 2002, en situation un peu plus favorable que la moyenne de l'Union à 25 ou à 15.

3. La France se trouve encore en position assez favorable en Europe quant aux deux indicateurs relatifs à l'innovation, mais en tendance, elle ne progresse pas ou peu

Avec des dépenses intérieures brutes de recherche et développement (DIRD) rapportées au PIB de 2,26 % en 2002, la France se situait au dessus de la moyenne de l'Union à 15 (1,99 %). Mais elle reste loin de l'objectif fixé pour 2010 (3 %) et, pour notre pays comme pour la moyenne de l'UE 15, l'écart se creuse par rapport au Japon et aux États-Unis.

Le niveau d'instruction des jeunes de 20 à 24 ans s'établissait, en 2003, à un taux relativement élevé en France : le pourcentage des jeunes de cette tranche d'âge atteignant au moins un niveau d'éducation secondaire supérieur (80,9 % en 2003) y est sensiblement plus élevé que la moyenne de l'Union. La progression de cet indicateur de 1995 à 2003 a toutefois été moindre dans notre pays que celle de la moyenne de l'UE 15.

4. La situation de la France apparaît contrastée au regard des deux indicateurs relatifs à l'intégration des marchés et à la réforme économique

En termes de niveaux de prix comparés, notre pays, avec un indice de 99,7, était proche de la moyenne de l'Union (UE 15 = 100) en 2002, figurant dans le deuxième groupe de pays. En tendance, sa position s'avère assez favorable, puisque, sur les dix dernières années, le niveau des prix de la France par rapport à la moyenne européenne a baissé.

Avec une Formation brute de capital fixe (FBCF) par le secteur privé de 15,9 % en 2003, la France se situait en revanche en dessous de la moyenne européenne (UE 15 = 16,7 % ; UE 25 = 16,8%) et, depuis 1995, la France reste l'un des pays où l'investissement privé est constamment inférieur à celui de la moyenne de l'UE à 15.

5. La France apparaît seulement proche de la moyenne de l'Union au regard des trois indicateurs de cohésion

Le taux de risque de pauvreté après transferts sociaux s'élevait à 15 % en 2001, en France et dans la moyenne de l'Union, plaçant notre pays dans une situation intermédiaire entre les pays les plus favorisés à cet égard et ceux où les inégalités sont les plus fortes.

Son taux de chômage de longue durée (supérieur à 12 mois) de 3,5 % en 2003 plaçait la France dans une situation proche de la moyenne européenne, un peu moins favorable que la moyenne de l'UE à 15 (3,3 %) et un peu meilleure que celle de l'UE à 25 (4 %). L'évolution du taux de chômage de longue durée en France depuis 2000 a de même été proche de la moyenne de l'UE à 15.

Avec une dispersion de ses taux d'emploi régionaux de 5 % en 2003 (non compris l'Outremer), la France figurait dans le deuxième groupe de pays au regard de cet indicateur, dans une situation relativement favorable au sein de l'Union.

6. Quant aux autres indicateurs relatifs à l'emploi, la France se trouve dans une situation médiocre au sein de l'Union

Avec un taux d'emploi total (personnes âgées de 15 à 64 ans) de 63,2 % en 2003, la France atteignait tout juste la moyenne de l'UE à 25 (63 %), était en dessous de la moyenne de l'UE 15 (64,4 %) et restait éloignée de l'objectif européen, fixé à 70 % pour 2010.

Le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans (36,8 % en France en 2003) restait de même notablement en dessous de l'objectif, fixé à 50 % pour 2010, et inférieur à la moyenne européenne (UE 25 = 40,2 % ; UE 15 = 41,7 %), même si, en tendance, la progression de ce taux entre 1999 et 2003 a été supérieure en France à la moyenne de l'Union.

II - LES INDICATEURS DE LA LISTE RESTREINTE, SYNTHÈSE ET REFLETS DES PRIORITÉS FIXÉES PAR LE CONSEIL

1. Des indicateurs chiffrés au service des objectifs de Lisbonne

Le Conseil européen de Lisbonne, en mars 2000, a suscité la création d'une batterie d'indicateurs couvrant, outre la problématique de l'emploi, le contexte économique général, l'innovation, la recherche et le développement, la réforme économique et la cohésion sociale. L'environnement s'y est ajouté l'année suivante. 42 indicateurs structurels avaient été définis dans ce cadre ; leur nombre paraissant excessif, le Conseil européen de 2003 a arrêté une « liste restreinte » limitée à 14 critères (2 ou 3 pour chacun des six domaines couverts).

Les données chiffrées nécessaires sont collectées par les systèmes statistiques nationaux des États membres, dans le cadre d'un partenariat étroit avec Eurostat. La comparabilité des données n'est pas parfaite, les systèmes statistiques et les réalités des différents pays de l'Union n'étant pas exactement semblables ; elle est, de manière générale, plus forte dans le domaine économique, la production de statistiques européennes et la coopération dans le cadre d'Eurostat étant plus récentes dans les domaines social ou environnemental.

2. Une prudence nécessaire dans l'interprétation des résultats

La situation d'un pays peut être inégale selon les volets concernés, rendant difficile une agrégation des résultats. Chaque indicateur ne reflète de même que de manière partielle la réalité du champ qu'il embrasse. Classer, pour des raisons de lisibilité, les pays entre eux en termes de rang aurait alors d'autant moins de sens que l'adéquation des indicateurs à la réalité spécifique des pays dépend de leur contexte économique, social et culturel, que la différence entre deux pays peut être inférieure à la marge d'erreur statistique et que la situation d'un pays à un moment peut être influencée par sa position à l'égard du cycle conjoncturel.

Pour autant, disposer de données chiffrées et d'éléments de comparaison est nécessaire pour éclairer la décision politique, en particulier dans une stratégie fondée sur la convergence. Le CES a opéré des regroupements de pays, en présentant, pour chaque indicateur étudié, une carte et des graphiques. Une place importante a été accordée dans le commentaire aux comparaisons en tendance, plus significatives, qu'un rang de classement.

III - ANALYSE ET PISTES DE PROPOSITIONS

1. Des indicateurs nécessaires, qui peuvent être améliorés

Si les indicateurs ne sauraient se substituer à l'élaboration des politiques ou à la définition des objectifs, leur fiabilité et leur pertinence sont essentielles pour garantir l'équilibre entre les trois piliers de Lisbonne (économie, emploi/cohésion sociale, environnement), qui reste un enjeu à la veille de la révision à mi-parcours. Il serait intéressant que des acteurs de la société civile soient associés aux groupes d'experts animés par Eurostat qui travaillent à leur amélioration. Pour fournir des chiffres validés et de qualité, une volonté politique des États membres et un renforcement des moyens du service public européen de statistiques seraient aussi indispensables.

2. L'implication du Conseil économique et social dans la Stratégie de Lisbonne

A l'instar de l'engagement du Comité économique et social européen, divers conseils nationaux ont, avec le CESE, initié un travail en réseau sur la stratégie de Lisbonne. Le CES français en est partie prenante, ce premier travail sur la situation de notre pays au regard des indicateurs de Lisbonne venant compléter et enrichir la communication de notre assemblée, parue en octobre 2004, intitulée : « *Processus de Lisbonne : communication du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social en préparation du Sommet de printemps de mars 2005* ».

Le Conseil économique et social souhaite amplifier cette démarche après la révision de la stratégie de Lisbonne. Une initiative pourrait consister, pour repenser la dynamique compétitive de notre pays, à construire une feuille de route en y associant la société civile. Ce plan national d'action devrait être assorti d'un échéancier et d'évaluations intermédiaires dont cette étude constitue un premier élément.

*
* *

Pour élaborer cette communication, la délégation a procédé à l'audition de M. Olivier Marchand, Chef du département « Emploi et revenus d'activités » à l'INSEE.

La communication a été adoptée par la délégation pour l'Union européenne par 13 voix pour et 1 abstention, et validée par le Bureau lors de sa réunion du 22 février 2005.

*
* *

**« CONSÉQUENCES SUR L'EMPLOI ET LE TRAVAIL
DES STRATÉGIES D'EXTERNALISATION D'ACTIVITÉS »**

Autosaisine

Synthèse de l'avis présenté par Monsieur François Edouard, au nom de la section du travail lors de l'assemblée plénière des 22 et 23 mars 2005.

Monsieur François Edouard, membre du groupe de l'UNAF, est membre de la section du travail et membre suppléant de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes.

*
* *

Dans un contexte marqué par les effets croissants de la mondialisation des échanges et l'exacerbation de la concurrence entre les entreprises, nos économies de marché sont confrontées au double défi de conserver et de promouvoir une économie compétitive tout en assurant le développement d'emplois de qualité. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les formes d'externalisation, en constante évolution ces dernières années, qui positionnent notre pays dans la tendance générale des pays de la zone OCDE à recourir de manière plus systématique et pour des activités toujours plus diverses à des partenaires extérieurs.

Au terme de son analyse, le présent avis émet une série de réflexions et de propositions pragmatiques, susceptibles d'inscrire les processus d'externalisation dans des démarches dynamiques et responsables.

Au-delà, le Conseil entend apporter une contribution aux réflexions de la société sur les profondes mutations d'ordre économique et social qu'elle traverse, en liant dans ses propositions les impératifs de développement économique des entreprises aux aspirations des salariés et de la population.

A - L'IMPACT DES STRATÉGIES D'EXTERNALISATION SUR L'EMPLOI ET LE TRAVAIL

Le terme « *externalisation* » recouvre des conceptions et des pratiques en réalité particulièrement diversifiées, parfois confondues ou assimilées avec la sous-traitance ou la délocalisation, dont elles diffèrent cependant par les logiques qu'elles empruntent.

Apparue dans les pays anglo-saxons, l'externalisation connaît depuis une quinzaine d'années en France un essor notable, qui s'inscrit dans une tendance plus profonde de mutation des entreprises touchant la majorité des pays industrialisés et passant par des formes diverses d'alliance, d'interdépendance ou encore de partenariats. Cette évolution concerne aujourd'hui les grandes entreprises comme les PME et PMI et touche l'ensemble des secteurs, des industriels aux distributeurs en passant par les prestataires de services, et depuis peu l'administration.

Initialement focalisée sur les fonctions à faible valeur ajoutée telles que le gardiennage, l'entretien, la restauration ou la maintenance industrielle, l'externalisation porte désormais sur des fonctions plus stratégiques : R&D, relation clients, gestion comptable ou ressources humaines. Les objectifs des entreprises s'articulent pour l'essentiel sur un recentrage sur le cœur de métier, la recherche de compétitivité, d'innovation et de qualité, la réduction des coûts et l'amélioration de la performance, grâce à une grande souplesse favorisant la réactivité, une affectation optimale des ressources sur les activités stratégiques et le bénéfice de savoir-faire et des capacités d'ingénierie proposés par les spécialistes.

B - DES ENJEUX POUR LA SOCIÉTÉ : L'ÉCONOMIE ET LE SOCIAL

L'externalisation apparaît comme l'un des outils mobilisables au service de la souplesse et de la réactivité des entreprises qui s'engagent dans des logiques de limitation de l'emploi permanent, pour s'adapter plus rapidement aux évolutions des marchés. Cette logique est inévitablement déclinée par les prestataires dépendant des cycles de production et de distribution, contraints à des choix similaires de restriction d'effectifs, ce qui peut expliquer la formation de spirales de sous-traitance avec parfois un recours progressif à des travailleurs peu qualifiés.

Parce que l'externalisation peut, dans certaines conditions, alimenter diverses formes de précarisation de l'emploi, elle contribue à diffuser au sein de la population, au-delà de sa réalité statistique et de l'évolution générale de l'emploi, un sentiment de crainte dans l'avenir, pour partie lié à la perception de l'instabilité progressive de l'emploi.

Il est impossible d'appréhender l'impact global de l'externalisation sur le volume des emplois, en l'absence d'études statistiques adaptées. Il paraît en revanche assuré que ce processus affecte plus ou moins directement le marché de l'emploi au niveau des territoires en raison de la volatilité croissante des emplois dans les régions due aux transferts d'activité. Les réseaux d'entreprises (districts industriels, systèmes productifs locaux ou pôles de compétitivité) représentent une alternative intéressante à ces phénomènes en permettant aux PME et aux TPE de faire jouer des synergies et des économies d'échelle, entraînant une amélioration de la qualification des salariés et un meilleur positionnement sur le marché du travail.

Les transformations des contours des entreprises et le morcellement des fonctions, alliés à une diminution progressive de l'emploi stable des entreprises externalisant, peuvent les placer en-deçà des seuils légaux de mise en place des institutions représentatives du personnel. Couplé à la faible présence syndicale dans les entreprises de taille plus restreinte, cette situation rend plus aléatoire la consultation et la négociation collective, au moment même où une capacité d'anticipation par le dialogue social des évolutions profondes du monde du travail est essentielle pour mettre en échec les conséquences les plus négatives de l'externalisation.

C - DES CONSÉQUENCES SUR LE TRAVAIL ET L'EMPLOI

Au-delà des avantages significatifs de coût et d'efficacité, de savoir-faire, ou encore de souplesse et de simplicité, l'externalisation conduit également à enrichir un certain nombre de tâches et favoriser l'apparition de nouvelles compétences ou de nouvelles fonctions dans l'entreprise, liées notamment au management des partenariats et induisant une requalification du personnel et une amélioration qualitative de l'emploi.

Des risques potentiels sont néanmoins pointés, tels que la déperdition de la maîtrise des fonctions externalisées, la baisse de la qualité ou encore la perte de savoir-faire et de compétences individuelles et organisationnelles découlant des transferts d'équipements spécifiques et des personnels compétents vers d'autres prestataires. Des chaînes d'externalisation mal maîtrisées peuvent conduire dans certains cas à la constitution de délits de prêt de main-d'œuvre illicite et de marchandage. Enfin, l'impact sur les ressources humaines, la culture d'entreprise et les collectifs de travail, à la mesure des changements que l'externalisation induit pour les salariés transférés et des craintes pour l'avenir pour ceux qui restent, peut se traduire par des réactions négatives : conflits internes, baisse de la productivité, ou plus insidieusement perte de confiance individuelle et collective.

L'externalisation est généralement mal ressentie par les salariés concernés, en particulier parce qu'elle les transfère dans des entreprises appliquant parfois des conventions collectives différentes et, dans certains cas, moins avantageuses. La dualité ainsi que la diversité des statuts qui en résulte, génèrent des situations conflictuelles en raison des inégalités que vivent ou que ressentent les travailleurs, notamment en cas d'exécution du travail sur un même site.

Au-delà, la distanciation du lien à l'emploi entre le salarié et son employeur a des effets particulièrement perceptibles en termes de maintien des qualifications et de développement professionnel et culturel des personnels. La gestion des ressources humaines, et notamment son volet formation, peut ainsi s'effectuer avec une moindre vision prospective et sans souci de développement des compétences transversales des travailleurs. Des formes de vulnérabilité liées à l'emploi peuvent également apparaître, induites par un mode de sélection diminuant la visibilité de l'individu au regard de l'organisation, et le laissant seul face à la préservation de son emploi et le développement de son employabilité.

S'agissant des conditions de travail et des perspectives de carrière, l'externalisation peut, sous réserve d'un véritable accompagnement individuel et collectif, présenter de réelles opportunités pour le personnel transféré. Cela se produit le plus souvent dans des secteurs d'activité à niveaux de qualification et d'expertises pointues, en passant d'une entreprise où les fonctions et les responsabilités sont insuffisamment valorisées à une société dont le cœur de métier correspond plus directement à leur formation et à leur expérience. Dans ces conditions, de réelles perspectives de développement de compétences et de déroulement de carrière peuvent en découler.

A l'inverse, force est de constater que l'externalisation de fonctions telles que le gardiennage, le nettoyage ou la restauration, amène plus facilement à des conditions d'emploi, de perspectives de carrière ou de dispositifs conventionnels moins avantageux.

L'externalisation affecte aussi le mode d'organisation du travail lui-même ; elle s'opère au détriment de la prévention et de la gestion des risques, lorsque le prestataire est amené à exécuter une tâche chez un client, indépendamment des contraintes de délais, sources potentielles de situations à risques. La coexistence d'une pluralité d'intervenants sur un même site démultiplie les risques inhérents à l'activité de chaque acteur et engendre des risques nouveaux, dus notamment à une information incomplète ou à un défaut de coordination ou de compréhension mutuelle de chacun des acteurs intervenant sur le site.

L'externalisation peut être vécue comme un traumatisme par les individus et les collectifs de travail. Aux inquiétudes sur la pérennité de leur futur poste s'ajoutent en effet de nombreuses interrogations sur le maintien des avantages individuels ou collectifs ou les perspectives de carrière au sein de la structure d'accueil. Elles alimentent un « vécu collectif de crise », au travers de l'affaiblissement du lien social et de la capacité d'actions collectives et des phénomènes de résistance psychologique et sociale des personnes face à une situation sur laquelle ils n'ont pas de prise.

*
* *

Du fait de leurs conséquences sur le travail et l'emploi et des interrogations et des craintes qui peuvent en découler, l'essor des stratégies d'externalisation constitue un facteur potentiel de déstabilisation pour la société, les entreprises et les salariés concernés, appelant des réponses pragmatiques et concertées d'une pluralité d'acteurs, afin de lier durablement les impératifs de gestion aux aspirations des salariés et de la population.

1. Inscrire l'externalisation dans une démarche maîtrisée de développement économique et social

- Lier les impératifs économiques des entreprises et les besoins et attentes des personnes.
 - Concilier développement personnel et parcours professionnel
 - Préparer et accompagner les mobilités professionnelles
 - Inscrire l'externalisation dans un cadre contractuel clair et équilibré.
 - Instaurer des pratiques équilibrées et garanties par l'élaboration d'une charte nationale
 - Transcrire la volonté et les responsabilités des acteurs dans un cahier des charges précis
 - Préserver l'intérêt général pour les missions externalisées par les administrations

2. Articuler les dynamiques professionnelles et territoriales

- Mobiliser la diversité des niveaux et des acteurs
 - Réaffirmer les nécessaires articulations entre le rôle de la branche et celui des entreprises
 - Prendre en compte les stratégies économiques et sociales territoriales
 - Mutualiser les ressources et les compétences au sein des bassins
 - Renforcer le développement économique et social territorial
 - Développer les capacités d'adaptation et aider les TPE/PME à nouer des partenariats

3. Mobiliser les moyens du dialogue social

- Anticiper et accompagner l'externalisation par le dialogue social
 - Renforcer le droit à l'information de l'ensemble des salariés
 - Associer les représentants du personnel au-delà de la seule consultation légale
 - Construire une politique d'accompagnement des salariés à chacune des étapes
- Mobiliser les cadres légaux et contractuels et imaginer des formes nouvelles pour un dialogue social adapté et renforcé
 - Favoriser la représentation du personnel et le dialogue social dans les TPE/PME
 - Imaginer des formes nouvelles et complémentaires de dialogue social sur les sites
 - Etudier la transférabilité des droits attachés aux mandats de représentation des personnels
 - Renforcer le rôle du CHSCT dans les situations de co-activité
- Mobiliser les représentants de la branche et de l'interprofessionnel au niveau territorial
 - Elargir et redéfinir les lieux de négociation
 - Donner un cadre au dialogue social territorial

4. Accompagner et sécuriser les parcours professionnels des salariés

- Concilier la mobilité du travail et la sécurisation des parcours professionnels
 - Sécuriser les trajectoires professionnelles des travailleurs
 - Assurer des mobilités positives
 - Avancer vers une portabilité des droits sociaux

- Assurer les conditions du transfert du contrat de travail et du statut collectif
 - Etudier la possibilité d'un droit d'option au transfert du contrat de travail
 - Renforcer la contractualisation des conditions du transfert des salariés
- Rechercher des garanties adaptées pour les salariés
 - Enrichir les droits transférables du contrat de travail
 - Soutenir les opportunités de développement professionnel
 - Prévoir des dispositions spécifiques pour les salariés intervenant sur site

*
* *

Notre assemblée prend en compte dans sa réflexion les enjeux économiques auxquels sont confrontées les entreprises afin de rester compétitives dans un marché mondialisé. Si l'externalisation est une forme d'organisation de plus en plus empruntée en réponse à ces mutations, il convient d'imaginer un accompagnement des salariés impliquant l'ensemble des acteurs, afin de redonner de l'espérance aux hommes et aux femmes de notre pays.

*
* *

L'avis a été adopté par 114 voix contre 71 voix, et 13 abstentions.

*
* *

Auditions effectuées par la section :

- Jérôme Barthélemy, Professeur de management à l'Ecole supérieure de sciences économiques et sociales (ESSEC)
- Jean-Paul Constant, Président des salons PROSEG et Externaliser
- Thierry Muller, Associé au Cabinet Ernst & Young
- Jean-Denis Combrexelle, Directeur des relations du travail, ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale
- Tiennot Grumbach, Avocat, cabinet Grumbach & Associés
- Pascal Lagoutte, Avocat, cabinet Grumbach & Associés
- Philippe Parini, Secrétaire général de l'administration centrale, ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

- Jean-Pierre Yonnet, Directeur de l'Office de recherches sociales européennes (ORSEU)
- Général Louis Le Miere, Contrôleur général des Armées, ministère de la Défense
- Olivier Calemard, Directeur général délégué Alcatel CIT
- Pierre Jamet, Directeur des ressources humaines, Alcatel CIT
- Jean-Christophe De Munain, Directeur des relations institutionnelles, groupe Alcatel

**« LA MAÎTRISE FONCIÈRE,
CLÉ DU DÉVELOPPEMENT RURAL »**
Autosaisine

Synthèse de l'avis présenté par Monsieur Jean-Pierre Boisson, au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation, lors de l'assemblée plénière des 12 et 13 avril 2005.

Monsieur Jean-Pierre Boisson, membre du groupe de l'agriculture, est membre de la section de l'agriculture et de l'alimentation.

*
* *

Trop souvent ignoré, le problème du foncier est pourtant l'une des clés d'anticipation sur l'évolution des territoires.

Développement économique, pérennité de certaines activités, notamment agricoles, préservation des sites, maîtrise des déplacements, mixité et cohésion sociales, accès au logement, attractivité des territoires : toutes ces thématiques sont touchées par la question foncière.

Dans une perspective de développement durable et de maintien de notre indépendance et de notre sécurité alimentaire, la question de la maîtrise de l'usage des sols revêt aujourd'hui une acuité particulière pour l'ensemble de la société, surtout quand on sait que 55 000 hectares de terres agricoles sont artificialisés chaque année. Les enjeux sont donc considérables.

Le Conseil économique et social esquisse les bases et les modalités de ce que devrait être une nouvelle politique foncière, lisible pour le citoyen, sans ajouter à une multitude d'outils juridiques déjà existants et, qui plus est, souvent méconnus.

Il y a d'abord un constat qui s'impose : la pratique française d'une surconsommation de foncier peut être qualifiée d'économie de gâchis. Si cette politique « *arrange* » tout le monde à court terme, elle génère à long terme un certain nombre de problèmes pour la vie en société.

A - UNE ÉCONOMIE DE GÂCHIS

La gestion du foncier telle qu'elle est faite en France semble être un gâchis impressionnant. Elle conduit à une diminution du potentiel agricole et forestier notamment avec l'artificialisation des meilleures terres agricoles. Comme le prix de la terre urbanisée est 17 fois plus cher que le prix de la terre agricole, cela arrange beaucoup de monde.

B - CETTE SITUATION POSE CEPENDANT UN CERTAIN NOMBRE DE QUESTIONS
S'AGISSANT DE L'AVENIR

La situation que l'on peut qualifier de laxiste a de nombreuses conséquences néfastes aussi bien pour l'agriculture que pour l'ensemble de la société.

Pour l'agriculture, cela entraîne l'exclusion de cette activité de certaines zones périurbaines. Il en résulte également une pression sur les prix du foncier agricole. Enfin, les agriculteurs concernés par l'urbanisation n'ont pas toujours la visibilité suffisante et se demandent souvent s'ils n'ont pas intérêt à faire changer la destination des terres plutôt qu'à continuer à les exploiter.

Pour les autres composantes de la société, la situation qui prévaut emporte plusieurs conséquences : le mitage du territoire, le renchérissement du coût des infrastructures urbaines du fait de la dispersion de l'habitat, du coût des transports et de la pollution qui l'accompagne, l'aggravation des inégalités sociales, les ménages les plus pauvres étant souvent obligés de s'éloigner des villes pour se loger.

Le Conseil économique et social estime qu'une autre politique à mettre en œuvre est indispensable si on veut éviter ces inconvénients.

*
* *

Celle-ci repose au préalable sur **une volonté forte de l'État** de mettre en place une politique plus raisonnée, c'est-à-dire plus protectrice des espaces agricoles en favorisant le zonage. A l'heure actuelle, la majorité des outils de gestion du foncier concerne le niveau local. Une nouvelle politique suppose **davantage de cohérence au plan local sous l'égide de l'État**. Par ailleurs, les interventions des opérateurs fonciers publics (EPF, SAFER) doivent être coordonnées pour favoriser la gestion foncière. Sans doute faudrait-il aussi **faire évoluer la fiscalité** pour en faire un outil d'accompagnement de cette politique.

1. Les bases d'une politique foncière

Une nouvelle politique foncière doit viser une gestion à long terme du « sol » dans une perspective de développement durable. Elle se fonde sur :

- la préservation d'un potentiel naturel que constitue le sol, tant du point de vue biologique qu'agronomique (agricole et forestier) ;
- la protection de ressources naturelles, notamment l'eau ;
- la lutte contre les effets des risques naturels (tempêtes, inondations, glissements de terrain, risques sismiques...) ;
- des stratégies d'aménagement du territoire à moyen et long termes.

Cette politique foncière relève d'une politique nationale. Elle se traduit à la fois par des mesures relatives :

- à l'usage des sols ;
- à l'orientation et à la maîtrise des marchés fonciers.

Elle repose :

- sur des approches interdisciplinaires (environnementale, agricole, forestière et urbaine) ;
- sur une cohérence entre les différents niveaux territoriaux de l'État et entre l'État et les autres collectivités ;
- et sur l'association des gestionnaires de l'espace que sont notamment les agriculteurs et les forestiers.

2. Les documents d'usage des sols : la nécessité d'une politique d'ensemble associant les différents acteurs territoriaux

Le constat démontre que la somme des initiatives locales, prises dans le cadre actuel de la réglementation, ne fait pas une politique globale et n'est pas compatible avec un développement durable. Les lieux de décision des usages futurs des sols naturels sont multiples et diffus. **Pour le Conseil économique et social, apparaît la nécessité d'une politique nationale de protection des ressources naturelles qui n'a de sens que sur le très long terme**. Elle se distingue des politiques de prospective qui ont des termes à dix, vingt, voire trente ans tout au plus. Elle se distingue également des politiques d'urbanisme définies pour moins d'une décennie, que ce soit dans les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) ou les Plans locaux d'urbanisme (PLU). **Pour le Conseil économique et social, il convient de développer une politique nationale de préservation durable des espaces naturels stratégiques au niveau de la biodiversité et des potentiels agronomiques (agricoles et forestiers) notamment** en vue de protéger les terres au plus haut potentiel biologique et agronomique. Des zones d'intérêt national sont à définir en vue d'une protection forte.

Cette politique qui concerne toutes les activités doit être menée dans un cadre interministériel tant au niveau national, qu'au niveau régional, voire départemental.

Le sol constitue une ressource unique, rare et non renouvelable. Il revêt un caractère multifonctionnel dans le temps et l'espace. Il est le support des diverses activités humaines. Il est l'enjeu de nombreuses convoitises des différents secteurs d'activités. Dès lors, l'approche multidisciplinaire de la gestion du territoire dans le temps s'impose. La gestion des sols concerne principalement l'aménagement du territoire, l'agriculture et la forêt, l'environnement, l'équipement (logement, infrastructure, zones d'activités, loisirs), le tourisme, pour ne citer que les principaux secteurs. Au niveau national, la DATAR devrait être chargée de la cohérence des politiques d'usage des sols. Pour ce faire, elle devra être dotée des moyens nécessaires.

Cette politique doit être déclinée dans une succession de documents cohérents.

Le Conseil économique et social propose que des **règles nationales** soient arrêtées en vue d'établir ou de renforcer un volet « *usage des sols* » dans les différents SRADT (Schémas régionaux d'aménagement du territoire). Ce volet « *usage des sols* » des SRADT devrait comporter des éléments permettant des zonages précis des zones naturelles à protéger tant du point de vue de la richesse biologique que de l'intérêt agronomique.

Par ailleurs, **l'échelon régional** pourrait être le lieu de synthèse et de suivi de l'usage des sols, prenant en compte les diverses politiques développées et notamment la politique de préservation des ressources naturelles et les approches régionales d'usage des sols. Les SRADT devraient aussi avoir un effet prescriptif sur l'urbanisation dans les communes dépourvues de document d'urbanisme, le RNU (Règlement national d'urbanisme) ne devant pas être le seul document de référence en matière d'usage des sols. Les orientations des SRADT et des approches régionales d'usage des sols devraient **favoriser la définition de Zones agricoles protégées (ZAP)** tenant compte des orientations économiques pour tous les secteurs définis dans les schémas régionaux de développement économique. Les ZAP devraient pouvoir être établies non seulement à l'initiative des communes mais également à l'initiative des collectivités de niveau supérieur voire de l'État. Elles devraient avoir une portée dépassant le terme des documents d'urbanisme et s'imposer à ceux-ci.

Pour le Conseil économique et social, les nécessités de protection à long terme des ressources naturelles doivent conduire au fait que les zones de préservation définies pour le long terme ont à s'imposer aux autres documents d'usage des sols que constituent les SCOT, les directives territoriales d'aménagement (DTA), les Chartes de territoires et les PLU qui sont davantage définis dans une optique de projets à court et moyen termes. La remise en cause des ZAP ne pourrait se faire que sur autorisation de l'État après avis d'une instance émanant de la Commission régionale d'aménagement du territoire et après avis de la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) et de la Chambre d'agriculture.

Ces propositions ne visent pas à créer de nouveaux instruments ou de nouvelles structures mais à adapter voire à renforcer les instruments existants et leur cohérence vis-à-vis de la préservation des ressources naturelles. Elles ne visent pas plus à entraver le développement économique. Au regard des usages du territoire, il apparaît bien que des surfaces conséquentes pourront être réservées tant à l'extension résidentielle qu'aux zones d'activité. Mais il s'agit néanmoins de mieux orienter l'extension urbaine et de mieux valoriser les territoires déjà consacrés aux usages urbains.

3. Le rôle des opérateurs fonciers, investis de missions de service public : établissements publics fonciers (EPF) et SAFER

Dans la mesure où la maîtrise foncière permet de répondre aux exigences de l'aménagement du territoire dans son ensemble, il convient d'étudier la complémentarité entre les deux types d'opérateurs fonciers qui existent : EPF et SAFER.

D'un point de vue opérationnel et financier, pour une intervention sur les espaces naturels et ruraux, l'expérience des SAFER démontre :

- que l'échelle pertinente est la région (les flux fonciers départementaux sont trop faibles pour justifier d'une structure opérationnelle au niveau du département) ;
- qu'il est raisonnable que l'échelon décisionnel soit relativement éloigné en cas de conflits des acteurs locaux, pour analyser les enjeux avec une plus grande objectivité ;
- que les interventions sur le marché des espaces agricoles et forestiers doivent être conduites à des valeurs compatibles avec l'activité économique agricole et forestière ;
- que la participation de la profession agricole et des forestiers à l'activité de ces outils de régulation est indispensable tout comme la connaissance des activités agricoles et forestière ;
- que les élus locaux et les chambres consulaires doivent être mieux associés à l'activité de l'opérateur.

Pour le Conseil économique et social, les différentes raisons exposées ci-dessus militent pour un opérateur foncier des espaces naturels et ruraux, compétent à l'échelon régional, sous contrôle de l'État, au sein duquel la Région et les départements seraient étroitement associés. Cette structure foncière doit être en mesure de gérer le foncier naturel tant qu'il doit le rester et jusqu'au moment où il change effectivement d'usage (au moment de l'artificialisation et non au moment du classement). Ce rôle d'opérateur foncier des espaces naturels et ruraux devrait être assuré par les SAFER en élargissant leur droit de préemption et en ouvrant leurs conseils d'administration aux représentants des chambres consulaires. Ces adaptations permettraient d'assurer la cohérence et la complémentarité des interventions des SAFER et des EPF, quand ils existent. Une instance d'orientation politique entre la SAFER et l'EPF pourrait être constituée sur la base d'une émanation de chacun des conseils d'administration, en association avec l'État.

Pour que les SAFER soient en mesure de mieux assurer leur rôle d'opérateur foncier des espaces naturels et ruraux au profit des collectivités notamment des plus petites, **il conviendrait, pour le Conseil économique et social, de réexaminer leur financement.** Au niveau du fonctionnement, aujourd'hui, seules les opérations agricoles bénéficient de fonds publics, un soutien public national pour favoriser les concours aux collectivités serait souhaitable.

Pour le stockage des opérations au profit des collectivités, au regard des opérations actuelles et des perspectives de développement, il conviendrait d'augmenter de l'ordre de 100 millions d'euros les capacités de stockage des SAFER. La taxe spéciale d'équipement, qui pourrait devenir une taxe spéciale d'aménagement, à l'échelle régionale, pourrait permettre de compléter le financement national. Cette ressource pourrait être affectée directement à la SAFER ou via un fonds régional. Ce que versent les SAFER au titre de l'impôt sur les sociétés pourrait être une des contributions à un fonds de portage et de garantie.

4. La fiscalité et la solidarité financière au profit des communes rurales

La fiscalité n'est pas un moyen pour préserver les terres agricoles mais elle peut néanmoins contribuer au financement d'une politique foncière.

- ***La fiscalité des plus-values immobilières***

Dans le cadre d'une politique foncière dynamique, si les changements d'usage des sols doivent continuer à relever de la puissance publique, la question de l'affectation de la « survaleur » créée par cette décision publique reste posée.

Le Conseil économique et social propose une fiscalisation de la plus-value résultant des documents d'urbanisme, indépendamment de la durée de détention des terrains.

- ***Une fiscalité locale propre à l'aménagement urbain***

Pour le Conseil économique et social, une fiscalité particulière doit également être mise en place pour inciter les propriétaires à prendre les dispositions nécessaires pour que leur terrain assure l'usage auquel il est destiné par le plan local d'urbanisme :

- la participation du propriétaire aux coûts d'urbanisation, déjà possible pour les voies et réseaux, devrait être généralisée et élargie aux équipements collectifs. En cas de refus de participation, la collectivité achèterait le terrain sur la base de la valeur du patrimoine naturel ;
- la taxation du terrain pour accompagner le changement d'usage, conformément au document d'urbanisme, doit être généralisée. Ces deux mesures peuvent être associées.

- ***La transmission des exploitations agricoles***

Afin de garder un maximum de terres et de bâtiments à vocation agricole, il convient d'encourager la transmission à des fins agricoles. Actuellement, lors des mutations à titre gratuit, l'abattement des trois-quarts de la valeur des biens loués dans le cadre du fermage par bail à long terme s'applique aux 76 000 premiers euros. Ce seuil devrait être réactualisé et relevé pour tenir compte de l'évolution des valeurs immobilières.

Une mesure similaire devrait porter sur les mutations à titre gratuit des biens loués pour une durée moins longue, dans le cadre du statut du fermage, en instituant un taux d'abattement tenant compte de la durée du bail.

• ***La solidarité financière intercommunale et nationale***

Chaque commune peut avoir une politique de création de potentiel fiscal en cherchant à développer des zones d'activités et de logement. Cette concurrence de richesse fiscale est génératrice de gaspillage de l'espace. Le Conseil économique et social recommande de favoriser la mutualisation de ressources fiscales au niveau des intercommunalités en approfondissant les modes de redistribution de la ressource fiscale pour s'assurer que les mécanismes en place favorisent une gestion économe du foncier intercommunal.

Par ailleurs, le Conseil économique et social estime qu'il conviendrait de mener une réflexion sur la prise en charge des dépenses incombant aux communes (accès aux services, entretien de chemins...) pour les communes rurales à faible ressource fiscale. Il propose que le calcul de la Dotation générale de fonctionnement (DGF) soit revu pour favoriser les communes rurales qui ont peu de ressources fiscales hors foncier.

*
* *

L'avis a été adopté par 164 voix contre 1 et 34 abstentions.

*
* *

Auditions effectuées par la section :

- M. Antoine de Boismenu, directeur de la Fédération nationale des SAFER ;
- M. Jean-Claude Frecon, sénateur, président de la Commission des communes et territoires ruraux ;
- M. Frédéric Ianucci, sous-directeur à la direction de la législation fiscale du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, accompagné de M. Philippe Pascal, inspecteur principal des impôts ;
- M. Nicolas Jacquet, délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, accompagné de M. Didier Kholler, chargé de mission ;
- M. Yves Jegouzo, professeur à l'université Paris I ;
- M. Gérard Moulinas, directeur de la Fédération des parcs naturels régionaux de France ;
- M. Philippe Perrier-Cornet, directeur de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique ;
- M. Vincent Renard, directeur de recherche au CNRS ;

- M. Michel Vampouille, vice-président du Conseil régional d’Ile-de-France, accompagné de M. Yves Fabre, directeur de l’agence des espaces verts de la région Ile-de-France ;
- M. Luc Vasselín, chef du bureau de l’économie, de l’aménagement et des politiques foncières au ministère de l’Equipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

« PROJET DE LOI D'ORIENTATION AGRICOLE »
Saisine gouvernementale

Synthèse de l'avis présenté par Monsieur Gaël Grosmaire, au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation, lors de la séance plénière des 10 et 11 mai 2005.

Monsieur Gaël Grosmaire, membre du groupe de l'agriculture, est membre de la section de l'agriculture et de l'alimentation au Conseil économique et social.

*
* *

Le Premier ministre a soumis, pour avis, au Conseil économique et social, un projet de loi d'orientation agricole qui doit permettre de prolonger les succès enregistrés au cours des cinquante dernières années par l'agriculture française et de répondre à un triple enjeu :

- bâtir une agriculture économiquement forte ;
- répondre aux nouvelles attentes de la société ;
- simplifier les textes et procédures.

Pour répondre à ces enjeux, le projet de loi propose une modernisation du statut de l'exploitation agricole qui doit s'orienter vers une démarche d'entreprise, un renforcement de l'organisation économique, une valorisation de nouveaux débouchés non alimentaires. Il réaffirme l'importance de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, met l'accent sur les services rendus par l'agriculture en termes d'aménagement du territoire, d'entretien de l'espace et prévoit des mesures pour renforcer les liens entre celle-ci et la préservation de l'environnement.

Le Conseil économique et social, qui s'est prononcé sur les trente mesures du projet de loi, s'est interrogé sur la portée de cette loi qui s'apparente plus à une loi de modernisation qu'à une loi d'orientation destinée à répondre à la réforme de la PAC, définie en 2003, mais dont l'application ne sera effective qu'en 2006.

En France, comme dans tous les pays industrialisés, l'agriculture n'est plus, de par sa seule fonction productive, un secteur économique prépondérant, ni une composante socio-politique déterminante si l'on s'en tient à la part sans cesse décroissante que les agriculteurs occupent dans la population active et à leur contribution au PIB. A présent, son importance tient avant tout au rôle crucial qu'elle joue en tant que segment amont des filières d'alimentation et en tant que gestionnaire de l'espace rural où elle occupe une place essentielle, non seulement en termes de superficie mais également du point de vue de sa localisation et de son rôle vis-à-vis des autres types d'occupation de l'espace. Le monde agricole dans son ensemble a conscience de cette situation et de « l'effondrement » des

références fondatrices de la politique agricole de la deuxième moitié du 20ème siècle sans que pour autant la façon de les remplacer n'apparaisse clairement. L'impression qui se dégage est qu'on se trouve dans une phase de transition aux contours incertains qui désoriente les principaux acteurs de la ruralité en raison du manque de lisibilité qui en découle. L'épuisement de ces références traditionnelles peut être l'occasion d'un renouvellement.

En préambule à l'examen des propositions gouvernementales, le Conseil a souhaité formuler des observations préliminaires, qui suggèrent des orientations pour l'agriculture française en vue de lui donner un nouvel élan.

Pour que l'agriculture reste un secteur d'activité de tout premier plan, le Conseil économique et social considère qu'un certain nombre de défis sont à relever :

A - RÉUSSIR LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

À l'horizon 2020, 250 000 exploitants agricoles devraient partir à la retraite, de même que plus de 200 000 salariés des différentes organisations professionnelles agricoles.

Parler d'avenir, c'est d'abord réussir le renouvellement des générations en agriculture, c'est l'enjeu principal des prochaines années compte tenu de ces départs massifs à la retraite. Cela passe par une politique dynamique de transmission et par l'adoption de nouvelles pistes pour s'installer.

B - VIVRE DE L'ACTE DE PRODUCTION

La loi d'orientation doit créer les conditions favorables à la formation de revenus qui rémunèrent le fruit du travail. Pour être durable, l'agriculture doit être économiquement viable. Si certaines composantes du revenu, tels que les prix à la production, sont difficilement maîtrisables, les exploitations agricoles doivent cependant être porteuses de valeur ajoutée grâce à l'organisation collective, notamment de filière, et à des aménagements fiscaux ou sociaux.

La régulation économique au sein des filières de production est indispensable. Le projet de loi ne met pas suffisamment l'accent sur les relations entre production agricole, transformation et vente au consommateur. Les interprofessions ne peuvent se cantonner au secteur de la communication ou de la promotion des produits. Il s'agit également de renforcer l'organisation des producteurs et de les inciter à améliorer la commercialisation de leurs productions via des plateformes de vente, par exemple.

La coopération est un acteur majeur et spécifique de cette organisation économique. Les coopératives sont au service de leurs adhérents, sur un territoire donné, pour leur permettre la meilleure valorisation possible de leurs activités. Elles sont aussi des acteurs économiques qui doivent conserver ou renforcer leur compétitivité et leur réactivité face aux marchés. Une réflexion sur la commercialisation et sur la contractualisation des productions doit être engagée.

La valorisation des débouchés non alimentaires peut constituer un créneau porteur de diversification du revenu agricole, sans remettre en cause notre souveraineté alimentaire, et être créateur d'emplois.

Enfin, eu égard au recul des régulations publiques en agriculture et à la montée en puissance des risques climatiques, sanitaires et économiques, il s'agit de créer ou de renforcer de nouveaux outils de gestion des risques à disposition des acteurs économiques.

Par ailleurs, le Conseil économique et social considère qu'un allègement des charges peut être utile dans certaines situations. Il ne saurait être suffisant pour permettre la viabilité du modèle économique susceptible d'apporter la parité de revenu aux agriculteurs et de préserver le visage d'une agriculture française diversifiée et répartie sur tout le territoire.

C - ADAPTER LES NOTIONS D'EXPLOITATION ET D'EXPLOITANT

Parler de l'agriculture de demain conduit à adapter les notions d'exploitant et d'exploitation agricole au contexte actuel pour de meilleures conditions de vie et de travail.

L'exploitation agricole est, aujourd'hui, diversifiée dans ses statuts ; mais qu'elle soit individuelle, sociétaire, issue d'un modèle familial ou employeur de main-d'œuvre agricole, elle n'en demeure pas moins une entité économique qui doit rester pérenne et transmissible.

La loi d'orientation agricole doit permettre le développement d'instruments facilitant la constitution de ces unités économiques au moyen de mesures fiscales et sociales, d'aide à la transmission tout comme prévoir la mise en place d'un fonds agricole. Mais lutter contre le démantèlement des exploitations au moment de la transmission ne doit pas signifier leur renchérissement, sinon l'objectif de départ serait dévoyé. La mise en place du fonds agricole doit donc être expertisée et se faire sous certaines conditions dont la cessibilité du bail en particulier. Par ailleurs, peut-on encore ignorer aujourd'hui les pluriactifs qui participent, de près ou de loin, à la réussite de la « ferme France » ? Une véritable discussion sur leur statut doit être engagée, sur la place à leur accorder en tant qu'acteur économique (droits aux aides ?) et leurs devoirs (engagements collectifs ?). De même, leurs droits sociaux agricoles devraient être reconnus eu égard aux cotisations agricoles versées.

D - PROMOUVOIR L'EMPLOI SALARIÉ

Il s'agit également de favoriser la promotion des différents métiers de l'agriculture. L'effectif de salariés permanents est en progression alors qu'il avait été en forte baisse au moment de l'essor de la mécanisation en agriculture. Les salariés agricoles, qu'ils soient permanents, issus des services de remplacement, ou saisonniers, doivent trouver des perspectives d'avenir et d'emploi intéressantes dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie et de travail de chacun.

E - MAINTENIR UNE AGRICULTURE FORTE AU SEIN D'UN TISSU RURAL DYNAMIQUE

L'agriculture et le monde rural sont intimement liés par leur développement respectif. Au-delà de sa fonction première qui est de nourrir les hommes, l'agriculture assure des fonctions variées en matière d'aménagement du territoire, d'environnement, de services, d'entretien des paysages, au bénéfice de l'ensemble de la société. Ces missions ne pourront perdurer que si le budget du développement rural (second pilier de la PAC) est significativement renforcé et si la France se donne les moyens, via le co-financement, pour y avoir accès.

Chaque année, en France, l'extension urbaine consomme environ 55 000 ha de terres agricoles. La terre disponible est aujourd'hui convoitée par tous. Comme vient de le rappeler le Conseil économique et social, dans son avis d'avril 2005 sur « La maîtrise foncière : clé du développement rural », une politique de protection durable des espaces agricoles doit être engagée. Le foncier est une déterminante vitale de la constitution d'exploitations agricoles viables et donc de l'installation en agriculture. Ce n'est, par ailleurs, pas un assouplissement du contrôle des structures qui pourra éviter les surenchères sur le foncier.

Le Conseil économique et social souhaite que la loi d'orientation aborde clairement les problématiques liées au foncier et au rôle des outils de régulation de la politique foncière que sont, notamment, les SAFER au sein de l'espace rural.

F - PRENDRE EN COMPTE LES ATTENTES DU CONSOMMATEUR ET DE LA SOCIÉTÉ

Parler d'agriculture pour l'avenir, c'est s'intéresser in fine aux attentes du consommateur et du citoyen. Sécurité sanitaire, traçabilité, qualité des aliments sont les revendications légitimes du consommateur auxquelles doivent répondre la simplification et l'amélioration de la lisibilité des signes de qualité et d'origine, l'encouragement apporté à l'agriculture biologique. Protection de l'environnement, aménagement des territoires, maintien des paysages, découverte de l'importance des productions non alimentaires et de la biomasse pour réduire notre dépendance énergétique et pour contribuer à la réduction de l'émission des gaz à effet de serre, sont celles des citoyens. Les agriculteurs ont une responsabilité étendue et partagée concernant l'ensemble de ces enjeux.

Si l'exigence de la beauté du paysage et du cadre de vie demeure et s'accroît, y compris pour l'attractivité touristique aux dimensions économiques certaines, cette activité paysanne, indirectement marchande, doit être mieux reconnue et trouver rémunération en tant que telle par des voies et moyens à inventer.

G - AVOIR DE VRAIES AMBITIONS EN MATIÈRE DE FORMATION, D'INNOVATION, DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

A l'instar de toute activité productive, l'activité agricole incorpore sans cesse davantage « d'intelligence » et de technologie, à tous les stades de la filière en misant de façon croissante sur les investissements immatériels pour son développement.

Si la France veut continuer à avoir une agriculture économiquement et technologiquement forte, privilégiant la valeur ajoutée, valorisant sa diversité, ses terroirs et ses savoir-faire, intégrée à ses territoires et à son environnement, innovante, elle doit avoir des ambitions en matière de recherche fondamentale et appliquée, d'innovation, de développement agricole et de formation. Pour cela, il est important que les budgets de l'INRA, du CIRAD et des instituts techniques soient en harmonie avec les engagements de Lisbonne.

Le Conseil économique et social souhaite que l'appareil de recherche et de développement, ainsi que la formation élargissent leur champ de compétence aux sujets environnementaux et territoriaux liés à l'activité agricole.

Des établissements d'enseignement agricole performants doivent également contribuer à promouvoir le métier d'agriculteur, l'esprit d'entreprendre et la capacité de s'adapter.

H - RECENTER L'AGRICULTURE SUR LE CŒUR DE SON ACTIVITÉ

Si la simplification administrative et institutionnelle est à rechercher, afin de recentrer l'agriculture sur le cœur de son activité, comme l'a souligné le ministre de l'agriculture devant la section, pour le Conseil économique et social, elle ne doit intervenir qu'après analyse globale des missions et des moyens.

C'est ainsi que le contrôle des structures mérite une attention particulière si l'on ne veut pas aggraver la baisse du nombre d'installations en agriculture.

Le Conseil économique et social s'interroge sur la modernisation de l'organisation de la gestion des populations animales, la préservation de la diversité des ressources zoogénétiques, sur la garantie aux éleveurs d'un accès satisfaisant, sur tout le territoire en quantité comme en qualité, aux services intervenants dans l'amélioration génétique du cheptel. Il propose que le dispositif français de sélection animale serve de modèle au niveau européen.

Le Conseil économique et social regrette, par ailleurs, qu'une plus grande réflexion sur le paysage agricole institutionnel (organisations professionnelles agricoles, offices, établissements publics) n'ait pas été menée pour recentrer ces institutions ou organisations professionnelles agricoles sur les missions qui leur ont été dévolues, dans le but d'éviter des concurrences désastreuses entre organisations. Le nouveau mode de gestion et de contrôle des aides à l'agriculture ainsi que la restructuration des offices agricoles vont concerner de nombreux emplois qu'il s'agit d'intégrer dans cette réflexion.

*
* *
*

Ces défis s'inscrivent dans un contexte international et européen en pleine mutation.

Intégrée avec succès à l'Union européenne, dont elle a été l'un des moteurs, l'agriculture française est aujourd'hui déstabilisée au sein même de l'Europe qui est à l'origine de son développement. Elle manque de repères.

Cependant, pour le Conseil économique et social, de nombreux leviers d'action existent encore, tant au niveau de l'agriculture française et de son organisation que de celui de l'agro-alimentaire, pour orienter les changements de ces secteurs en fonction de ce contexte européen et international. La loi d'orientation doit aussi encourager la création de valeur ajoutée au sein des filières ainsi qu'une répartition plus équitable de celle-ci, fondée sur de nouvelles relations entre producteurs, industriels de l'agro-alimentaire et distributeurs.

Sans aller jusqu'à dire que l'Agriculture et le devenir de la campagne sont des affaires d'Etat, on ne saurait accepter qu'ils ne restent pas des affaires de l'Etat.

*
* *

**Propositions sur les principales mesures du projet de loi d'orientation.
Pour le Conseil économique et social :**

- la promotion des formes sociétaires pour favoriser la pérennité de l'entité économique qu'est l'exploitation agricole doit permettre d'allier efficacité et améliorations des conditions de vie et de travail ;
- la création du fonds agricole, approuvée par le CES, a vocation à faire de l'exploitation agricole une unité pérenne et viable sur le plan économique. Sa cessibilité, hors cadre familial, est également approuvée par le Conseil. Ce nouveau bail cessible doit être intégré dans le statut des baux ruraux ;
- l'articulation entre fonds agricole, cessibilité du bail et contrôle des structures doit être recherchée afin d'éviter tout démantèlement de la réglementation sur les structures ;
- la transmission progressive des exploitations par le biais du plan crédit transmission est considérée comme une mesure innovante visant à rendre accessible, en termes financiers, cette transmission ;
- la facilitation de l'accès au service de remplacement par un crédit d'impôt s'inscrit dans la recherche d'une meilleure attractivité du métier d'agriculteur ;
- une étude sur les répercussions de la suppression de la taxe foncière sur les propriétés non bâties doit être menée avant toute décision, comme l'a recommandé le Conseil dans son précédent avis sur « *La maîtrise foncière : clé du développement rural* » ;

- la réduction à 5,5 % du taux de TVA sur les livraisons de bois de chauffage à usage non domestique et sur la distribution de chaleur produite à partir de la biomasse est une mesure d'équité qui favorisera le développement de cette filière ;
- la participation des activités agricoles et forestières aux mécanismes de marchés pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre constituera, pour le CES, une incitation supplémentaire au développement des débouchés non alimentaires (bio-carburants, bio-matériaux, chimie verte) et à une meilleure gestion de la forêt. La contribution environnementale positive de l'agriculture et de la forêt mérite d'être citée explicitement en tête du Code rural, comme le prévoit la loi ;
- les interprofessions et les organisations de producteurs doivent voir leur rôle renforcé. Le Conseil économique et social soutient la proposition visant à conditionner la reconnaissance d'organisations de producteurs aux seules formes juridiques permettant le transfert de propriété et une efficacité commerciale. Il réaffirme la nécessité de maintenir le rôle des offices agricoles dans les missions d'accompagnement technique et économique des filières ;
- le relèvement du plafond conjoint de la dotation pour investissements et de la dotation pour aléas est approuvé. Le Conseil propose de porter ce plafond à 30 000 € pour les producteurs qui s'engageraient à contractualiser au moins 50 % de leur production ;
- l'importance du principe de séparation entre l'évaluation et la gestion du risque dans le secteur phytosanitaire est soulignée par le Conseil économique et social qui conteste, en revanche, le bien fondé de la décision consistant à confier à l'AFSSA le soin de délivrer l'autorisation de mise sur le marché des intrants pour le végétal ;
- la modernisation du dispositif des signes de qualité comme la création de l'Institut national de l'origine et de la qualité sont approuvées ;
- le Conseil économique et social souhaite que le Centre national d'aménagement des structures agricoles (CNASEA) conserve son rôle pour la gestion des aides en lien avec le second pilier de la PAC ;
- les organismes de recherche, de développement et de formation agricole doivent s'attacher à mieux appréhender les enjeux liés au développement durable. Leurs budgets doivent être en harmonie avec les engagements de Lisbonne ;
- les adaptations à apporter dans les DOM au statut du fermage et à l'évolution du colonat partiaire sont approuvées.

*
* *
*

L'avis a été adopté par 142 voix contre 19 voix et 33 abstentions.

*
* *

Personnes auditionnées par la section :

- M. Jean-Michel Bayard, secrétaire général adjoint de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles ;
- M. Alain Bellessort, membre du bureau exécutif de l'agroalimentaire à la CFE-CGC ;
- M. Jean-Luc Bindel, secrétaire général de la Fédération nationale de l'agro-alimentaire et forestière de la CGT ;
- M. Jean-Pierre Chivoret, trésorier adjoint de la CFTC ;
- M. Xavier Compain, président du MODEF, accompagné de M. Vincent Lesperon, vice-président ;
- M. Gérard Debard, permanent fédéral à la Fédération générale des travailleurs de l'agriculture-FO ;
- M. Hervé Garnier, secrétaire général de la Fédération générale agro-alimentaire-CFDT ;
- M. Alain Griset, président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers ;
- Mme Jeannette Gros, présidente nationale de la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole ;
- M. Luc Guyau, président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture ;
- M. Emmanuel Lachaize, trésorier adjoint de « Jeunes agriculteurs » ;
- M. Philippe Lacombe, directeur de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique ;
- M. Jacky Lebrun, président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise ;
- M. François Lucas, président de la Coordination rurale ;
- M. Christian Pees, vice-président de Coop de France, accompagné de M. Jacques Hubert, directeur ;
- M. Emile Sanchez, porte-parole de la Confédération paysanne ;
- M. Christian Szydlowski, secrétaire général de l'UNSA agriculture-agroalimentaire.

« LES PERSPECTIVES FINANCIÈRES DE L'UNION EUROPÉENNE »
Autosaisine

Synthèse de l'avis présenté par Monsieur Georges de La Loyère, au nom de la section des finances, lors de la séance plénière des 10 et 11 mai 2005.

Monsieur Georges de La Loyère, membre du groupe des personnalités qualifiées, est membre de la section des questions économiques générales et de la conjoncture et membre de la section des finances.

*
* *

En juin prochain, la Présidence luxembourgeoise va s'efforcer de trouver un accord sur les perspectives financières 2007-2013 de l'Union européenne.

Le Traité constitutionnel en cours de ratification traite des principes généraux et précise le rôle de chacune des institutions dans l'adoption des choix budgétaires. Le contenu des politiques que l'Union financera et la hauteur des crédits ne résultent pas du Traité mais des choix politiques proposés par la Commission et décidés à l'unanimité par les Etats-membres après approbation par le Parlement européen.

La stratégie financière retenue permettra de mesurer la capacité de l'Union à se mobiliser autour de politiques communes fortes génératrices de croissance et d'emploi.

Le Traité constitutionnel, s'il est adopté, apporterait plus de transparence en donnant un rôle clé au Parlement européen en matière budgétaire. De plus, il assurerait à la France des conditions plus favorables pour la négociation en raison notamment de la pondération des votes.

I -UN BUDGET, POUR QUELLES POLITIQUES ?

Pour la France, les accords de 2002 sanctuarisant les crédits de la PAC jusqu'en 2013 ne sont pas négociables. Il reste à vérifier que l'extension progressive du champ d'application de la PAC ne se fera pas au détriment des agriculteurs des Quinze à l'horizon 2011-2012. Rien n'a été envisagé pour l'intégration de la Roumanie et de la Bulgarie dont l'adhésion était prévue en 2007.

Les dépenses liées au deuxième pilier de la PAC (aménagement des structures) ne sont pas visées par cet accord. Ces budgets sont pourtant très attendus par les dix nouveaux entrants. Ils participent directement à la solidarité de l'Union. La France, si elle veut maintenir la PAC, doit trouver des alliés du côté de l'Est et devra donc soutenir ce deuxième pilier.

Notre pays doit s'interroger sur l'évolution ultérieure de la PAC. En effet, une augmentation de 10 milliards d'€ correspond à une contribution nationale au budget de l'Union de 3 milliards d'€ pour un retour de 2 milliards d'€. L'équation idéale reste donc à écrire.

Les politiques de cohésion constituent un enjeu pour de nombreux Etats. Les nouveaux adhérents espèrent connaître l'évolution positive de l'Irlande, de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce, qui ont bénéficié de substantiels transferts de crédits. Ils doivent vite se rapprocher de la moyenne communautaire pour des raisons sociales et politiques. Des enveloppes correspondant à un maximum de 4 % du PIB de chacun ont été ouvertes. Ce potentiel de croissance est un levier puissant dont l'Europe anémiée a besoin et un moyen d'arriver à terme à une harmonisation sociale et de lutter contre les délocalisations vers ces partenaires.

Certains gros contributeurs exigent pourtant que le volume du budget reste constant, ce qui risquerait de conduire à ne financer que les dix entrants.

La France devrait proposer d'orienter l'enveloppe vers des investissements structurants tout en gardant une certaine flexibilité budgétaire (cas de crises graves). Elle doit aussi pérenniser les aides aux DOM-TOM.

La négociation finale ne peut se solder que par des phases transitoires assurant une priorité pour les nouveaux membres et un reliquat pour les autres.

Les nouvelles compétences de l'Union, confirmées par les dispositions du Traité constitutionnel, exigent des moyens, en particulier pour lutter contre le terrorisme, la grande délinquance ou l'immigration clandestine.

Le cœur des préoccupations des Européens doit être de faire de l'Union l'économie de la connaissance, outil d'une croissance économique durable au service de l'emploi et de la cohésion, permettant aussi de faire face aux contraintes pesant sur les finances publiques : charges de la dette, des retraites, de la santé... Enfin, l'Union doit soutenir les pays en voie de développement ainsi que les Etats de sa périphérie.

II - LE BUDGET EUROPÉEN DU SOUHAITABLE

Le CES souhaite réaffirmer trois conditions : l'efficacité en terme de croissance et d'emploi, la solidarité avec les nouveaux adhérents et enfin l'équité entre les contributeurs.

Se fondant sur les analyses précédentes et sur l'avis du Comité économique et social européen de septembre 2004, le CES ne peut que réaffirmer son souhait de voir le budget européen, en cohérence avec les politiques poursuivies, atteindre, dans ces conditions et dans une première étape, 1,14 % du RNB des 25 selon les propositions avancées par la Commission.

Comparé à la taille des budgets nationaux, cet objectif peut paraître peu ambitieux mais le système des contributions reste un frein à l'élaboration des perspectives financières.

A - LE CLUB DES SIX PLUS UN

En décembre 2003, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Autriche et la Suède demandèrent la stabilisation des dépenses communautaires autour de leur niveau actuel, sans dépasser 1 % du RNB de l'Union. Depuis, l'Italie, principal contributeur avec la France en cas de hausse du budget de l'Union, s'est déclarée opposée à toute évolution.

Il faut noter que les Quinze, sauf le Luxembourg et dans une moindre mesure l'Irlande, ont tous une dette élevée.

Une certaine coordination informelle entre les agences de gestion de la dette publique permet d'éviter les concurrences trop vives par une répartition dans le temps des émissions de titres. Néanmoins, le risque existe de voir s'instaurer une surenchère sur les taux et les garanties.

Il est assez clair que la ligne du 1 % regroupe des Etats qui ne sont unis que par le refus de payer plus. Au-delà, les attitudes divergent profondément :

- le Royaume-Uni veut conserver son chèque qui l'exonère pratiquement des dépenses liées à l'élargissement. Partisan d'une vaste zone de libre échange, il serait éventuellement prêt à remettre en cause ses avantages contre le démantèlement de la PAC et des fonds structurels ;
- les Pays-Bas, la Suède, dans une moindre mesure l'Autriche, perçoivent comme une grande injustice le fait de figurer parmi les plus gros contributeurs nets. La solution, selon eux, passe par une affectation exclusive des fonds structurels aux nouveaux pays et par une limitation des budgets de la PAC ;
- l'Allemagne refuse de voir son solde net augmenter mais veut bénéficier des fonds structurels pour les Länder de l'Est sans mécontenter les nouveaux adhérents ni offenser la France sur la PAC ;
- l'Italie est un peu sur la même position tout en suggérant un début d'aménagement de la PAC ;

Les pays dits de l'actuelle cohésion : Grèce, Portugal et Espagne se mobilisent quant à eux pour garder leurs positions. Enfin, les entrants ne souhaitent pas une forte augmentation du budget de peur de ne pouvoir récupérer la totalité des fonds proposés tout en devant contribuer au financement du chèque britannique. Ils veulent bénéficier largement des aides agricoles du deuxième pilier.

B - LES CONSÉQUENCES POUR LA FRANCE

Compte tenu du montant de sa dette publique, la France se trouve contrainte à ne pas augmenter la dépense publique ou à dégager une croissance plus forte.

Le rapport montre que le passage de 1 % du RNB à 25 à 1,14 % entraînerait pour la France une dégradation très forte de son solde net vis-à-vis de l'Union européenne.

Le passage à 1,28 % du RNB à 25 entraînerait pour la France une contribution nette de plus de 11 milliards d'€.

C - LES MÉCANISMES DE CORRECTION GÉNÉRALISÉE

La Commission, consciente de ces difficultés et soucieuse de rétablir une certaine équité entre les 25, a proposé un mécanisme de correction généralisée qui plafonne le solde net négatif de chacun à 0,35 % de son PIB.

La France verrait alors sa contribution annuelle progresser de 4 milliards d'€ en 2008 ou 2009. Les Pays-Bas, la Suède ou l'Allemagne resteraient au même niveau de contribution, la Grande-Bretagne verrait la sienne égaler celle de l'Allemagne.

Autant dire qu'un compromis sur ce principe apparaît peu probable.

Le CES estime que cette proposition ne répond pas à la question posée par la nécessaire évolution du budget de l'Union.

D - A LA RECHERCHE D'UN ACCORD

Le CES considère que le mécanisme qui fait de chaque Etat le contribuable de l'Union conduit chaque pays à ne raisonner qu'en fonction de son seul intérêt national et nuit à la nécessaire solidarité de la zone. Il risque de condamner toute politique de relance de la croissance en phase avec la stratégie de Lisbonne.

L'Agence européenne de la défense, les politiques spatiale ou de recherche risquent ainsi de rester des coquilles vides alors que la coopération entre universités demeurerait anecdotique.

III - SE DONNER DU TEMPS

Une nette augmentation du budget passe par une remise à plat du système et une délimitation claire des compétences de l'Europe, libérant ainsi des marges financières pour les Etats. Il ne s'agit pas d'augmenter insidieusement les prélèvements fiscaux mais de mieux utiliser l'effet de synergie que l'Union est à même d'apporter.

A - DÉFINIR UNE STRATÉGIE EN DEUX ÉTAPES

Voilà pourquoi le CES propose de scinder les perspectives financières :

1. Une phase qui couvrirait la période 2007-2009

Durant ces trois années, aucun élargissement ne devrait intervenir.

Le budget européen pourrait être maintenu aux alentours de 1 % du RNB de l'Union, en apportant quelques corrections.

De même, la politique agricole, qui s'appliquera progressivement aux dix nouveaux, pourrait être contenue dans son enveloppe actuelle.

L'accroissement des nouvelles politiques serait progressif.

2. Un cadre financier pour cinq ans (2010-2015)

La mise en application du Traité constitutionnel pourrait être effective en 2009.

Pendant la période 2007-2009 pourrait être donné un véritable contenu au rôle de l'Union, à la définition de ses priorités, à la préparation d'un mécanisme de ressources propres assis sur les richesses effectives des différents Etats en privilégiant l'efficacité dans l'équité.

Les nouveaux députés, élus en juin 2009, participeraient à l'élaboration du nouveau cadre financier qui s'exercera au long de leur mandature.

B - MODULER LES CHOIX SELON L'ESPACE

Le Traité constitutionnel ouvre la porte aux coopérations renforcées. C'est une avancée très significative par rapport au Traité de Nice et aux traités antérieurs.

Dans ce sens, les pays membres de la zone euro constituent entre eux une coopération renforcée. Ils doivent privilégier des politiques communes qui assurent une gouvernance économique basée sur une capacité budgétaire susceptible de promouvoir la croissance et l'emploi et donc la cohésion autour de l'euro.

Les « Douze » peuvent plus facilement se mettre d'accord sur une vision budgétaire commune compte tenu de l'homogénéité qui existe entre eux. Outre la politique agricole, une union budgétaire de la zone euro pourrait prévoir un chapitre orienté vers les grandes infrastructures européennes et privilégier le développement grâce à une Agence de la recherche. La coopération entre universités y serait favorisée. Une réflexion pourrait aussi être apportée sur la gestion en commun de la dette publique.

L'accroissement de la dette dans les pays de la zone risque de favoriser la compétition. La dégradation de la signature d'un pays pourrait avoir des conséquences redoutables et rendre la stabilité de l'ensemble incertaine.

Il faut donc rechercher un système de contribution par ressources propres qui soit équitable, c'est-à-dire basé sur la richesse effective de chacun, solidaire et efficace dans la mesure où il redonne de la vitalité économique, seul remède aux déficits qui minent l'existence même du groupe.

Cette politique n'est pas exclusive des autres membres à qui il appartient de rejoindre la zone euro s'ils le veulent ultérieurement et s'ils se qualifient.

C - VERS DES RESSOURCES PROPRES

Le CES propose de substituer au système actuel un financement par ressources propres dans le cadre du plafond fixé par le Conseil des ministres.

Que ce soit au sein de la zone euro ou plus largement, si possible, dans l'Europe à 25, le système des ressources propres doit s'appuyer sur l'article I-54 de la Constitution. Parmi les conditions nécessaires figurent celle de la régularité de la recette et celle d'une base uniformisée sur laquelle puisse s'appuyer un taux européen à définir.

Dans un souci de transparence, un amendement à la loi organique relative aux lois de finances devrait préciser les conditions permettant d'assurer ce transfert à charge fiscale constante.

1. La ressource TVA

Une partie du système actuel (environ 15 %) est basée sur une TVA théorique recalculée. La priorité devrait être donnée à une véritable harmonisation des bases en Europe ou au moins à travers les Douze afin de comparer les prélèvements entre Etats et de pouvoir consacrer un taux de trois ou quatre points au budget de l'Union, la différence avec le taux en vigueur demeurant ressource nationale.

Les avantages seraient multiples : régularité de la ressource, égalité des pays quant aux contributions, liberté pour chacun de définir sa politique fiscale dans le cadre de la subsidiarité et donc fin des interminables négociations sur la baisse de la TVA sur certaines catégories.

Il ne semble pas impossible de réussir une telle évolution à l'horizon 2010. C'est en tout cas réalisable au niveau des Douze puisque leurs bases sont déjà assez proches les unes des autres.

2. Impôt sur les sociétés et concurrence fiscale

L'Union à 25 et plus encore le groupe des Douze doivent rechercher la plus grande harmonisation possible pour constituer un ensemble cohérent et solidaire. Le CES souhaite privilégier une politique de croissance globale basée sur l'investissement plutôt que des transferts purs et simples d'activités d'un pays à un autre qui ne correspondraient qu'à des impératifs purement conjoncturels.

Depuis quelques années s'opère une harmonisation des normes comptables et donc de la présentation des résultats des sociétés.

La Commission a entrepris de proposer cette harmonisation des bases de l'impôt sur les sociétés. 22 pays sur 25 se sont déclarés très favorables à cette initiative. Les résultats de cette étude sont attendus pour 2006.

Le CES souhaite que ces travaux soient menés à leur terme et aboutissent in fine à l'harmonisation de l'assiette, ce qui permettrait de pratiquer un prélèvement à taux fixe et uniforme de quelques points sur l'ensemble des entreprises à travers l'Union.

La combinaison de ces deux ressources propres est envisageable. Ainsi serait assuré le financement de l'Union orienté principalement vers le développement et la croissance pour assurer à l'Europe le retour vers le plein emploi et financer sa politique sociale.

*
* *
*

L'avis a été adopté par 145 voix contre 21 voix et 36 abstentions.

*

* *

Personnes auditionnées par la section :

- M. Michel Taly, fiscaliste ;
- Mme Noëlle Lenoir, ancien ministre délégué aux Affaires européennes ;
- M. Bertrand de Mazières, directeur général de l'Agence de la dette ;
- Mme Hélène Eyssartier, sous-directrice à la direction du Budget.

« ENTREPRISES ET SIMPLIFICATIONS ADMINISTRATIVES »
Saisine gouvernementale

Synthèse de l'avis présenté par Madame Anne Duthilleul, au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie lors de l'assemblée plénière des 24 et 25 mai 2005.

Madame Anne Duthilleul, membre du groupe des entreprises publiques, est membre de la section des affaires sociales, membre de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie et membre de la délégation pour l'Union européenne.

*
* *

Le Conseil économique et social est saisi par le Premier ministre, dans le cadre d'une démarche nouvelle pour la simplification administrative, partant des usagers.

Dans le cadre de la préparation d'une troisième loi de simplification, le gouvernement a souhaité connaître l'avis du Conseil économique et social sur les facteurs de complexité administrative qui lui semblent faire peser une charge excessive sur notre appareil productif, en particulier s'agissant des très petites entreprises ou des investisseurs internationaux.

Toute société développée génère, par construction, la complexité. Cette complexité est une source d'inégalité entre les publics ayant un accès à l'information plus ou moins aisé. Elle se traduit par une insécurité juridique et un alourdissement des charges, notamment pour les très petites entreprises.

La simplification administrative s'impose donc comme une nécessité. Réclamée par tous - citoyens, associations, entreprises...-, engagée dans beaucoup de pays, encouragée par les organisations internationales et par l'Union européenne, la simplification constitue une condition de l'efficacité de l'action administrative et de l'amélioration de la qualité des services offerts à tous les usagers et, de ce fait, du pouvoir d'attraction de notre pays sur le plan international.

Les logiques de fonctionnement de l'entreprise et de l'administration apparaissent souvent comme opposées : le temps plus long des précautions administratives ne coïncide pas avec les exigences de rapidité du marché.

De même, les opérateurs économiques ont le sentiment que l'administration privilégie le contrôle et le redressement au conseil susceptible de faciliter leur tâche et les initiatives qu'ils prennent. Tous Etat et usagers regrettent que leurs relations s'inscrivent davantage dans une culture de défiance que de confiance.

Pour répondre au gouvernement, le Conseil économique et social s'est penché sur les contributions existantes de nombreux acteurs et s'est interrogé sur le sens à donner à sa propre contribution.

Ainsi, il a souhaité élargir sa réflexion à l'analyse des causes de la complexité, aux différents publics visés par la démarche de simplification et aux principes de cette démarche

- Sept axes de recommandations :

1. Donner de la lisibilité au droit

Rendre lisible le droit est une exigence en soi et un préalable pour mieux l'appliquer et l'adapter, le cas échéant, aux besoins.

Pour tous les publics, les circulaires d'application des textes réglementaires sont une première source de complexité. Les rédiger en pensant d'abord aux usagers devrait leur donner plus de lisibilité. En outre, la réglementation doit privilégier le cas général.

Une relecture par un comité d'usagers ou un test « en blanc » auprès d'un public-cible, notamment les petites entreprises, voire une expérimentation réelle pourraient être rendus systématiques, pour toute modification de réglementation, avant sa généralisation.

La lourdeur et la complexité de notre fiscalité sont souvent mises en avant. L'Agence française pour les investissements internationaux cherche à remédier à ce manque apparent de compétitivité par une lisibilité améliorée de la réalité et doit être encouragée dans son travail de comparaison internationale et de présentation de notre attractivité.

2. Faciliter pour tous l'accès au droit

La codification des textes, l'expérimentation législative et la médiation peuvent faciliter l'accès au droit et le rendre égal pour tous.

L'effort de codification doit être poursuivi dans tous les secteurs, pour les textes réglementaires comme pour le corpus législatif. La « codification à droit quasi-constant » permet également de faire apparaître les points de complexité ou de contradiction, nécessitant une simplification ultérieure, et de moderniser ou de supprimer les dispositions obsolètes.

Instaurer un devoir d'expérimentation et rendre la médiation systématique et accessible est également préconisé.

3. Simplifier ce qui est le plus complexe

Une méthode d'ingénierie avec la mise en place de structures transversales, de type « organisation de projet », peut favoriser la simplification des procédures inter-services ou interministérielles les plus lourdes.

La multiplication des statuts d'entreprise fragilise les TPE. Plutôt que de privilégier les formes sociétales, comportant des lourdeurs et pas toujours adaptées à la taille de l'entreprise, il convient de donner le maximum d'attractivité et de stabilité à l'entrepreneuriat individuel.

Pour les citoyens ou les très petites entreprises aux moyens les plus limités, la mise en place de dispositions en leur faveur pourrait compenser certaines inégalités en leur offrant une assistance spéciale, voire une procédure « base zéro » adaptée à leurs spécificités.

Concernant la complexité du droit social, le Ministre délégué aux Relations du travail et les partenaires sociaux ont récemment engagé des travaux pour une réécriture du code du travail à droit constant.

Concernant les autres branches du droit (fiscal, environnemental, administratif, commercial...), des méthodes de simplification distinctes de la codification peuvent être envisagées, par exemple une démarche de type « base zéro » reposant sur une définition des objectifs prioritaires et des moyens juridiques adaptés.

4. Utiliser les moyens électroniques de communication

Pour procéder aux simplifications administratives, les technologies de l'information et des communications (TIC) jouent un rôle central.

L'administration est encouragée à développer les procédures pouvant être entièrement réalisées à partir d'un ordinateur, sans avoir à se déplacer, sous réserve que la couverture du territoire en Internet haut débit soit rapidement assurée et que chaque citoyen y ait accès.

L'échange de données informatisées doit permettre aussi une mise en réseau des informations entre administrations et la mise en place de services plus globaux.

Le développement de l'administration électronique doit s'attacher à une meilleure interopérabilité et au développement des services paneuropéens. L'administration française pourra se livrer à des comparaisons utiles en étudiant le rapport qualité-coût de ses procédures par rapport à ses homologues européennes.

5. Gérer la complexité au service du citoyen et des entreprises

La volonté de simplification doit conduire à gérer la complexité des procédures au sein de l'administration et à décharger les usagers d'une part significative de leurs démarches.

Parallèlement, la généralisation des guichets et déclarations uniques est également souhaitable. Ainsi les CFE (Centres de formalités des entreprises) mis en place au sein des organismes consulaires permettent aux entrepreneurs de souscrire, dans un même lieu et sous la forme d'un dossier unique, un grand nombre de formalités administratives, sociales, fiscales...

Leur succès pourrait servir d'exemple pour développer ce type de structures auprès de tous les usagers pour l'accomplissement de leurs principales démarches administratives. De même, l'administration ne devrait plus imposer plusieurs fois la même déclaration.

6. Accompagner le public dans une relation de confiance

Passer d'une relation de défiance à une relation de confiance entre l'administration et le public nécessite de part et d'autre de développer le dialogue et d'entrer dans une relation « gagnant-gagnant ». Une démarche de Qualité peut y aider l'administration.

De même, une séparation claire des fonctions d'accueil et d'accompagnement, d'une part, des services de contrôle et de sanction, confiés à d'autres structures et éventuellement allégés, d'autre part, favoriserait l'amélioration des contacts.

Une instance de coordination interne claire et efficace dans l'administration responsable est nécessaire à cet effet, complétée par de nouveaux « médiateurs des entreprises ». Ceci permettrait alors le développement des formules de rescrits dans les domaines des relations avec les organismes sociaux, de la concurrence et du droit environnemental, par exemple.

7. Mieux légiférer et mieux réglementer

« Il ne faut point de lois inutiles ; elles affaiblissent les lois nécessaires » (Portalis).

L'« inflation législative » rend les règles instables et aboutit à une situation intenable d'incertitude juridique. Elle manifeste aussi un interventionnisme important, y compris dans les domaines non législatifs, ne relevant pas de l'article 34 de la Constitution.

Il convient donc de ne légiférer qu'à bon escient.

Outre le respect de l'autonomie du pouvoir réglementaire, l'amélioration de la qualité de la réglementation est une priorité et peut devenir un atout dans notre compétitivité.

Quant à l'évaluation de la mise en œuvre des lois et règlements, elle permettrait, par une démarche méthodique, de déceler les révisions nécessaires et d'éliminer les textes devenus inutiles.

Enfin une action de simplification de l'écriture des directives européennes doit être engagée.

*
* *

L'avis a été adopté par 156 voix et 37 abstentions

*
* *

Personnes auditionnées par la rapporteure :

- M. Etienne Blanc, député de l'Ain, président du Conseil d'orientation de la simplification administrative ;
- M. Renaud Denoix de Saint-Marc, vice-président du Conseil d'Etat ;
- M. François Hurel, délégué général de l'Agence pour la création d'entreprises ;
- M. Jean-Paul Noury, président d'honneur de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie et ancien membre du Conseil économique et social.

« LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE EN 2005 »
Saisine permanente

Synthèse de l'avis présenté par Monsieur Luc Guyau, au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture, lors de l'assemblée plénière des 24 et 25 mai 2005.

Monsieur Luc Guyau, vice-président du Conseil économique et social, membre du groupe de l'agriculture, est membre de la section des questions économiques générales et de la conjoncture.

*
* *

Dans son avis de conjoncture, désormais annuel et non plus semestriel, notre Assemblée met en avant 20 propositions – conjuguant la nécessaire efficacité économique et l'impératif de justice sociale – qui permettraient à l'Europe de sortir de sa morosité et à la France de retrouver confiance dans ses propres capacités.

*
* *

➤ **Proposition 1** : Le gouvernement devrait peser en faveur **d'interventions concertées sur le marché des changes** afin de rétablir une parité entre l'euro et le dollar non pénalisante pour la compétitivité des entreprises européennes.

➤ **Proposition 2** : Une **augmentation du taux directeur de la Banque centrale européenne (BCE) serait totalement inopportune**. Si la chute du dollar s'accélérait, l'intérêt de la zone euro devrait même la conduire à le baisser.

La question des changes est au cœur des problèmes de l'économie mondiale

La croissance des Etats-Unis devrait demeurer l'un des moteurs essentiels de la conjoncture mondiale en 2005. Mais ses gigantesques « déficits jumeaux » (budgétaire et de la balance des paiements) perturbent aussi gravement l'équilibre mondial. La perspective généralement retenue est celle d'un dollar encore plus faible et l'hypothèse qui verrait le billet vert décrocher de manière incontrôlée est même envisagée : la forte hausse des taux finirait par entraîner une récession généralisée.

*
* *

➤ **Proposition 3** : Il est urgent de **réexaminer la politique énergétique globale à long terme** (économies d'énergie, mise en place de sources de substitution, recherche...).

➤ **Proposition 4** : Les **nouvelles contributions financières internationales pour l'aide au développement**, telles que celles avancées par le Président de la République, méritent d'être soutenues.

➤ **Proposition 5** : **L'annulation de la dette des pays les plus pauvres** peut permettre de sortir du cercle vicieux de l'endettement à condition de s'inscrire dans le cadre d'une véritable stratégie de développement.

➤ **Proposition 6** : **Une recomposition d'ensemble des institutions internationales** s'impose afin d'associer davantage les pays émergents. La proposition visant à créer un « *Conseil de sécurité économique et social* » va dans ce sens

Un véritable développement doit prendre en compte l'impact social et environnemental de la croissance

Les besoins croissants des pays développés et des nations émergentes pèseront durablement sur les cours des matières premières, posant même la question de l'épuisement des ressources. L'exclusion des pays du Sud du mécanisme prévu par le protocole de Kyoto pourra difficilement être maintenue, de même que le refus des Etats-Unis, jusqu'à présent désireux de conserver leur mode de vie. Malgré l'apparition des « nouveaux Grands » (Chine, Inde, Brésil...), le G7 produit les deux-tiers des richesses du monde tandis que les 49 pays « les moins avancés », essentiellement africains, doivent se contenter de moins de 1 %.

*
* *

➤ **Proposition 7** : Les **questions liées au développement des droits sociaux et à la protection de l'environnement** ne constituent pas un frein pour la croissance économique et **doivent être partie intégrante de la relance de la stratégie de Lisbonne.**

➤ **Proposition 8** : Dans le cadre de la discussion sur les perspectives financières pour la période 2007-2013, notre **Assemblée réaffirme son souhait de voir le budget européen atteindre 1,14 % du RNB de l'Union.**

La relance de la stratégie de Lisbonne doit être mise au service de l'activité économique et de l'emploi

L'Europe – qui connaît actuellement un taux de chômage de 8,9 % (plus de 19 millions de personnes) – n'a pas d'autre choix que d'améliorer son économie de la connaissance (recherche et innovation) si elle veut relever les défis posés par l'Asie et les Etats-Unis. Depuis 2000, la progression des taux d'emploi privilégiée par la stratégie de Lisbonne a été relativement limitée. Il convient également d'en souligner l'ambiguïté : il est nécessaire de prendre garde aux

éléments de précarité qui s'attachent à certains types de contrats. Les progrès de productivité ont de plus en plus comme conditions une formation initiale de qualité et l'accès de tous à la formation tout au long de la vie.

*
* *

➤ **Proposition 9** : Il est inopportun de relever les taux directeurs de la BCE. Celle-ci devrait aussi envisager **une diversification de la gamme des instruments de la politique monétaire** afin d'orienter davantage les liquidités vers l'investissement productif.

➤ **Proposition 10** : C'est en adoptant des **décisions budgétaires coordonnées** afin de pouvoir s'adapter à la conjoncture que l'Europe parviendra à accélérer sa croissance.

➤ **Proposition 11** : **Un véritable pilotage de l'Europe** passe par la coordination entre les politiques budgétaires, les questions monétaires et les autres instruments communautaires, sans exclure la protection du marché européen en cas de crise grave.

Une meilleure coordination des politiques macroéconomiques en Europe est indispensable

La BCE a jusqu'à présent résisté à la tentation de relever son taux directeur compte tenu d'un risque inflationniste maîtrisé, du manque de vigueur de la croissance et de la nécessité d'éviter une appréciation supplémentaire de la monnaie européenne. Par ailleurs, seule la moitié des membres de la zone euro se situent franchement sous le seuil des 3 % du PIB, parmi lesquels les trois principales économies (Allemagne, France et Italie) et le ratio de dette publique dépasse 71 % du PIB. Les marges de manœuvre pour une impulsion budgétaire sont donc limitées. Mais, appliquer des politiques budgétaires trop rigoureuses serait inapproprié au moment où la croissance est si fragile. Le Conseil européen du 22 mars 2005 a finalement adopté une refonte du Pacte de stabilité tenant compte des critiques (émises notamment par notre Assemblée) sur son automaticité excessive.

*
* *

➤ **Proposition 12** : **Le renouveau du volontarisme en matière industrielle** est nécessaire afin d'offrir aux entreprises de toutes tailles un cadre propice à l'innovation. A cet égard, il conviendra de veiller à la pérennité des financements par l'Agence de l'innovation industrielle et à la coordination des actions au niveau européen.

➤ **Proposition 13** : Le nouveau dispositif qui viendra se substituer à **la taxe professionnelle** devra prendre en compte la diversité des activités économiques et le nécessaire renforcement de la vitalité des PME ainsi que leur ancrage dans les territoires.

La compétitivité des entreprises françaises doit être consolidée

La contre-performance des échanges extérieurs français s'explique par une spécialisation inadaptée à la demande mondiale et par un effet compétitivité-prix lié à l'appréciation de l'euro. La France, comme les autres pays industrialisés, est bousculée par l'émergence de nouveaux pays et les mouvements de délocalisation. La rentabilité des entreprises s'est globalement redressée en 2004. Celles-ci restent toutefois prudentes en matière d'investissement et maintiennent une logique de désendettement, favorisent la distribution de dividendes, voire rachètent leurs propres actions. C'est dans ce contexte que M. Jean-Louis Beffa a remis au Président de la République son rapport en faveur d'une « nouvelle politique industrielle ».

*
* *
*

➤ **Proposition 14** : Les débats autour de la **mesure de l'inflation** (et donc du pouvoir d'achat) justifieraient une évaluation s'appuyant sur les travaux du CNIS, ouverte à tous les acteurs économiques et sociaux.

➤ **Proposition 15** : Une **relance des négociations entre les partenaires sociaux**, notamment au niveau des branches professionnelles, est nécessaire afin d'aborder collectivement les questions d'emploi, de salaires et de conditions de travail.

➤ **Proposition 16** : Des efforts sont tout particulièrement souhaitables pour résoudre les **difficultés de recrutement que connaissent certains métiers**, ce qui implique de **les rendre plus attractifs** (image, conditions de travail, rémunérations, perspectives de carrière, formation...).

➤ **Proposition 17** : Avec la fin du processus de convergence des garanties mensuelles de rémunération et conformément aux engagements du gouvernement, il convient d'en **revenir aux règles légales de revalorisation du SMIC**.

➤ **Proposition 18** : Une **répartition plus équilibrée des efforts et des bénéfices de la politique fiscale est indispensable**. La priorité donnée à la baisse de l'impôt sur le revenu, seul prélèvement progressif, pose un problème de répartition des revenus, d'équilibre des finances publiques et doit être examinée au regard de son impact sur la croissance économique.

➤ **Proposition 19** : Un **relèvement des minima sociaux** – dont le pouvoir d'achat n'a cessé de décrocher depuis 1990 par rapport au niveau de vie moyen, au SMIC et au seuil de pauvreté – s'impose.

➤ **Proposition 20** : Notre Assemblée reprend la préconisation consistant à permettre un certain **cumul des revenus du travail et des prestations de solidarité** (minima, indemnités de chômage...) de manière à ce que le retour à l'emploi se traduise toujours par un gain en termes de ressources.

Une croissance auto-entretenu est liée à une amélioration du pouvoir d'achat

La France ne crée presque plus d'emplois : l'« enrichissement de la croissance en emplois » semble bien stoppé. Parallèlement, les « formes particulières d'emplois » concernent près de 3 millions de personnes et on dénombre 1 million de « travailleurs pauvres ». Par ailleurs, une forte baisse de l'emploi non marchand aidé a été observée en 2003 et 2004, mais un recentrage semble avoir été opéré avec la « loi de programmation pour la cohésion sociale ».

Ces difficultés se retrouvent dans les statistiques du chômage qui continue de progresser : le nombre des demandeurs d'emploi de catégorie 1 est de 2,5 millions de personnes et, toutes catégories confondues, il atteint officiellement 3,9 millions. Au sens du BIT, le taux de chômage se situe aujourd'hui à 10,2 %, les jeunes de moins de 25 ans étant tout particulièrement touchés (près de 23 %). De plus, 1,2 million de personnes (plus des ¾ étant des femmes) sont dans une situation de « sous-emploi » (travail à temps partiel subi).

La progression du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages devait à nouveau ralentir au premier semestre 2005. La forte mobilisation sociale constatée notamment le 10 mars 2005 a conduit les pouvoirs publics à prendre partiellement en compte les revendications dans la fonction publique. Pour ce qui concerne le secteur privé, ils ont incité les partenaires sociaux à reprendre contact sur la question des salaires.

Au total, depuis 2002, les entreprises auront enregistré une baisse des prélèvements obligatoires de 6,1 milliards d'euros alors que les ménages auront supporté une hausse de 1,5 milliard. Dans sa volonté de relancer la consommation, le gouvernement a cherché à favoriser la baisse des prix dans la grande distribution, la mobilisation de l'épargne salariale et les donations. Ces mesures se sont révélées ponctuellement efficaces mais elles ont surtout profité aux ménages les plus aisés dont la propension à consommer est d'ailleurs la plus faible. On observe aussi un accroissement sensible du nombre des allocataires du RMI et environ 6 millions de personnes doivent vivre aujourd'hui avec un des minima sociaux.

*
* *

L'économie française ne saurait se satisfaire d'un rythme de croissance qui ne lui permet pas d'enregistrer des créations d'emplois en nombre suffisant pour résorber un chômage de masse destructeur pour son tissu social. Les propositions avancées dans cet avis s'inscrivent dans la perspective de la conjugaison entre la nécessaire efficacité économique et l'impératif de la justice sociale.

*
* *

L'avis a été adopté par 145 voix et 50 abstentions.

*
* *

Personnes auditionnées par la section :

- M. Antoine Brunet, chef-stratégiste de HSBC-CCF ;
- M. Jacques Le Cacheux, directeur du département des études de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) ;
- M. Pierre-Mathieu Duhamel, directeur du budget au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie ;
- M. Jacky Fayolle, directeur de l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) ;
- M. Pascal Lamy, ancien commissaire européen, président de « *Notre Europe* » ;
- M. Xia Huang, conseiller politique à l'Ambassade de Chine en France.

« L'HÔPITAL PUBLIC EN FRANCE : BILAN ET PERSPECTIVES »
Etude

Synthèse de l'étude adoptée par le Bureau au cours de sa réunion du 21 juin 2005 présentée par Monsieur Eric Molinié, membre de section au nom de la section des affaires sociales.

*
* *

En France, l'hôpital public occupe une place centrale dans l'offre de soins. Au fil du temps, ses missions et ses fonctions se sont étendues, alors même que le fonctionnement de l'hôpital public est soumis à des contraintes, économiques et réglementaires, de plus en plus fortes. Confronté au défi « *de soigner le mieux possible tout le monde, à tout moment et au meilleur coût* », l'hôpital public traverse aujourd'hui une crise de valeurs qu'il ne pourra surmonter qu'en réussissant à réconcilier sa tradition humaniste et l'approche techniciste de la médecine moderne.

Six tendances lourdes se dégagent, qui vont peser sur l'hôpital public en ce début de XXI^e siècle : économie des moyens et transparence des coûts dans le cadre d'une politique de régulation des dépenses de santé, adaptation de l'offre de soins au vieillissement démographique, accélération du progrès médical, amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, renforcement des droits des usagers, accroissement du pilotage régional.

Dans ce contexte, le plan Hôpital 2007 en œuvre depuis 2003 apporte des réponses fortes mais partielles aux difficultés de l'hôpital public. En effet, la réforme de son financement par la tarification à l'activité qu'il introduit est source de plus d'équité et de transparence dans le financement des établissements de santé, mais elle ne permettra pas de répondre aux besoins structurels croissants de financement de l'hôpital public, liés notamment aux coûts du vieillissement démographique, du progrès médical et de la sécurité sanitaire.

Dressant un bilan à la fois exhaustif et synthétique de l'activité de l'hôpital public aujourd'hui, cette Etude propose aussi des pistes de réflexion innovantes pour tenter de résoudre les problèmes auxquels il est confronté.

**I - LE DIAGNOSTIC : L'HÔPITAL PUBLIC VICTIME DE SON SUCCÈS
MAIS AUSSI DE SA DÉSORGANISATION**

Accueil social, soins programmés ou d'urgence, enseignement, recherche, telles sont les principales missions de l'hôpital public développées au fil des siècles. La confrontation brutale, imposée par les faits à la fin des « Trente Glorieuses », entre le monde de la médecine et celui de la gestion, est de plus en plus ressentie par les professionnels comme un conflit de valeurs profond, source de désarroi, de désenchantement, voire de mécontentement.

1. Des missions de plus en plus difficilement assumées

– Les soins programmés

Les soins programmés sont régis par une spécialisation croissante de la prise en charge, sur la base d'un modèle d'organisation cloisonnée hérité du passé. Les patients ont pris pleinement conscience des problèmes d'organisation de l'hôpital, attestés par les récentes études sur la fréquence et les coûts des défauts de qualité des soins.

– L'accueil des urgences

Les urgences, véritable porte d'entrée de l'hôpital, constituent un puissant révélateur des insuffisances dans la prise en charge des patients, à l'extérieur comme à l'intérieur de l'hôpital, en amont et en aval de ce service-clé.

De fait, les urgences jouent un important rôle supplétif de la médecine de ville et de ses éventuelles carences. Un autre phénomène qui tend à s'aggraver depuis quelques années est celui du manque de structures d'aval, qu'il s'agisse de lits de médecine, notamment pour les personnes âgées, de lits de spécialité, ou de places dans les établissements médico-sociaux

– L'accueil des personnes démunies

L'hyperspécialisation de la prise en charge hospitalière peut être adéquate lorsqu'un patient se présente à l'hôpital avec un seul problème clairement identifié. C'est cependant rarement le cas pour les populations les plus démunies, qui nécessitent, plus que toutes autres, une approche globale de l'individu.

– La recherche clinique

La recherche clinique a du mal à exister et à se faire reconnaître dans l'hôpital, les budgets des soins et de la recherche étant trop souvent confondus. La répartition individuelle des trois missions de soins, d'enseignement et de recherche des praticiens hospitaliers n'est pas clairement définie.

– La prévention

Inscrite depuis plus de trente ans comme une des missions de l'hôpital public, la prévention, aujourd'hui accessoire, doit y trouver une place pleine et entière, avec des outils épidémiologiques dédiés, des équipes (et/ou du temps de personnel hospitalier) et un budget clairement identifié.

2. Des contraintes croissantes

L'exercice de ces missions est rendu difficile par le poids des contraintes, internes et externes, à l'hôpital.

– Les contraintes internes

Face à l'enchevêtrement des pouvoirs, il est difficile de savoir qui est responsable du bon fonctionnement d'un établissement public de santé dans son ensemble. Ainsi, le directeur de l'hôpital n'est parfois qu'une simple courroie de transmission de décisions ministérielles, tandis que le maire préside le conseil d'administration de l'hôpital sans en être le financeur, ni même le principal décideur. Par ailleurs, la mise en œuvre trop rapide de la réduction du temps de travail a accentué les difficultés de l'hôpital public.

– Les contraintes externes

Malgré des progrès en ce sens, l'hôpital public n'a pas encore développé des liens suffisants avec les établissements de santé qui l'entourent, la médecine de ville et le secteur médico-social.

De plus, le fonctionnement administratif centralisé de l'hôpital public se traduit par une inflation de textes divers et parfois contradictoires, qui rigidifient l'organisation et ne peuvent que décourager toute approche manageriale. Enfin, l'hôpital pâtit de la mauvaise régulation, au plan national, de la démographie médicale.

3. Des tendances lourdes qui modifient en profondeur l'organisation de l'hôpital

Six tendances lourdes viennent modifier en profondeur l'organisation de l'hôpital : économie des moyens et transparence des coûts dans le cadre d'une politique de régulation des dépenses de santé, adaptation de l'offre de soins au vieillissement démographique, accélération du progrès médical, amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, renforcement des droits des usagers et accroissement du pilotage régional.

Ces tendances ne doivent pas être perçues comme des « contraintes » par les hospitaliers mais comme des facteurs nécessaires d'évolution de l'offre de soins, et des sources de progrès pour la qualité de la prise en charge.

II - LES RÉFORMES EN COURS : DES REMÈDES UTILES MAIS INSUFFISANTS

Le plan Hôpital 2007 s'organise autour de quatre grandes orientations : la rénovation du mode de financement des établissements, une plus grande autonomie de gestion, l'assouplissement des règles de planification sanitaire et un soutien volontariste à l'investissement. Le gouvernement en a mis en œuvre les principales mesures, notamment à travers l'ordonnance du 4 septembre 2003, qui réforme la planification hospitalière, complétée par l'ordonnance du 2 mai 2005 portant réforme de l'organisation interne de l'hôpital.

1. Une tarification à l'activité dont les difficultés prévisibles d'application doivent être anticipées

Mise en œuvre de manière progressive, la réforme portant tarification à l'activité (T2A) vise à rendre plus équitable et plus transparent le financement des hôpitaux. Même si les bénéfices attendus de la réforme de la tarification sont nombreux, celle-ci ne manquera pas de soulever des difficultés d'application, compte tenu notamment de ses répercussions sur l'organisation interne des établissements.

– Des questions restées en suspens

Plusieurs questions importantes, ayant trait à la modulation des tarifs nationaux, au périmètre des missions d'intérêt général et à l'objectif d'unicité tarifaire, n'ont pas encore été entièrement tranchées. Cette situation peut nuire à l'efficacité de la réforme.

– Des effets pervers potentiels

La logique du paiement forfaitaire et les observations réalisées dans les pays qui ont déjà adopté ce système mettent en évidence le fait que la tarification à l'activité comporte des effets pervers potentiels.

Ainsi, le nouveau dispositif budgétaire induit de nombreuses craintes qui peuvent se regrouper sous quatre chapitres : le risque de sélection des patients, le risque budgétaire et financier, le risque de dégradation de la qualité des soins et le risque de frein potentiel à la diffusion de l'innovation. L'accompagnement du passage à la tarification à l'activité doit viser à limiter l'apparition de ces effets pervers potentiels.

– Des répercussions sur la stratégie financière

L'efficacité de la T2A est notamment subordonnée à l'existence préalable d'un système d'information performant et fiable au plan comptable, système d'information actuellement peu développé dans les hôpitaux. Dans la mesure où les coûts de référence intègrent les coûts de structure (amortissements et frais financiers notamment), la tendance budgétaire des gestionnaires risque de comprimer ceux-ci, ce qui peut se révéler préjudiciable à l'investissement hospitalier. Enfin, la réforme de la tarification ne doit pas masquer les besoins structurels de financement de l'hôpital public liés, notamment, au vieillissement démographique, au progrès médical et au renforcement de la sécurité sanitaire.

2. Une modernisation inachevée de la gouvernance

Outre la nouvelle répartition des pouvoirs entre les instances décisionnelles de l'hôpital, l'ordonnance du 2 mai 2005 instaure l'organisation des établissements de santé en pôles d'activité.

Cependant, cette ordonnance ne va pas assez loin dans la nécessaire réforme institutionnelle de l'hôpital, de même que la déconcentration envisagée de la gestion des personnels reste insuffisante. Le renforcement de l'autonomie des hôpitaux passe par une déconcentration accrue, au plus près des établissements, des décisions de gestion.

3. Une simplification plus formelle que réelle de l'organisation sanitaire régionale

Malgré la tentative récente de simplification de l'organisation sanitaire, force est de constater que l'architecture mise en place au niveau régional demeure d'une grande complexité.

Certes, l'ordonnance de simplification du 4 septembre 2003 prévoit un renforcement du rôle des ARH, une simplification à la fois de la planification sanitaire et des formules de coopération entre les établissements de santé.

Cependant, l'enchevêtrement des responsabilités dans la conduite des politiques de santé entre l'Etat et l'assurance maladie, la persistance du cloisonnement entre les secteurs sanitaire et médico-social, l'articulation toujours délicate entre l'échelon régional et l'échelon départemental au sein des services de l'Etat, sont autant de facteurs qui rendent l'architecture institutionnelle de l'organisation sanitaire régionale particulièrement complexe.

Les empilements institutionnels ont conduit à une surcharge de l'échelon régional constitué de multiples structures : ARH, URCAM, CRAM, DRASS, ORS notamment.

*
* *

L'hôpital public souffre d'abord de problèmes d'organisation du fait de mutations profondes, nombreuses et rapides. Ces problèmes ont nourri une crise de valeurs latente depuis plusieurs années.

Il convient avant toute chose de répondre à cette crise des valeurs, avant de proposer des pistes pour améliorer l'organisation interne de l'hôpital public, et de repenser sa place dans son environnement régional.

1. Les professionnels de santé doivent se réappropriier les valeurs de l'hôpital public

La tradition humaniste de l'hôpital et l'approche techniciste de la médecine moderne sont à réconcilier. La primauté du soin sur l'économique doit être réaffirmée. Pour cela, au-delà du débat parlementaire sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, un vaste débat public doit avoir lieu sur les choix d'allocations de ressources que la Nation est prête à consacrer au système de santé. Ce débat doit être conduit dès maintenant par tous les partis politiques, les partenaires sociaux et les représentants de la société civile.

Les missions du service public hospitalier sont à redéfinir et à clarifier autour de trois valeurs cardinales, à évaluer périodiquement : garantir l'accès de tous à des soins de qualité, respecter l'équité, et promouvoir l'efficacité.

Le besoin de reconnaissance des personnels de santé et des bénévoles doit être mieux pris en compte, par le renforcement des fonctions d'écoute et d'accompagnement des personnels soignants comme des usagers, et le développement du bénévolat sur le modèle des soins palliatifs.

2. Les structures de l'hôpital public doivent être modernisées et décloisonnées

L'activité devient l'unité de référence : l'efficacité des pôles d'activité dépendra de la capacité de management des chefs de pôle, donc de leur formation, et de leurs marges de manœuvre pour les structurer. Par ailleurs, l'activité ne peut pas être le seul critère d'allocation des ressources. A la T2A doivent être impérativement associées la qualité des soins et des pratiques professionnelles, régulièrement évaluée, et la place de l'hôpital concerné au sein de son réseau de soins territorial.

Sur le plan du fonctionnement interne, l'hôpital public doit avoir une gestion déconcentrée des ressources humaines, avec trois niveaux : national, régional ou interrégional et opérationnel. Une nouvelle gouvernance pourrait être expérimentée avec une structure juridique de Conseil de surveillance, qui remplacerait l'actuel Conseil d'administration, et un Directoire, présidé par l'actuel directeur. Ce dernier recevrait une formation au management, dont

l'ENSP de Rennes n'aurait plus le monopole, et serait responsable de l'ensemble du personnel de l'hôpital. Cela passe également par une recomposition des professions de santé en France, en distinguant clairement délégations de compétence et délégations d'activité, et en favorisant les passerelles entre les différents métiers de l'hôpital.

Le partage de l'information en interne et en externe doit être développé.

3. Les réformes doivent être déclinées à chaque niveau territorial

Une meilleure gradation de la prise en charge hospitalière s'avère nécessaire en distinguant trois niveaux : des hôpitaux locaux qui offriraient notamment des plateaux techniques aux professionnels libéraux, des centres hospitaliers de référence de taille moyenne, et des pôles de haute technicité avec des CHU moins nombreux.

Les réseaux territoriaux sanitaires doivent s'intensifier et contribuer au découplage du sanitaire, du médico-social, et de la médecine de ville. L'évolution possible des ARH vers des ARS doit être expérimentée avec prudence et transparence, en faisant participer largement les partenaires sociaux.

*
* *

L'étude a été approuvée par le Bureau du Conseil économique et social au sein duquel sont représentés tous les groupes qui constituent l'assemblée après avoir été adoptée par la section à la majorité des nombres présents (28 voix pour et 1 abstention)

*
* *

Liste des auditions effectuées par la section :

- Mme Martine Binois, Médecin conseiller technique national, Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole
- M. Paul Castel, Directeur, Hôpital civil de Strasbourg
- M. Alain Coulomb, Directeur général de l'ANAES
- Pr Jean-Marie Desmont, Doyen de la Faculté Bichat-Beaujon
- M. Claude Evin, Ancien ministre, Président Fédération hospitalière de France
- M. Pierre-Jean Lancry, Secrétaire général, Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie
- M. Daniel Maroudy, Cadre infirmier
- M. Jacques Portier, Directeur de la santé, Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole
- M. Bernard Schmitt, Chef de service de diabète-endocrinologie

- M. Jean-Louis Segura, Ancien Directeur, Agence régionale de l'hospitalisation de Bourgogne
- M. Jean-Marie Spaeth, Ancien Président, Caisse Nationale d'Assurance Maladie des travailleurs salariés

Liste des personnalités rencontrées par le rapporteur

- M. Christian Brechot, Directeur général INSERM
- M. Jean-Louis Buhl, Directeur de cabinet de M. Douste-Blazy, ministre des Solidarités, de la Santé et de la Famille
- M. Loïc Geffroy, Fédération de l'hospitalisation privée
- M. Edouard Couty, Ancien Directeur, DHOS Ministère de la santé et de la protection sociale
- M. Jean Castex, Directeur, DHOS, Ministère de la Santé et de la protection sociale
- M. Guy Vergnes, Directeur général, CHU Montpellier
- M. Bernard Charpentier, Professeur
- Mme Françoise Antonini, Alliances maladies rares
- M. Guy Vallancien, Professeur Chef du Département d'Urologie et de néphrologie, Institut mutualiste Montsouris
- Mme Rose-Marie Van Lerberghe, Directrice, AP-HP
- Mme Marie-Ange Coudray, Conseillère pédagogique, Ministère de la santé
- M. Gérard Viens, Professeur d'économie de la santé, ESSEC
- M. Jean de Kervasdoue, Professeur titulaire de la chaire d'économie et gestion des services de Santé au Conservatoire national des arts et métiers
- M. René Caillet, Directeur du centre hospitalier, LENS
- Mme Myriam Hugon, Ministère de la santé anglais
- M. Jean-Christophe Paille, Directeur de l'ARH Pays de Loire
- Monsieur Jean-Paul Guerin, Directeur du CHU de Nantes
- Mme Rachel Bocher, Présidente INPH
- M. Axel Kahn, Institut Cochin unité 567
- Monsieur Jacques Lebas, Hôpital Saint Antoine
- M. Christian Saout, CISS -Président de AIDES
- M. Nicolas Brun, CISS - représentant de l'UNAF
- M. Patrice Lorson, Association nationale des hôpitaux locaux
- Mme Marie-Laure Alby, Fédération française des MG
- M. Ken Danis, Président, Fédération hospitalière privée

- M. Dupuy, Directeur de la FEHAP
- Dr Pierre Petitbon, PDG du Groupe Scanner-IRM du Bocage
- M. Charles Boelen, Consultant international en Santé

« COMMUNES, INTERCOMMUNALITÉS, QUELS DEVENIRS ? »

Autosaisine

Synthèse de l'avis présenté par Monsieur Pierre-Jean Rozet, au nom de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire, lors de la séance plénière des 21 et 22 juin 2005.

Monsieur Pierre-Jean Rozet, président du groupe de la CGT, est vice-président de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire.

*
* *

Au 1er janvier 2005, la France compte 2 525 Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre - communautés urbaines, d'agglomération et de communes - regroupant 88 % des communes et 82 % de la population.

L'émergence rapide, depuis dix ans, du mouvement intercommunal conduit à poser de manière radicalement différente la question des politiques publiques au niveau local : quels nouveaux partenariats, quelle complémentarité entre communes et intercommunalités, quel rôle pour les citoyens ?

I - UNE CONSTRUCTION ORIGINALE À PRÉSERVER

1. Respecter la liberté de choix des communes

La construction intercommunale française s'est effectuée sur la base du volontariat. Ce volontariat a permis de dépasser une certaine défiance des élus municipaux, voire de la population, à tout ce qui peut apparaître comme remettant en cause la taille et la pertinence des communes. Il a constitué un facteur de réussite et les évolutions à envisager devront intégrer cet aspect, même si, pour éviter les blocages, le volontariat devra être parfois tempéré par le recours à la règle de la majorité qualifiée.

2. Préserver le lien entre intercommunalités et « territoires vécus »

La dynamique récente de ce mouvement s'est fondée sur la notion de « territoire de projet ». Avec les communautés, la France dispose d'un échelon d'intervention publique qui se rapproche des « territoires vécus » par nos concitoyens, bassins de vie et d'emploi - pour peu que leur capacité d'intervention soit suffisante. A cet égard, les incitations au regroupement des communautés de communes les plus petites dans les territoires ruraux doivent être accentuées pour leur permettre d'atteindre la taille nécessaire à la mise en oeuvre de projets cohérents.

Il importe aussi de ne pas figer les périmètres et notamment de prendre en compte, pour les intégrer dans des politiques plus appropriées, les évolutions qui marquent nos territoires : phénomènes de métropolisation, modifications profondes de l'espace rural... Afin de pouvoir préparer les évolutions éventuelles, un travail d'évaluation sur la correspondance entre les communautés et les « espaces vécus » devra être réalisé régulièrement, le niveau régional semblant le plus pertinent pour le mener.

3. Achever la carte de France des intercommunalités

Cette perspective doit demeurer un objectif fort de la part de l'Etat et les incitations financières en faveur de l'intercommunalité doivent être intensifiées. Le renforcement du niveau intercommunal ne doit toutefois pas déboucher sur un nouvel échelon de collectivité territoriale.

4. Créer une catégorie spécifique pour les EPCI à fiscalité propre

Le statut juridique d'EPCI, qui s'applique à toutes les intercommunalités, masque la différence de nature existant entre les syndicats - qui mutualisent des moyens pour gérer un service et les communautés urbaines, d'agglomération et de communes - dont la vocation est de structurer un territoire autour de projets de développement. Ces dernières, dénommées couramment EPCI à fiscalité propre, pourraient constituer une nouvelle catégorie *sui generis*, justifiant une appellation particulière : « communauté territoriale » ou « communauté intercommunale ».

5. Prendre en compte les particularités de l'Ile-de-France

Le développement de l'intercommunalité est venu fausser la logique voulue lors de la création du Fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France. Elle a notamment permis à des communes regroupées d'échapper pour partie à l'effort de solidarité régionale. Une modification des mécanismes d'abondement du FSRIF devrait intervenir rapidement en traitant à égalité les communes contributrices, qu'elles soient membres d'un EPCI ou non.

Par ailleurs, la création de communautés d'agglomération peut offrir un cadre institutionnel propice au développement de « pôles de centralité » autour de Paris. Afin de dépasser les éventuels blocages, la règle de la majorité qualifiée devrait être utilisée plus systématiquement et la règle de continuité territoriale assouplie.

II - UNE DYNAMIQUE À CONFORTER

1. Préciser le devenir des ressources fiscales locales

Le budget des collectivités dépend largement du nombre d'entreprises implantées sur leur territoire et du potentiel contributif de leurs habitants. Compte tenu des inégalités sociales et territoriales résultant des variations de ces sources de financement, une réflexion approfondie sur les mécanismes de péréquation actuellement en œuvre est souhaitable.

Par ailleurs, le gouvernement engage une nouvelle réforme de la taxe professionnelle. L'intercommunalité et l'instauration de la taxe professionnelle unique participent à une relative égalité de ressources sur le territoire délimité par le groupement de communes. La taxe professionnelle est un impôt établissant un lien direct entre l'entreprise et son lieu d'implantation. Le nouveau type d'imposition issu de la réforme devra garantir ce lien.

Plus généralement, le CES s'inquiète des conséquences de l'augmentation des impôts locaux - 6 % en 2005 - sur les budgets des ménages. L'autonomie financière des collectivités ne peut se réduire à leur capacité à lever l'impôt. Leur ambition est de répondre aux besoins des populations et donc de disposer de recettes pérennes adaptées à ces besoins et à leurs évolutions. Une réflexion d'ampleur sur la fiscalité locale, partie intégrante d'une refonte du système des prélèvements obligatoires, s'impose.

2. Instaurer un nouveau partenariat communes/intercommunalités

Le législateur a assoupli de façon opportune les principes de spécialité et d'exclusivité régissant les relations entre communes et communautés. Il en est ainsi de l'intérêt communautaire - notion qui permet de distinguer, à l'intérieur d'une compétence, ce qui est du ressort de la communauté et ce qui reste de la responsabilité communale - pour la définition duquel la loi du 13 août 2004 a fixé un délai. Toutefois, ce délai mériterait d'être allongé d'une année pour les compétences transférées avant l'entrée en vigueur de la loi de façon à préserver les constructions en cours et ne pas gêner le débat entre les communes et leur intercommunalité.

En outre, le CES estime nécessaire de pousser plus avant la logique partenariale entre les deux niveaux et invite les acteurs à trouver des formes souples de coopération. Le transfert d'une compétence vers l'EPCI ne doit pas forcément impliquer que la commune, bien que dessaisie juridiquement, soit dans les faits totalement écartée de sa mise en oeuvre, tant les intérêts sont difficilement séquençables.

3. Favoriser le transfert de compétences départementales et régionales

Les EPCI à fiscalité propre peuvent désormais demander aux départements ou aux régions d'exercer, pour leur compte, certaines de leurs compétences. Cette disposition nouvelle devrait intéresser les communautés urbaines et les plus grosses communautés d'agglomération. Le CES souhaite que les demandes en ce sens puissent donner lieu à un nombre significatif de conventionnements.

Une évaluation de ces conventionnements devra être menée tant au plan régional qu'au plan national. Elle pourrait alimenter une réflexion sur de futures modifications dans la répartition des compétences entre région, département et intercommunalité et permettrait d'envisager des transferts différenciés en fonction du type d'intercommunalité.

4. Mieux intégrer le fait intercommunal dans les politiques publiques

La perspective d'une généralisation de l'intercommunalité de projet conduit à repenser l'approche des politiques territoriales de l'Etat. Les communautés doivent devenir les acteurs pertinents de contractualisation des politiques avec l'Etat ou la région au niveau des bassins de vie et d'emploi.

III - UNE CHANCE POUR LA DÉMOCRATIE À VALORISER

1. Conserver une représentation des territoires

Le fonctionnement des communautés est calqué sur celui des syndicats, forme éprouvée de coopération intercommunale. Le mode de désignation des conseillers communautaires relève de cette logique : privilégiant de fait le territoire sur la population, il est à la base du « contrat moral de confiance » qui lie les communes entre elles et avec la communauté qu'elles se sont donnée. Quelles que soient les évolutions à venir, le CES estime nécessaire que soit maintenue une forme de représentation de chaque territoire, pondérée par les éléments démographiques.

2. Elire les conseillers communautaires au suffrage universel direct

Devant la montée en charge des intercommunalités, leur capacité étendue à lever l'impôt, mais aussi le sentiment d'éloignement qu'expriment parfois les citoyens, le CES réitère sa proposition d'une élection des conseillers communautaires au suffrage universel direct selon un mode de scrutin qui renforce le couple communes/intercommunalité.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, il propose de s'inspirer de la loi PLM - où les noms en tête des listes concourant au suffrage lors des élections municipales seraient élus au conseil de la communauté en sus d'être élus au conseil municipal. Les élus communautaires auraient ainsi une double légitimité : celle d'être élus du suffrage universel, celle de l'être dans le cadre de leur commune.

Un tel mode de scrutin aboutirait de surcroît à ce que les maires des communes, dans la mesure où ils conduisent généralement la liste municipale, soient dans la plupart des cas conseillers communautaires. Dans les communes de moins de 3 500 habitants où le mode de scrutin communal est différent, il conviendra de veiller à ce que le maire, voire les principaux adjoints, soit automatiquement délégué communautaire.

Afin de tenir compte du degré d'intégration des communes dans les intercommunalités et du rythme auquel elles souhaitent avancer, le CES propose que ce nouveau mode de scrutin puisse être expérimenté pour les communautés urbaines et les intercommunalités qui le demandent dès les prochaines élections municipales. Sa généralisation à l'ensemble des intercommunalités n'interviendrait que lors du renouvellement suivant des conseils municipaux et après évaluation.

3. Evaluer les pratiques de démocratie participative

A l'échelon des communes et de l'intercommunalité, le législateur a encouragé ou imposé la mise en place d'instances participatives (conseils de quartier, commissions consultatives des services publics locaux, conseils de développement). En plus de ces instances prévues par la loi, de nombreuses expériences de consultation, de concertation, de débat public sont initiées. Une évaluation régulière des pratiques locales de démocratie participative permettrait de confronter les expériences et de dégager des propositions. Les CESR pourraient apporter des éclairages à partir d'une analyse des pratiques constatées à l'échelle de leur région respective.

4. Harmoniser la concertation au niveau des intercommunalités

Territoires de projet, les pays et les agglomérations disposent d'instances de concertation : les conseils de développement. Mais la composition de ces conseils, leur fonctionnement et leurs moyens relèvent de la seule compétence des élus locaux. Il en résulte une hétérogénéité préjudiciable au processus démocratique.

Il importe d'avancer vers une égalité de traitement des citoyens et des acteurs socio-économiques sur tout le territoire. Pour les agglomérations, des critères communs aux conseils de développement doivent être précisés : place prépondérante pour les acteurs de la société civile organisée, moyens pérennes ...

Le CES est persuadé que ces mesures sont de nature à renforcer le nouveau couple institutionnel communes / intercommunalité, à garantir la proximité dont la population a besoin et à donner une légitimité plus affirmée au niveau de gouvernance intercommunal.

*
* *

L'avis a été adopté par 185 voix pour et 15 abstentions.

*
* *

Auditions effectuées par la section :

- M. Marc Censi, président de l'Assemblée des communautés de France ;
- M. Gérard Collomb, président de la communauté urbaine du Grand Lyon ;
- Mme Jacqueline Fraysse, députée des Hauts-de-Seine, ancien maire de Nanterre ;

- M. Daniel Hoeffel, ancien ministre, président de l'Association des maires de France ;
- M. Patrick Le Galès, directeur de recherche au CNRS ;
- M. Gérard Pelletier, président de l'Association des maires ruraux de France ;
- M. Bertrand Zuindeau, président d'honneur du Conseil de développement de la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin.

Déplacement au Canada :

Une délégation de la section, conduite par M. Philippe Da Costa, vice-président et composée du rapporteur, de Mme Jacqueline Donnedu, membre du groupe de la CGT, et de Mme Annie Carles, administrateur, s'est rendue au Québec en février 2005. Ce déplacement, organisé avec le concours de M. Christian Berlinet, consul général de France à Montréal, et de M. François Alabrune, consul général de France à Québec, a permis à la délégation de rencontrer :

A Montréal :

- M. Marcel Parent, président du conseil de ville de Montréal ;
- Mme Karin Marks, maire de l'arrondissement de Westmount ;
- Mme Helen Fotopoulos, maire de l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal ;
- M. Michel Lord, directeur des communications au comité de transition de Montréal ;
- Mme Stella Guy, directrice générale à l'hôtel de ville de Montréal ;
- Mme Suzanne Jalbert, conseillère pour le dossier « communauté » à l'hôtel de ville de Montréal ;
- M. Jules Patenaude, responsable des consultations publiques à Montréal ;
- M. Henri Massé, président de la Fédération des travailleurs québécois.

A Québec :

- M. Denys Jean, sous-ministre des affaires municipales, du sport et du loisir ;
- M. Claude Larose, vice-président du comité exécutif de la ville de Québec ;
- M. Richard Legendre, parlementaire, porte-parole des affaires municipales ;
- M. Jean-Maurice Latulippe, directeur général de la Fédération québécoise des municipalités ;
- M. Alain Kirouak, vice-président exécutif de la Chambre de commerce de Québec.

Rencontres particulières du rapporteur :

- M. Dominique Schmitt, directeur général des collectivités locales,
- M. Jean-Michel Chapet, professeur de gestion à l'Université Paris Dauphine,
- M. Patrick Braouzec, président de la communauté d'agglomération La Plaine Commune, ancien maire de Saint-Denis.

**« L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES
ISSUS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR »
*Saisine gouvernementale***

Synthèse de l'avis présenté par Monsieur Jean-Louis Walter, au nom de la commission temporaire³⁸, lors de la séance plénière des 5 et 6 juillet 2005.

Monsieur Jean-Louis Walter, membre du Bureau et président du groupe de la CFE-CGC, est membre de la section du travail.

*
* *

Dans un contexte général de chômage de masse et d'atonie de la croissance, la question de l'insertion professionnelle des jeunes de moins de 25 ans demeure préoccupante. Les efforts conjugués des pouvoirs publics et des partenaires sociaux et les politiques de l'emploi successives n'ont pas permis d'enrayer durablement un chômage qui touche actuellement, dans notre pays, près d'un jeune actif sur quatre.

Au terme d'un état des lieux mettant en exergue la situation relativement contrastée des différentes catégories de jeunes cherchant à s'insérer dans la vie active, le présent avis s'attache à mettre en lumière une diversité de moyens pouvant utilement être mobilisés en faveur des jeunes issus de l'enseignement supérieur.

Les préconisations qui en résultent visent à la fois à dynamiser l'offre de travail et à faciliter les démarches d'insertion des jeunes. Au-delà de ces propositions par nature opérationnelles et de court terme, notre assemblée a également considéré nécessaire d'ouvrir la réflexion à l'organisation de la formation initiale, notamment sous l'angle de la professionnalisation des enseignements et d'une meilleure orientation des jeunes. Elle s'attache dans cette perspective à proposer des améliorations portant sur le moyen ou le long terme.

I - UNE RÉALITÉ COMPLEXE ET PRÉOCCUPANTE

A - UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL PEU FAVORABLE

L'insertion des jeunes dans la vie active, souvent difficilement vécue par les jeunes et leurs familles, constitue un problème de société récurrent. Malgré les moyens croissants mobilisés par les pouvoirs publics, la proportion de jeunes sortant du système scolaire et à la recherche d'un emploi demeure en effet durablement importante, représentant actuellement près d'un jeune actif sur quatre.

³⁸ La commission temporaire était composée des membres de la section du travail et de la section des affaires sociales

Cette situation s'inscrit dans un contexte plus global d'atonie générale de l'économie et de tension sur le marché du travail. Le taux de chômage moyen - au sens du BIT - a ainsi franchi à la fin de l'année 2004 la barre des 10 % de la population active, les femmes et les jeunes de moins de 25 ans étant parmi les plus particulièrement touchés. Les jeunes éprouvent des difficultés à entrer sur le marché du travail, mais aussi à s'y insérer durablement. Les recrutements s'effectuent selon une part croissante sous contrats précaires ou encore dans le cadre de missions d'intérim. Le taux d'activité des jeunes en France se situe parmi les plus bas de l'Union européenne (55 % en France, contre 60 % en Allemagne et 80 % au Royaume-Uni), du fait d'une durée supérieure des études et d'un accès plus tardif à l'emploi.

B - UN CONSTAT DIFFÉRENCIÉ SELON LES POPULATIONS DE JEUNES CONCERNÉS

La moitié des 762 000 jeunes ayant quitté le système éducatif en 2001 a poursuivi des études supérieures après le baccalauréat, et le quart de ces étudiants a quitté l'enseignement supérieur sans y obtenir de diplôme. Les jeunes actifs n'ayant pas obtenu de diplôme ni de qualification accusent, trois ans après, un taux de chômage de 40 %.

Les titulaires d'un bac + 2 (de type BTS ou DUT) apparaissent relativement les mieux insérés, avec un taux de chômage de 7 %, suivis des diplômés d'un deuxième et troisième cycle universitaire (10 %). La situation des jeunes sortis du système universitaire sans y avoir obtenu de diplôme est préoccupante, spécialement pour ceux qui sortent d'un baccalauréat technologique ou professionnel. Leur taux de chômage atteint en effet 18 % en 2004, dépassant désormais celui des titulaires d'un CAP ou d'un BEP (14 %), ces qualifications résistant relativement mieux aux tensions existant sur le marché du travail.

S'agissant des modalités du premier accès des diplômés à bac + 4 et plus, les jeunes diplômés apparaissent comme l'une des variables de l'ajustement conjoncturel des politiques de recrutement des entreprises. Aujourd'hui, les entreprises semblent en effet moins se tourner vers les jeunes diplômés, leur proportion dans les recrutements cadres marquant une diminution sensible, notamment dans la fonction informatique et dans le domaine de la recherche et du développement, pourtant traditionnellement recruteurs de jeunes diplômés.

A diplôme et à qualification égale, on observe la permanence de difficultés particulières d'insertion professionnelle, qui s'expliquent notamment par des pratiques discriminatoires à l'embauche, pouvant être liées au pays d'origine, au sexe ou encore à une situation de handicap.

C - UNE DISPARITÉ DE MODALITÉS D'INSERTION ET D'EMPLOI

Évaluée trois ans après la sortie du système éducatif, la répartition sectorielle des embauches s'opère à plus de 80 % au profit du secteur tertiaire (au sein duquel le secteur de l'éducation, de la santé et de l'action sociale représente près de 30 %, les services aux entreprises près de 18 % et le commerce 11 %). L'industrie représente 19 % des embauches.

Les politiques publiques visant à favoriser la primo-insertion dans le monde du travail varient dans le temps, tant du point de vue des publics ciblés que des secteurs (marchand, non marchand) concernés en priorité. Certains types d'emploi aidés, tels que les « Nouveaux services-emplois jeunes », ont ainsi été supprimés. Ils avaient concerné, au point haut de leur déploiement, 350 000 jeunes, pour partie en rupture d'études universitaires. Ils permettaient à ces jeunes d'acquérir, notamment dans le secteur associatif, une première expérience du monde du travail, ainsi que des compétences et des savoir-faire mobilisables dans la réalisation de leurs projets.

Les politiques de l'emploi en direction des jeunes, après un temps d'arrêt, ont été très largement redéfinies, notamment par la loi de programmation pour la cohésion sociale. Parmi les nouveaux dispositifs en résultant, on signalera le dispositif d'aide aux jeunes de 16 à 25 ans qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion. Ce dispositif prévoit des parcours d'accompagnement individualisés et personnalisés et évite les risques d'exclusion professionnelle. Dans certaines des collectivités d'Outre-mer, des mécanismes d'accompagnement prennent notamment la forme de contrats aidés. Toutefois, le bassin d'emploi local reste étroit, contraignant souvent les jeunes diplômés d'Outre-mer à chercher un emploi en métropole ou à l'étranger.

S'agissant de la nature des contrats, 78 % des jeunes sortis du système éducatif en 2001, tous niveaux d'études confondus, ont accédé dans les trois années de leur sortie du système à des contrats de travail à temps plein (36 % en CDI, 64 % en CDD ou en intérim). En ce qui concerne les conditions du premier emploi dans le secteur privé des diplômés à bac + 4, on observe que 71 % de ces derniers sont en CDI, et que 54 % accèdent d'emblée au statut cadre.

À côté de ces différents types de contrats de travail, il faut noter que l'insertion professionnelle se réalise également par le biais de stages, qui constituent une modalité d'intégration extrêmement fréquente dans certains secteurs d'activité.

En ce qui concerne les trajectoires d'insertion professionnelle de l'ensemble de la cohorte, on s'aperçoit que, dans les trois années suivant la sortie des études, 68 % des jeunes de la génération 2001 bénéficient d'un accès rapide et durable à l'emploi, 11 % ont un accès lent à l'emploi, et 15 % connaissent un décrochage de l'emploi au cours de la deuxième ou de la troisième année de vie active. Les 6 % restant soit reprennent des études, soit connaissent de longues périodes d'inactivité. À côté de ces différents types de contrats de travail, il faut noter que l'insertion professionnelle se réalise également par le biais de stages, qui constituent une modalité d'intégration extrêmement fréquente dans certains secteurs d'activité.

Sous l'effet de la dégradation du contexte économique, la rémunération de ces jeunes a peu évolué durant les trois premières années, cette tendance touchant plus particulièrement les non qualifiés. Au-delà de cette moyenne statistique globale, on observe une faible différenciation salariale pour les jeunes, allant des non diplômés aux bac + 1, + 2 non diplômés, une augmentation salariale sensible se produisant néanmoins à partir du bac + 2.

II - DES ÉLÉMENTS D'ÉCLAIRAGE ET D'EXPLICATION

A - EN AMONT, L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'une des missions fondamentales dévolue à l'université est de transmettre un savoir universel. Cette conception conduit à accueillir en premier cycle tous les bacheliers qui en font la demande. Le système connaît par ailleurs une organisation disciplinaire du savoir dans laquelle le contenu des disciplines est le plus souvent défini sans confrontation avec les milieux professionnels.

La vocation de l'enseignement universitaire de préparation à la vie active et non au seul premier emploi doit conduire à tempérer l'expression des besoins immédiats des entreprises, compte tenu notamment des évolutions rapides des métiers. Sous ces réserves, la professionnalisation des formations proposées par l'université s'inscrit dans une tendance de longue durée. A ce titre figure la création récente de la licence professionnelle, dans la lignée du dispositif Licence-Master-Doctorat, qui suggère la création de cursus pré-licence adaptés aux exigences du marché du travail en Europe. Le CEREQ estime pour sa part que la professionnalisation des filières devrait se concevoir en termes de « trajectoires d'emplois » et les spécialisations se construire en fonction de leur contenu didactique et de la transférabilité des compétences acquises. Cette approche dynamique de la relation formation-emploi peut être un atout pour une insertion durable dans l'emploi. S'inscrivant dans la même logique, le développement de modules de projet professionnel personnalisé dans les filières académiques permet aux étudiants d'être acteurs de leur projet professionnel en les aidant à découvrir le monde de l'entreprise et à affiner progressivement leur orientation.

B - EN AVAL, L'ENVIRONNEMENT ET LE COMPORTEMENT DES ACTEURS

D'autres logiques et facteurs comportementaux interviennent également, concernant les jeunes, leurs familles et les entreprises. Une majorité des jeunes à la recherche d'un premier emploi a, en l'absence d'informations suffisantes, une vision floue des attentes du marché et des recruteurs, plus sensibles à l'expérience professionnelle acquise dans le secteur d'activité ou encore à l'opérationnalité immédiate qu'à la notoriété ou la nature de leur diplôme.

Avec l'entrée plus tardive des jeunes sur le marché du travail, on constate une baisse relative du niveau de vie des jeunes, qui renforce durablement leur dépendance financière vis-à-vis des familles. Par ailleurs, une proportion croissante d'étudiants exerce une activité salariée régulière tout au long de l'année scolaire, un tiers de ces jeunes considérant que ce travail influence négativement leurs études. Les services de l'État prennent une part active à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés ou non. Il en va de même pour les collectivités territoriales, des structures d'accueil telles que les missions locales et les PAIO, ou encore des associations telles que l'APEC s'agissant de l'emploi des cadres. L'insertion professionnelle est également tributaire de l'efficacité du soutien apporté par les divers partenaires institutionnels spécialisés dans l'aide à la recherche d'emploi.

Notre assemblée considère que l'intégration dans la vie active des jeunes générations constitue un facteur fondamental de notre développement économique et social, qui doit bénéficier de la cohérence d'ensemble des politiques économiques et sociales.

Il s'agit de permettre aux jeunes, à l'issue d'un véritable processus d'orientation, de professionnalisation et d'adaptation, de bénéficier d'emplois stables et de qualité, ouvrant de véritables perspectives de carrière.

*
* *

Le Conseil économique et social tente au travers de son avis d'apporter des réponses pragmatiques aux difficultés d'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur, en combinant des actions de court et de moyen terme.

Il considère cependant indispensable de traiter de manière concomitante les questions de l'environnement des jeunes actifs et ce, d'autant que la précarité induite par les difficultés d'insertion aggrave encore ces dernières (problème d'accès au logement, aux prêts bancaires...). De même, il entend inscrire sa réflexion dans une problématique plus large de garantie et de promotion d'égalité des chances et de la lutte contre les diverses formes de discrimination.

1. Mieux orienter les jeunes et professionnaliser les formations

a) Repenser l'orientation

- Améliorer l'information et la communication sur les secteurs d'activité, les métiers, les débouchés et sur le contenu des filières et des diplômes ;
- Conjuguer les motivations et les projets des jeunes avec leurs aptitudes ;
- Aider à l'élaboration et au suivi du parcours d'orientation et développer l'usage du Projet Professionnel Personnalisé ;
- Mobiliser les dispositifs de réorientation des étudiants en difficulté ;
- Optimiser les ressources des services d'information et d'orientation.

b) Renforcer la dimension professionnelle de la formation

- Mobiliser et encourager les formations en alternance et par l'apprentissage ;
- Renforcer l'adéquation entre la formation et les besoins des entreprises ;
- Accroître l'approche professionnelle dans la formation initiale ;
- Développer, encadrer et indemniser la pratique des stages ;
- Renforcer l'internationalisation de l'enseignement supérieur ;

- Repenser les dispositifs d'aides et de bourses aux étudiants ;
- Prendre en compte la situation des étudiants salariés.

2. Accompagner et favoriser l'insertion professionnelle sur le marché du travail

a) Dynamiser l'offre de travail

- Renforcer les opportunités offertes par certains secteurs ;
- Développer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes ;
- Promouvoir le volontariat international en entreprise ;
- Organiser la gestion des ressources humaines en termes de parcours professionnels et repenser les stratégies de recrutement ;
- Penser dans leur globalité les modes d'accès à l'emploi ;
- Mobiliser de façon optimale le contrat de professionnalisation ;
- Mettre à profit les capacités d'insertion professionnelle du secteur non marchand.

b) Construire une démarche d'insertion

- Favoriser la mobilité géographique ;
- Accompagner les jeunes de manière adaptée et individualisée dans leur recherche d'emploi ;
- Multiplier les espaces de rencontres avec les partenaires du monde du travail ;
- Décloisonner et mettre en synergie le travail des acteurs et des partenaires ;
- Renforcer la mise en relation des services de l'emploi d'Outre-mer et des services diplomatiques de pays étrangers limitrophes.

*
* *

L'ensemble de l'avis a été adopté par 155 voix contre 5 voix, et 44 abstentions.

*
* *

En vue de parfaire son information, la commission temporaire a successivement entendu :

- M. Jacky Chatelain, directeur général de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) ;
- M. Daniel Lamar, directeur général de l'Association pour faciliter l'insertion des jeunes diplômés (AFIJ) ;

- M. José Rose, directeur adjoint au Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) ;
- M. Jean-François Giret, chargé d'études au CEREQ ;
- Mme Claudine Peretti, directrice de l'évaluation et de la prospective, ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche ;
- M. François Petit, chargé de mission auprès de M. Monteil, directeur de l'enseignement supérieur, ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche ;
- M. Eric Piozin, sous-directeur de la vie étudiante à la direction de l'enseignement supérieur, ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche ;
- Mme Lucie Caubel, responsable Développement et relations presse, Association nationale des directeurs et cadres de la fonction personnel (ANDCP) ;
- M. Thierry Laffond, chargé de mission Communication externe et partenariats, rectorat de l'académie de Montpellier.

**« GARANTIR LE PLURALISME ET L'INDÉPENDANCE DE LA
PRESSE QUOTIDIENNE POUR ASSURER SON AVENIR »**

Autosaisine

Synthèse de l'avis présenté par Monsieur Michel Muller, au nom de la section du cadre de vie, lors de la séance plénière des 5 et 6 juillet 2005.

Monsieur Michel Muller, membre du groupe de la confédération générale du travail, est membre de la section du cadre de vie.

*
* *

La presse quotidienne d'information générale et politique possède une double nature, l'une tient à sa mission de formation et d'information de l'opinion et à sa contribution au débat public, l'autre à sa dimension marchande. Plus que tout autre média, c'est elle qui permet de se situer à la bonne distance de l'événement en évitant sa charge émotionnelle pour analyser les faits, les mettre en perspective, les commenter. Support de l'expression démocratique, elle est le véhicule de la pluralité des idées.

En crise depuis de nombreuses années, la presse quotidienne se trouve aujourd'hui menacée dans ses fondements : le pluralisme et l'indépendance. En France, la concentration du secteur s'est opérée par rachat/fusion conduisant à la disparition de titres surtout en province. Alors qu'elle a su s'adapter à l'arrivée de chaque nouveau média, la radio, la télévision, elle se trouve confrontée maintenant au développement de l'Internet avec ses blogs et à l'irruption des journaux gratuits. Tous deux lancent le même défi en donnant à penser que l'information peut être gratuite et que celle qu'ils diffusent peut suffire à assurer la formation de l'opinion de leur lectorat.

Aujourd'hui, pour survivre, les quotidiens en manque de capitaux doivent rechercher des bailleurs de fonds étrangers au secteur ; les indépendants se font rares.

Après une analyse de l'état actuel de la presse quotidienne, notre assemblée formule un ensemble de recommandations qui lui paraissent susceptibles d'accompagner un redressement durable de la situation.

Le pluralisme de la presse quotidienne en danger

Le Conseil national de la Résistance (CNR) avait désigné à la Libération la presse quotidienne comme le média de la reconstruction de la démocratie. Si le principe de libre circulation des idées et des opinions reste valide, c'est la reconstruction au pluralisme qui est cette fois à l'ordre du jour. D'où vient le danger principal qui pèse sur le pluralisme ? De l'indigence de l'offre éditoriale, du déclin de l'initiative en matière de reconquête du lectorat.

Les principes fondateurs des ordonnances de 1944, pluralisme, transparence, solidarité demeurent une référence fondamentale. Néanmoins, il convient de trouver les voies et les moyens de les appliquer à la presse quotidienne d'aujourd'hui.

Ni ce qu'il est convenu d'appeler « la crise » de la presse, ni l'informatisation de l'information ne viennent infirmer les valeurs du pluralisme.

Des difficultés qui s'accroissent

Même si le soutien de l'Etat remonte à l'Ancien Régime, le système mis en place par ordonnances en 1944 montre des signes évidents d'essoufflement. L'organisation du secteur est fondée sur la solidarité entre éditeurs et la mutualisation des moyens d'approvisionnement pour le papier (société des papiers de presse) d'impression et la distribution (NMPP). Le système d'aides de l'Etat palliant l'insuffisante capitalisation initiale des entreprises s'est complexifié au fur et à mesure de l'apparition ou l'aggravation des difficultés.

C'est ainsi qu'en dépit des efforts importants et coûteux de modernisation du secteur, le redressement économique de la plupart des entreprises n'a pu se réaliser. Des plans sociaux successifs ont conduit à des allègements substantiels des effectifs (2 400 salariés de moins pour la seule presse régionale entre 1991 et 2002). Près de 40 % du personnel ouvrier ont disparu en 25 ans conduisant à de profondes restructurations de travail. D'autres bouleversements sont encore à attendre avec l'achèvement de l'informatisation et l'introduction des techniques numériques tant dans les rédactions que dans les ateliers d'imprimerie ou les réseaux de distribution. L'Internet a profondément modifié le comportement des journalistes et l'organisation des rédactions.

S'agissant de la publicité, l'horizon s'assombrit avec l'arrivée de nouveaux médias (Internet et « gratuits »). Alors que dans notre pays, la presse quotidienne tire 44 % de ses ressources de la publicité, les Britanniques en tirent 65 % et les Américains 86 %. La dématérialisation des petites annonces et l'autorisation donnée à la distribution de recourir à la télévision locale pour sa publicité, aggravent cette situation. Enfin, le succès des « gratuits » dont certains revendiquent déjà un lectorat de 2,23 millions, avec un concept rédactionnel original et un système de distribution autonome, conduit à s'interroger sur les causes de l'engouement notamment des jeunes pour ce nouveau type de média.

Enfin, la presse quotidienne est confrontée à une difficulté majeure, celle de sa distribution. Fondée sur la loi Bichet de 1947, elle s'est établie sur la liberté de diffuser, et a mis en place à travers le réseau des messageries de presse une égalité et une solidarité entre éditeurs. Appuyée sur un large réseau mutualisé de 30 000 points de vente, elle privilégie la vente au numéro (65 %) alors que l'abonnement postal (14 %) et le portage à domicile (19 %) peinent à se développer (sauf dans l'Ouest et l'Est du pays). Pourtant certains lecteurs opéreraient pour ce mode, s'il pouvait leur garantir de disposer du quotidien de leur choix tôt le matin.

Après avoir rappelé que nombre de préconisations énoncées, lors de ses précédents avis rapportés en 1999 par M. Jean Miot et Claude Chambonnaud, notre assemblée formule des propositions qui, tournent le dos aux solutions conjoncturelles lesquelles s'avèrent rapidement dépassées par les mutations économiques, technologiques et sociales. Elles veulent s'ancrer dans la durée afin d'assurer à la presse quotidienne la place qui doit être la sienne dans une démocratie digne de ce nom.

Ces propositions s'articulent autour de quatre axes :

- mieux coordonner afin de mieux réguler le secteur de la presse ;
- reconquérir le lectorat par des contenus plus fiables et de nouveaux titres ;
- soutenir la presse écrite par des mesures de solidarité ;
- réorganiser la distribution.

I - MIEUX COORDONNER AFIN DE MIEUX RÉGULER LE SECTEUR DE LA PRESSE

A - ADOPTER UNE LOI D'ORIENTATION SUR LA PRESSE

Depuis les ordonnances de 1944 le paysage médiatique n'a cessé d'évoluer au rythme de l'introduction des nouvelles technologies, changements économiques, politiques et sociaux. Il en est résulté un empilement de dispositifs et de mesures émanant d'institutions et d'organismes différents brouillant la lisibilité et la cohérence du secteur.

B - METTRE EN PLACE UNE HAUTE AUTORITÉ DE LA PRESSE

Chargée d'assurer la régulation du secteur, cette instance indépendante aurait pour missions de :

- veiller au maintien du pluralisme de la presse ;
- soutenir la promotion de nouveaux titres ;
- fixer les critères d'éligibilité des entreprises aux aides l'Etat
- regrouper et mettre en cohérence les différentes statistiques relatives au secteur.

Dans ses missions, elle pourrait s'appuyer sur la DDM, la CPPAP, le CSMP et la SPP. Elle aurait aussi la charge d'encourager les éditeurs et journalistes à adhérer à la charte de Munich de 1971 définissant les droits et devoirs de chacun. Cette adhésion serait formalisée par un « label » figurant dans « l'ours » du quotidien.

II - RECONQUÉRIR LE LECTORAT PAR DES CONTENUS PLUS FIABLES ET DE NOUVEAUX TITRES

Diverses mesures peuvent aider le lecteur à se départir de sa défiance à l'égard de la presse :

A - REGAGNER LA CONFIANCE DU LECTORAT

- améliorer la formation et les conditions de travail des journalistes ;
- garantir l'ouverture de la profession et renforcer la formation de base et continue et développer le respect de l'éthique en encourageant l'adhésion à la charte de Munich ;
- certifier la qualité de l'information délivrée.

B - ENCOURAGER LA CRÉATION DE TITRES ET LES INITIATIVES RÉDACTIONNELLES PAR LA MISE EN PLACE D'UNE SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT

A l'image de ce qui a permis le renouveau du cinéma, une société d'investissement pourrait collecter des fonds destinés à la création. Un dispositif fiscal devrait inciter les souscripteurs à s'engager.

C - RÉGULER LES OPÉRATIONS DE CONCENTRATION

La Haute Autorité devrait apprécier les effets des opérations au regard du pluralisme des titres et de la pluralité des idées.

D - PROMOUVOIR LA PRESSE AUPRÈS DE LA JEUNESSE

Outre les actions en lien avec le ministère de l'Éducation et les enseignants, les quotidiens devraient veiller à consacrer régulièrement des pages et des articles à leur lectorat futur.

E - CRÉER UN PORTAIL INTERNET DE LA PRESSE QUOTIDIENNE

F - REPENSER LES RELATIONS SOCIALES

L'introduction des nouvelles technologies implique une véritable refonte des métiers et la définition d'un nouveau cadre social. Celui-ci doit prévoir l'adoption de textes conventionnels harmonisés, la reconnaissance de nouvelles qualifications, l'accroissement de la place de la formation continue, un statut adapté pour les correspondants de presse et l'amélioration de celui des pigistes. Un droit de regard des journalistes sur la ligne éditoriale du quotidien devrait pouvoir s'exercer dans le cadre des prérogatives du comité d'entreprise. La création de sociétés de réacteurs et de lecteurs devrait être encouragée et leur rôle renforcé.

III - SOUTENIR LA PRESSE ÉCRITE PAR DES MESURES DE SOLIDARITÉ

Il s'agit, sous la responsabilité de la Haute Autorité, d'apporter une modification à l'architecture du système d'aides de l'Etat, devenu complexe et inadapté.

A - RECALIBRER LE FONDS DE SOUTIEN AU PLURALISME

En réorientant les aides vers les entreprises qui concourent réellement au pluralisme et qui souffrent d'une sous-capitalisation originelle.

B - RÉNOVER LES MODALITÉS DE SOUTIEN À LA MODERNISATION DE LA PRESSE

Le fonds de modernisation est alimenté par une taxe de 1 % sur la publicité hors médias. La modernisation étant parvenue à son terme, cette taxe portée à 1,5 % devrait être affectée à la restructuration du système de distribution et en particulier au portage matinal.

IV - RÉORGANISER LA DISTRIBUTION

A - RÉORGANISER LA VENTE AU NUMÉRO EN CONFIRMANT LE RÔLE DES MESSAGERIES

Il convient de repenser le rôle et le fonctionnement des dépôts de presse, dont le nombre ne devrait plus se réduire. Un cahier des charges garantissant les engagements réciproques devrait être élaboré avec les éditeurs. Enfin, le réseau des diffuseurs devrait être densifié par une amélioration des conditions de travail et de rémunération.

B - ENCOURAGER L'ABONNEMENT

Afin de mieux fidéliser le lectorat et répondre à ses attentes :

- inciter les particuliers à l'abonnement par des mesures fiscales ;
- améliorer l'acheminement des abonnements par La Poste et les autres sociétés de portage à domicile sur la base d'un cahier des charges, portant notamment sur la fréquence et les horaires de délivrance des quotidiens ;
- développer l'emploi et sa qualité dans les sociétés de portage

*
* *

L'avis a été adopté par 199 voix et 4 abstentions.

*
* *

Auditions effectuées par la section :

- M. Lucien Behr, directeur régional de SECAFI-ALPHA ;
- M. Jean-Pierre Bozo, président directeur général de *20 minutes* ;
- M. Marc Chabanne, directeur financier et administratif de *l'Humanité* ;
- M. Yves de Chaisemartin, président du Conseil supérieur des messageries de presse ;
- M. Jean-Marie Charon, ingénieur d'études au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- M. Jean-Marie Colombani, président du directoire du journal *Le Monde* ;
- M. Alain Cordier, président du directoire du groupe Bayard ;
- M. Edouard Coudurier, président directeur général du *Télégramme* ;
- M. Michel Delberghe, Union syndicale des journalistes CFDT-Le Monde ;
- M. Pierre Desfassiaux, secrétaire général du Syndicat national des journalistes ;
- M. Michel Diard, secrétaire général du SNJ-CGT ;
- M. Yves Espagnet, syndicat national de la presse et de la communication CFE-CGC/Le Progrès ;
- M. Bertrand Eveno, président directeur général de l'Agence France Presse ;
- M. François-Régis Hutin, président directeur général de *Ouest-France* ;
- M. Tristan Malle, syndicat général des journalistes Force ouvrière ;
- M. François d'Orcival, président de la Fédération nationale de la presse française ;
- M. Jean-Dominique Pretet, directeur général du groupe *l'Alsace* ;
- M. Gérald de Roquemaurel, président de Hachette Filipacchi médias ;
- M. Alain Seban, directeur du développement des médias - secrétariat général du gouvernement ;
- M. Michel Staniul, syndicat des journalistes CFTC/Le Progrès.

**« CONTRIBUTION AU LIVRE VERT SUR LE THÈME :
"FACE AUX CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES,
UNE NOUVELLE SOLIDARITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS" »**
Communication

Synthèse de la communication présentée par Madame Évelyne Pichenot au nom de la délégation pour l'Union européenne, adoptée par le Bureau lors de sa réunion du 5 juillet 2005.

Madame Évelyne Pichenot, membre du groupe de la CFDT, est présidente de la délégation pour l'Union européenne et membre de la section des relations extérieures.

*
* *

En 2005, la Commission européenne a lancé un Livre vert intitulé « *Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre les générations* ».

Avant de lancer une politique européenne concertée ou d'élaborer un règlement ou une directive, la Commission procède en effet souvent, très en amont, à une consultation ouverte à l'ensemble des acteurs européens et nationaux intéressés. Lorsqu'il s'agit d'un enjeu n'ayant pas encore été traité par les politiques communautaires, cette consultation s'opère notamment sous la forme de livres verts. Ces documents présentent sur la thématique retenue un éventail d'idées et posent un ensemble de questions afin d'ouvrir, à l'échelle de l'Union, une consultation et un débat, les parties, organisations et individus intéressés étant invités à exprimer par écrit leur avis sur les questions formulées avant une date limite.

Une vingtaine d'avis récents de notre assemblée ayant porté sur les aspects évoqués par ce livre vert, il a semblé utile au Conseil économique et social, conformément à son rôle consultatif auprès des pouvoirs publics, d'établir dans cette perspective une synthèse de ces travaux répondant aux nombreuses questions posées par le livre vert.

Le document de la Commission abordant six grandes problématiques, la délégation s'est efforcée d'y répondre en se fondant sur les positions récentes adoptées par notre assemblée.

Quant au **défi d'une natalité faible** évoqué par le livre vert, la communication aborde notamment de manière circonstanciée l'importance de la conciliation entre vie familiale et vie privée, d'une répartition plus équilibrée des responsabilités domestiques entre hommes et femmes et formule des propositions quant aux moyens de stimuler l'offre de structures de garde d'enfants.

S'agissant de la **contribution possible de l'immigration** pour compenser certains effets négatifs du vieillissement, la communication traite de la place que peut effectivement tenir en la matière l'immigration, des politiques à mettre en place pour intégrer ces migrants, en particulier les jeunes, et du rôle que pourraient jouer en la matière les instruments nationaux et communautaires.

Quant à l'**amélioration de l'intégration des jeunes générations**, la communication apporte un ensemble de réponses sur les aspects relatifs à l'amélioration de la qualité des systèmes de formation initiale, des moyens d'améliorer les transitions entre école et vie professionnelle et du rôle que peuvent jouer à cet égard le dialogue social et la société civile.

En réponse aux questions posées concernant l'**approche globale du « cycle de vie » active**, la communication souligne la nécessité de moderniser l'organisation du travail pour l'adapter aux besoins des différents groupes d'âge, et en particulier des jeunes, des quadragénaires et des salariés âgés, de faciliter l'intégration des jeunes couples dans la vie active en développant des formes diversifiées d'aménagement des cycles de vie, mais aussi d'améliorer les conditions d'emploi et les parcours professionnels, en rendant effective la formation tout au long de la vie.

Quant à la **nouvelle place des seniors dans la société**, l'accent est mis sur la nécessité d'inverser la pratique des cessations anticipées d'activité, de renverser l'attitude à l'égard des fins de carrière et d'instaurer un dispositif souple de retraite progressive pour les personnes de plus de soixante ans, un ensemble de préconisations étant par ailleurs présenté en matière de prévention sanitaire, notamment concernant la santé au travail.

Enfin, en matière de **solidarité envers les personnes très âgées**, sont formulées, entre autres, des propositions relatives aux moyens de répartir de manière équilibrée la prise en charge du « grand âge » entre familles, services sociaux et institutions, et à la formation de leurs personnels.

Par ce travail de synthèse et de mise en cohérence d'une vingtaine de ses travaux récents sur la démographie et la fécondité, l'immigration et l'intégration, l'amélioration de la situation des jeunes et de leur insertion professionnelle, l'emploi des actifs les plus âgés, la place nouvelle faite aux seniors et la solidarité entre les générations, notre assemblée entend poursuivre son implication dans les grands débats contemporains, pour lesquels l'apport de la société civile organisée est plus que jamais essentiel.

En s'efforçant d'éclairer le gouvernement dans la préparation de la position française sur ce livre vert, notre assemblée, s'inscrivant dans la lignée de ses travaux récents sur la stratégie de Lisbonne, souligne l'importance de la mise en œuvre des principes contenus dans la Charte des droits fondamentaux pour donner un sens à l'adaptation des systèmes de protection sociale, qui doivent être considérés comme un investissement productif.

En participant ainsi, pour la première fois, à une consultation publique lancée par la Commission européenne, elle entend par ailleurs marquer son engagement pour une Europe à la fois compétitive, sociale et solidaire, où chaque composante de la société de chaque âge doit avoir sa place.

Pour élaborer cette communication, la délégation pour l'Union européenne a procédé à l'audition de Monsieur Bernard Quintreau, Président de la section du Cadre de vie, rapporteur avec Messieurs Dominique Taddéi, Gérard Alezard, Jean Billet et Michel Gevrey, de l'étude « *Scénarii et stratégie pour une France plus active* », en juillet 2005, et rapporteur de l'avis « *Âge et emploi à l'horizon 2010* », au nom de la Commission spéciale du plan (2001).

La communication a été approuvée par le Bureau du Conseil économique et social au sein duquel sont représentés tous les groupes qui constituent l'assemblée après avoir été adoptée par la délégation à l'unanimité des membres présents.

*
* *

**« REDYNAMISER LE PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN :
QUEL RÔLE POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE ? »**

Autosaisine

Synthèse de l'avis présenté par Madame Chantal Lebatard, au nom de la section des relations extérieures, lors de la séance plénière des 11 et 12 octobre 2005.

Madame Chantal Lebatard, membre du groupe de l'UNAF, est vice-présidente de la section des relations extérieures et membre de la délégation pour l'Union européenne.

*
* *

La Conférence euro-méditerranéenne à haut niveau, qui se tiendra à Barcelone le 27 et 28 novembre 2005, dressera un bilan et définira de nouvelles actions pour l'avenir du Partenariat initié il y a dix ans entre les deux rives de la Méditerranée.

Malgré des résultats mitigés, l'intérêt vital et stratégique que représentent pour l'Europe, le Sud et l'Est de la Méditerranée, les défis considérables auxquels cette région du monde est confrontée, imposent une relance du processus.

Dans la continuité de précédents avis rendus sur cette question en 1998 et en 2000, le Conseil économique et social a souhaité contribuer à la réflexion engagée pour préparer ce dixième anniversaire, en mettant tout particulièrement l'accent sur le rôle de la société civile dans la redynamisation du partenariat euro-méditerranéen.

Dans cette perspective, les propositions de l'avis visent principalement à ;

- conforter le partenariat euro-méditerranéen dans toutes ses dimensions ;
- placer les sociétés civiles au cœur de ce Partenariat ;
- redynamiser le partenariat euro-méditerranéen par des politiques ciblées.

**I - CONFORTER LE PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN ET LUI
DONNER TOUT SON SENS**

Seule **une volonté politique forte**, réellement partenariale, peut permettre de faire face aux immenses défis dans cette zone géographique, notamment celui de la mondialisation et le défi démographique que représente l'arrivée sur le marché du travail, dans les quinze ans à venir, d'au moins 35 millions de jeunes au Sud et à l'Est de la Méditerranée.

Pour ce, le Conseil économique et social estime que la réunion de Barcelone des 27 et 28 novembre 2005 doit se tenir au plus haut niveau, entre chefs d'Etat et de gouvernement, et que la déclaration qui devrait y être proclamée constitue un véritable engagement de tous les partenaires avec un calendrier précis et des rendez-vous périodiques d'évaluation.

Pour notre Assemblée, il convient **d'institutionnaliser cette rencontre annuelle de haut niveau, de créer un secrétariat permanent** constitué sur une base paritaire, afin d'assurer le suivi des sommets et des conférences ministérielles et redéfinir le rôle du Comité EuroMed.

De toute évidence, une dimension partenariale plus marquée passe par une coresponsabilité des instances du Partenariat et une meilleure association des PTM à toutes les phases des programmes qui les concernent, y compris le contrôle et l'évaluation.

Par ailleurs, les deux dimensions constitutives de l'esprit même du Partenariat - **multilatéralité et globalité** - doivent être réaffirmées.

Un tel objectif implique tout à la fois de favoriser l'intégration régionale, de veiller à ce que la souplesse de la politique européenne de voisinage ne conduise pas à une accentuation du fractionnement de la zone, et à ce que soit établi un lien fort entre aspects démographiques, bonne gouvernance, progrès économique et social et libéralisation des échanges.

Ainsi, s'agissant plus particulièrement de la libéralisation des échanges agricoles, il conviendra de tenir compte des conditions de production fondamentalement différentes des deux côtés de la Méditerranée, tout en faisant de la production agricole un outil de développement rural, de promotion des femmes et de progrès social. La même approche globale doit guider les politiques en faveur de la création de petites entreprises.

Faute de cette vision intégrée et sans des actions soutenues, l'instauration à terme d'une zone de libre échange pourrait s'avérer contreproductive.

Afin de redonner **visibilité** et, par là, **crédibilité** au Partenariat, le Conseil économique et social souligne l'importance d'une politique plus active de communication (logo, portail, Internet, sensibilisation des médias et des leaders d'opinion, diffusion d'Euronews en langue arabe).

C'est dans cette perspective également que pourraient se réaliser des projets hautement symboliques du lien partenarial : mise en chantier du lien fixe entre le Maroc et l'Espagne, liaison ferroviaire performante entre Casablanca et Alexandrie, adoption de programmes pluriannuels pour l'approvisionnement en eau et la gestion des ressources hydriques.

De telles actions imposent une programmation budgétaire sûre, s'inscrivant dans la durée. Le Conseil économique et social recommande qu'à l'intérieur des perspectives financières qui seront arrêtées par l'Union européenne jusqu'en 2013, **une enveloppe spécifique soit affectée au partenariat euro-méditerranéen** et que soit mise en place **une banque de développement dédiée** au financement des grands programmes d'infrastructures et de développement économique.

II - PLACER LES SOCIÉTÉS CIVILES AU CŒUR DU PARTENARIAT

A - SOUTENIR PLUS ÉTROITEMENT LES ACTEURS DE SOCIÉTÉ CIVILE

Plus que les actions et les projets intergouvernementaux, ce sont les sociétés civiles qui ont assuré la vitalité du processus de Barcelone. C'est pourquoi le Conseil économique et social considère qu'il convient de soutenir l'émergence, la structuration et la coopération d'organisations des sociétés civiles, en aménageant un environnement législatif et administratif favorable au monde associatif, en encourageant le débat social et leur expression. Dans le même esprit, il estime que les recommandations de la plate-forme non gouvernementale EuroMed doivent être prises en compte. Par le truchement de leurs organisations -conseils économiques et sociaux, organisations syndicales, entrepreneuriales et associatives, ONG, collectivités locales- les sociétés civiles doivent être associées à la mise en œuvre et à l'évaluation des plans d'action engagés dans le cadre de la nouvelle PEV.

Enfin, la place des sociétés civiles sera pleinement reconnue si leur expression, par l'intermédiaire du dialogue entre les CES, notamment au sein du Forum euro-méditerranéen impulsé par le Comité économique et social européen, contribue à l'élaboration des stratégies.

B - REDYNAMISER LE PARTENARIAT PAR DES POLITIQUES CIBLÉES

Afin de renforcer la dynamique du Partenariat, il est nécessaire de reconnaître le rôle déterminant des acteurs du changement, notamment les femmes, les migrants et les jeunes et ce, en particulier grâce à l'action déterminée des principaux acteurs de la société civile organisée : organisations syndicales, ONG, associations, conseils économiques et sociaux.

- Le Conseil économique et social rappelle que, comme l'ont souligné les experts du PNUD, le développement économique des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée passe nécessairement par une participation accrue des **femmes** à l'activité économique, politique et sociale de ces pays. Il est partisan d'une politique plus active en leur faveur et demande avec insistance que les propositions formulées par la Commission et le Conseil, visant notamment la lutte contre l'analphabétisation des femmes, la mise en œuvre de programmes spécifiques de formation et d'insertion professionnelle, ainsi que d'accès au micro-crédit pour la création d'entreprises, bénéficient d'un financement et d'une attention prioritaires lors de l'élaboration et de l'adoption des programmes nationaux, négociés dans le cadre de la nouvelle politique de voisinage.
- La question des **migrations** entre les deux rives de la Méditerranée, inscrite à l'ordre du jour de la conférence, doit être abordée sans tabou, mais avec la volonté commune et partagée dans une perspective de co-développement, de faire en sorte que les flux migratoires, régulés en partenariat, soient mis au service du développement concerté des deux rives de la Méditerranée. La réalisation de cet objectif ne peut se

concevoir, selon le Conseil économique et social, sans une implication très étroite des différentes organisations de la société civile, par le truchement notamment des programmes de coopération décentralisée et des réseaux de partenariat mis en place par les acteurs de la société civile.

- De plus, l'esprit du Partenariat commande d'organiser, au mieux et de façon concertée, le maintien des liens affectifs, familiaux et sociaux des migrants avec leur pays d'origine tout autant que la valorisation de ce qui est commun aux deux rives de la Méditerranée.
- Dans une approche prospective, le Conseil économique et social souhaite que la jeunesse constitue également un axe prioritaire pour le Partenariat.
- Le Conseil économique et social souligne que la double question du défi démographique et de l'avenir des jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi ne pourra être relevée que par des efforts soutenus en matière d'éducation et de formation initiale, un renforcement de la mobilité et des contacts universitaires ainsi qu'une action déterminée d'élévation de leur niveau de formation professionnelle. L'adéquation de ces formations avec les emplois qui seront nécessaires pour faire participer pleinement les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée à une économie fondée sur la connaissance, telle qu'elle a été définie pour l'Union européenne par la stratégie de Lisbonne, nécessite une mobilisation et une concertation étroite des acteurs économiques et sociaux des deux rives de la Méditerranée.
- Afin que le dialogue et la compréhension mutuelle entre jeunes des deux côtés puissent progresser, notre Assemblée considère qu'il convient de renforcer le programme Euromed jeunesse. Dans le même esprit, elle ne peut que souhaiter la réussite de la Fondation Anna Lindh, instrument privilégié de dialogue entre les cultures. La réalisation de projets fortement symboliques pour les jeunes tels que l'Orchestre de l'Euro-méditerranée ou la proclamation d'une journée annuelle euro-méditerranéenne s'inscrivent la même perspective.

*
* *

C'est pourquoi le CES invite de façon pressante le gouvernement à porter ces propositions au niveau de l'UE pour qu'à Barcelone le Sommet s'engage résolument à redynamiser le Partenariat euro-méditerranéen.

*
* *

27 et 28 novembre 2005, Barcelone : célébration de dix ans de partenariat euro-méditerranéen. Le Conseil économique et social propose de le relancer en s'appuyant sur les sociétés civiles, afin de relever les défis de la région :

- la paix et la sécurité, toujours à construire ;
- les déséquilibres démographiques et économiques croissants dans une mondialisation accélérée ;
- la confiance mutuelle pour répondre aux aspirations démocratiques et pour aborder ensemble la question des migrations ;
- le défi posé à l'UE : quelles ressources ? Quelle politique extérieure commune ?

1. Pour le CES, l'efficacité du partenariat passera par :

- a) Une volonté commune, clairement marquée :
 - l'engagement solennel, à Barcelone, des chefs d'Etat et de gouvernement ;
 - des institutions spécifiques consolidées ;
 - des moyens financiers garantis à hauteur des défis.
- b) La mise en œuvre effective des trois dimensions du partenariat
 - la co-responsabilité des pays tiers méditerranéens dans les actions engagées ;
 - la globalité, pour lier les aspects démocratiques, économiques et sociaux, le progrès humain et le développement durable ;
 - la participation des sociétés civiles et leur expression, notamment par les CES et le Forum euro-méditerranéen animé par le Comité économique et social européen.
- c) Une appropriation part tous du partenariat, facilitée par :
 - une politique active de communication relayée par les médias et accessible partout : diffusion d'Euronews en arabe, Portail Internet, logo...
 - la réalisation de grands projets à valeur symbolique : lien fixe entre le Maroc et l'Espagne, programmes assurant la ressource en eau.

2. Trois directions prioritaires

- en faveur des femmes, qui doivent partout participer davantage à l'activité économique, politique et sociale ;
- pour une approche partenariale des questions de migration des personnes et des familles, et un co-développement bénéfique aux deux rives ;
- à destination des jeunes, auxquels le Partenariat doit proposer des perspectives d'avenir professionnel et humain, en lien avec le pacte européen pour la jeunesse de l'UE.

Le Partenariat engagé à Barcelone en 1995 est la seule chance de relever les défis en Méditerranée.

Le CES invite la France à porter cette conviction au sein de l'UE pour permettre la relance du **partenariat euro-méditerranéen** et faire de la Méditerranée, par ce moyen, « un lac de paix et de prospérité partagée ».

*
* *

L'avis a été adopté à l'unanimité des votants.

*
* *

Personnes auditionnées par la section :

- M. Hervé de Charette, ancien ministre des Affaires étrangères, président de l'Institut euro-méditerranéen ;
- M. André Janier, ambassadeur chargé du processus euro-méditerranéen au ministère des Affaires étrangères ;
- M. Gilles Kepel, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris ;
- M. Jean-Louis Reiffers, président du conseil scientifique de l'Institut de la Méditerranée ;
- M. Guillaume Sarkozy, président de l'Union des industries textiles, et M. Christian Larose, ancien secrétaire général de la Fédération CGT « textiles-cuir-habillement ».

**« LA PÊCHE, ACTEUR DE LA VIE DU LITTORAL MÉTROPOLITAIN :
L'HEURE DES CHOIX »**

Autosaisine

Synthèse de l'avis présenté par Monsieur Gérard d'Aboville, au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation, lors de la séance plénière des 25 et 26 octobre 2005.

Monsieur Gérard d'Aboville, membre du groupe des personnalités qualifiées, est membre de la section de l'agriculture et de l'alimentation.

*
* *

A l'aube du XX^e siècle, la société devient de plus en plus consciente de sa dépendance à l'égard des ressources naturelles. La pêche représente une des principales richesses tirées de la mer. Cette activité crée des emplois toujours précieux dans les zones côtières françaises et améliore la situation économique et sociale des régions dépendantes de la pêche. Elle constitue une activité structurante en termes d'aménagement du territoire.

L'avenir de la pêche, secteur très encadré tant au niveau communautaire que national, dépend de l'accès et de la conservation de la ressource mais également du renouvellement des structures de production et d'une modernisation de la mise en marché des produits de la pêche.

Le Conseil économique et social propose, pour conforter ce secteur vital pour l'économie du littoral métropolitain, l'adoption d'un dispositif qui fait appel à l'ensemble des acteurs de la filière.

I - LE CONSTAT

La pêche, pratiquée depuis les ports du littoral métropolitain, emploie, selon la direction des pêches, environ 20 000 marins. C'est donc aujourd'hui, à première vue, une activité relativement modeste si on la compare à d'autres secteurs de l'activité économique française. Si la situation de la pêche française semble marquée par une crise conjoncturelle, cette dernière est encore amplifiée par des causes structurelles.

La première de ces faiblesses est liée à la fois à un récent ralentissement de la hausse de la consommation des ménages et à la hausse du prix du gazole qui risquent d'obérer gravement les résultats financiers des entreprises de pêche. Cependant, cette situation conjoncturelle, qui inquiète les professionnels, ne doit pas masquer les problèmes structurels persistants et profonds qui sont de véritables défis pour toute la filière pêche. On peut citer notamment la flottille de pêche vieillissante, en constante diminution, la pénurie de main-d'œuvre, illustrée par le recours à de la main-d'œuvre étrangère, une dégradation des ventes à l'export et un accès à la ressource de plus en plus problématique.

Pourtant, malgré ces handicaps, la pêche demeure essentielle pour notre pays, pour de nombreuses raisons :

- le poisson, dont la consommation française par habitant est bien supérieure à la moyenne européenne, est de plus en plus apprécié tant pour ses apports nutritionnels que pour sa valeur gustative et la production française de produits aquatiques est largement insuffisante ;
- la pêche joue également un rôle essentiel dans la vie de nombreuses régions littorales. Elle représente une activité ponctuellement vitale. Les possibilités économiques de substitution, si elles sont réelles, sont essentiellement touristiques et donc saisonnières. **La pêche, quant à elle, génère une activité permanente avec de nombreux emplois induits** puisqu'on estime que, pour un emploi embarqué, il y a, selon les sources, de deux à quatre emplois à terre liés à la construction et l'entretien des navires, les équipements annexes, le déchargement et la transformation du poisson. La pêche est une activité structurante en termes sociaux comme en termes d'aménagement du territoire ;
- au-delà de ces arguments socio-économiques, la pêche est un formidable vecteur d'images.

Cependant, **les conditions du maintien de cette activité** ne peuvent s'imaginer qu'au regard de la législation européenne, la politique des pêches étant une compétence communautaire ; une situation inévitable dès lors que les pêcheurs de chaque État de l'Union européenne peuvent exercer leur activité dans l'ensemble des eaux communautaires. Il est bon de souligner que, sans cette disposition, la pêche hauturière française, basée dans nos ports métropolitains, n'existerait pratiquement plus, puisque plus de la moitié des prises de la flotte hexagonale s'effectue dans des eaux communautaires non françaises.

Face à une telle situation, on ne s'étonnera pas d'une réglementation complexe et draconienne.

Aujourd'hui, les pêches sont totalement administrées par l'Europe et ceci jusque dans leurs moindres détails. Un tel encadrement, s'il est nécessaire, n'est pas sans poser problème puisque la production reste, elle, très aléatoire, soumise d'une part à l'incertitude d'une activité de cueillette et, d'autre part, à des aléas extérieurs comme l'envolée actuelle du prix du gazole, qui peuvent, en quelques semaines, bouleverser son équilibre.

Ce secteur d'activité a incontestablement besoin d'un nouvel élan qui doit se traduire notamment par un renouvellement de la flottille de pêche, facteur de réduction des risques pour les équipages et gage d'avenir pour les entreprises et les ports de pêche.

Pour toutes ces raisons, le Conseil économique et social propose, dans son avis, diverses préconisations susceptibles de répondre aux préoccupations du secteur qui rejoignent celles exprimées par tous ceux qui ont en charge le souci d'équilibrer et d'aménager le territoire.

II - LA PROBLÉMATIQUE DE LA RESSOURCE

De par sa position géographique et ses diverses façades maritimes, la France métropolitaine est un des pays producteurs exploitant la plus grande variété d'espèces de poissons. Une bonne gestion de la ressource signifie donc une gestion de nombreux stocks différents. Certains d'entre eux sont stables, d'autres sont pleinement exploités et d'autres enfin sont surexploités, c'est-à-dire qu'ayant perdu leur capacité de renouvellement, ils tendent à disparaître.

Il faut ajouter que la pêche n'est pas le seul facteur de raréfaction de la ressource : pollutions, réchauffement climatique, oiseaux, prédateurs marins, pêcheurs non professionnels, affectent cette dernière dans des proportions difficilement mesurables.

Si ce phénomène de surexploitation est indéniable globalement, force est de constater que les observations récentes suggèrent un renouveau biologique de certains stocks qui intéressent nos pêcheurs du littoral atlantique. On constate cette évolution pour la langoustine, comme pour d'autres espèces au poids économique important.

Le problème consiste donc à **améliorer la qualité de l'évaluation de la ressource** car l'état des ressources marines et le niveau de prédation qu'elles sont aujourd'hui en mesure de supporter est l'enjeu de vives controverses. C'est pourquoi, il apparaît au Conseil économique et social indispensable d'associer les professionnels à un tel processus, la co-décision entraînant un comportement plus responsable. A partir de scénarii proposés par les scientifiques, des stratégies de gestion doivent être adoptées, permettant tout à la fois le relèvement des stocks sans entraîner la faillite de la production. Pour tenir compte de l'importance des capitaux investis dans ce secteur, il conviendrait également que **les quotas de pêche soient attribués sur une base pluriannuelle**, ce qui favoriserait une optimisation de la gestion des entreprises de pêche.

Par ailleurs, un autre débat est ouvert, afin de redéfinir au plan national les conditions d'accès à la ressource qui assureraient sa bonne gestion, un bon fonctionnement du marché ainsi qu'un aménagement régional économique et social, équilibré et pérenne. L'individualisation des quotas pourrait sembler une réponse pertinente, puisqu'elle aurait pour conséquence la responsabilisation du producteur, devenu gestionnaire d'une partie de la ressource.

Cette individualisation des quotas soulève toutefois les questions suivantes :

- les quotas seront-ils patrimonialisés, et donc transférables ?
- qui les attribuera, les gèrera, et selon quelles modalités ?

Afin d'éviter que les quotas individualisés ne soient constitutifs d'un droit, le Conseil économique et social se prononce pour un système de quotas collectivement gérés par les organisations de producteurs, puis individuellement et temporairement répartis entre les adhérents.

Le système actuel des contrôles effectués par les États donne aux pêcheurs l'impression que les étrangers sont toujours mieux traités dans leur propre pays. Justifiée ou pas, cette impression entraîne un réflexe de déresponsabilisation.

Pour assurer la survie de cette activité, il conviendrait d'optimiser les contrôles. Seuls des contrôles communautaires seraient à même de donner une image d'équité ; à défaut, ces contrôles devraient s'effectuer dans l'ensemble des pêcheries européennes sur des bases identiques. Par ailleurs, le Conseil économique et social souhaite une meilleure supervision, par les inspecteurs communautaires, des contrôles faits par les Etats membres.

Des contrôles rigoureux à terre, effectués sur les débarquements (tailles, quantités), devraient être généralisés et, dans la plupart des cas, préférés aux contrôles en mer.

III - LA PROBLÉMATIQUE DES FACTEURS ET DES STRUCTURES DE PRODUCTION

Assurer le renouvellement des navires

La flotte de pêche métropolitaine est vieillissante, ce qui accroît les risques d'accidents et entraîne aussi une inadaptation croissante aux contraintes de protection et de bonne gestion de la ressource. Par ailleurs, l'exigence de qualité, de plus en plus importante des consommateurs, et donc de la distribution, suppose la mise en place de nouveaux dispositifs à bord des navires. Les restrictions de flotte, qui ont permis de faire disparaître nombre d'anciens navires, n'incitent pas à construire de nouvelles unités, d'autant que la puissance est de plus en plus encadrée. La disparition des aides à la construction, depuis le 1er janvier 2005, augmente ce phénomène.

Le Conseil économique et social estime qu'il faut un nombre suffisant de navires ainsi qu'un flux économique de marchandises minimum pour maintenir l'équilibre d'une place portuaire. Par ailleurs, le Conseil économique et social souhaite que les aides à l'amélioration de la sécurité, des conditions de travail et de vie à bord, de l'hygiène et de la qualité des produits, ne concernent pas seulement les bateaux de plus de cinq ans, comme prévu par la réglementation communautaire, mais soient étendues à l'ensemble des navires de pêche dès lors que ceux-ci sont affectés à une première installation.

Promouvoir une politique d'installation des jeunes

Toute l'approche largement défendue en termes de « développement durable » des activités impose la pérennité des facteurs de production, en particulier du facteur humain. Aussi, ne mener aucune action spécifique favorable à l'installation des jeunes signifie nier l'objectif de durabilité. Seules des mesures d'incitation fiscales pourraient rendre attractif un investissement dans un navire de pêche.

Concourir à une amélioration de la rentabilité des entreprises de pêche

Il est indispensable que soient mises en place des aides pour inciter les pêcheurs à économiser l'énergie en leur facilitant l'acquisition d'équipements *ad hoc*.

Positiver l'image de la pêche

Le Conseil économique et social préconise la réalisation d'une enquête de perception de l'image afin de déboucher sur un diagnostic. Il serait également souhaitable que le secteur définisse une véritable politique de communication, avec la création d'un service de communication au sein du Comité national des pêches.

Prévenir les accidents

La pêche maritime reste en France le secteur d'activité qui compte le plus d'accidents du travail collectifs ou individuels. Chaque année un pêcheur sur sept est accidenté. Nombre de ces accidents sont dus à un déficit général de la culture de la sécurité, et en particulier de la sécurité individuelle, que l'on déplore parmi les pêcheurs. **Pour ces raisons, le Conseil économique et social recommande qu'un effort particulier soit conduit par toutes les régions maritimes à l'instar de ce qui a été fait en Bretagne.**

IV - LA PROBLÉMATIQUE DE LA VALORISATION DE LA PÊCHE ET DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS

Face à une situation concurrentielle nouvelle, créée par une internationalisation des marchés, la montée des produits d'aquaculture, les déficits structurels, la valorisation des produits doit être un objectif prioritaire.

Mieux différencier les produits

Cela suppose une identification claire et précise des poissons. A l'heure actuelle, l'identification de l'origine des produits, telle que « Atlantique Nord-Est », est beaucoup trop vague. C'est pourquoi, il conviendrait de la remplacer par une identification par mer (ex : mer d'Iroise, golfe de Gascogne...). Ce travail de réflexion entre dans les compétences de l'OFIMER.

Si la fraîcheur et la qualité du produit restent un critère déterminant, aujourd'hui, les préoccupations des acheteurs se portent également sur d'autres critères, ce qui implique une réflexion autour de labels incluant, notamment, le facteur écologique.

Moderniser le rôle des halles à marée dans le processus de commercialisation

La halle à marée a aujourd'hui un double rôle : rôle de plateforme logistique d'abord et de lieu de mise en marché ensuite.

Il conviendrait donc, tout en conservant leur rôle logistique, de généraliser l'interconnection des criées pour une mise en marché plus globale. L'élargissement de la mise en marché évitera les déséquilibres microéconomiques, diminuera les occasions d'intervention et de retrait et donnera plus de transparence et de vérité aux prix.

Mettre en place des instruments de couverture de risque de prix

Il semble que, dans l'immédiat, l'instauration d'un véritable marché à terme, comme pour les produits agricoles, soit difficile à mettre en place. Des études sont actuellement en cours qui permettront d'en tester la faisabilité.

Tels sont les choix auxquels le secteur est confronté, mais c'est en lui-même qu'il doit trouver les énergies nécessaires à son évolution, il en a toutes les capacités

*
* *

Pour le Conseil économique et social, diverses mesures doivent contribuer à pérenniser la pêche sur le littoral métropolitain :

- les professionnels, premiers observateurs des mers, doivent être mieux associés au processus de décision devant conduire à une gestion durable de la ressource et des activités de pêche ;

- toutes modifications brutales des quotas de pêche, actuellement attribués annuellement à chaque État, au niveau communautaire, doivent être évitées, car elles peuvent avoir des conséquences définitives et condamner une flottille ou un port de pêche. Par ailleurs, il conviendrait que ces quotas soient attribués sur une base pluri-annuelle ;

- une individualisation des quotas favoriserait la responsabilisation des producteurs. Le Conseil économique et social se prononce pour un système de quotas gérés collectivement par les organisations de producteurs et temporairement concédés à leurs adhérents ;

- une concertation entre les comités régionaux des pêches et les organisations de producteurs regroupées sur une base régionale est préconisée par le Conseil économique et social pour établir une cohérence dans l'attribution des droits à produire ;

- les contrôles sont un moyen d'éviter les pratiques illégales de pêche. Pour le Conseil économique et social, à défaut de contrôles communautaires, ces contrôles devraient s'effectuer sur des bases identiques, définies au niveau communautaire, et associer des contrôleurs de nationalité différente ;

- la modernisation de la flotte ne peut que contribuer à la doter des outils nécessaires à une saine gestion des stocks, à plus de sécurité à bord et à un meilleur rendement social. Pour le Conseil économique et social, il faut un nombre suffisant de navires ainsi qu'un flux économique de marchandises minimum pour maintenir l'équilibre des ports de pêche ;

- un dispositif d'incitations fiscales pourrait contribuer à promouvoir l'installation des jeunes ;

- une véritable politique de communication du secteur doit être menée, avec la création d'un service de communication au sein du Comité national des pêches ;

- un effort de prévention des accidents doit être entrepris, à l'instar de ce qui a été fait en Bretagne ;

- le rôle des halles à marée dans le processus de commercialisation doit être modernisé en généralisant l'interconnection des criées pour une mise en marché plus globale ;

- la valorisation des produits de la pêche fraîche, s'appuyant sur une démarche de différenciation des produits, est un objectif prioritaire ;
- la mise en place d'instruments de couverture de risque de prix est une piste à expérimenter, afin de régulariser le revenu des acteurs de la filière pêche.

*
* *

L'avis a été adopté à l'unanimité des votants.

*
* *

Personnes auditionnées par la section :

- Mme Marie-France Cazalère, directrice de l'OFIMER ;
- M. Pierre-Georges Dachicourt, président du Comité national des pêches ;
- M. Michel Gibraine, directeur général du Crédit maritime ;
- M. Yves Perraudeau, directeur de l'IUP « banque finance » de l'université de Nantes, chercheur en économie des pêches, accompagné de M. Jean-Loïc Bégué-Turon, courtier sur les matières premières agricoles ;
- M. Jean-Yves Perrot, président directeur général de l'IFREMER, accompagné de Mme Pascale Pessey-Martineau, chargée des relations institutionnelles ;
- M Hervé Thomas, directeur général de la CCI Quimper-Cornouaille.

**« L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE
DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE »**
Autosaisine

Synthèse de l'avis présenté par Monsieur Hubert Bouchet, au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie, lors de l'assemblée plénière des 25 et 26 octobre 2005.

Monsieur Hubert Bouchet, membre du groupe de la CGT-FO, est vice-président de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie et membre de la section de l'agriculture et de l'alimentation.

*
* *

Depuis un demi-siècle, le changement technique ne cesse d'entretenir un « bouleversement » sans cesse amplifié par le déploiement de la connaissance.

Pour l'individu, l'espace des possibles personnels et professionnels se fonde de plus en plus sur des capacités ancrées dans le savoir. Pour les collectivités, les ressources stratégiques sont devenues celles de la connaissance et le lien entre activités et territoire s'en trouve modifié au bénéfice d'une dynamique de localisation privilégiant les ressources intellectuelles, comme facteur principal d'attractivité.

Le terme d'économie de la connaissance caractérise cette situation nouvelle de l'activité productive dont la vigueur créatrice est liée à la fertilité intellectuelle de la société toute entière, thème sur lequel le Conseil économique et social, à l'instigation de Paul Delouvrier, s'interroge depuis, maintenant, vingt ans.

Par la Stratégie de Lisbonne qui entend privilégier la compétitivité par la novation, la création et l'innovation, l'Union européenne a fait le choix de la croissance économique fondée sur une dynamique de mobilisation de la connaissance au service de l'emploi.

Cette stratégie doit, pour remplir son objectif, être actualisée afin de tenir compte notamment de la « donne » internationale et de l'élargissement de l'Union européenne et des moyens appropriés sont à mettre en œuvre pour en faire l'affaire de tous.

Les gouvernements devraient alors faire œuvre de pédagogie et persuader que l'entrée dans la société de la connaissance est sans alternative pour permettre le développement de l'activité productive et la consolidation de la cohésion européenne par l'objectif du plein et meilleur emploi.

A ce stade, le Conseil économique et social encourage à la constitution d'un « *espace européen de la connaissance* », à même de donner un nouveau souffle à la stratégie.

I - UN IMPÉRATIF : CRÉER LES CONDITIONS D'UN TERREAU FAVORABLE

a) Pour les individus

Aux côtés des parents et avec eux, l'école doit avoir pour objectif premier d'apprendre à apprendre à chacun dans sa singularité.

En ce sens, le Conseil économique et social approuve les objectifs majeurs décidés par le conseil des ministres de l'éducation en 2001, à savoir :

- amélioration de la qualité et de l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ;
- l'assurance que ceux-ci soient accessibles à tous ;
- l'ouverture de l'éducation et de la formation au monde extérieur.

Au-delà de l'enseignement et de la formation, la société de la connaissance doit devenir l'affaire de chacun, et exige la mobilisation de tous les acteurs. Elle doit sortir du cénacle des spécialistes et experts.

A cet égard, le Conseil économique et social souligne le rôle déterminant des parents, des familles et plus largement des éducateurs. Il importe qu'ils aient bien conscience de leur influence majeure sur l'attitude des enfants dès leur plus jeune âge et puissent, dans ce domaine, recevoir par une politique familiale cohérente et efficace, le soutien approprié pour pouvoir donner les meilleures chances à chacun.

b) Pour les « organisations » : environnement et infrastructures de la société et de l'économie de la connaissance

En premier lieu, dans **l'enseignement supérieur**, le Conseil économique et social engage au développement d'un réseau européen et international d'Universités, de grandes écoles et d'entreprises, qui est une nécessité dans un contexte de mondialisation accrue des échanges et des activités productives.

De plus, la césure entre la formation initiale et la vie professionnelle est encore actuellement trop marquée. C'est pourquoi les dispositifs tels que le congé individuel de formation, le droit individuel à la formation, la validation des acquis de l'expérience et le bilan de compétences constituent d'excellents leviers pour « assurer le lien entre formation initiale et formation tout au long de la vie ».

Pour y parvenir, notre assemblée réaffirme l'importance de développer des stratégies « d'apprenance » tout au long de la vie, cohérentes et bénéficiant d'un soutien financier approprié, couvrant les activités de développements formelles et non formelles, afin d'assurer le développement personnel et professionnel de tous.

En deuxième lieu, le renforcement de **l'effort de recherche**, tel qu'il est prévu dans la Stratégie de Lisbonne doit prendre rang d'obligation catégorique aux niveaux national et communautaire. Les moyens de la recherche sont à sanctuariser et à soustraire aux régulations budgétaires conjoncturelles. Le développement de l'exécution et du financement de la recherche fondamentale doit être articulé à tous les niveaux. Une part importante des PCRD devrait être

réservée pour la recherche fondamentale et, au-delà, toute mesure visant à dépasser les cloisonnements nationaux doit être encouragée.

Les institutions ou organisations de toute nature ayant pour vocation la circulation de la connaissance dans le tissu économique, notamment en direction des plus petites structures mais aussi de celles-ci vers les plus grandes entreprises, doivent être renforcées dans leur action.

Le contexte économique et scientifique des décennies à venir commande d'opérer des choix stratégiques qui influenceront sur la structuration de l'appareil de recherche comme sur celui de la production. Une réflexion prospective – au niveau national et surtout communautaire – doit conduire à sélectionner quelques domaines stratégiques.

Conjointement à la relance de la Stratégie de Lisbonne, la Commission a pour ambition de construire une société de l'information fondée sur un large usage des TIC dans les services publics, les entreprises et les ménages.

Le nouveau cadre stratégique proposé par la Commission pour réactiver le processus de Lisbonne : « 2010 - une société européenne de l'information pour la croissance durable et l'emploi » est destiné à favoriser l'émergence de services à nouveaux contenus - convergence entre les services de communication électronique, ceux de la société de l'information et les services diffusés par les médias - au sein d'une économie numérique ouverte et compétitive, fondée notamment sur la puissance croissante de calcul des ordinateurs.

En troisième lieu, **dans le domaine économique**, la mise en œuvre d'une politique économique prenant pleinement en compte les secteurs de production de biens et les services et notamment les petites, voire très petites entreprises, doit être favorisée. A cet égard, pour le Conseil économique et social, il est désormais temps de mettre en place une véritable stratégie à destination de ces structures et pas uniquement en faveur des « jeunes pousses ».

En quatrième lieu dans le domaine de la promotion de « **l'organisation apprenante** » qui participe pleinement de la société du savoir, le Conseil économique et social recommande de généraliser les pratiques liées à l'analyse et l'anticipation du changement au sein des systèmes et de leur environnement ; à l'acquisition et au développement des capacités à questionner à la mise en place de directions suffisamment souples pour transformer de façon constante l'organisation. Il constate que les pertes de compétitivité pour une entreprise pourraient souvent être évitées par une meilleure gestion prévisionnelle des savoirs, des savoirs-faire, de l'organisation et des compétences vitales.

II - LA MISE EN PRATIQUE DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

a) Les bases du futur

De l'école et plus généralement du parcours initial allant jusqu'à l'incorporation à l'activité professionnelle, au cours de laquelle d'autres modalités « d'apprenance » prendront le relais pour le Conseil économique et social, tout doit être mis en œuvre pour ménager ce qui convient le mieux à chacun, porteur d'un potentiel qui a besoin de bases solides pour se développer.

Or la situation de l'école primaire et de l'enseignement supérieur français en font deux maillons faibles qui fragilisent tous les autres maillons comme il en va dans toute chaîne.

Un écart significatif pointe négativement la France, par exemple dans l'enseignement supérieur. Seuls 37 % d'une génération accèdent à l'enseignement supérieur alors que la moyenne est de 51 % dans les pays de l'OCDE.

A cela s'ajoute la désaffection pour les études scientifiques. Par exemple, entre 1996 et 2002, les effectifs d'étudiants inscrits en science de la matière et de la vie ont été réduits de 37 000, soit 9 %.

Cette défaveur concernant les études scientifiques n'est pas sans retour si l'on en croît des expériences étrangères.

Au-delà, il faut accentuer le rôle des médias, alors restaurés dans l'une de leurs fonctions nobles qui est celle de sensibiliser, d'informer et partant d'instruire le grand public.

b) De « l'art d'exécution » pour l'économie de la connaissance

Les outils du pilotage de la politique de la connaissance sont largement à inventer. Dans le champ des organisations et donc de l'entreprise, il restera à imaginer l'élaboration d'un diagnostic de la connaissance qui comporterait des éléments quantitatifs et qualitatifs. Au nombre des premiers existe déjà le montant des investissements de recherche, en innovation, en formation... Les seconds n'existent pas.

Pareil diagnostic associant tous les acteurs ferait naître, pour l'entretenir et l'amplifier, une culture collective de la connaissance équilibrant signes du futur et traces du passé. Pour tous et pour chacun, pareilles pratiques génèreraient une culture de la connaissance établie à l'intérieur d'un pacte de confiance constamment entretenu par le dialogue éclairé.

*
* *

La Stratégie de Lisbonne se présente comme la volonté commune de répondre au défi de la mutation de la société industrielle en prenant appui sur l'intelligence, la connaissance et l'innovation. Il est indispensable que ce défi soit relevé.

Pour ambitieux que cela soit, accepter l'augure de pareilles perspectives procède d'un pari à tenir pour construire l'avenir sur ce que l'être humain a en propre dans l'univers : l'esprit créateur

*
* *

L'avis a été adopté à l'unanimité des votants.

*
* *

Personnes auditionnées par la section :

- Mme Maria Joao Rodrigues, ancienne Conseillère spéciale de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne chargée du suivi de la stratégie de Lisbonne ;
- M. Raymond Cointe, Secrétaire général adjoint du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (SGCI).

**« LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES
AU SERVICE DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE »**
Autosaisine

Synthèse de l'avis présenté par Monsieur Henri Feltz, au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture, lors de la séance plénière des 25 et 26 octobre 2006.

Monsieur Henri Feltz, président du groupe des Français établis hors de France, de l'Épargne et du Logement, est membre de la section du cadre de vie, membre suppléant de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes, et membre de la délégation pour l'Union européenne.

*
* *

En mars 2000, l'Union européenne s'est donnée l'objectif de devenir, à l'horizon 2010, « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ». Cinq ans plus tard, le Conseil européen a procédé à « *un recentrage des priorités sur la croissance et l'emploi* » et a notamment encouragé le Comité économique et social européen (CESE) à établir un « *réseau interactif d'initiatives de la société civile* ». Notre Assemblée a ainsi été sollicitée par le CESE pour contribuer à l'élaboration d'un rapport de synthèse dans la perspective du prochain sommet de printemps.

Ce projet d'avis définit les grandes lignes des politiques économiques qui conditionnent, pour le Conseil économique et social, la réussite de cette stratégie.

**1. L'objectif d'un taux de croissance de 3 % par an n'a plus été
réalisé depuis l'an 2000**

Au cours des dix dernières années, la croissance de l'Union n'a dépassé qu'en 2000 (avec + 3,7 %, bien au-dessus du potentiel de 2 % généralement admis) l'objectif de 3 % adopté à Lisbonne, avec toutefois une grande dispersion (de + 3 % en Italie à + 9,2 % en Irlande), la France (+ 4,1 %) se situant légèrement au-dessus de la moyenne. Il est vrai que cette norme a peu de signification, les pays en phase de rattrapage ne devant pas être exagérément freinés, tandis que c'est plutôt la régularité de la croissance qui importe pour les plus développés. De plus, le concept de PIB est mal adapté à la logique de développement durable, la croissance par habitant étant, par ailleurs, une variable tout aussi importante dans une Union où ce rapport va de 1 à plus de 5.

2. La France et l'Europe souffrent d'abord du chômage et du sous-emploi

La persistance du chômage de masse, la montée du temps partiel contraint et des autres formes atypiques d'emplois - dont on sait la responsabilité dans la recrudescence du nombre de « travailleurs pauvres » - ont partie liée avec cette croissance atone. Pour y remédier, il serait nécessaire de recourir à des mesures plus énergiques de soutien de l'activité, de création d'emplois et de traitement social du chômage et de mettre en oeuvre, en conjuguant les efforts nationaux et communautaires, des dépenses d'infrastructures et des projets de recherche-développement ambitieux.

3. Il convient d'agir sur chacune des composantes du PIB

- En assurant une progression de la consommation des ménages (près de 60 % du PIB de l'UE25), pour des raisons d'efficacité économique (procurer des débouchés aux entreprises) et de justice sociale (partager équitablement les fruits de la croissance). Cela implique d'agir simultanément sur plusieurs leviers (création d'emplois de bonne qualité, augmentation du pouvoir d'achat des revenus d'activité) afin de parvenir à un partage de la valeur ajoutée plus favorable à la croissance (niveau suffisant des rémunérations, moindres disparités entre les revenus).

- En encourageant les entreprises à développer leurs investissements (plus de 20 % du PIB de l'UE25), qui sont au coeur d'une perspective de croissance à moyen et long terme. Cela suppose de se pencher sur les améliorations à apporter du côté de l'offre (recherche-développement, innovation...) comme de la demande (perspectives de commandes à l'international et sur le marché domestique).

- En confortant l'excédent du commerce extérieur, qui représente une part minime du PIB de l'UE25 mais dont les variations impactent significativement la croissance. Cela nécessite de se tourner davantage vers la production de biens et services de haute qualité, ce qui soulève notamment la question de la politique industrielle européenne. Mais il faut également veiller à ce que ces efforts ne soient pas annihilés par le niveau du taux de change.

4. Un déséquilibre existe désormais au détriment du social et de l'environnement

La Stratégie de Lisbonne visait, à l'origine, à « préparer la transition vers une économie compétitive, dynamique et fondée sur la connaissance » et à « moderniser le modèle social européen en investissant dans les ressources humaines et en créant un Etat social actif ». C'est le Conseil européen de Göteborg qui a ajouté la dimension de l'environnement en juin 2001. Ces trois axes forment un ensemble indissociable qu'il conviendrait de valoriser plutôt que de privilégier le seul objectif de compétitivité comme c'est le cas notamment avec les huit mesures-clés inscrites par la Commission dans son « programme communautaire de Lisbonne ».

5. La poursuite simultanée des différents objectifs pourrait se révéler contradictoire

Les indicateurs essentiellement quantitatifs de Lisbonne ne permettent pas de mesurer les avancées réalisées au plan qualitatif, alors même que l'équilibre entre ces deux dimensions est expressément recherché : ainsi, tout se passe ainsi comme si l'élévation du taux d'emploi était considérée comme positive quelles que soient les conditions de rémunération, le statut, la durée du travail associés aux emplois concernés. Au demeurant, les différents objectifs ne sont pas nécessairement compatibles : par exemple, la hausse du taux d'emploi peut être obtenue par le biais d'une augmentation du travail non qualifié, provoquant une réduction non souhaitée des gains de productivité. Plus généralement, ce processus relève d'une approche partielle de la cohésion sociale qui, en focalisant l'attention sur les plus démunis, laisse de côté des éléments tels que la montée des inégalités ainsi que des emplois à statut social dégradé, un niveau élevé de chômage ou les mutations de toutes natures qui fragilisent de larges pans de nos sociétés.

6. La réussite des réformes structurelles repose d'abord sur l'adhésion des citoyens

L'affaiblissement du degré de solidarité et la montée des insécurités économiques et sociales qui accompagnent l'atonie européenne ne peuvent qu'engendrer des comportements de précaution au détriment de la consommation. Seule la conviction que les gouvernements sont déterminés à stimuler la croissance et à réaliser le plein emploi pourrait modifier les anticipations des agents. *A contrario*, en rendant l'avenir structurellement instable, les stratégies de concurrence fiscale et sociale ne font qu'aggraver cette situation, nul ne sachant quel pan des services publics ou de la protection sociale sera remis en cause.

7. La politique économique doit mieux articuler politique de l'offre et soutien de la demande

Les réformes structurelles ne produisent leurs effets qu'à moyen ou long terme et sont même susceptibles de se traduire par un freinage temporaire de la croissance. Si, faute d'une gestion active de la demande, l'économie n'est pas maintenue au plus près de son potentiel, le chômage progresse rapidement, ce qui risque d'enclencher une spirale dépressive. Or un dosage adapté des instruments de la politique économique peut permettre de combiner efficacement souci de l'offre et attention pour la demande, horizon de court et de moyen terme.

8. La réforme du Pacte de stabilité et de croissance doit encore faire ses preuves

La réforme du Pacte de stabilité et de croissance s'explique par les difficultés rencontrées dans la surveillance des finances publiques. Elle ne sera utile que si elle permet de passer d'un dispositif « automatique » à une démarche collective au service de la croissance et de l'emploi. Dans ce cadre, le souci d'amélioration de la gestion des administrations publiques doit conduire à s'interroger sur les choix récemment opérés en matière fiscale qui se traduisent notamment par le tassement de leurs ressources.

9. La question du budget de l'Union n'a pas été abordée dans un esprit de responsabilité suffisant

Une Europe disposant d'un budget adéquat pourrait soutenir efficacement les politiques nationales d'allocation et de redistribution tout en contribuant à la stabilisation économique. Le maintien des politiques traditionnelles (agriculture, aides régionales) pourrait alors aller de pair avec la mise en oeuvre de nouvelles priorités (recherche et innovation, éducation, formation...), tout en permettant aux nouveaux Etats-membres d'accélérer leur convergence, limitant ainsi les risques de dumping fiscal et social. C'est pourquoi, notre Assemblée regrette vivement l'exigence formulée par six Etats - parmi lesquels la France - de limiter le budget à 1 % du PIB de l'Union.

10. La crise de confiance qui affecte l'euro ne doit pas être prise à la légère

Un consensus se dégage pour souhaiter que la Banque centrale européenne (BCE) prenne en compte la faible hausse des prix à la consommation et le gonflement du prix des actifs financiers et immobiliers, en intégrant davantage dans ses objectifs la préoccupation de la croissance et de l'emploi. En tout état de cause, il serait particulièrement inopportun de procéder à un relèvement des taux directeurs qui ne ferait que renforcer l'appréciation de l'euro déjà pénalisante pour nos exportations. L'hypothèse d'une intervention concertée sur le marché des changes ne devrait pas être exclue. Mais il faut surtout prendre la mesure de la crise de confiance qui affecte l'euro au sein des opinions publiques européennes en rendant plus tangibles pour les citoyens les bénéfices de l'Union économique et monétaire.

11. Le processus de Cologne mériterait d'être enfin sérieusement activé

Le processus de Cologne, qui associe les partenaires sociaux aux instances européennes dans un échange sur les orientations à court et à long terme, a déjà permis de progresser vers une compréhension commune de la situation économique. Le « dialogue macroéconomique » mériterait, à présent, de devenir le lieu d'une véritable concertation sur les questions budgétaires, monétaires, des salaires et des revenus.

12. Les responsables européens et nationaux doivent entendre le message des opinions publiques

L'établissement des « programmes nationaux de réforme » (PNR) est de nature à améliorer la cohérence des politiques menées par chacun des Etats. Toutefois, la brièveté des délais impartis pour la transmission des PNR à la Commission pour cette première année (mi-octobre 2005) n'a pas rendu possible une concertation approfondie avec les parlements nationaux et les sociétés civiles. Cette première expérience doit donc être mise à profit pour en réunir les conditions lors des exercices futurs. En s'appuyant sur l'amélioration de sa pertinence au regard des aspirations des peuples, les Conseils économiques et sociaux (et institutions similaires) des pays membres de l'Union ainsi que le

Comité économique et social européen peuvent contribuer à ce que cette stratégie soit effectivement mieux comprise et mieux acceptée.

*
* *

L'avis a été adopté par 153 voix contre 23 et 23 abstentions.

*
* *

Personnes auditionnées par la section :

- Mme Maria Joao Rodrigues, ancienne conseillère spéciale de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne chargée du suivi de la stratégie de Lisbonne ;
- M. Raymond Cointe, secrétaire général adjoint du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (SGCI)

**« CONTRIBUTION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL AU
PACTE EUROPÉEN POUR LA JEUNESSE »**
Communication

Synthèse de la communication présentée par Madame Elisabeth Morin, au nom de la délégation pour l'Union européenne, adoptée lors de la réunion du Bureau du 11 octobre 2005.

Madame Elisabeth Morin, membre du groupe des personnalités qualifiées, est vice-présidente de la délégation pour l'Union européenne et membre de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire

*
* *

En mars 2005, le Conseil européen adoptait un Pacte européen pour la jeunesse visant, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, à améliorer l'éducation, la formation, la mobilité, l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des jeunes européens, tout en facilitant la conciliation entre activité professionnelle et vie familiale. Le Pacte doit garantir la cohérence des initiatives à prendre dans ces domaines et servir de point de départ à une mobilisation forte et continue en faveur des jeunes.

Par cette contribution, le Conseil économique et social, engagé depuis 2002 dans la préparation des sommets annuel de printemps, vise à apporter au gouvernement français, avant que celui-ci élabore son programme national de réformes, une synthèse des propositions issues de ses travaux récents portant sur cette question essentielle pour le développement de notre pays, son dynamisme et sa cohésion sociale.

I - PROMOUVOIR LA RÉUSSITE SCOLAIRE

L'éducation doit répondre au défi de la mobilité professionnelle et de la création de valeur ajoutée fondée sur le savoir et le développement des technologies de la communication.

1. Fonder les contenus d'enseignement, pensés en termes de « compétences à acquérir », sur un socle commun de connaissances

Outre la lecture, l'expression écrite et orale, le calcul et l'acquisition des repères temporels et spatiaux dans le primaire, doivent notamment tenir une place essentielle dans le socle commun la maîtrise d'une langue étrangère, les technologies de l'information et de la communication, la culture scientifique et technologique.

La place de la dimension européenne dans les contenus d'enseignement devrait être renforcée et des efforts menés pour encourager à l'élargissement de la reconnaissance mutuelle des diplômes.

2. Accentuer les efforts quant aux sorties précoces ou sans diplômes

La lutte contre les sorties du système scolaire sans qualification constituant une priorité nationale, la veille éducative et la lutte contre l'échec scolaire doivent être renforcées, les dispositifs-relais et le suivi individuel jouant à cet égard un rôle important.

L'action en faveur des ZEP doit être maintenue et améliorée. Pour les jeunes sortis du système éducatif sans qualification, la possibilité d'une formation différée financée par la solidarité nationale, concrétisation de l'attachement de la société à l'ensemble de sa jeunesse, doit être envisagée.

L'accent doit être mis sur la pédagogie de la réussite, l'application de la loi de juillet 1998 et l'organisation de parcours d'insertion permettant, par la création de passerelles, l'acquisition et la validation progressive de qualifications.

3. Lutter contre discriminations et inégalités en matière de formation

Notre assemblée souligne la nécessité de lutter contre les discriminations ethniques et les comportements sexistes. Les enfants en situation de handicap doivent de même être mieux pris en charge.

Pour favoriser l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur, le système d'aide aux étudiants mérite d'être repensé, un sixième niveau de bourse devant notamment être créé pour les étudiants issus des familles des classes moyennes. Les efforts des universités dans le suivi des jeunes entrant en premier cycle doivent être accrus, avec la mise en place de tutorats.

4. Transformer l'orientation en un processus continu et valorisant

L'orientation doit reposer sur une mise en cohérence des offres de formation avec le parcours personnel du jeune, sur la valorisation de ses potentialités, l'adhésion du jeune et de sa famille ainsi que sur une analyse prévisionnelle des besoins de la société et de l'économie. Notre assemblée juge nécessaire de revaloriser les filières technologiques et professionnelles, notamment par une meilleure information sur les métiers, et d'inscrire les acquis scolaires dans un parcours continu de formation.

5. Favoriser la mobilité des jeunes en Europe

Il convient de développer la maîtrise des langues étrangères, la mobilité des jeunes et des étudiants à l'intérieur de l'Union européenne ainsi que le volontariat international en entreprise et les séjours européens d'échange.

6. Rendre effective la formation tout au long de la vie

Cela nécessite, dans les entreprises, une meilleure connaissance des compétences des salariés et des démarches d'anticipation sur les compétences à développer par rapport à l'évolution des métiers, les actions de formation devant aussi s'adapter à l'élargissement des publics.

II - FAVORISER L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI DES JEUNES

1. L'emploi, premier facteur d'insertion des jeunes

L'obtention d'un emploi durable demeure l'un des facteurs indispensables à l'insertion du jeune adulte. L'insertion professionnelle réussie des jeunes diplômés comme de ceux qui ont un faible niveau de qualification passe alors, entre autres, par un rapprochement des logiques de la formation et de l'activité professionnelle.

2. Une démarche accompagnée de formation-insertion professionnelle

Le monde du travail doit être mis au cœur du dispositif de projet de formation-insertion, les autres partenaires de l'accompagnement – le jeune, sa famille, l'école, les intervenants sociaux, les associations – ayant aussi un rôle important à jouer.

Les relations entre catégories d'employeurs et formation initiale doivent être renforcées pour mieux anticiper les besoins des entreprises en termes de métiers et de formation. Il serait en outre utile d'ouvrir davantage les entreprises aux jeunes pour valoriser certaines branches d'activités ou métiers.

Stages professionnalisants, tutorat et alternance emploi/formation devraient être développés et une réflexion engagée sur les conditions pratiques de mise en œuvre de l'alternance. La délivrance d'une carte d'apprenti devrait être assortie des mêmes avantages que ceux offerts aux étudiants.

Des passerelles devraient être proposées, grâce à la validation des acquis, entre formation professionnelle et Université et une meilleure articulation recherchée, pour les filières professionnalisantes, entre DEUST, DUT et licences professionnelles.

3. L'égalité professionnelle, un impératif à réaffirmer

L'orientation des jeunes filles à l'issue de leur scolarité résulte encore trop souvent d'un processus d'exclusion de certaines filières. Aussi, les efforts des pouvoirs publics et partenaires sociaux pour promouvoir l'égalité professionnelle hommes/femmes doivent-ils être soutenus.

L'insertion professionnelle des jeunes de l'Outre-mer français doit de même être favorisée.

4. Dynamiser l'offre de travail

Le passage de la formation initiale à la vie active diffère fortement entre jeunes travailleurs traités selon les règles du droit commun et débutants singularisés du reste de la main d'œuvre.

Entreprises et Fonction publique devraient, dans leur recrutement, cesser de procéder à une sur-sélection de la main d'œuvre s'opérant notamment au détriment des jeunes, et organiser des parcours d'insertion qualifiants pour des jeunes salariés nécessitant une formation complémentaire à l'emploi.

5. Améliorer les dispositifs pour l'emploi ouverts aux jeunes

Le contrat de professionnalisation, créé à l'initiative des partenaires sociaux, représente l'une des voies qu'il convient de mobiliser à l'égard des jeunes qui rencontrent des difficultés d'insertion dans le monde du travail. Les modes d'accès à l'emploi doivent par ailleurs être pensés dans leur globalité pour que les dispositifs particuliers constituent une aide ponctuelle, permettant de rejoindre le droit commun du marché du travail.

6. Un encouragement à la créativité et à l'esprit d'entreprise des jeunes

Les jeunes chercheurs doivent pouvoir accéder rapidement à des responsabilités, monter leur propre équipe de recherche ou leur entreprise. La création ou la reprise d'entreprises par les jeunes, qu'il s'agisse notamment de petites et moyennes entreprises (PME-PMI), d'activités à caractère libéral ou d'entreprises agricoles, doivent être encouragées.

III - FAVORISER LA CONCILIATION DE LA VIE FAMILIALE, PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES

1. Favoriser l'offre de logements répondant aux besoins des jeunes

Dans le cadre de la politique de construction de logements à vocation sociale, prévoir un programme spécifique de construction de logements sociaux mieux adaptés aux besoins des jeunes adultes pourrait être utile.

Mieux faire connaître le logement social au public jeune est souhaitable et un renforcement des moyens affectés à ce type de logements doit être engagé. Le montant des aides accordées aux foyers de jeunes travailleurs et aux associations logeant à titre provisoire des personnes défavorisées, notamment, devrait être réexaminé.

L'effort en cours en faveur de l'hébergement spécifique des étudiants doit être accentué : vingt mille chambres devraient être construites dans les vingt ans à venir et une garantie de type LOCA-PASS mise en place pour les étudiants non actifs, non boursiers.

L'investissement locatif en faveur des jeunes devrait aussi être mieux encouragé, notamment le développement du parc locatif conventionné, en maintenant les efforts engagés pour réhabiliter les logements anciens et insalubres et en levant les interdictions législatives conduisant à refuser tout droit à une aide au logement aux personnes locataires d'un logement appartenant à l'un de leurs descendants ou ascendants.

Un effort doit être mené pour mieux adapter les logements aux contraintes liées au handicap. Il serait par ailleurs judicieux de développer un habitat multigénérationnel favorisant l'accueil de jeunes adultes.

2. Développer la prévention sanitaire en faveur des jeunes

Il conviendrait d'aider chaque jeune à être acteur de sa santé par la diffusion d'une information exacte, claire, hiérarchisée et adaptée à ce public sur les grands enjeux de prévention. Pour promouvoir une éducation qui valorise l'apprentissage à la santé, l'aide à la parentalité doit être renforcée, en portant une attention particulière aux familles les plus fragiles.

Un véritable suivi de l'état de santé des jeunes devrait être mis en place, notamment en instaurant une coordination efficace entre médecine scolaire et Protection maternelle et infantile. Favoriser le repérage et la prise en charge de la souffrance psychique des enfants et des adolescents est de même indispensable.

Un bilan de santé des jeunes adultes, le cas échéant à l'occasion de la journée d'appel de préparation à la défense, permettrait de fournir une image annuelle de la santé d'une génération, et de mettre à jour les vaccinations.

3. Permettre de mieux concilier vie professionnelle et familiale

La conciliation des temps de la vie reflète les attentes et aspirations des jeunes, notamment des jeunes parents, et en particulier des mères. Aussi, notre assemblée recommande de préserver la diversité des modes d'accueil de l'enfant, d'en faciliter l'accès quel que soit le mode de garde, en veillant à l'équité des efforts financiers demandés aux parents, que les inégalités territoriales soient progressivement estompées et que soit renforcée la complémentarité entre modes d'accueil de la petite enfance et école maternelle.

Pour favoriser l'accès des femmes aux emplois et formations de leur choix, elle préconise d'éradiquer toute forme de discrimination quant à la valorisation des diplômes, aux responsabilités afférentes ou à l'adéquation des postes.

En matière d'emplois, les temps d'arrêts, en particulier au moment des naissances et de l'accompagnement, doivent être partagés par les hommes et ne pas pénaliser le père ou la mère pour leur réintégration dans l'entreprise ou leur vie professionnelle. Des temps de formation doivent être institués à cet effet. Le Conseil économique et social appelle enfin à l'ouverture de négociations collectives pour permettre le retour à temps complet des femmes travaillant à temps partiel après une maternité.

*

* *

La communication a été approuvée par le Bureau du Conseil économique et social au sein duquel sont représentés tous les groupes qui constituent l'assemblée après avoir été adoptée par la Délégation pour l'Union européenne à la majorité des nombres présents (13 voix pour et 1 abstention).

*
* *

Pour élaborer cette communication, la délégation a procédé à l'audition de M. Hubert Brin, Président de l'UNAF, Président de la section des affaires sociales du Conseil économique et social et rapporteur en son sein de l'avis « *Familles et insertion économique et sociale des adultes de 18 à 25 ans* ».

« PROJET DE LOI DE PROGRAMME POUR LA RECHERCHE »
Saisine gouvernementale

Synthèse de l'avis présenté par Monsieur François Ailleret, au nom de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie lors de l'assemblée plénière des 15 et 16 novembre 2006.

Monsieur François Ailleret est président du groupe des entreprises publiques, membre de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie.

*
* *

Le projet de loi programme soumis au Conseil économique et social ambitieuse, après un débat national, sans véritable précédent, de fonder un nouveau « pacte de la Nation avec sa recherche ». Il est articulé sur trois piliers et se fixe six objectifs structurants.

Avertissement : cette note d'Iéna présente le projet d'avis qui sera examiné par l'assemblée plénière des 15 et 16 novembre 2005

I - LES TROIS « PILIERS » DU PACTE DE LA NATION AVEC SA RECHERCHE

- **Un développement équilibré de l'ensemble de la recherche.** Le Conseil économique et social estime particulièrement justifié de mettre l'accent sur un développement équilibré de l'ensemble de la recherche tant fondamentale qu'appliquée.

- Le développement d'interfaces et de coopérations entre les acteurs de la recherche, notamment par une dynamique de rapprochement des acteurs de la recherche publique. A cet égard, l'approche souple et laissée à l'initiative des acteurs, avec la mise en place des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) et de structures de coopération en matière de recherche, ouvre des perspectives.

- Un développement fondé sur une stratégie globale et de long terme, visant à renforcer la confiance entre la société française et sa recherche. Le Conseil économique et social approuve ce troisième pilier, en rappelant le prix qu'il attache à la tenue de débats entre le monde de la recherche, les citoyens et les représentants de la société civile, sources d'une meilleure compréhension réciproque.

II - LES SIX OBJECTIFS DU PACTE POUR LA RECHERCHE ET LA PROGRAMMATION

A - OBJECTIF N° 1 : « RENFORCER NOS CAPACITÉS D'ORIENTATION STRATÉGIQUE ET DE DÉFINITION DES PRIORITÉS »

Le Conseil économique et social approuve la création du Haut Conseil de la science et de la technologie qui devra formuler publiquement des recommandations sur des grandes orientations en matière de recherche et d'innovation et disposer de moyens propres.

La composition du HCST est essentielle. Il apparaît naturel et indispensable que la science, la société civile et le secteur économique y participent. Quant aux modalités de désignation de ses membres, c'est un sujet qui mérite réflexion et concertation avant toute décision.

Enfin l'Europe est une dimension incontournable d'une politique de la recherche. Une étroite coopération au sein de l'Union est indispensable, en matière de recherche fondamentale comme pour le développement de grands projets innovants. Aussi il aurait été souhaitable que le gouvernement affiche les positions et priorités qu'il entend soutenir en la matière.

B - OBJECTIF N° 2 : « BÂTIR UN SYSTÈME D'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE UNIFIÉ, COHÉRENT ET TRANSPARENT »

La création de l'Agence de l'évaluation de la recherche (AER) est bienvenue. Sa composition, celle de ses comités de visite et de ses commissions spécialisées ainsi que ses règles de fonctionnement doivent être gages de qualité, d'indépendance et d'impartialité.

L'évaluation globale des politiques de la recherche est également nécessaire, particulièrement lorsque des orientations nouvelles sont décidées. Or aucune proposition n'est faite sur ce point. Une telle évaluation pourrait relever de la Commission d'évaluation des politiques publiques si cette dernière était réactivée.

C - OBJECTIF N° 3 : « RASSEMBLER LES ÉNERGIES ET FACILITER LES COOPÉRATIONS ENTRE LES ACTEURS DE LA RECHERCHE »

La création des PRES est une innovation riche de devenir. La participation possible de partenaires extérieurs permettra de renforcer leur ancrage local et régional et favorisera les rapprochements entre recherche publique et entreprises.

Cependant, les financements prévus ne doivent pas être captés exclusivement par quelques projets de grande ambition. Une approche équilibrée est souhaitable pour capitaliser sur les points forts et soutenir le regroupement d'établissements dispersés.

Les points de vue exprimés sur les « Campus de recherche » sont très contrastés. Aussi le Conseil économique et social préconise que le concept soit approfondi en concertation avec les parties intéressées avant toute décision de mise en œuvre.

La création de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et l'augmentation des moyens budgétaires dédiés à cette approche répondent à une recommandation du Conseil économique et social, et ont déjà rencontré un vif succès auprès des chercheurs.

Il est indispensable que l'ANR soit dotée d'un Conseil scientifique. Les objectifs, son organisation et ses modes de fonctionnement mériteraient d'être clarifiés.

En complément de sa mission première de financement de projets, l'ANR remplira d'autres rôles : aides aux incubateurs publics, aux Instituts Carnot, aux Pôles de compétitivité,... le partage à venir de ses fonds entre ces différentes missions devra être précisé.

Par ailleurs, le Conseil économique et social avait recommandé un recours accru aux fondations privées. Or le projet est muet sur ces fondations, dont l'essor est pourtant indispensable.

Le Conseil économique et social avait souligné l'inadaptation au monde de la recherche d'une gestion fortement centralisée, lente et peu performante et avait proposé de donner plus d'autonomie aux organismes et laboratoires publics. Le projet de loi apporte des avancées très importantes. Il importe de continuer à avancer de façon pragmatique vers plus de souplesse dans la responsabilisation et l'allégement de la gestion.

De même, l'amélioration par plus de simplicité, de transparence et de rapidité, des processus d'embauche statutaire est souhaitable.

D - OBJECTIF N° 4 : « OFFRIR DES CARRIÈRES SCIENTIFIQUES ATTRACTIVES ET ÉVOLUTIVES »

Plusieurs décisions concourent à une meilleure « employabilité » des doctorants dans l'enseignement dans l'entreprise ou à l'international et renforçant l'attractivité des carrières scientifiques pour les jeunes.

Cependant, si l'amélioration annoncée des conditions de vie des doctorants est bienvenue, elle est insuffisante et le niveau actuel des allocations de recherche reste inférieur aux Bourses de docteur ingénieur accordées par le CNRS à des doctorants issus d'écoles d'ingénieurs par exemple. Quant aux allocations, elles sont d'un montant inférieur ou à peine égal au SMIC.

Il conviendrait de rapprocher par étapes l'allocation de recherche du niveau actuel du salaire d'embauche sur un poste statutaire, ce qui serait cohérent avec la qualification du doctorat comme première expérience professionnelle et d'introduire une clause d'indexation ainsi qu'une possibilité de progression avec l'expérience acquise.

Enfin, avec le développement des échanges internationaux, le doctorat devient de plus en plus un titre de référence. S'il convient bien sûr que la qualité des doctorats délivrés en France soit reconnue, il faut aussi en améliorer la notoriété à l'étranger.

Le projet introduit de nombreux progrès pour faciliter l'entrée des docteurs dans la carrière scientifique, comme par exemple :

- la création d'un Observatoire de l'emploi des docteurs qu'il faudra compléter dans la recherche publique par une aide à l'obtention d'un premier emploi et à l'orientation professionnelle ainsi que par une véritable gestion des ressources humaines ;
- les priorités de recrutement dans le secteur public qui s'avèreront d'autant plus importantes qu'elles s'appuieront sur une réelle gestion prévisionnelle des ressources humaines ;
- les possibilités de décharge d'enseignement pour les jeunes maîtres de conférences ou encore l'ouverture de parcours d'excellence pour les jeunes scientifiques publics à haut potentiel avec les « Bourses Descartes ».

E - OBJECTIF N° 5 : « INTENSIFIER LA DYNAMIQUE D'INNOVATION ET TISSER DES LIENS PLUS ÉTROITS ENTRE LA RECHERCHE PUBLIQUE ET LA RECHERCHE PRIVÉE »

La mise en place de l'Agence pour l'innovation industrielle (AII) est bienvenue, de même que les mesures venant en soutien de la recherche des PME

- doublement des moyens d'intervention d'Oséo-ANVAR ;
- mesures fiscales renforcées de soutien à la recherche des PME ;
- soutien public à la croissance et à la recherche des PME innovantes. Le dispositif devrait cependant être renforcé, notamment par la mise en place d'un dispositif analogue au programme SBIR aux Etats-Unis, sous une forme à préciser. Le CIR, destiné à soutenir avant tout la R&D des PME est une mesure intéressante. Il serait bon d'évaluer ce dispositif, de façon à en comparer l'impact avec celui de mesures plus structurantes ;
- développement des interfaces entre recherche publique et recherche privée. La mesure la plus importante concerne la création des Instituts Carnot. Le Conseil économique et social recommande, à cet égard, une politique volontariste. L'Etat doit inciter fortement à des regroupements qui pourront même conduire à des fusions.

F - OBJECTIF N° 6 : « RENFORCER L'INTÉGRATION DU SYSTÈME FRANÇAIS DANS L'ESPACE EUROPÉEN DE LA RECHERCHE »

L'efficacité du dispositif européen d'appui à la recherche doit être améliorée, qu'il s'agisse du PCRD, ou d'Eurêka qui doit être doté de ressources financières stables. Le PCRD doit être recentré vers l'amont et donner lieu à des ambitions renforcées pour l'ERC. L'Etat doit annoncer ses intentions en la matière.

G – LA PROGRAMMATION DE L'EFFORT NATIONAL DE RECHERCHE

Le Conseil économique et social avait estimé en 2003 qu'un renforcement de l'effort public de recherche était indispensable pour se rapprocher de l'objectif de Lisbonne pour deux raisons :

- il ne semblait pas réaliste que les entreprises puissent porter leur effort à 2 % du PIB contre 1,17 % en 2003, soit une croissance de 70 % d'ici 2010 ;
- une forte croissance de l'effort des entreprises et notamment des PME nécessite en tout état de cause un accompagnement important par l'Etat et par les fondations de recherche privées.

Dès lors, le budget de la recherche publique devrait, dans les 5 à 10 ans à venir, être revu en hausse de 20 à 30 %, soit d'environ 2,5 à 3,5 milliards d'euros par an, une majeure partie de cette augmentation devrait aller aux budgets des organismes, accompagnant l'effort nécessaire des entreprises qui devraient augmenter leurs dépenses de recherche de 40 à 50 %

*
* *

L'avis a été adopté par 136 voix contre 26 voix et 22 abstentions.

*
* *

Liste des personnes auditionnées par la section :

- M. François Goulard, ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la recherche ;
- MM. Les professeurs Etienne-Emile Baulieu et Edouard Brezin, ancien président et président de l'Académie des sciences, co-présidents du Comité national d'initiative et de proposition pour la recherche (CIP) ;
- Mme Hélène Combes, sociologue, co-présidente du Comité de suivi du CIP ;
- M. Alain Trautmann, membre du CIP, porte-parole du mouvement « Sauvons la recherche » ;
- M. Jacques Lesourne, membre de l'Académie des technologies ;
- M. Bernard Larrouturou, directeur général du CNRS ;
- M. Yannick Vallée, vice-président de la Conférence des présidents d'université (CPU).

**« PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES : COMPRÉHENSION,
EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE ET JUSTICE SOCIALE »**

Autosaisine

Synthèse de l'avis présenté par Monsieur Philippe Le Clézio, au nom de la section des questions économiques générales et de la conjoncture, lors de l'assemblée plénière des 22 et 23 novembre 2005.

Monsieur Philippe Le Clézio, vice-président de la section des Finances, membre du groupe de la Confédération française démocratique du travail, est membre de la section des questions économiques générales et de la conjoncture.

*
* *

Le taux de prélèvements obligatoires - c'est-à-dire le total des impôts et des cotisations sociales rapporté au produit intérieur brut (PIB) - est très fréquemment utilisé pour classer les pays et procéder à un jugement de fait de leurs politiques. Pourtant, tous n'adoptent pas exactement les mêmes méthodes pour mesurer le PIB et ne recensent pas non plus les mêmes ressources sous l'appellation de « *prélèvements obligatoires* ». De plus, la comparaison des taux nominaux d'imposition est rendue peu significative en raison de l'hétérogénéité des assiettes et de l'existence des « *dépenses fiscales* ».

Mais les différences constatées entre pays de niveau de développement comparable tiennent surtout aux choix opérés en termes de couverture des « *risques* » sociaux. Les prélèvements obligatoires sont donc avant tout l'expression de choix politiques fondamentaux sur le degré de socialisation de la satisfaction des besoins, présents ou à venir, et de mutualisation des risques. Encore faut-il **que les citoyens disposent des éléments d'information leur permettant de comprendre l'élaboration de ces choix pour y contribuer en toute connaissance de cause.**

- a) Les organismes internationaux pourraient utilement contribuer à la réflexion en s'attachant à **mettre au point des indicateurs plus pertinents des prélèvements fiscaux et sociaux visant à satisfaire l'ensemble des besoins collectifs**, indépendamment des modalités de leur financement.
- b) Le Conseil économique et social entend assurer la **production d'analyses régulières sur des sujets qui font débat dans la société** (politique de l'emploi, formation professionnelle, enseignement supérieur...), afin de mettre en rapport **les moyens mis en oeuvre, les modes de financement et les résultats obtenus.**

- c) Un effort de pédagogie s'impose d'abord dans le cadre duquel l'**école** devrait jouer un rôle de premier plan, à travers une instruction civique revitalisée. Il convient, en particulier, de souligner que, si une moitié des ménages n'acquitte pas d'impôt sur le revenu (IR, qui représentait 6,5 % seulement des prélèvements obligatoires en 2004), **tous les résidents sur le territoire national contribuent au financement des dépenses collectives**, via les impôts sur la consommation (la TVA et la TIPP notamment, soit 20 % du total), les impôts locaux (12 %), sans oublier les cotisations sociales et la contribution sociale généralisée (47 %). De même, **le système actuel de prélèvements sur les ménages n'est pas concentré sur les couches sociales les plus aisées de la population** comme on le prétend trop souvent : le taux d'effort pour la fiscalité directe et indirecte représente ainsi 18,0 % du revenu pour les 10 % des ménages les plus pauvres et 23,8 % pour le décile le plus riche, soit une situation très peu progressive (sans même prendre en compte l'impact des cotisations sociales).
- d) D'autres vecteurs pourraient également être utilisés pour sensibiliser chacun tout au long de sa vie de salarié et de citoyen :
- le **contrat de travail** lors de sa signature et la **fiche de paie** (tous les ans, par exemple) offrent l'opportunité d'explicitier les caractéristiques propres de nos régimes de protection sociale ainsi que sur l'utilisation des prélèvements opérés sur les salaires ;
 - **les déclarations de revenus** sont déjà accompagnées d'informations sur l'utilisation des impôts et taxes, mais celles-ci gagneraient à être présentées sous une forme beaucoup **plus pédagogique** afin d'être accessibles au plus grand nombre ;
 - les avis d'imposition ou de non imposition devraient également indiquer, pour quelques ménages types et par grandes tranches de revenus, une estimation des montants prélevés, globalement et pour les principaux impôts.
- e) Une autre voie que celle de la concurrence est souhaitable en Europe : elle consiste notamment à s'assurer de la **neutralité de l'impôt sur les sociétés** en achevant l'harmonisation des assiettes dans le but de fixer une fourchette de taux, à l'image de ce qui existe pour la TVA. S'il s'avère impossible de surmonter les réticences de certains Etats, une « coopération renforcée » entre les pays souhaitant avancer plus vite ensemble, par exemple ceux de la zone euro, ne devrait pas être exclue.

- f)* Le gouvernement a choisi de ramener le plafonnement de la **taxe professionnelle** à 3,5 % de la valeur ajoutée pour toutes les entreprises. Le Conseil économique et social, attaché à la préservation du lien territorial de cet impôt, est prêt à poursuivre ses réflexions sur ce sujet, en tenant compte notamment des propositions de la commission Fouquet.
- g)* Les mesures annoncées récemment par le Premier ministre en matière **d'impôt sur le revenu** reviennent à réduire encore un peu plus la part de l'impôt progressif dans l'ensemble des prélèvements obligatoires. Elles appellent les prises de position suivantes :
- notre assemblée tient à témoigner de son inquiétude quant aux effets de la politique de **baisse du barème** qui non seulement complique l'équation budgétaire mais tend à réduire encore un peu plus la redistribution opérée par les prélèvements. Elle se prononce en faveur d'une véritable réforme du dispositif actuel dans le but de le rendre plus transparent et plus juste dans le cadre d'une **réforme d'ensemble de la fiscalité visant à la rendre plus progressive**. Dans ce cadre, chaque titulaire d'un revenu devrait acquitter, ne serait-ce que de façon symbolique l'impôt sur le revenu, renforçant ainsi l'acte citoyen que constitue la déclaration de revenu.
 - la suppression de **l'abattement de 20 %** annoncée par le Premier ministre devrait être complétée par le **maintien de la tranche supérieure du barème actuel** pour tenir compte du plafonnement actuel de cet abattement ;
 - la suppression de **l'abattement de 10 %** pourrait également être envisagée sous réserve d'une révision du barème et de la prise en considération des frais professionnels réellement supportés au-dessus de 10 % du revenu imposable ;
 - notre assemblée est favorable à une **réduction du nombre des tranches avec des taux arrondis** mieux identifiables dont l'amplitude permette de maintenir globalement la progressivité et le rendement de cet impôt ;
 - le Conseil économique et social préconise la **réduction du nombre de dépenses fiscales** afin de ne conserver que les plus utiles d'un point de vue économique et social.
- h)* Le projet de loi de finances pour 2006 prévoit l'institution d'un « bouclier fiscal » en vertu duquel aucun contribuable ne pourra être taxé au-delà de 60 % de son revenu au titre des impôts directs (impôt sur le revenu, ISF, impôts directs locaux). En tout état de cause, si l'objectif du gouvernement est d'éviter les délocalisations de foyers fiscaux et du capital productif, il conviendrait que des études approfondies soient menées pour

mieux connaître la sociologie de ces assujettis et leurs motivations.

- i)* Afin d'assurer la transparence et l'équité du financement des collectivités locales, le Conseil économique et social réitère sa proposition en faveur d'un **changement de la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui deviendrait la valeur vénale déclarée et contrôlée** comme c'est le cas dans la plupart des grands pays. Le maintien de la valeur locative, à condition qu'elle soit régulièrement révisée, est également possible. La loi relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales devrait aussi être complétée par de nouvelles dispositions concernant la péréquation, comme le gouvernement s'y est d'ailleurs engagé.
- j)* Les difficultés de financement rencontrées par les organismes de protection sociale ont conduit à imaginer des modifications de leurs assiettes consistant soit à **substituer la valeur ajoutée à la masse salariale**, soit à recourir à une TVA sociale. En l'absence d'études suffisamment approfondies (que notre Assemblée appelle de ses vœux) sur ces deux questions, notre Assemblée préconise le **maintien du salaire comme assiette principale du financement des « risques » assuranciers de la protection sociale**.
- k)* Dans deux domaines particuliers, le Conseil économique et social considère que des réflexions approfondies devraient être engagées :
- s'agissant de couvrir des prestations destinées aux plus démunis comme les minima sociaux, le recours à une **contribution de solidarité progressive assise sur tous les revenus mériterait d'être étudié** ;
 - de même, le **financement du risque dépendance** pourrait, à l'image de celui de la maladie, reposer sur **une fraction de la CSG**.
- l)* Notre assemblée souhaite **marquer ses distances avec une politique qui consisterait à reporter toujours plus sur les organismes complémentaires la prise en charge du risque maladie**. Une telle orientation serait, en effet, un facteur d'accroissement des inégalités, pénalisant particulièrement les salariés des petites entreprises et les personnes sans emploi.
- m)* S'agissant des **exonérations de cotisations sociales**, le Conseil économique et social préconise que :
- la loi organique relative aux lois de financement de la Sécurité sociale soit amendée pour que le principe de leur compensation par l'Etat ne puisse être remis en cause par une simple loi ;

- les transferts de l'Etat à la Sécurité sociale soient évalués dans les mêmes termes dans les projets de loi de finances et de financement de la Sécurité sociale ;
 - soit menée une étude approfondie des effets de ces mesures sur l'emploi, le niveau des qualifications et la structure des rémunérations.
- n) Notre assemblée se prononce en faveur d'une affectation totale des **taxes sur le tabac et l'alcool** aux régimes d'assurance maladie et de la création d'une taxe spécifique, substituée à une partie de la TIPP, dont le produit serait affectée au développement de sources d'énergie renouvelables alternatives au pétrole et d'économies d'énergie. L'examen des possibilités d'extension de ce type de clarification pourrait être engagé par le Conseil des prélèvements obligatoires.
- o) Un statut unique devrait enfin être donné à la **contribution sociale généralisée** (dont une partie est aujourd'hui déductible) en opérant les corrections nécessaires du barème de l'impôt sur le revenu.

*
* *

Il ne pourrait résulter de cet effort de clarification qu'un renforcement du contrat social au sein de notre pays et une plus grande attractivité de notre économie. Dans cet esprit, les avancées vers une plus grande harmonisation au niveau européen, aujourd'hui encore balbutiante, sont particulièrement décisives et doivent être inlassablement encouragées. Elles seules peuvent, à terme, permettre d'éviter une véritable guerre fiscale et sociale à laquelle certains semblent se résoudre trop facilement et qui ne ferait qu'appauvrir dangereusement les dispositifs collectifs dont nos pays se sont dotés.

A plus court terme, on peut faire remarquer qu'il y a une certaine contradiction - tout particulièrement en période de faible croissance - à affirmer vouloir, simultanément, diminuer le déficit public (donc, à terme, l'endettement), maintenir globalement le niveau des dépenses et réduire les ressources fiscales.

*
* *

L'avis a été adopté par 92 voix contre 76 et 32 abstentions.

*
* *

Liste des personnes auditionnées par la section :

- M. Jean-Pierre Cossin, secrétaire général du Conseil des impôts ;
- M. Denis Clerc, fondateur et conseiller de la rédaction d'« *Alternatives économiques* », rapporteur au Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC) ;
- M. Alain Trannoy, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS) et professeur à l'Université de Cergy ;
- M. Jean Gadrey, professeur à l'Université Lille 1 ;
- M. Jean-Pierre de Laet, chef de l'unité « *Economie de la fiscalité* » à la Direction générale « *fiscalité et union douanière* » de la Commission européenne ;
- M. Dominique Hoorens, directeur des études de Dexia Crédit Local ;
- Mme Sandrine Duchêne, chef du Bureau de la santé et des comptes sociaux à la Direction générale du Trésor et de la politique économique du ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie ;
- M. Jean-Marie Monnier, professeur à l'Université Paris 1.

**« DROITS DES FEMMES
DANS LE PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN »
Communication**

Synthèse de la communication présentée par Madame Claude Azéma au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes, adoptée par le Bureau lors de sa réunion du 20 septembre 2005.

Madame Claude Azéma, membre du groupe de la CFDT, est membre de la section des affaires sociales et membre de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes.

*
* *

Le 22 mars 2005, le Bureau du Conseil économique et social a saisi sa délégation aux droits des femmes d'une demande de contribution émanant de la section des relations extérieures dans le cadre de la saisine « *Redynamiser le partenariat euro-méditerranéen : quel rôle pour la société civile ?* ».

Les droits des femmes se sont en effet vus accorder une place dans la Déclaration de Barcelone qui, en 1995, a lancé le partenariat euro-méditerranéen (PEM). La communication de la délégation analyse, de manière nécessairement non exhaustive mais néanmoins précise, la place faite au développement des droits des femmes dans le PEM, la situation actuelle des femmes dans les dix pays tiers méditerranéens (PTM) et l'apport en la matière de la société civile.

I - QUELLE PLACE POUR LES DROITS DES FEMMES DANS LE PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN ?

A – UNE PLACE LIMITÉE DANS LA DÉCLARATION DE BARCELONE

Au sein du **partenariat économique et financier**, dans une disposition relative à la coopération économique, les participants « *reconnaissent le rôle des femmes dans le développement et s'engagent à promouvoir la participation active des femmes dans la vie économique et sociale et la création d'emplois* ». Cette disposition est la seule mention directe des femmes dans le texte même de la Déclaration de Barcelone.

Dans le **partenariat politique et de sécurité**, la place faite aux droits des femmes n'est qu'indirecte, un point affirmant l'engagement des participants à « *respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales* » (...) « *sans aucune discrimination exercée en raison de la race, la nationalité, la langue, la religion et le sexe* ». Quant au **partenariat dans les domaines social, culturel et humain**, le mot « femmes » n'y apparaît pas une seule fois.

En revanche, dans le **programme de travail** annexé à la Déclaration, il est précisé, quant à la formation initiale, professionnelle et supérieure, qu'« *une attention particulière sera accordée aux femmes* » ; que le PEM, quant au développement social, « *doit contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail et à l'augmentation du niveau d'emploi de la population des PTM, en particulier des femmes et des couches les plus démunies* » ; qu'en matière de santé, la coopération sera axée, entre autres, sur « *les services de santé maternelle et infantile, le planning familial, le système de surveillance épidémiologique et les mesures de contrôle des maladies transmissibles* ».

B - L'EFFECTIVITÉ DE LA DIMENSION DE GENRE

1. Dans MEDA I (1995-2000) : des actions mais une difficulté à évaluer la part faite aux femmes

Le règlement MEDA I faisait en principe une place à l'égalité hommes-femmes dans le cadre de projets spécifiques centrés sur l'éducation, sur l'accès des femmes à la santé, notamment maternelle et infantile, ainsi que sur des activités génératrices de revenus pour les femmes.

Divers programmes ont été mis en œuvre dans ce cadre, notamment en Égypte, au Maroc et en Jordanie. Mais il était très difficile de discerner la part des fonds ayant effectivement bénéficié aux femmes dans ces programmes et l'insuffisance de la prise en compte de cette dimension dans cette première phase du partenariat a été soulignée par divers acteurs européens.

2. Une prise en compte améliorée des droits des femmes dans le cadre de MEDA II (2001-2006)

La Commission européenne appliquant le *mainstreaming* en matière de genre dans la coopération au développement, la prise en compte des questions de genre a évolué, dans MEDA II, vers une intégration à des programmes sectoriels en renforçant la prise en compte des femmes dans la vie économique. L'accent est aussi mis depuis 2004 sur les droits des femmes.

Divers projets ou composantes de projets spécifiques aux femmes ont ainsi été mis en œuvre, notamment au Maroc et en Égypte. Un programme régional « *Rôle des femmes dans la vie économique* », lancé en 2004, vise à renforcer leur accès au marché du travail, à la formation et au crédit/micro-crédit.

Du fait de l'intégration transversale du genre, une attention est portée aux taux de scolarisation des filles dans les projets d'éducation ; les programmes de santé impliquant des activités de planning familial sont souvent doublés d'actions de formation des femmes ; les fonds sociaux soutenu par MEDA (Algérie, Égypte, Liban) comportent un volet d'accès aux activités génératrices de revenus ; les projets promouvant les droits de l'Homme portent une attention particulière aux droits des femmes.

C - UN BILAN DE MEDA II EN DEMI-TEINTE EN MATIERE DE DROITS DES FEMMES

Si mesurer globalement le poids des actions menées en faveur des femmes dans MEDA est délicat, l'égalité de genre étant supposée intégrée dans les programmes sectoriels généraux, les moyens financiers consacrés par l'UE aux projets spécifiques aux femmes indiquent que l'effort, même accru par rapport à MEDA I, reste très faible au regard des 5,3 milliards d'euros mobilisés par MEDA II pour 2000-2006.

Le PEM, ses objectifs quant à la promotion des droits des femmes et son aide financière restent par ailleurs mal connus des petites associations féminines des PTM et des ONG. La complexité des procédures, l'ampleur des montants alloués et la nécessité de posséder un statut légal pour pouvoir prétendre aux subventions de l'Union les rendent peu accessibles aux petites organisations de terrain. Une autre difficulté tient aux problèmes de délais dans la réalisation des projets.

II - SITUATION ACTUELLE DES FEMMES DANS LES PTM

A - UNE SITUATION JURIDIQUE PARTICULIÈRE

Bien que tous les PTM aient signé la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), ils ont, ce faisant, exprimé des réserves portant sur des articles (2, 9 et 16) fondamentaux en la matière. Pèse particulièrement sur les femmes la coexistence de droits positif, religieux, et coutumier, qui s'inscrit, pour la majorité des PTM, dans « *le code du statut personnel* », statut juridique reposant sur le principe de subordination de la femme à l'homme.

B - L'ÉDUCATION ET LE TRAVAIL DES FEMMES, VOIES D'ÉMANCIPATION ET DE DÉVELOPPEMENT COLLECTIF

Avec la santé, l'éducation est le domaine dans lesquels les progrès ont été considérables : le taux d'alphabétisation des femmes a été multiplié par trois depuis 1970, avec des variations suivant les pays. Cela augure bien de l'avenir des plus jeunes, mais incite dans l'immédiat à accentuer les efforts sur la formation continue des plus âgées.

En effet, le « *Rapport arabe sur le développement humain* » de 2002, notait que, s'il a progressé, le taux de participation des femmes à l'activité économique est « *quantitativement le plus faible du monde* » dans les PTM et que négliger leurs capacités entraîne des revenus et un niveau de vie des familles inférieurs.

C - DES PROGRÈS FRAGILES QUI DOIVENT ÊTRE AMPLIFIÉS ET CONFORTÉS

Dix ans après l'entrée en vigueur du PEM, une analyse détaillée montre que la situation des femmes s'avère hétérogène, évolutive mais aussi réversible suivant la politique des pays concernés : les progrès ont été particulièrement marqués au Maroc, avec la réforme de la Moudawana, et sensibles notamment en Algérie, en Jordanie ou en Turquie. La place accordée à la situation et aux droits

des femmes par le PEM doit alors être considérablement accrue, afin que les PTM qui souhaitent progresser sur ce point soient davantage aidés à le faire.

III - UNE SOCIÉTÉ CIVILE À CONFORTER EN MATIÈRE DE DROITS DES FEMMES

A - L'IMPLICATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE : UN FOISONNEMENT D'INTERVENANTS

L'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne et le « *Forum euro-méditerranéen des femmes parlementaires* » entretiennent un apprentissage mutuel sur la question des femmes. Divers sommets euro-méditerranéens des Conseils économiques et sociaux et institution similaires ont accordé une place aux droits des femmes et noté la nécessité de développer le rôle et la prise en compte des femmes dans le PEM. Les forums civils euro-méditerranéens ont présenté sur la question des femmes des recommandations aux autorités officielles du PEM.

Grâce au PEM, des réseaux citoyens ont vu le jour, tels le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme (REMDH), pour lequel les droits des femmes sont une des priorités thématiques-clés, ou un réseau initié par l'Institut de la Méditerranée.

B - LA SOCIÉTÉ CIVILE : UNE DÉMARCHE DE TERRAIN

L'égalité hommes/femmes, objectif prioritaire inscrit dans les statuts de la CMT et de la CISL, est déclinée dans l'action des syndicats régionaux et sectoriels. Le travail étroit de la CISL avec la Confédération européenne des syndicats et l'OIT favorise dans le PEM une politique cohérente d'application du principe de non discrimination à l'égard des femmes. Des opérations partenariales plus étroites se sont nouées bilatéralement d'organisation à organisation (patronales et/ou syndicales) afin de favoriser la formation et l'accès des femmes à un travail.

Nombre d'organisations de défense des droits des femmes sont actives dans les PTM, souvent en lien avec celles en faveur des droits de l'Homme et de la démocratie, et ont mis en place des réseaux régionaux de femmes. Elles rencontrent souvent des obstacles, accentués par le fait que les bailleurs de fonds n'acceptent le cas échéant de financer que les organisations reconnues par l'État, les ONG autonomes peinant souvent à obtenir la reconnaissance officielle. La conception « universaliste » du féminisme est aussi confrontée à l'opposition de groupes islamistes privilégiant une interprétation fondamentaliste du Coran.

IV - DES PROPOSITIONS POUR RENFORCER LA PLACE DES DROITS DES FEMMES DANS LE PEM

Si la situation des différents PTM est difficilement comparable terme à terme sans verser dans le stéréotype, des solutions paraissent susceptibles, outre la levée des réserves à la CEDAW, d'améliorer la place des droits des femmes dans le PEM, le dynamiser et concrétiser son action.

L'intégration du genre « *mainstreaming* » dans les projets collectifs et le développement de projets spécifiques femmes, complémentaires, doivent être confortées. L'intégration de la problématique du genre devrait concerner les trois volets du PEM. Une évaluation plus précise de la part effectivement consacrée aux femmes au sein des projets transversaux serait nécessaire.

Des fonds plus importants dédiés à des « actions positives » en faveur des femmes seraient à même d'aider les pays qui le désirent à faire progresser la situation, jouant ainsi un rôle d'incitation. Ils permettraient de développer des projets ciblés spécifiquement sur les femmes, avec des lignes budgétaires autorisant, dans l'instrument pour la future politique de voisinage, un financement plus accessible, disponible et aisément gérable par de petites ONG.

Des **campagnes d'information** devraient être lancées auprès des acteurs de terrain, des petites ONG et des femmes pour faire connaître les possibilités offertes par le PEM et les possibilités d'action qu'il offre. Le développement, dans une **démarche de proximité**, des antennes locales et de projets plus axés sur le concret, de taille réduite, serait aussi nécessaire.

Le **développement de la formation initiale et continue** est crucial pour le processus d'émancipation des femmes et leur accès au marché du travail. Pour favoriser la **création de micro-entreprises**, il faut constituer *in situ* des réseaux de consultation et d'assistance ouverts aux femmes, développer les sociétés de cautionnement mutuel, et les réseaux de micro-crédits sans but lucratif.

Il importe que **la société civile**, présente jusqu'au plus près du terrain, **se mobilise** pour promouvoir et accompagner ce mouvement. La place qui lui est faite dans le PEM devra être accrue à l'occasion de la révision de celui-ci.

Par cette communication, la délégation aux droits des femmes souhaite s'inscrire dans une relance du partenariat euro-méditerranéen, qui doit devenir un véritable moteur dans la reconnaissance et la promotion de l'égalité entre hommes et femmes des deux côtés de la Méditerranée.

*
* *

Cette communication a été adoptée par la délégation à l'unanimité, et validée par le Bureau au cours de sa réunion du 20 septembre 2005.

*
* *

Pour élaborer cette communication, rapportée par Mme Claude Azéma, la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes a notamment procédé à l'audition de Mme Rabéa Naciri, Professeure à l'Université Mohammed V de Rabat, auteur en mai 2003, avec Mme Isis Nusair, du rapport « *L'intégration des droits des femmes du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord dans le partenariat euro-méditerranéen* ». Elle a aussi entendu Mme Giacomina Cassina, membre du Comité économique et social européen, Présidente du Comité de suivi EuroMed de 2002 à 2004, rapporteur du rapport d'information « *Rôle des femmes dans la vie économique et sociale et leur intégration dans le marché du travail* ».

Elle a par ailleurs effectué un déplacement à Bruxelles, au cours duquel elle a rencontré Mme Siham Friso, de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et Mme Cynthia Sechi, de l'Agence pour le développement social de la Confédération européenne des syndicats (CES).

**« COMPARAISON INTERNATIONALE DES POLITIQUES
D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS :
QUELLES FINALITÉS ? QUELS MOYENS ? »**

Etude

Synthèse de l'étude adoptée par le Bureau au cours de sa réunion du 25 octobre 2005 présentée par Monsieur Guillaume Vuilletet, membre de section, au nom de la section des relations extérieures.

*
* *

La révolution des technologies de la connaissance et l'essor de la mondialisation ont renforcé l'importance et le volume de la mobilité internationale des étudiants. De fait, en un demi-siècle, le nombre des étudiants en mobilité a été multiplié par 16. Pour de nombreux pays, cette mobilité des étudiants revêt un intérêt stratégique, qu'ils soient pays d'accueil ou pays d'origine.

Le gouvernement français a d'ailleurs intégré à part entière cette dimension dans la définition même de l'attractivité de la France et a dessiné en février 2005 un certain nombre de lignes directrices pour renforcer cette attractivité.

Prenant acte de cette démarche, le Conseil économique et social a souhaité mener une étude sur les expériences étrangères en la matière, qui permette de mieux comprendre les forces et les faiblesses de nos propres dispositifs.

*
* *

**I - LA MOBILITE INTERNATIONALE DES ETUDIANTS AU SERVICE
DES NATIONS**

La mobilité internationale des étudiants est aujourd'hui un terrain de compétition entre les grands pays d'accueil. Aussi bien, ces pays tendent à développer et à amplifier ce phénomène, dans le but de favoriser leur attractivité par la promotion de leur système d'enseignement, la mise en place de politiques d'accueil souvent très dynamiques et l'optimisation de cet investissement pour l'avenir. Pour les pays d'origine, la mobilité internationale des étudiants devrait être l'opportunité d'une importation des compétences au service de leur développement. La réalité demeure toutefois très éloignée de cet objectif.

En favorisant l'arrivée des étudiants sur leur territoire, les pays d'accueil, pays riches pour l'essentiel, cherchent principalement à répondre à leurs intérêts et à leur difficultés. L'économie mondialisée est une économie où l'innovation, la recherche sont des atouts majeurs. Par ailleurs, les économies développées vont devoir faire face à de réelles fractures démographiques concernant l'ensemble de

leurs secteurs de production. En formant des générations d'étudiants étrangers, nombre de pays d'accueil cherchent justement à anticiper les conséquences de ces déséquilibres démographiques.

Dans le même temps, les allées et venues des étudiants sont des vecteurs de diffusion de l'influence, des normes et des techniques qui participent au rayonnement - et donc à la réussite économique - des nations qui les ont formés. Au travers de ces échanges, ce sont les modèles culturels et sociaux et les réalités linguistiques qui trouvent une partie de leur vitalité et de leur rayonnement. Enfin, parce qu'une économie du savoir demande des moyens humains et financiers importants, la venue d'étudiants étrangers est un moyen de consolidation des formations supérieures. Pour certains pays, il s'agit même d'une manne financière indispensable - l'Australie y trouve sa troisième ressource financière extérieure.

Pour la France, cette venue des étudiants étrangers peut être un outil pour conforter la diversité, le maillage et le dynamisme de nos formations comme de nos centres de recherche. À titre d'illustration, les universités et écoles ultramarines pourraient trouver ainsi, dans leur environnement géographique, de nouvelles ressources tout en participant à l'attractivité de nos formations.

Si l'intérêt des pays d'accueil peut être aisément identifié, qu'en est-il des pays d'origine ?

Le phénomène de « *brain drain* », dénoncé depuis de nombreuses années, reste préoccupant pour nombre de pays en développement. Sans doute résulte-t-il pour une part de l'attractivité fortement entretenue des pays d'accueil qui y trouvent leur intérêt. Le Burkina Faso a davantage de cardiologues employés dans les hôpitaux des pays étrangers que de coopérants des pays riches employés dans ses propres hôpitaux. Mais il serait impropre de s'arrêter à ce constat. Dans les faits, nombre de pays d'origine connaissent des situations sociales, politiques et économiques qui ne permettent pas un retour satisfaisant des jeunes diplômés.

Néanmoins, lorsque ces populations ne retournent pas dans leur pays d'origine, elles contribuent, souvent en s'organisant, au développement de celui-ci. Ces diasporas actrices du développement tendent à s'accroître, notamment parce que les pouvoirs publics des pays d'accueil prennent en compte ce levier pour déterminer leurs politiques de coopération internationale.

II - LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS : UN ÉLÉMENT DE LA MONDIALISATION

Les années récentes ont vu apparaître de nouveaux acteurs et de nouvelles pratiques. L'émergence de l'Asie et particulièrement de la Chine, qui est aujourd'hui le premier pays « exportateur » d'étudiants, bouleverse la géographie de la mobilité. En termes de destinations, les pays de l'OCDE demeurent les plus attractifs et accueillent à eux seuls 85 % des étudiants en mobilité et quatre d'entre eux, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France en accueillent 60 %. Mais de nouveaux acteurs émergent tels l'Australie et le Japon.

En premier lieu, dans le contexte d'un vaste mouvement de libéralisation et de fréquentes crises budgétaires, de nombreux pays ont fait évoluer la perception de l'enseignement supérieur et, par là, de la mobilité internationale des étudiants : la part des financements privés s'y développe faisant de l'enseignement supérieur une source de profit potentiel. L'apparition de l'enseignement franchisé et de l'enseignement virtuel témoigne également d'une évolution tendant à faire de l'enseignement supérieur un produit. Même s'il n'est pas possible de parler au sens strict d'un « marché » de la mobilité internationale, celle-ci tend à devenir un enjeu économique et financier en tant que tel. Dans les pays de l'OCDE, en 1999, les étudiants étrangers sont à l'origine de l'entrée de 30 milliards de dollars.

Par ailleurs, l'émergence d'acteurs supra-étatiques constitue une donnée nouvelle. Ainsi, l'Union européenne a-t-elle fait de la mobilité intra-européenne des étudiants un élément de la constitution d'un espace économique et, à terme, politique. Cette intensification des échanges doit permettre de répondre aux exigences du développement économique tout en favorisant l'émergence d'une culture commune au sein de cet espace. Des programmes d'échanges d'étudiants, d'enseignants et de mise en réseaux des établissements d'enseignement supérieur ont fondé l'essor rapide de la mobilité européenne. Le processus de Bologne, qui vise à la convergence, à terme, des systèmes d'enseignement, constitue à cet égard une étape nouvelle.

Dans ce contexte, il faut souligner que l'attractivité internationale de l'enseignement supérieur français repose sur des bases solides : une qualité et une diversité d'enseignement reconnues et une bonne diffusion de la langue française. Deuxième destination des étudiants Erasmus après l'Espagne, la France bénéficie pleinement des programmes européens de mobilité étudiante.

III - L'EFFICACITÉ DES DISPOSITIFS DE LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE

Alors que notre pays semble douter de l'efficacité de son système d'accueil, il convient d'en cerner les caractéristiques à la lumière des réussites et des échecs de nos partenaires. Compte tenu des différences d'inspiration et d'organisation des systèmes en cause, une telle comparaison doit être effectuée avec rigueur pour ensuite permettre de dégager clairement les déterminants de l'attractivité d'une nation.

Le choix des cursus et des établissements d'accueil joue un rôle fondamental dans le succès des études suivies et pour le rayonnement extérieur du pays d'accueil. Cela commence par une information et une promotion efficaces en amont de l'arrivée et de nombreux pays ont, dans cette perspective, créé d'authentiques agences de promotion de leur système à l'étranger. La France pourrait ainsi utilement s'inspirer des exemples étrangers comme notamment celui de l'Allemagne.

Souvent avancée, la dimension linguistique, au travers du constat de la forte attractivité des pays anglophones, est à relativiser. L'exemple de l'Allemagne démontre que l'obstacle linguistique peut être surmonté notamment par un réseau efficace de diffusion culturelle et linguistique et de promotion. À cet égard, la France pourrait utiliser de façon plus dynamique les réseaux dont elle dispose. Par exemple, elle accueille à peine 300 étudiants indiens sur son territoire quand plus de 22 000 natifs de ce pays fréquentent les Alliances françaises.

Concernant l'accueil lui-même, nos carences sont fortes, excepté pour quelques établissements à l'instar, par exemple, de l'École centrale de Paris. Les exemples étrangers tracent des pistes de réflexions et, en particulier, la pratique allemande du « *package* », qui comprend logement, formalités administratives et autres services, a un effet réel sur l'attractivité du pays.

Par ailleurs, la qualité de vie dans le pays d'accueil dépend évidemment des ressources mises à la disposition des étudiants et, sur ce plan, la France est en bonne position. En effet, comme ses partenaires, si notre pays développe un système de bourses, sa spécificité est d'offrir une aide réelle beaucoup plus importante que l'aide formalisée par ce système de bourses. La gratuité des études et de la couverture sociale représente un investissement de 2,5 milliards d'euros contre 100 millions de d'euros distribués en bourses : la France gagnerait à faire davantage connaître l'investissement conséquent qu'elle consent en la matière. En outre, la question devrait être posée de la légitimité de cette quasi gratuité pour les étudiants les plus fortunés, alors même qu'elle peut inciter à l'arrivée d'étudiants sans réel projet de formation. Une autre clef de répartition de l'effort serait alors possible, favorisant une dévolution plus équitable des bourses.

La possibilité d'avoir une activité rémunérée participe également des conditions de vie des étudiants étrangers en France. Comme nombre de ses partenaires, notre pays leur ouvre, dans un cadre fixé réglementairement, une possibilité de travail. Mais toutes les études montrent que le temps consacré par les étudiants à la vie professionnelle augmente et obère in fine leur réussite. À l'aune de cette évolution, il y aurait une vraie réflexion à engager sur la mise en place de dispositifs qui pourraient permettre aux étudiants étrangers de concilier projet pédagogique et activité professionnelle, en particulier selon des formes s'apparentant à l'apprentissage.

Au-delà des questions sus énoncées, une autre problématique revient fréquemment dans l'analyse de notre système d'accueil des étudiants étrangers : la France accueille-t-elle les « bons » étudiants ?

L'ambition d'accueillir les « meilleurs » étudiants est largement partagée par les grands pays d'accueil. Cependant, aucun grand pays n'effectue un choix reposant sur la base de l'origine géographique et fondé sur un système de quotas. Tout au plus ce « choix » résulte-t-il de politiques de promotion plus insistantes dans certains pays. De manière générale, les étudiants étrangers connaissent les mêmes conditions de sélection que les étudiants nationaux. Parmi les grands pays d'accueil, seul le Japon impose un examen préalable spécifique aux étudiants étrangers.

En France, les bourses d'excellence constituent, certes, un levier pour l'accueil des « meilleurs » étudiants, mais leur volume demeure relativement limité. Quant au taux d'échec supérieur des étudiants étrangers - qui ne peut être contesté - il pose plutôt la question de la qualité de l'orientation, de la cohérence du parcours de formation et de l'accompagnement de l'étudiant en mobilité. À cet égard, les actions de parrainages d'établissements, de co-diplomations ou d'implantations délocalisées renforcent autant la garantie d'un niveau académique que la construction d'un projet viable pour l'étudiant.

Par ailleurs, le Conseil économique et social considère que la question des débouchés proposés aux étudiants étrangers qui ne souhaitent – et souvent ne peuvent - revenir dans leur pays d'origine dès la fin de leurs études mériterait d'être posée. Un pays « reconnu accueillant » est un pays qui leur permet d'y mener leur première expérience professionnelle et la France connaît, à ce propos, la situation absurde de former des étudiants – et donc d'assumer le financement de leurs études – qui partent ensuite faire bénéficier d'autres pays de leurs compétences. Futurs cadres ou futurs investisseurs dans leur pays d'origine, il y a peu à douter que ces étudiants diffuseront davantage l'influence du pays qui les a fait vivre plutôt que celle de celui qui les a formés.

Enfin, le « retour sur investissement » des formations données aux étudiants étrangers dépend évidemment du suivi de ces étudiants. Nos partenaires font preuve d'une réelle volonté en la matière. Le constat doit être fait que l'effort de notre pays est malheureusement plus limité. Or, force est de reconnaître que là aussi une véritable politique de suivi permet indéniablement aux pays d'accueil d'optimiser la fonction de relais, « d'ambassadeurs » que peuvent incarner les étudiants accueillis.

Telles sont les problématiques développées par la présente étude et dont le Conseil économique et social souhaite qu'elles contribuent à éclairer l'enjeu stratégique que représente aujourd'hui l'accueil des étudiants étrangers.

*
* *

**L'étude a été approuvée par le Bureau du Conseil économique et social
au sein duquel sont représentés tous les groupes qui constituent l'assemblée
après avoir été adoptée par la section à l'unanimité.**

*
* *

Liste des personnes auditionnées par la section :

- M. Zhangde Bai, ministre conseiller, ambassade de la République Populaire de Chine en France ;
- Mme Nadia Bellaoui, déléguée générale d'ANIMAFAC ;
- M. Antoine Grassin, directeur de la coopération scientifique, universitaire et de recherche à la direction générale de la coopération internationale et du développement du ministère des Affaires Etrangères ;
- M. Dominique Depeyre, conseiller pour les relations internationales, Ecole Centrale de Paris ;
- M. Yasuo Kitahara, président de la Japan Student Services Organization (JASSO) ;
- M. Atsushi Nishioka, directeur de la Japan Student Services Organization (JASSO) ;
- M. Jean-Paul Roumegas, directeur des affaires internationales, Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) ;
- M. Frédéric Dart, chef du département des stages, Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS).

**« LA RECONVERSION DES MILITAIRES DANS LA VIE CIVILE :
LE CAS DES OFFICIERS GÉNÉRAUX »**

Saisine gouvernementale

Synthèse de l'avis présenté par Monsieur Dominique-Jean Chertier, au nom de la section du travail, lors de l'assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2005.

Monsieur Dominique-Jean Chertier, membre du groupe des entreprises publiques, est membre de la section du Travail.

*
* *

Le sujet que le Conseil économique et social est appelé à traiter à la demande du gouvernement est, par sa nature doublement inhabituel. Il invite en effet d'une part et pour la première fois, notre assemblée à réfléchir sur le lien Armée-Nation, moins de dix ans après l'engagement du mouvement de professionnalisation de la Défense nationale. Il concerne d'autre part numériquement un faible volume de hauts gradés, pour lesquels un certain nombre de dispositifs de facilitation de la reconversion sont d'ores et déjà en voie de mise en place par le ministère lui-même.

Pour notre assemblée, la question doit être analysée comme relevant de la mise à profit, au service du Pays, des compétences et de la capacité d'expertise des hauts potentiels de l'armée. Il s'agit de trouver la manière la plus appropriée de prolonger l'apport de l'armée dans la société civile, par une valorisation de l'offre de compétences et de talents que peuvent fournir les officiers généraux dans une seconde carrière au service du monde civil.

Conduire une réflexion sur le thème de la reconversion des officiers généraux dans la vie civile peut à première vue apparaître surprenant, dans un contexte durablement marqué par les tensions du marché de l'emploi. Les conditions de départ des cadres dirigeants de l'Armée sont en effet sans commune mesure, tant sur le plan économique que social, avec celle des nombreux salariés connaissant, autour de la cinquantaine et indépendamment de leurs compétences, les difficultés majeures liées à l'obligation de reconversion. Examinées à cette seule aune, les préoccupations concernant les officiers généraux peuvent être ressenties en décalage avec celles de cette partie de la population active pouvant être confrontée, à un âge critique, à des problèmes d'emploi et d'identité professionnelle, et ayant en outre à faire face aux conséquences matérielles et financières du chômage.

Notre assemblée considère toutefois indispensable de dépasser cette première approche et entend pour cela emprunter à un registre d'analyse différent. Le point de départ de la réflexion, dans le cadre d'un vieillissement général de la population, est celui de la nécessité pour notre système de défense nationale de conserver une structure de pyramide des âges jeune lui permettant de continuer d'assurer de manière optimale ses missions. S'agissant des plus hauts potentiels de l'Armée, on est conduit à s'interroger sur les conditions dans lesquelles continuer de mettre à profit, à l'issue de la période d'activité militaire, à la fois les compétences et les savoir-faire acquis, souvent conjugués à des capacités d'expertise scientifique et technique extrêmement pointues.

Il apparaît dès lors fondé de s'interroger sur la capacité de notre pays à fournir des perspectives professionnelles civiles à des hommes et des femmes qui, ayant servi la Nation dans des situations souvent difficiles, disposent de ce fait de nombreux atouts, au titre desquels une vision géostratégique ou encore une capacité de commandement et de management. Entendue comme une question relevant de l'intérêt général, cette gestion de corps nécessite d'être traitée en tant que telle.

A - DES MUTATIONS DE L'ARMÉE AUX NOUVELLES PERSPECTIVES DE GESTION DES CARRIÈRES MILITAIRES

L'armée est touchée par d'importantes mutations, dans un contexte géopolitique profondément modifié depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, et amplifié encore au cours des dernières décennies. La perception d'une menace militaire directe en Europe a en effet aujourd'hui cédé la place à des risques à la fois diffus et polymorphes, dans un environnement marqué par diverses formes d'instabilité et la multiplication de foyers de tension et de crise dans le monde.

Les missions de la défense, qui reposent principalement sur les composantes opérationnelles des trois armées (terre, mer et air) et sur la gendarmerie ont elles-aussi connu des évolutions sensibles. Au-delà de la politique de défense globale traditionnelle des intérêts vitaux et stratégiques de la France, les armées participent de plus en plus souvent à des actions humanitaires dans le monde. Elles assument par ailleurs au plan intérieur un soutien croissant à des missions de service public, allant de la protection du territoire à la participation à des activités d'assistance économique, en passant par les secours et assistances aux populations (lutte contre les feux, les inondations ou les pollutions, sauvetage de personnes...), ou encore la participation à la mise en œuvre de dispositifs de santé publique et à la protection de l'environnement face à des risques d'agents biologiques, nucléaires, radiologiques et chimiques.

Dans le cadre de ces évolutions, la France a fait le choix de la professionnalisation par le passage progressif d'une armée mixte à une armée entièrement professionnelle, au niveau technologique élevé. Décidée en 1996, la professionnalisation a mis fin à plus d'un siècle de conscription et donné naissance à une armée profondément transformée, forte de près de 350 000 militaires, et ayant vocation à faire face au nouveau contexte géostratégique.

Cette mutation majeure, couplée à l'évolution de la société et à la transformation des conditions d'emploi des armées, a progressivement conduit à repenser le statut général des militaires, tout en préservant les fondements de l'état militaire. Le nouveau statut général des militaires, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2005, marque ainsi une mutation importante affectant la fonction militaire ; il vise notamment à mettre en place une organisation des carrières permettant de répondre à l'impératif de jeunesse et porte une attention particulière aux difficultés posées par la gestion des fins de carrière, avec le double objectif de maintenir un flux de départs suffisant pour assurer des conditions d'avancement satisfaisantes et d'améliorer les possibilités de reconversion, tout en consolidant les outils de nature à fluidifier les carrières et à améliorer la fidélisation des militaires.

La gestion des carrières des officiers, et particulièrement des officiers généraux, doit en effet permettre de répondre à une obligation de garantie et de pérennisation de la qualité de l'encadrement supérieur militaire. L'Armée française est confrontée à un problème de gestion de la pyramide d'âge du corps des officiers généraux, du double fait d'un vieillissement de la population militaire et de la nécessité d'un renouvellement permanent de ses cadres, dans un cadre juridique lui-même modifié. Le régime du « conditionnalat », soumettant la nomination à un emploi de général pour une durée déterminée de six mois à cinq ans à la contrepartie d'une demande anticipée d'admission à la retraite, est appelé à s'éteindre progressivement. La perspective de l'extinction de ce régime mérite de faire l'objet d'un examen attentif. En effet, elle modifie sensiblement les modalités de gestion de fins de carrière des officiers généraux, notamment en raison de l'abaissement de la limite d'âge, dans un contexte socio-économique général conduisant tendanciellement à un allongement de la durée d'activité professionnelle.

La structure de la pyramide des officiers généraux doit prendre en compte la double nécessité pour notre système de défense d'un rajeunissement sensible de sa hiérarchie et d'une durée significative du temps d'exercice des plus hautes responsabilités. Cet état de fait exige en parallèle la mise en place d'une véritable politique d'accompagnement de leur départ, tenant compte non seulement de la limite d'âge posée par le nouveau statut, mais aussi au besoin d'inciter un certain nombre d'entre eux à interrompre précocement et volontairement leur carrière. La satisfaction de cette condition est indispensable pour obtenir le lissage recherché des flux. Cette démarche doit s'appuyer sur une politique volontaire de reconversion, adaptée, efficace et suffisamment anticipée, apte à ouvrir les portes d'une carrière civile attrayante et apportant une contribution à la politique de rayonnement de la défense.

Les armées ont une longue tradition de reconversion. Les dispositifs existants de reconversion ont, en outre, été renforcés pour accompagner la professionnalisation, passant par une aide apportée aux militaires pour établir leur projet professionnel et mener à terme leur recherche d'emploi et leur retour à la vie civile.

Le principe d'un accompagnement des officiers généraux dans leur retour à la vie civile est quant à lui une préoccupation plus récente, portant la reconnaissance de l'enjeu d'une reconversion des militaires de haut rang tout en prenant en compte leurs spécificités. Cette réflexion s'est récemment concrétisée avec la création d'une mission chargée de la promotion des talents et des compétences des officiers généraux, visant à assurer une connaissance des élites militaires analogue à celle de certains autres corps de hauts fonctionnaires, en valorisant l'apport des officiers généraux au monde civil et plus largement au service de la Nation.

La formation des hauts militaires dans les grandes écoles ainsi que leur valeur professionnelle intrinsèque sont largement reconnues. Appelés à exercer d'importantes fonctions de décision et de commandement, les officiers généraux, arrivés, à l'issue d'un parcours professionnel complexe et structuré, au sommet d'une pyramide identifiée, ont un niveau élevé de compétences qu'ils peuvent, à l'issue de leur carrière dans l'armée, mettre à profit de la société et des entreprises. Entre autres compétences clés, ils possèdent ainsi une capacité d'engagement certaine, une vision stratégique des événements et de leur contexte ainsi qu'une aptitude à dégager dans les meilleurs délais les solutions les plus adaptées, capacité inhérente à l'exercice de responsabilités qui imposent à la fois réactivité, lisibilité et cohérence. L'évolution des modalités d'exercice de responsabilités militaires élevées les conduisent en outre à devenir des managers, créant les conditions d'une possible reconversion, notamment dans des fonctions de direction ou de conseil.

Le retour à la vie civile des officiers généraux se heurte néanmoins à un certain nombre de difficultés. La question de fond semble en particulier toucher à la nature du lien unissant l'Armée et la Nation, progressivement distendu après la deuxième guerre mondiale et plus récemment encore avec la suspension du service national, moment privilégié d'association des citoyens à la défense de la Nation. Plus globalement, les rapports entre les militaires et la société civile apparaissent empreints d'une méconnaissance et d'une certaine incompréhension, freins qu'il convient de lever par une démarche plus affirmée d'ouverture et de relations réciproques, régulières et durablement ancrées.

*
* *

Pour notre assemblée, il convient de s'inscrire dans une perspective de valorisation du lien entre l'Armée et la Nation, passant par l'utilisation optimale des talents et des compétences de nos officiers généraux.

C'est dans cette double approche d'un renforcement du lien Armée-Nation et d'une organisation plus efficiente du retour à la vie civile des officiers généraux que l'avis entend formuler une série de pistes de réflexions et de propositions plus concrètes.

Le Conseil économique et social s'attache dans cet avis à répondre à la question des conditions du retour à la vie civile des officiers généraux, au travers de diverses mesures d'aménagement ou d'optimisation des procédures et outils de gestion de carrière des hauts potentiels de l'armée.

Il estime tout autant nécessaire de lever, au regard des éléments de réflexion préalables touchant au lien Armée-Nation, un certain nombre de freins, notamment culturels, entre la société civile et militaire, par une organisation plus systématique et diversifiée d'échanges et de confrontations de points de vue.

*
* *

1. Renouveler les formes du lien unissant la Nation et l'Armée

- Développer l'usage de lieux partagés entre société civile et sphère militaire, mêlant les publics civils et militaires ;
- Encourager le plus grand mixage des publics étudiants (civils en formation initiale, militaires en cours d'emploi) ;
- Renforcer la dimension géostratégique et de défense dans les enseignements universitaires spécialisés de haut niveau

2. Rapprocher les règles propres aux militaires

- Assouplir l'usage du devoir de réserve et de la liberté d'expression ;
- Réviser de manière générale les règles relatives à la déontologie ;
- Prendre en compte les règles actuelles de cumul de la solde de réserve et de la rémunération d'un emploi dans la fonction publique civile

3. Doter la gestion des carrières d'outils appropriés et pérennisés

- Penser les règles et les outils de gestion de sortie du dispositif dit du « conditionnalat » ;
- Reprofiler la pyramide des âges des officiers généraux et s'engager dans une différenciation plus marquée des carrières ;
- Conforter la MIRVOG dans ses missions et la doter de moyens de fonctionnement.

4. Permettre la valorisation des compétences et de l'expérience des officiers généraux

- Anticiper le retour à la vie civile en intervenant le plus en amont possible de la sortie effective de la sphère militaire ;
- Développer les possibilités de mobilité externe, en particulier en instituant une mobilité statutaire ;
- Sensibiliser l'environnement socio-économique pour favoriser le moment venu le recrutement d'anciens officiers généraux.

*
* *

L'avis a été adopté par 180 voix et 4 abstentions.

*
* *

Liste des personnes auditionnées par la section :

- Général Jacques Grandchamp, chargé du retour à la vie civile des officiers généraux ;
- Capitaine de frégate Audoin de Chanterac, chargé de mission ;
- Vice-amiral (2^osection) Thierry d'Arbonneau, directeur de la protection du patrimoine et des personnes, AREVA ;
- Général (2^o section) Jacques Morel, société Réactions ;
- Jacques Landreau, ancien président de la société SEFOP - Conseil en recrutement de cadres ; ancien président de la confédération française de conseil en recrutement ;
- Général d'armée aérienne (cadre de réserve) Bernard Norlain, président directeur général SOFEMA Groupe ;
- Jacques Manardo, ancien président de Deloitte, administrateur de sociétés.

**« LE LOGEMENT DE DEMAIN,
POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE »**
Autosaisine

Synthèse de l'avis présenté par Madame Cécile Felzines, au nom de la section du cadre de vie, lors de l'assemblée plénière des 13 et 14 décembre 2005.

Madame Cécile Felzines, membre du groupe des entreprises privées, est membre de la section du Travail, et membre de la section du cadre de vie.

*
* *

Facteur clé de l'intégration sociale avec l'emploi, le logement n'est pas seulement le lieu où les ménages passent le plus de temps et pour lequel ils consentent leurs plus fortes dépenses. Il est aussi un marqueur social et, à ce titre, contribue à la construction de l'image, du statut et de l'identification sociale de ses occupants.

L'attachement au logement, perçu comme lieu positif et rassurant en contrepoint d'un monde en pleine mutation, va de pair avec l'augmentation de la précarité familiale et professionnelle.

Aujourd'hui, les problèmes liés au logement concernent non seulement les plus démunis mais également toutes les catégories de population : classes moyennes, personnes âgées, handicapées, familles nombreuses, jeunes ménages, étudiants...

Malgré des réalisations et des prestations de qualité, le logement actuel, à de notables exceptions près, reproduit des plans standards, dépourvus d'imagination, réduisant au minimum la vraie innovation et ignorant l'impérieuse nécessité de prendre en compte la crise énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Parce que construire aujourd'hui engage l'avenir sur plus d'un siècle, les propositions du Conseil économique et social visent à inciter tous les acteurs du logement et principalement les élus et les pouvoirs publics à adopter une approche globale et qualitative, essentielle pour répondre aux attentes des Français et de la société.

Ces propositions sont guidées par la recherche de la combinaison des trois facteurs du développement durable : l'efficacité économique (coût accessible au plus grand nombre), l'exigence sociale (la mixité) et la prise en compte des critères environnementaux.

Les efforts financiers à consentir seront largement compensés par la diminution des coûts d'entretien, la baisse des charges, sans oublier le coût difficilement chiffrable du mal vivre. Par le sentiment de valorisation et de dignité que ces logements apporteront ainsi aux populations concernées, les surcoûts initiaux seront vite amortis.

Il n'est plus temps de se demander si c'est possible ou si c'est coûteux, de se freiner en se disant que ce sera difficile et compliqué. Il s'agit de savoir quand on commence, en se dotant des moyens normatifs, techniques et financiers pour y parvenir.

*
* *

I - LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL CONSTATE

Depuis le début des années cinquante, le parc de logements a été considérablement modernisé. La période de la Reconstruction puis celle des Trente glorieuses ont permis de remplacer et construire un habitat plus hygiénique (les trois éléments de confort : WC intérieurs, salle d'eau, chauffage central sont présents dans 91 % des logements) et plus spacieux. Il subsiste néanmoins environ 10 % de logements présentant des critères d'insalubrité et de surpeuplement notamment dans le parc ancien des centres-villes. Si l'effort sur cette partie du parc est primordial, il doit aussi se porter sur son ensemble s'agissant de sa qualité environnementale.

A - UNE PROFONDE ÉVOLUTION DES MODES DE VIE...

L'évolution démographique est marquée par le vieillissement important de la population (en 2004 les plus de 75 ans représentaient 8,7 % de la population, en 2050 ils constitueront le quart). Les effets conjugués de la décohabitation plus tardive des enfants en raison de l'allongement des études et des difficultés d'emplois et d'une forte instabilité familiale conduisent à une augmentation significative du nombre des ménages et donc des besoins de logements. Divorces, séparations.

formation de nouveaux couples mais aussi vieillissement et handicap expliquent la pénurie de logement et influent sur la nature de la demande (taille des logements, configuration de l'espace).

B - ET UNE TRANSFORMATION DES MODES D'HABITER...

Les rythmes de vie de chacun des membres de la famille s'autonomisent et transforment les modes d'habiter. Avec la mise en place des 35 heures, le développement du télétravail, la décohabitation tardive des enfants, l'habitat est devenu multifonctionnel. L'utilisation des espaces a évolué. La cuisine se transforme en lieu de convivialité et les chambres deviennent trop exigües pour y travailler, se reposer, recevoir ses amis (surtout les enfants), se divertir et contenir bureau, bibliothèque, chaîne Hi-Fi, ordinateur, téléviseur... Enfin, le

manque d'espace (bureau, chambre d'amis...), de rangements et... d'ouverture sur la nature sont le plus souvent dénoncés.

C - ... QUI ORIENTENT LES ATTENTES DES MÉNAGES...

Elles se portent majoritairement sur l'accèsion à la maison individuelle (80 % des propriétaires de leur logement). Ce rêve les conduit le plus souvent à s'éloigner des centres-villes devenus inaccessibles en raison du prix du foncier qui représente entre 30 et 50 % du coût total de l'habitation.

Les Français souhaitent aussi des logements plus spacieux, moins bruyants et plus sains.

D - ... ALORS QUE LES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES, QUI EXISTENT, PEINENT À S'IMPOSER

Les taux d'endettement des ménages, parfois excessifs en raison des prix élevés des logements, les conduisent encore trop souvent à considérer l'innovation comme un surcoût. De leur côté, promoteurs et bailleurs hésitent à introduire une innovation, pas toujours bien acceptée par une clientèle peu encline à privilégier dans ses choix des matériaux ou des techniques nouvelles qu'ils jugent insuffisamment éprouvés dans le temps. Cette même réserve se vérifie auprès des constructeurs et des entreprises.

Afin de respecter les engagements gouvernementaux souscrits à Kyoto, d'offrir à chacun un logement de qualité, le Conseil économique et social formule des propositions susceptibles d'améliorer la qualité de vie des Français. S'inscrivant dans une politique de développement durable, elles devraient répondre à leurs attentes et mobiliser l'ensemble des acteurs du secteur dans cet objectif.

II - LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL PROPOSE :

A – D'INSCRIRE LE LOGEMENT DANS UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet engagement suppose une profonde modification des pratiques de l'ensemble des acteurs du secteur de la construction. Economiser l'énergie, les espaces et les paysages, favoriser le lien social doivent désormais présider à leurs préoccupations.

a) **Organiser une synergie en faveur de la qualité entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre** qui ne parlent pas le même langage et dont la coopération est essentielle pour la réussite du projet. Ceci suppose :

- D'assister la maîtrise d'ouvrage dans son rôle de programmation :
 - en organisant une concertation, la plus en amont possible du projet, avec les différents partenaires concernés et en s'entourant des compétences nécessaires ;

- en s'appuyant sur un service d'instruction du permis de construire compétent, respectueux des délais requis ;
- en sanctionnant des recours abusifs ;
- en proposant une formation adaptée.
- De renforcer le rôle de l'architecte :
 - asseoir le rôle de cette profession afin de mieux coordonner l'intervention des différents corps de métiers que constitue la maîtrise d'œuvre, garantir la bonne exécution du parti architectural du projet tel que défini dans les plans ;
 - améliorer la formation initiale et continue.
- De généraliser la démarche Haute qualité environnementale (HQE)
 - mieux diffuser cette démarche qui vise à maîtriser les impacts des bâtiments sur leur environnement en créant des intérieurs sains et confortables. Elle concerne toutes les étapes de l'élaboration et de la vie d'un bâtiment (depuis sa conception jusqu'à sa démolition). Elle peut s'appliquer aussi bien aux constructions neuves qu'à la réhabilitation ;
 - prévoir son application aux programmes prévus par la loi de solidarité et de renouvellement urbains avant de procéder à sa généralisation.

b) Mieux utiliser les procédures
- Maîtriser et accroître l'offre foncière
 - par une accélération de l'adoption des PLU, le développement d'établissements publics fonciers ;
 - rééquilibrer la fiscalité en pénalisant la rétention de terrains classés constructibles mais non bâtis.
- Favoriser un urbanisme plus cohérent
 - par une simplification et une stabilité des textes et règlements existants et un ciblage des aides (PTZ...) sur les opérations évitant l'étalement urbain.
- Soutenir la rénovation
 - en augmentant sensiblement les moyens de l'ANAH qui intervient sur le stock de logements (environ 99 % du parc), et en aidant les propriétaires occupants ou bailleurs impécunieux à engager des travaux visant à économiser l'énergie ou utiliser les énergies renouvelables.

c) Favoriser l'utilisation des matériaux, des techniques et équipements à haute performance environnementale
- Recourir aux matériaux naturels renouvelables (bois, pierre, terre, paille, chaume) dont les qualités techniques, plastiques et esthétiques sont sous employées notamment dans l'habitat individuel ;

- Renforcer l'isolation (notamment par l'extérieur) pour améliorer la performance thermique et soigner la ventilation qui permet d'assainir l'air ambiant des logements ;
- Améliorer les qualités phoniques, le bruit étant la première nuisance dénoncée par les Français ;
- Introduire les énergies renouvelables.

La combinaison de ces énergies, solaire (thermique et photovoltaïque), géothermie, éolien et biocarburants, doit aider à couvrir en tout ou partie les besoins énergétiques d'un logement. Mal connues, elles sont peu utilisées. Les moyens de l'ADEME, chargée de leur diffusion, doivent être consolidés après évaluation régulière de l'efficacité de son action.

d) Promouvoir la pratique du « coût global »

En intégrant dans le prix d'un logement dès sa conception le coût des charges d'usage au coût d'investissement initial, les avantages attendus de l'introduction de certains équipements économisant l'énergie ou utilisant des matériaux énergétiquement intéressants, seront mieux perçus et appréciés.

III - LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL PROPOSE :

A – RÉPONDRE AUX ATTENTES DES FRANÇAIS ET AUX ÉVOLUTIONS DE LEURS MODES DE VIE

- Construire des logements plus spacieux et plus flexibles pour s'adapter à la configuration des ménages, au vieillissement de la population et aux situations de handicap
- Offrir un environnement de qualité et sécurisé en appliquant le concept de prévention situationnelle et un urbanisme (commerces, services, transports) adapté
- Faciliter l'accession au logement en allégeant la charge initiale d'accession en séparant le foncier du bâti, et en recourant plus fréquemment à des baux emphytéotiques dont les modalités seraient à revoir
- Engager une réflexion visant à réformer le régime de l'hypothèque et à en diminuer le coût

IV - LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL PROPOSE :

A – MOBILISER LA FILIÈRE DE LA CONSTRUCTION POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX

- Soutenir la recherche notamment dans les techniques et les équipements économisant l'énergie ou favorisant les énergies renouvelables, au niveau national et européen
- Accentuer l'effort d'industrialisation par la mise en place de filières intégrées suffisamment réactives pour pouvoir répondre à l'importance

des besoins actuels et privilégier la filière sèche plus respectueuse de l'environnement

- Favoriser la création de pôles de compétitivité structurés et homogènes par filières et encourager, par une meilleure concertation entre les différents partenaires, la diffusion de l'innovation
- Accentuer l'effort de formation et développer l'emploi afin de répondre aux besoins
 - Informer et sensibiliser les jeunes sur les métiers du bâtiment et leur évolution ;
 - Engager rapidement une réflexion entre l'Etat, les régions et le secteur du bâtiment sur les moyens financiers à mettre en œuvre ;
 - Accroître l'effort de formation des salariés qui doivent être de plus en plus qualifiés ;
 - Soutenir les actions visant à anticiper le vieillissement des effectifs salariés et confrontés à la transmission des chefs d'entreprise.

*
* *

En adoptant, en 2003, le Plan national de rénovation urbaine et, en 2004, la loi de programmation pour la cohésion sociale, le pays s'est engagé dans un vaste programme de remodelage de certains quartiers et ZUS en particulier. La prochaine loi portant « engagement national pour le logement » devrait renforcer ce dispositif.

Le Conseil économique et social estime que leur mise en œuvre offre à notre pays une chance unique pour concevoir un habitat de qualité qui favorise à la fois l'audace architecturale, la bonne intégration urbaine et environnementale ainsi que la nécessaire cohésion sociale des habitants.

*
* *

L'avis a été adopté par 174 voix et 12 abstentions.

*
* *

Liste des personnes auditionnées par la section :

- M. Jean-Marie Charpentier, architecte et urbaniste ;
- M. François Delarue, directeur général de l'Urbanisme, de l'habitat et de la construction ;
- M. Alain Dinin, président directeur général de Nexity ;
- Mme Ferial Drosso, démographe, enseignante à l'institut d'urbanisme de Paris XII ;
- M. Didier Klinkammer, architecte, président d'Archinov ;
- M. Paul-Louis Marty, délégué général de l'Union sociale pour l'habitat (USH) ;
- M. Alain Maugard, président du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) ;
- M. François Pélegrin, président de l'Union nationale des syndicats français d'architectes (UNSFSA) ;
- M. Philippe Pelletier, président de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) ;
- M. Jean Perrin, président de l'Union nationale de la propriété immobilières (UNPI) ;
- M. Alain Sionneau, président de la Foncière logement ;
- M. Renzo Sulli, maire d'Echirolles.

*
* *

Liste des personnes rencontrées par le rapporteur:

- M. Etienne Berthier, PDG du groupe ICADE ;
- M. Dominique Bidou, président de l'association HQE ;
- M. Jacques Brejon, directeur des affaires techniques à la FFB ;
- M. Alain Chouguiat, CAPEB ;
- M. Roland Fauconnier, Fédération française du bâtiment ;
- M. Jacques Ferrier, architecte ;
- M. Gérard Lemouzy, CAPEB ;
- M. Yann Montrelay, centre scientifique et technique du bâtiment ;
- M. Georges Motron, député-maire d'Argenteuil ;
- Mme Michèle Pappalardo, présidente de l'ADEME ;
- Mme Sylvie Petiot, présidente de la fédération du bâtiment de Lorraine ;
- M. Robert Rochefort, directeur général du CREDOC.

**SOMMAIRE ANALYTIQUE
AVIS, ÉTUDES ET COMMUNICATIONS
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

Section des affaires sociales

- ◆ Etude n°10 du 28 juin 2005
L'hôpital public en France : bilan et perspectives,
par M. Eric Molinié.

Section du travail

- ◆ Rapport et avis n°4 du 30 mars 2005 :
Conséquences sur l'emploi et le travail des stratégies d'externalisation d'activités,
par M. François Edouard.

- ◆ Avis n°25 du 19 décembre 2005
La reconversion des militaires dans la vie civile : le cas des officiers généraux,
par M. Dominique-Jean Chertier.

Section des économies régionales et de l'aménagement du territoire

- ◆ Rapport et avis n°11 du 29 juin 2005
Communes, intercommunalités, quels devenirs ?,
par M. Pierre-Jean Rozet.

Section du cadre de vie

- ◆ Rapport et avis n°13 du 13 juillet 2005
Garantir le pluralisme et l'indépendance de la presse quotidienne pour assurer son avenir,
par M. Michel Muller.
- ◆ Rapport et avis n°26 du 21 décembre 2005
Le logement de demain, pour une meilleure qualité de vie,
par Mme Cécile Felzines.

Section des finances

- ◆ Rapport et avis n°7 du 18 mai 2005
Les perspectives financières de l'Union européenne,
par M. Georges de La Loyère.

Section des relations extérieures

- ◆ Avis n°2 du 28 février 2005
Vers une mondialisation plus juste,
par M. Alain Deleu.
- ◆ Avis n°15 du 19 octobre 2005
Redynamiser le partenariat euro-méditerranéen : quel rôle pour la société civile ?,
par Mme Chantal Lebatard.
- ◆ Etude n°24 du 16 décembre 2005
Comparaison internationale des politiques d'accueil des étudiants :
quelles finalités ? Quels moyens ?
par M. Guillaume Vuilletet.

Section des activités productives, de la recherche et de la technologie

- ◆ Avis n°1 du 24 janvier 2005
Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux services
dans le marché intérieur,
par M. Francis Lemor.
- ◆ Avis n°8 du 30 mai 2005
Entreprises et simplifications administratives,
par Mme Anne Duthilleul.
- ◆ Avis n°17 du 3 novembre 2005
La société de la connaissance dans le cadre de la stratégie de Lisbonne,
par M. Hubert Bouchet.
- ◆ Avis n°21 du 21 novembre 2005
Projet de loi de programme pour la recherche,
par M. François Ailleret.

Section de l'agriculture et de l'alimentation

- ◆ Rapport et avis n°5 du 21 avril 2005
La maîtrise foncière : clé du développement rural,
par M. Jean-Pierre Boisson.
- ◆ Avis n°6 du 16 mai 2005
Projet de loi d'orientation agricole,
par M. Gaël Grosmaire.
- ◆ Rapport et avis n°16 du 2 novembre 2005
La pêche, acteur de la vie du littoral métropolitain : l'heure du choix,
par M. Gérard d'Aboville.

Section des problèmes économiques généraux et de la conjoncture

- ◆ Rapport et avis n°9 du 1er juin 2005
La conjoncture économique et social en 2005,
par M. Luc Guyau.
- ◆ Avis n°18 du 4 novembre 2005
Les politiques économiques au service de la stratégie de Lisbonne,
par M. Henri Feltz.
- ◆ Rapport et avis n°22 du 30 novembre 2005
Prélèvement obligatoires : compréhension, efficacité économique et justice sociale,
par M. Philippe Le Clézio.

Délégation pour l'Union européenne

- ◆ Communication n°3 du 9 mars 2005
Situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne,
par Mme Evelyne Pichenot.
- ◆ Communication n°14 du 28 juillet 2005
Contribution au livre vert sur le thème « Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre les générations »,
par Mme Evelyne Pichenot.
- ◆ Communication n°19 du 7 novembre 2005
Contribution au Pacte européen pour la jeunesse,
par Mme Elisabeth Morin.

Délégation aux droits des femmes et à l'égalité entre hommes et femmes

- ◆ Communication n°23 du 9 décembre 2005
Droit des femmes dans le partenariat euro-méditerranéen,
par Mme Claude Azéma.

Commission temporaire (Section du travail et section des affaires sociales)

- ◆ Avis n°12 du 11 juillet 2005
L'insertion professionnelle des jeunes issus de l'enseignement supérieur,
par M. Jean-Louis Walter.

Ouverture sur l'extérieur

**COMMUNICATION
ET DIFFUSION DES TRAVAUX DU CES**

Le Bureau du Conseil économique et social a défini, depuis 2003, une stratégie de communication auprès des médias, des décideurs publics, des organisations de la société civile et du public.

Une communication institutionnelle en développement

Le Conseil s'est engagé dans une politique visant à mieux faire connaître l'institution en général et son apport à la démocratie.

A cette fin, il a créé en 2005, en complément des documents de communication existants, de nouveaux supports : dépliant institutionnel sur le CES et architectural sur le palais d'Iéna (en français et en anglais), brochure institutionnelle offrant une présentation simple et accessible du CES, présentation informatique à la disposition des membres du Conseil souhaitant exposer à l'extérieur le fonctionnement de l'institution...

L'ouvrage « *Qu'est-ce que le Conseil économique et social* » publié, en décembre 2005, par les Editions de l'Archipel dans la collection L'Information citoyenne, complète ces outils.

Les principaux destinataires de ces supports d'information et de communication sont : les parlementaires, les ministères et leurs cabinets, les collectivités territoriales, les conseils économiques et sociaux régionaux, les responsables des administrations centrales et territoriales, la presse généraliste et spécialisée, les organisations professionnelles et sociales, le grand public...

Par ailleurs, la création, en 1999, du site internet www.ces.fr a constitué une avancée spectaculaire pour la notoriété du CES auprès du public. Le site a été conçu et réformé pour répondre à trois objectifs : faire mieux connaître l'institution, ses membres, son fonctionnement, son histoire ; donner accès, par un module de recherche documentaire, à l'ensemble des avis, rapports et études publiés et en permettre le téléchargement ; fournir, en temps réel, une information sur la vie de l'assemblée (actualité, travaux, agenda, événements et manifestations).

A ce titre, le nombre des abonnés qui reçoivent la lettre internet bimensuelle du CES est passé, entre décembre 2004 et décembre 2005, de 3 150 à 16 680 internautes. Le nombre des consultations du site a suivi une courbe exponentielle : 641 200 visites d'internautes en 2005, pour 3,5 millions de pages du site consultées.

La presse (écrite, radiophonique et télévisée) a largement accompagné les efforts de communication institutionnelle du CES en publiant régulièrement des articles généraux sur le CES et des interviews de son président.

La diffusion des travaux du CES

Le CES a également engagé une politique de diffusion systématique de ses travaux auprès de la presse, des décideurs publics, des organisations de la société civile et du public.

Ses avis, rapports et études font l'objet d'une publication par la Direction des Journaux officiels. Une note d'Iéna, diffusée à 6 000 exemplaires et disponible sur le site internet www.ces.fr, propose un résumé de chaque avis, rapport ou étude du Conseil.

Par ailleurs, les assemblées plénières du Conseil sont systématiquement précédées d'une conférence de presse du rapporteur à laquelle assistent des journalistes de la presse d'information générale et spécialisée, nationale et régionale. La presse est aussi informée et invitée à l'occasion de manifestations spécifiques, notamment les débats d'actualité, les Forums d'Iéna et les colloques.

Au total, 1 420 articles ont été consacrés au Conseil économique et social par la presse en 2005.

Au-delà des 100 000 brochures (avis, rapports et études du CES) diffusées par les Journaux officiels, 206 400 documents ont été téléchargés directement par les internautes sur le site internet du Conseil en 2005.

**COLLOQUES ET
MANIFESTATIONS EXTÉRIEURES**

Outre la tenue des diverses réunions liées à l'élaboration de ses avis, rapports et études, le Conseil économique et social a accueilli en son sein, au cours de l'année 2005, **65 colloques**.

La grande majorité des colloques (soit 80% environ) se déroulent en salle des séances dont la capacité en tribune basse atteint 238 places et en tribune haute 100 places.

En raison des règles de sécurité appliquées sur le site du Palais d'Iéna, les personnes extérieures au Conseil ne peuvent en principe accéder aux salles de réunions des 2^{ème} et 3^{ème} étages (capacité 20 à 40 places).

Les colloques de dimension intermédiaire peuvent se tenir, sous réserve de l'accord de l'Union de l'Europe occidentale, dans les salles A, B et C de l'UEO (capacité de 40 à 80 places).

La plupart des colloques reçoivent entre 150 et 300 personnes. Quelques-uns (environ 10%), de taille plus modeste, rassemblent entre 40 et 100 personnes. D'autres au contraire dépassent les capacités d'accueil de l'hémicycle et obligent à la mise en place d'une vidéo-projection en salle Ventéjol et/ou un étalement de l'événement sur 2 jours. Ils parviennent ainsi à mobiliser entre 500 et 1 000 personnes.

Au total, nous pouvons estimer entre **10 000 et 15 000 personnes** le nombre de participants aux colloques tenus au Conseil économique et social au cours de l'année 2005.

La caractéristique essentielle de ces rencontres, qui se tiennent au cœur de l'assemblée de la société civile, est leur **diversité** :

- Diversité des thématiques abordées qui recoupent très largement les champs de réflexion du Conseil ;
- Diversité des structures organisatrices : institutions publiques, autorités indépendantes, syndicats, entreprises, associations...
- Diversité des intervenants : conseillers, universitaires/chercheurs, juristes, représentants des milieux patronaux, syndicaux et associatifs, acteurs de la vie publique territoriale, nationale et internationale.

Les conseillers sont présents sur la quasi totalité des colloques soit en qualité d'invités, soit en qualité d'intervenants.

Un tiers des colloques ont été honorés par l'intervention d'un ou plusieurs ministres en activité.

Le Président du Conseil est quasi systématiquement sollicité pour assurer l'ouverture des colloques. Outre les principales manifestations organisées par le Conseil auxquelles il participe pleinement, il a pris soin d'introduire personnellement au palais d'Iéna 30 % des colloques. Pour 20 % des colloques, il a été représenté dans cette fonction d'accueil par un membre du Bureau, un président de section, un président de groupe, ou un conseiller en raison de sa bonne connaissance du thème de la manifestation.

*

* *

I - LES THÈMES

Les thèmes qui y sont abordés couvrent les champs économique, social et culturel dont est investi le Conseil économique et social et répondent aux préoccupations majeures de notre société. Sans prétendre à l'exhaustivité, ils ont été les suivants pour l'année 2005 :

- Le volontariat civil, le service volontaire comme facteur d'intégration des jeunes ;
- La laïcité, réflexions sur la loi de 1905 ;
- Les luttes contre les discriminations fondées sur le sexe, les origines sociales ou raciales, la promotion de l'égalité, l'insertion professionnelle ;
- Les luttes contre l'exclusion et la pauvreté, le rôle des associations et des partenaires sociaux, les politiques de développement ;
- Le dialogue entre le citoyen et ses institutions, le rôle de la médiation, les corps intermédiaires, le rapprochement des associations et acteurs locaux ;
- La sécurité énergétique, les acteurs de l'énergie ;
- Les reprises, transmissions et restructurations d'entreprises, la pratique des délocalisations ;
- Le mécénat d'entreprise, le renforcement des partenariats avec l'entreprise ;
- La réforme des systèmes d'assurance maladie, le vieillissement de la population...

Au cours de l'année 2005, nombreux sont les colloques tenus au Conseil économique et social qui se situent dans une **dimension européenne**, tant par leur thématique (la définition d'un contrat social européen, le transport d'énergie en Europe, la politique européenne de sécurité et de défense, le projet *PARTAGE*...) que par la qualité des intervenants (MM. Jacques Delors, Andris Piebalgs, Commissaire européen à l'énergie, Mme Anne-Marie Sigmund, Présidente du CESE, l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale...).

Le Conseil économique et social s'est directement impliqué sur ce terrain européen en organisant la rencontre annuelle des présidents et des secrétaires généraux des CES nationaux de l'Union européenne et du Comité économique et social européen et la première conférence annuelle des organisations économiques et sociales françaises et allemandes. Consacrée à la compétitivité et l'innovation, cette dernière a reçu le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche et le Président du Land Bade-Wurtemberg ; elle a vocation à se renouveler.

Dans le cadre de son **action internationale**, le Conseil économique et social, en plus de l'accueil de nombreuses délégations étrangères, a organisé, au cours de l'année 2005, trois événements majeurs mobilisant les acteurs économiques et sociaux de part le monde.

- Le 9^{ème} Congrès mondial des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires a réuni, les 9 et 10 juin, une quarantaine de délégations nationales au palais d'Iéna. Ce fut également une occasion unique d'échanges entre les représentants du World Economic Forum de Davos et du Forum Social Mondial de Porto Alegre conviés pour la première fois autour d'une seule et même table.
- En collaboration avec Coordination Sud Abong, a été monté un important forum franco-brésilien de la société civile qui a abordé les questions de la ville, du développement durable, de l'économie solidaire, du financement du développement au Brésil. Il a également permis la signature, en présence du Président de la République brésilienne, Luis Inacio Lula da Silva, d'une convention de coopération entre le CES français et le Conseil pour le développement économique et social du Brésil.
- En partenariat avec l'Institut d'études politiques de Paris et plusieurs ONG, s'est tenue une importante table ronde qui a permis de définir les programmes et d'établir les outils nécessaires à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

II - LES ACTEURS

1. Le Conseil économique et social est à l'initiative d'un certain nombre des événements tenus au palais d'Iéna.

S'ils représentent en nombre une minorité des colloques, près d'un quart, ils mobilisent, par leur ampleur, fortement le personnel du Conseil.

- Ainsi comme l'année précédente, l'année 2005 a été marquée par la rencontre entre les membres du Conseil économique et social de la République et les membres des Conseils économiques et sociaux régionaux qui a rassemblé près de 800 personnes. Clôturé par le Premier ministre Dominique de Villepin, il a permis aux acteurs locaux de partager leurs expériences et de repenser leur place dans la démocratie et leur rôle dans la préparation de la décision publique. L'organisation matérielle de cette manifestation a été confiée à Regards International.
- Le Conseil économique et social de France a été également l'initiateur des rencontres franco-allemandes, européennes et internationales précitées.
- Le Conseil économique et social a poursuivi ses « **Forums d'Iéna** » dont l'organisation est également confiée à Regards International. Sur l'année 2005, ils ont porté sur les thèmes suivants :
 - « *Le logement : l'heure des choix* » avec la présence du ministre délégué au logement et à la ville ;

- « *Quelles gares et aéro-gares pour demain ?* » introduit par le ministre des transports ;
- « *Les collectivités territoriales, nouveaux acteurs de l'énergie* » avec l'intervention du ministre délégué à l'industrie ;
- « *L'emploi des cadres : un marché en mutation ?* » avec le Commissaire au Plan, M. Alain Etchegoyen ;
- « *Jusqu'où la transparence financière est-elle souhaitable ?* » avec le Président délégué du Conseil d'analyse économique, Christian de Boissieu.

2. Les initiatives en partenariat

- Le CES, en partenariat avec le ministère de la parité et de l'égalité professionnelle, a mobilisé les partenaires sociaux autour de la promotion de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes à l'occasion d'un colloque qui s'est clôturé par la remise des labels *Égalité*.
- Sur ce schéma se sont également tenus le colloque « *Les fonctions publiques, la société, le citoyen : quel dialogue ?* » en partenariat avec l'Association des anciens élèves de l'ENA et la Rencontre avec les professeurs de sciences économiques et sociales, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Enfin, l'association française pour l'OIT, présidée par M. Jean-Jacques Oechslin, organise régulièrement colloques et conférences avec le soutien du Conseil économique et social.

3. L'initiative des acteurs économiques et sociaux représentés directement ou indirectement dans l'assemblée a été à l'origine de la majorité des colloques (environ 60%) :

- Force ouvrière pour un colloque sur le syndicalisme et la laïcité ;
- la Confédération des sociétés coopératives de production (SCOP) ;
- la CFDT pour une conférence sur la politique industrielle ;
- l'Union nationale des associations familiales (UNAF)...

La demande peut aussi relever de l'initiative individuelle d'un conseiller de l'actuelle mandature ou de la mandature précédente :

- la création du Cluster maritime français ;
- la réunion de la Haute Autorité de Santé et son rapprochement avec le CES ;
- la conférence de presse relative à la mise en place des relais poste chez les commerçants et les artisans ;
- le congrès national d'entraide des membres de la légion d'honneur...

Les conseillers et les groupes parrainent souvent la demande de l'organisme porteur du projet auprès de l'institution. Il en a été ainsi pour :

- l'association « *Réalités du dialogue social* » qui a tenu un colloque sur les délocalisations et l'emploi ;
- l'association Africagora pour l'étape nationale des *talents de la diversité* ;
- la conférence sur le service volontaire organisée par l'association « *Unis Cité* » ;
- les rencontres nationales du réseau artisanat-université à l'initiative de l'Institut supérieur des métiers ;
- le séminaire du Centre Info...

4. Le Conseil économique et social accueille également en son sein un certain nombre de manifestations en raison de leur proximité intellectuelle avec ses propres missions ou réflexions.

- les entretiens de l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) administré tant par des syndicalistes que par des personnalités scientifiques et présidé actuellement par Mme Pierrette Crosemarie, membre du Conseil économique et social ;
- les cercles de réflexion comme l'Institut Montaigne et le Nouveau Contrat Social ;
- un colloque sur le mécénat d'entreprise organisé par Admical ;
- le colloque du Réseau des écoles de la 2^{ème} chance qui a permis la rencontre d'élèves en réinsertion, d'acteurs publics locaux, de structures associatives et d'entreprises ;
- l'association nationale des médiateurs...

Le palais d'Iéna a également ouvert ses portes à de nombreuses **institutions publiques**. Ainsi, c'est au Conseil économique et social que la Cour des Comptes a tenu un colloque d'importance, organisé dans le cadre de la mise en place de la réforme imposée par la LOLF. Le Conseil économique et social a également accueilli le Conseil d'État pour sa journée d'étude sur la responsabilité et la socialisation du risque. Le ministère des affaires sociales, dans le cadre d'un colloque bien relayé par les médias, a parrainé la signature de chartes d'engagement éthique sur la prévention des discriminations par les entreprises de travail temporaire.

Enfin, **les Journées européennes du patrimoine** ont connu une affluence aussi forte que l'an passé. Près de 1 500 personnes ont suivi les 17 et 18 septembre dernier les visites institutionnelles et architecturales du siège du Conseil économique et social, animées par des administrateurs du CES et des professeurs de l'École du Louvre. Par ailleurs, tout au long de l'année, le Conseil prend soin d'organiser des visites du palais d'Iéna et des conférences sur ses missions et activités, à l'intention de différents publics (soit 1 500 visiteurs par an).

*
* *

Ces colloques et manifestations extérieures favorisent la collaboration entre les différentes catégories socio-professionnelles et renforcent ainsi les liens privilégiés que le Conseil économique et social a vocation à tisser entre les forces vives de la nation. Conviant les conseillers et sollicitant de plus en plus leur participation, ils constituent autant de moments forts qui prolongent la réflexion menée dans le cadre de l'activité constitutionnelle de l'assemblée ou contribuent à l'alimenter.

L'organisation et l'accueil de ces nombreux événements constituent sans doute un instrument important de la politique de relations publiques du Conseil.

CONVENTION NATIONALE DES CES

Le Conseil économique et social de la République et l'Assemblée des Conseils économiques et sociaux régionaux de France (ACESRF) ont co-organisé, le 28 septembre 2005, la 2e Convention nationale des Conseils économiques et sociaux.

Cette manifestation, qui a permis de réunir dans la salle hypostyle du Palais d'Iéna près de 1 000 conseillers économiques et sociaux nationaux et régionaux, avait pour thème : « *Quelle place pour la société civile organisée dans la décision publique ?* ».

Les conseillers économiques et sociaux acteurs du débat

L'originalité de cette manifestation, dont la conclusion était assurée par le Premier ministre Dominique de Villepin, résidait dans le fait que les « *grands témoins* » invités à participer aux débats n'avaient pas pour mission de présenter des interventions formelles, mais uniquement de réagir aux propos des conseillers économiques et sociaux, véritables acteurs des débats.

Parmi ces « *grands témoins* » figuraient d'importants acteurs de la vie démocratique, économique et sociale des territoires : Pierre Gadonneix, président d'EDF, membre du CES, Yves Mansillon, préfet, président de la Commission nationale du débat public, Jacques Pélissard, député, président de l'Association des maires de France (AMF), Alain Rousset, président du Conseil régional d'Aquitaine, président de l'Association des régions de France (ARF), Jean-Marie Sander, président de la Fédération nationale du Crédit agricole, président du CESR d'Alsace, membre du CES, Jean-Paul Bailly, président de La Poste, membre du CES, Fabienne Keller, sénateur-maire de Strasbourg, François Patriat, ancien ministre, président du Conseil régional de Bourgogne, Philippe Valletoux, vice-président du Directoire de Dexia, membre du CES.

En outre, les deux tables rondes étaient introduites respectivement par Luc Ferry, ancien ministre, philosophe, membre du CES, et Pierre Mauroy, ancien Premier ministre

Une problématique d'actualité

La gouvernance des territoires passe par la qualité des processus de décision publique. Or les décisions à prendre sur les infrastructures, les grands équipements, les services collectifs ou les besoins sociaux, fournissent régulièrement l'occasion de montrer combien la prise de décision publique est devenue délicate.

Afin de favoriser l'émergence d'un consensus sans lequel la décision publique et sa mise en œuvre deviennent difficiles, la consultation directe des citoyens s'est développée abondamment et sous des formes diverses.

L'objet de la 2^e Convention nationale des CES était donc de déterminer quel doit être le bon équilibre entre les consultations directes et l'écoute de la société civile organisée au sein des conseils économiques et sociaux. Elle était aussi d'examiner l'articulation possible entre les conseils économiques et sociaux et les pouvoirs politiques, tant au niveau régional que national et continental.

France, Europe, régions : le témoignage des présidents de CES

Il revenait à Jacques Dermagne, président du Conseil économique et social de la République, de rappeler que « *La citoyenneté revêt aujourd'hui une signification qu'elle n'avait pas il y a quelques décennies. (...) Nos concitoyens, mieux formés, plus mobiles, plus curieux, plus inventifs, n'acceptent plus de n'être associés aux affaires publiques qu'au moment des expressions électorales périodiques. Voilà pourquoi, au niveau national comme au niveau régional, la manière de prendre la décision publique est aussi importante que la décision elle-même... Il nous faut désormais penser l'action publique et le gouvernement des hommes avec des méthodes nouvelles... Le choix de ceux qui gouvernent est de plus en plus distinct de la façon dont le peuple entend être gouverné. "Le choix" est périodique, "la façon" est quotidienne. "Le choix" c'est la démocratie représentative, "la façon" c'est la démocratie participative (...)* »

Pour Jacques Dermagne, la force des CES « *c'est l'enrichissement démocratique que nous offrons à la République en recherchant l'apaisement des conflits d'intérêt et en tentant de trouver le compromis entre dignité des hommes et contraintes de la vie économique (...)* »

Pour sa part, Anne-Marie Sigmund, présidente du Comité économique et social européen, a attiré ainsi l'attention de l'auditoire : « *... Les défis pour les mois et les années à venir sont de taille. Pour ne citer que trois exemples-clé : l'avenir de l'Union et les aléas du processus de ratification du Traité constitutionnel ; les difficultés du Conseil européen pour parvenir à un accord sur les perspectives financières pour la période 2007-2013 ; l'indispensable re-dynamisation de la stratégie de Lisbonne, qui touche au cœur du modèle européen de société (...)* La maîtrise de ces défis requiert ce que j'appellerais une re-légitimation du projet européen fondée sur une nouvelle conception de l'action démocratique qui confère à la société civile et à ses institutions représentatives une importance déterminante (...)

Pour la Présidente du CESE, « *La participation de la société civile à la décision publique est un instrument essentiel de renforcement de la légitimité démocratique des institutions européennes et de l'action de l'Union... Il faut un nouveau consensus sur la base duquel il sera possible de définir, et mettre en oeuvre, un projet pour l'Europe de demain qui puisse répondre pleinement aux attentes de nos concitoyens. Ceux-ci et les organisations qui les représentent doivent avoir une voix plus importante (...)* ».

Dès lors, comment aider les citoyens européens à s'identifier davantage au processus d'intégration européenne ? Pour Mme Sigmund : « *Les parlements, les organes et les processus politiques ne peuvent combler à eux seuls ce déficit de*

participation (...) En offrant aux citoyens les possibilités de participer sur la base d'un engagement individuel et collectif à la gestion des affaires publiques par la contribution propre de la société civile organisée, la démocratie participative satisfait aux exigences d'une "gouvernance" européenne moderne (...) »

Rappelant également les raisons du rejet par les Français et les Néerlandais du projet de Traité constitutionnel européen, la présidente du CESE a estimé que *« L'enjeu reste pour nous de doter l'Europe des moyens qui lui permettront de répondre aux défis de notre temps : l'emploi, la croissance, la mondialisation, le développement durable, l'avenir de notre modèle social, le vieillissement de nos populations... C'est pourquoi, il est indispensable d'impliquer le plus largement possible la société civile, au niveau national, régional et local, dans les débats à venir, d'inciter nos concitoyens à exprimer leurs attentes concrètes et, pour ce faire, de mettre en œuvre une véritable stratégie d'écoute et de dialogue portant sur les politiques de l'Union et sur la vision qu'ils ont d'un avenir commun (...)* »

Pour elle, le premier pas consiste à utiliser les technologies de l'information pour créer *« un véritable espace public européen d'écoute, de dialogue et de débat (...)* »

Jean-Claude Boucherat, président de l'Assemblée des Conseils économiques et sociaux régionaux de France (ACESRF) et président du CESR d'Ile-de-France, a fait un rappel historique sur la création, par la loi du 5 juillet 1972, dans le cadre d'un établissement public régional, de deux assemblées : le Conseil régional et le Comité économique et social régional.

Il a rappelé que cette nouvelle gouvernance, originale, fondée sur un bicamérisme régional, était *« la traduction de ce qui s'était fait, dès 1963, en région parisienne, et que la loi de 1972 a repris avec la formule suivante : "le Conseil Régional par ses délibérations, le Comité économique et social par ses avis, concourent à l'administration de la Région." »*

Pour lui, *« Chaque CESR est installé et joue son rôle d'assemblée consultative, d'assemblée du "premier mot", avant que le Conseil régional prenne ses décisions, en toute responsabilité, au nom de la démocratie représentative, celle qui est issue du suffrage universel (...) Ce fonctionnement permet à la démocratie participative, à la démocratie consultative, de s'exprimer en toute liberté, dans un cadre équilibré, au nom des organisations de la société civile (...)* »

Et le Président du CESR d'Ile-de-France de rappeler qu' *« il existe maintenant de nouveaux lieux de réflexion et d'expression, au plus proche du terrain. Des évolutions ont donné naissance à des pays et à des agglomérations qui s'administrent au sein de conseils de développement... On a pu assister ou connaître, en d'autres lieux, ces consultations de la population, ces concertations avec un ou des publics, tant les enquêtes, questionnaires, référendums, assises, forums, ateliers, sont nombreux et divers. Nous n'avons pas (...) à craindre une sorte de concurrence que ces formes de consultations présenteraient dans un registre qui n'est pas le nôtre. »*

Deux tables rondes pour des débats approfondis

La première table ronde, introduite par l'ancien ministre Luc Ferry, portait précisément sur le développement de la consultation directe : débats publics, référendums d'initiative populaire, sondages et enquêtes d'opinion de toutes sortes, structures locales de concertation...

L'enjeu était donc d'examiner dans quelle mesure ce développement de la consultation directe renforce la démocratie. Comment faire émerger de ces consultations des propositions et des innovations ? Comment la société civile organisée peut se positionner dans ce mouvement ? Vers quels nouveaux équilibres faut-il tendre pour favoriser le consensus nécessaire à la réalisation des projets d'intérêt général ?

La seconde table ronde, introduite par l'ancien Premier ministre Pierre Mauroy, artisan des premières lois de décentralisation et d'une réforme en profondeur du statut du CES national, tentait de déterminer quel équilibre doit être trouvé, entre assemblées consultatives et assemblées politiques, pour aboutir à une bonne décision publique.

Comment les assemblées consultatives peuvent-elles enrichir la décision publique, sans préjudice du rôle des assemblées politiques ? Comment la société civile organisée peut-elle développer des relations de confiance avec la société politique ? Comment favoriser l'efficacité de la prise de décision publique ? Comment renforcer les relations entre les assemblées consultatives régionales, nationale et européenne ?

Autant de questions soumises au débat entre les conseillers économiques et sociaux nationaux et régionaux et les « *grands témoins* » présents.

« Pour mon gouvernement, (...) les Conseils économiques et sociaux sont essentiels »

Il revenait à Dominique de Villepin de clôturer la journée. Dans son discours, le Premier ministre a déclaré : « *Pour mon gouvernement, attaché au dialogue social, les Conseils économiques et sociaux sont essentiels. Vous apportez votre expérience et vos analyses aux élus et aux pouvoirs publics. Vous leur permettez d'anticiper les enjeux, les risques et les tensions pour y apporter les meilleures réponses. Vous incarnez une vie démocratique responsable, fondée sur le dialogue. Grâce à votre sens de l'intérêt général, vous savez surmonter vos différences pour faire émerger des avis consultatifs (...)* »

Il a rappelé le souhait du gouvernement que les conseils régionaux, les acteurs départementaux et locaux, utilisent de la meilleure façon le potentiel des Conseils économiques et sociaux régionaux : « *Pour vous donner toute votre place, nous pourrions notamment envisager la possibilité d'un pouvoir de saisine pour avis de vos assemblées par les préfets de région.* »

De même, soulignant l'influence des travaux du Conseil économique et social de la République, le Premier ministre a évoqué « *cette institution qui représente la démocratie participative et le dynamisme de notre société civile (...) Notre devoir est de redonner confiance à nos compatriotes dans l'action politique. A nous tous de nous mobiliser tous ensemble et dans ce sens* ».

RELATIONS INTERNATIONALES

PARTICIPER À LA CONSTRUCTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EUROPÉENNE

Le renforcement continu de la coopération avec le Comité économique et social européen (CESE), qui siège à Bruxelles, constitue comme par le passé une des priorités du Conseil économique et social.

Les travaux menés en étroite concertation avec les représentants des groupes de cette Institution ont permis de constater une très grande affinité d'analyse et une même volonté de mettre en œuvre les responsabilités confiées, par le Traité de Nice, aux institutions de représentation économique et sociale.

Dans ce cadre, le service des relations internationales dialogue en permanence avec Bruxelles et avec ses partenaires sur les points suivants :

- appui à la création de toute structure de type Conseil économique et social dans les pays candidats à l'Union européenne ;
- développement de la politique euro-méditerranéenne ;
- définition du concept de société civile européenne.

Le Comité économique et social européen et les différents Conseils économiques et sociaux nationaux contribuent au dynamisme de la société civile européenne, en associant à leurs travaux et en accueillant les organisations non gouvernementales qui n'ont pas l'habitude de s'exprimer dans de telles enceintes. Ensemble, elles cherchent à aider les pays candidats à l'entrée dans l'Union, et à organiser un véritable dialogue démocratique entre leurs acteurs économiques et sociaux.

Les efforts entrepris pour nouer des relations permanentes avec les forces socio-économiques allemandes et anglaises, afin de pallier le déficit « institutionnel » de ces deux pays qui n'ont pas – ou plus – de Conseil économique et social ont été poursuivis. En janvier 2005 une délégation du Conseil économique et social a rencontré à Londres le patronat et les syndicats britanniques sur le thème du processus de Lisbonne.

Par ailleurs s'est tenu à Paris les 6 et 7 octobre 2005 une réunion franco-allemande associant des membres représentatifs des sociétés civiles des deux pays afin de donner une traduction concrète au projet évoqué à l'occasion du 40^{ème} anniversaire du traité de l'Elysée « d'une confiance franco-allemande réunissant chaque année les responsables économiques, syndicaux et associatifs afin de leur permettre de débattre des grandes questions intéressant nos deux sociétés ».

Au cours de l'année 2005, les relations avec les Institutions représentatives de la société européenne ont été poursuivies. Après les Conseils d'Estonie, de Croatie, de la République tchèque, de Bosnie Herzégovine et de Bulgarie en 2004, le Conseil économique et social a reçu, en 2005, une délégation du Conseil tripartite de Lituanie qui, à son tour, a accueilli en septembre, une importante délégation de notre Institution.

Enfin, en 2005, en coopération étroite avec le Comité économique et social européen, le Conseil économique et social a prêté son concours au programme européen PHARE, renforçant ainsi nos liens avec le Conseil de Roumanie.

S'OUVRIR AU MONDE

- **L'euro-méditerranée :**

Parmi les priorités internationales du Conseil économique et social figurent au premier rang l'euro-méditerranée.

Notre Assemblée a réaffirmé l'intérêt qu'elle attache aux Sommets euro-méditerranéens qui, instaurés en 1995, ont pour objectif, à l'horizon 2010, de participer à la constitution d'une zone de paix, de sécurité et de libre échange entre les pays du pourtour méditerranéen. Ainsi, le Conseil économique et social de France a collaboré en 2005 avec d'autres Conseils, à la préparation de deux rapports : l'un sur la lutte contre la pauvreté, l'autre sur la coopération industrielle, technologique et les délocalisations qui a été présenté au Sommet euro-méditerranéen des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires qui a eu lieu à Amman, en Jordanie, les 20 et 21 novembre 2005.

Parallèlement à ces rencontres internationales, le Conseil économique et social français apporte son concours à la réalisation des programmes européens MEDA. Ainsi, notre assemblée était représentée, en juin 2005, à la Conférence d'Istanbul (programme TRESMED 2) par Monsieur Alain Deleu, Vice-président du Conseil et Monsieur Jean-Claude Pasty, Président de la section des relations extérieures.

Enfin, en 2005, une étroite coopération a été engagée avec le Royaume Hachémite de Jordanie qui s'est engagé dans un processus important de révision de sa législation du travail, dans un vaste projet co-financé par l'OIT et l'USAID.

Une mission, conduite par le Questeur du Conseil économique et social, M. François Vandeweege et le Secrétaire général, Patrice Corbin, s'est rendue en Jordanie dès le début de l'année et, lui faisant suite, un séminaire a eu lieu à Amman les 11 et 12 avril 2005. Il avait pour objectif, d'une part, de définir les caractéristiques du modèle jordanien du Conseil économique et social et d'autre part, d'adapter la législation du travail de ce pays aux normes fondamentales de l'OIT.

Notre coopération à cet important projet de société au Proche-Orient a été couronnée par la visite officielle au Palais d'Iéna du Ministre du travail du royaume Hachémite, Monsieur Bassem Khalil al Salem, du 8 au 13 mai.

- **L'Afrique et les pays francophones :**

Depuis longtemps, compte tenu de l'intérêt particulier porté aux relations avec ces pays, notre Assemblée entretient des relations étroites et continues avec les Conseils économiques et sociaux des pays africains francophones. Il y a là une responsabilité historique à laquelle notre Assemblée ne veut pas échapper.

Dans toute la mesure de ses moyens, le Conseil économique et social de France essaye de favoriser le développement des Conseils économiques et sociaux dans les pays en développement, car ce sont d'exceptionnels espaces de dialogue démocratique entre acteurs économiques et sociaux, dont l'importance pour le développement devrait être encore mieux perçue de tous.

Ce maintien des liens traditionnels avec l'Afrique a été marqué par l'accueil au Conseil économique et social, en octobre 2004, d'une délégation du récent Conseil de la République du Sénégal, conduite par son Président Mbaye Jacques Diop.

Cette visite a permis d'instaurer une étroite collaboration entre les deux institutions, se traduisant notamment par l'accueil en 2005, au Palais d'Iéna, de stagiaires sénégalais.

C'est dans ce cadre du renforcement des relations avec les pays africains que le Président Jacques Dermagne a effectué, en février 2005, une visite officielle en Afrique du Sud où il a pu rencontrer les principaux responsables du Conseil économique et social de ce pays.

Le Conseil économique et social de France encourage également les initiatives de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires qui recherche des financements pour l'utilisation des nouvelles technologies par les Conseils économiques et sociaux des pays africains francophones.

Les engagements du Conseil économique et social de France en faveur de la francophonie se sont concrétisés à Ouagadougou le 15 novembre 2004 par la création de l'Union des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires des Etats et gouvernements membres de la Francophonie. Le programme d'activité, arrêté lors de la première assemblée générale tenue à Paris le 8 juin 2005, porte notamment sur les moyens à mettre en œuvre pour favoriser l'accueil des étudiants étrangers en France, vecteurs du rayonnement culturel et scientifique français.

- **L'Asie et le Brésil :**

Depuis 1995, tous les ans, soit en Chine, soit en France, les parlementaires de Commissions des Finances et de l'Agriculture de l'Assemblée Nationale Populaire de Chine et des membres des groupes des Entreprises – publiques et privées – et de l'Agriculture du Conseil économique et social français, se retrouvent pour réfléchir ensemble aux transformations de nos économies et à leurs conséquences.

Le Xème séminaire France-Chine a eu lieu du 17 au 19 octobre 2005 à Chongqing en Chine. Consacré à la réforme des entreprises publiques et aux problèmes de l'agriculture, il a réuni des membres de la Commission des Finances, des affaires économiques et de l'agriculture de l'Assemblée Nationale Populaire et des personnalités des groupes des entreprises privées, publiques et de l'agriculture du Conseil économique et social de France.

Par ailleurs, faisant suite à la rencontre à Paris entre le Président Dermagne et M. Arya Gothom, Président du Conseil économique et social de Thaïlande, le 27 octobre 2005, une délégation de cette Institution se rendra en visite officielle au Palais d'Iéna au cours du 1^{er} trimestre 2006.

Enfin, dans le cadre de la célébration de l'année du Brésil en France, un Forum franco-brésilien s'est tenu au Conseil économique et social les 12 et 13 juillet 2005. A l'occasion de cette importante rencontre, clôturée par le Président de la République du Brésil, Luis Inacio Lula da Silva, une convention de coopération entre le Conseil du développement économique et social du Brésil et le Conseil français a été signée.

*
* *

Le Président Jacques Dermagne était depuis juillet 2003 Président de l'Association internationale. Il a organisé, les 9 et 10 juin 2005, le congrès mondial des Conseils qui a reçu l'adhésion des Conseils économiques et sociaux de Bulgarie, de Monaco, du Sénégal et du Venezuela.

Quarante cinq Institutions venant de tous les continents se sont retrouvées à Paris avec la participation du Président de l'Assemblée générale des Nations-unies, du Directeur général adjoint de l'OMC, de l'équipe dirigeante de l'administration du Comité économique et social des Nations-unies et du représentant personnel du Directeur général du BIT.

Les travaux menés depuis 2003, sous présidence française et dont il a été rendu compte, ont porté sur les effets de la mondialisation des échanges et sur l'évolution du statut de la femme dans le monde.

Monsieur Wang Zonghyu, Président du Conseil économique et social de Chine succède à Monsieur Jacques Dermagne comme président de l'AICESIS.

L'AMICALE

Structure ouverte aux anciens conseillers ayant appartenu à tous les groupes sans exception et aux anciens membres de section, comme s'y étaient engagés ses fondateurs en 1975 sous l'égide de Gabriel Ventejol, président à l'époque le Conseil économique et social, l'Amicale a toujours entretenu avec l'assemblée du Palais d'Iéna des relations de confiance rappelées en toutes circonstances par le Président d'honneur Jean Matteoli et le Président Jacques Dermagne.

L'article 1^{er} des statuts de l'association précise que « *L'Amicale du Conseil Economique et Social a pour but de maintenir les liens amicaux existant entre les anciens membres de cette assemblée et de leur assurer ainsi qu'à leur famille un appui matériel et moral* ».

Dans cet esprit l'Amicale est ouverte aux conjoints survivants, favorisant ainsi dans la pérennité, un entourage convivial et solidaire.

L'association s'attache également à permettre à tous ses membres de continuer à s'intéresser aux travaux du Conseil économique et social afin de maintenir et conforter les relations nées lors de leurs différents mandats. Chacun, par ses initiatives personnelles et la documentation qu'il reçoit, peut ainsi contribuer à faire mieux connaître les travaux de l'assemblée du Palais d'Iéna.

A sa création l'Amicale enregistrait 250 adhérents environ. Elle en compte aujourd'hui 654 ainsi répartis : 396 anciens conseillers, dont 84 conjoints survivants et 258 anciens membres de section dont 30 conjoints survivants.

Les activités très diverses de l'association sont des facteurs importants de sa vitalité grâce notamment aux visites culturelles, conférences débats, visites techniques, participation aux colloques organisés au Palais d'Iéna, ainsi que des voyages tant en France qu'à l'étranger.

Citons en 2005 :

- 24 février : visite de l'usine Dassault à Argenteuil ;
- 21 mars : musée Jacquemard-André ;
- 13 avril : conférence sur le sommeil ;
- 23 mai : visite de l'Ambassade de Pologne à Paris ;
- 30, 31 mai et 1^{er} juin : voyage en Sologne et châteaux méconnus de la Loire ;
- 16 juin : salon d'aviation au Bourget ;
- du 23 au 29 septembre : voyage en Suisse et Italie du nord : visite du CERN à Genève et la fondation Gianadda à Montigny ;
- 10 octobre : visite de la galerie d'Appolon au musée du Louvre ;
- 9 décembre : déjeuner au Sénat ;
- 22 décembre : musée d'Orsay « l'Art Russe ».

L'association dont le siège est au Palais d'Iéna est administrée par un conseil dont les trente membres élus par l'assemblée générale pour trois ans, assurent la représentation de tous les groupes composant le Conseil économique et social, des anciens membres de section et des conjoints survivants.

Le Bureau élu au sein du conseil est composé de la manière suivante.

Le Bureau (2004-2007) :

Président	: René VIAUD
Vice-Présidents	: Jean LEFEBVRE : Louis PERRIN
Vice-Président, Président de la Commission des activités culturelles	: Jacques EHRSAM
Secrétaire	: Robert DELOROZOY
Secrétaire adjoint	: Robert MICHEAU
Trésorier	: Guy SULTER
Trésorier adjoint	: Jean-Paul PETIT
Membres du Bureau	: Marcelle VENTEJOL : Thérèse POUPON Jacques MÉRAUD
Membres d'honneur	: Gilbert Billon : François Bizard : Yvette Dupuis : Edouard Gaumont : Paulette Hofman : Albert Léon

Le « rapport d'activité 2005 » inaugure une nouvelle formule du rapport annuel du Conseil économique et social. Les résumés des 25 avis, études et communications adoptés durant l'année y figurent toujours, mais afin de mieux rendre compte de la diversité des activités de l'assemblée, de nouvelles rubriques complètent cette information.

Elles portent sur les activités du Bureau, sur la vie des sections, mais également sur une première synthèse des positions du CES telles qu'elles sont exprimées dans ses différents avis sur le thème général de la mondialisation.